

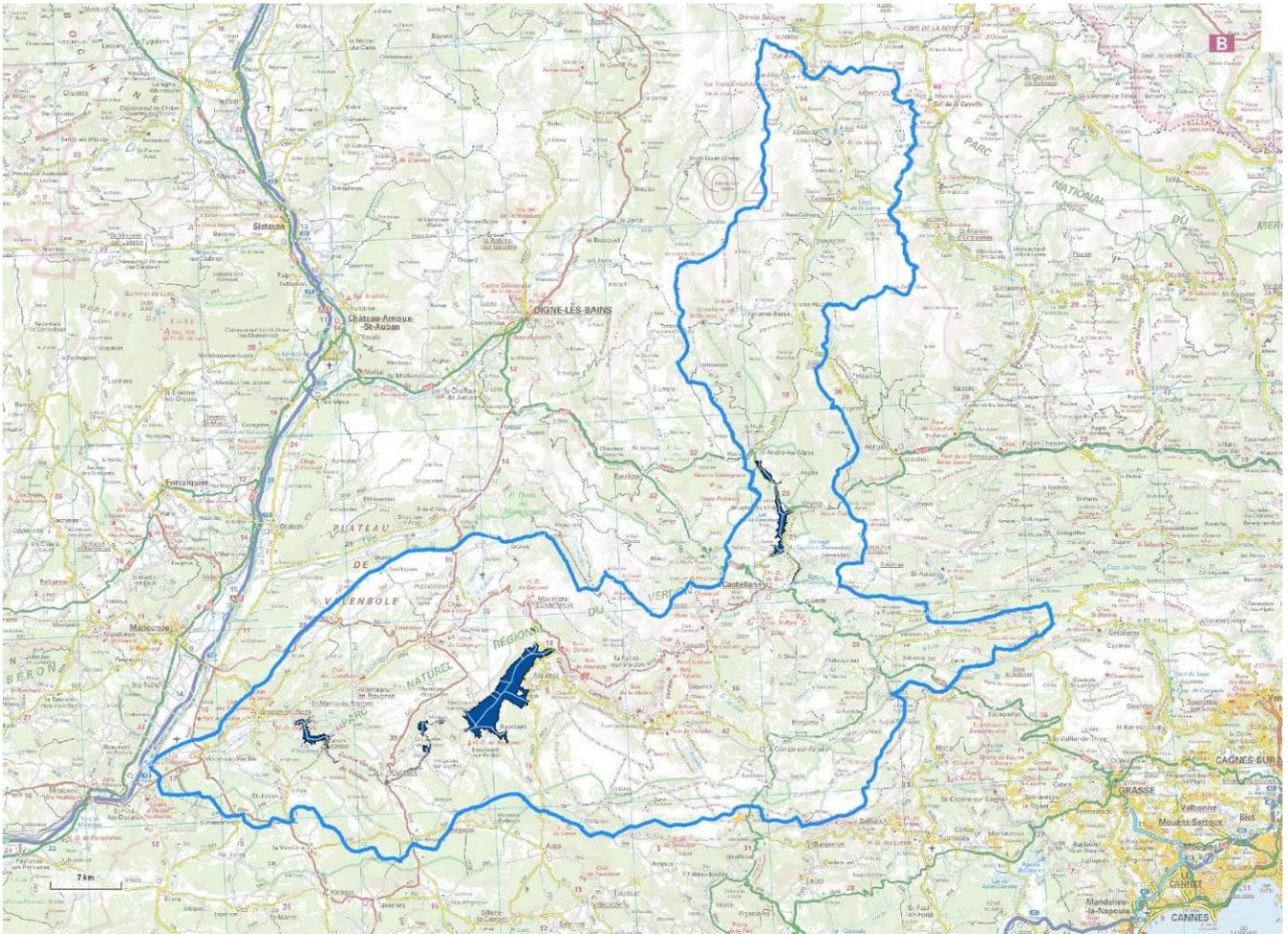


BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE Verdon

Bilan à mi-parcours

juillet 2008 – décembre 2010





Carte n°1 : Le bassin versant du Verdon

Sommaire

1. Justification de la démarche : le contrat de rivière Verdon, un projet global, concerté et partagé par tous	5
1.1. Une prise de conscience pour une gestion globale, cohérente et durable	5
1.2. L'élaboration du Contrat de Rivière Verdon	6
2. Les objectifs du contrat de rivière du Verdon et de ses affluents et les stratégies d'actions	7
3. Les actions réalisées entre juillet 2008 et décembre 2010 par objectif opérationnel	9
3.1. Objectif 1 - Qualité	9
3.2. Objectif 2 - Milieux	11
3.3. Objectif 3 – Activités touristiques	13
3.4. Objectif 4 – Fonctionnement hydraulique et biologique et gestion des risques	14
3.5. Objectif 5 - Ressource	15
3.6. Objectif 6 – Gestion globale	18
4. Bilan global fin 2010	19
4.1. Etat d'avancement	19
4.2. Volet financier	20
5. Evaluation de l'impact sur le milieu des actions réalisées dans le cadre du contrat de rivière Verdon	23
5.1. Impacts de l'objectif 1 - Qualité	23
5.2. Impacts de l'objectif 2 - Milieux	23
5.3. Impacts de l'objectif 3 – Activités touristiques	24
5.4. Impacts de l'objectif 4 – Fonctionnement hydraulique et biologique et gestion des risques	24
5.5. Impacts de l'objectif 5 - Ressource	25
5.6. Impacts de l'objectif 6 – Gestion globale	25
5.7. Bilan qualitatif des actions	25
6. Difficultés et décalages rencontrés	27
6.1. Difficultés administratives	27
6.2. Difficultés financières	27
6.3. Des changements de maîtrise d'ouvrage	27
7. Nouvelles actions du Contrat de Rivière Verdon	27
7.1. Réactualisation du volet A	28
7.2. Réactualisation du volet B	28
7.3. Réactualisation du volet C	29
7.4. Réactualisation du contrat dans sa globalité	29
8. Conclusion	31

Annexes	32
A. Etat d'avancement opérationnel (tableaux arrêtés en décembre 2010)	1
1. Objectif 1	1
1.1. SOUS VOLET A1 : ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE	1
1.2. SOUS VOLET A2 : GESTION DES SOUS PRODUITS	7
1.3. SOUS VOLET A3 : GESTION DES REJETS DIFFUS	7
2. Objectif 2	8
2.1. SOUS VOLET B1-1 : RESTAURATION DES CONTINUITES PISCICOLES	8
2.2. SOUS VOLET B1-2: REHABILITATION DES HABITATS PISCICOLES	11
2.3. SOUS VOLET B1-4 AMELIORATION DE LA GESTION HYDROELECTRIQUE VIS-A-VIS DE LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX	11
2.4. SOUS VOLET B1-5: RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX	12
3. Objectif 3	13
3.1. SOUS VOLET B1-3: DIMINUTION DE L'IMPACT DES LOISIRS AQUATIQUES	13
4. Objectif 4	14
4.1. SOUS VOLET B2-1 TRAVAUX DE CONFORTEMENT CONTRE LES CRUES	14
4.2. SOUS VOLET B2-2 GESTION DU RISQUE	15
4.3. SOUS VOLET B2 - 3 GESTION DU TRANSPORT SOLIDE	16
5. Objectif 5	16
5.1. SOUS VOLET B3 - 1 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	16
5.2. SOUS VOLET B3 - 2 GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE	18
6. Objectif 6	19
6.1. SOUS VOLET C GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE	19
B. Etat d'avancement financier	21
1. Par volet et par an	21
2. Par an, par volet et par financeurs	22

1. Justification de la démarche : le contrat de rivière Verdon, un projet global, concerté et partagé par tous

1.1. Une prise de conscience pour une gestion globale, cohérente et durable

La nécessité d'une gestion globale et cohérente à l'échelle du bassin versant du Verdon s'est imposée lors de l'élaboration de la première Charte du Parc en 1997.

Un SAGE est en cours d'élaboration sur le Verdon : la CLE a été créée en 2003. Toutefois les enjeux sont forts et la démarche est longue : un outil plus opérationnel est donc apparu nécessaire en parallèle au SAGE, et le Contrat rivière Verdon a été signé en juillet 2008.

Les objectifs du Contrat de rivière sont les suivants, conformément aux orientations du SAGE Verdon :

1 – Assurer une qualité des eaux permettant la **satisfaction des différents usages** et préservant les **potentialités biologiques**

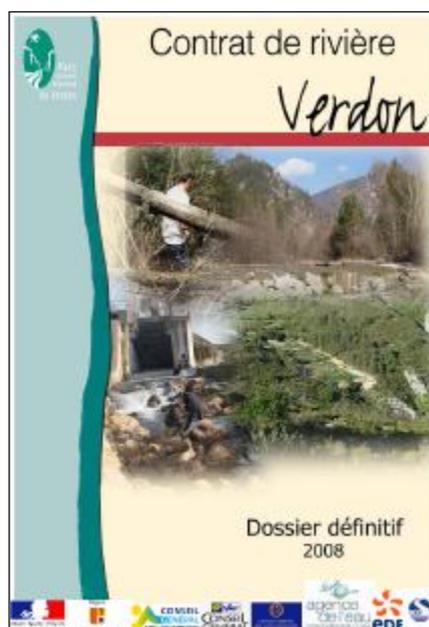
2 – Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses **contraintes**.

3 – Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les **autres usages et la préservation des milieux**.

4 – Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des **différents usages**, la préservation des **milieux naturels** et la **gestion des risques**.

5 – Aller vers une gestion solidaire de la ressource

6 - Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon, et **adapter les politiques et les moyens** à mettre en œuvre aux résultats des actions



1.2. L'élaboration du Contrat de Rivière Verdon

Les collectivités du bassin versant avec l'appui du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, ont œuvré pour la mise en place du Contrat de rivière du Verdon.

Sur le bassin versant du Verdon, une procédure d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) est en marche depuis 1997 (études préliminaires, dossiers préalables), et réellement en cours depuis 2003 (création de la Commission Locale de l'Eau). Les études préalables au S.A.G.E ont déjà abouti à des propositions d'actions consensuelles, cohérentes, pouvant être mises en œuvre sans attendre son approbation. En parallèle à l'élaboration du S.A.G.E, il s'est ainsi avéré nécessaire de mettre en place un Contrat de Rivière :

- ✓ pour mettre en œuvre ces actions, dont certaines sont urgentes (protections contre les inondations, mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve, travaux d'assainissement),
- ✓ pour maintenir la dynamique de la démarche et la mobilisation des acteurs : le S.A.G.E. est une procédure longue, d'autant plus sur le Verdon où les enjeux traités sont très forts et les compromis difficiles à trouver ;
- ✓ pour affirmer le rôle de moteur et asseoir la légitimité du Parc naturel régional du Verdon dans le domaine de la gestion de l'eau ;
- ✓ pour permettre au PNR Verdon d'avoir connaissance et de coordonner les actions concernant la gestion de l'eau sur le bassin versant.

Ci-dessous, les dates clés de l'élaboration du contrat de rivière :

- ✓ Janvier 2006 : Label Contrat de rivière attribué par le bureau du comité de bassin RMC, sur la base du dossier préalable de candidature
- ✓ 15 juin 2007 : Signature de l'Arrêté Inter préfectoral n° 2007-1258 portant sur la composition du Comité de rivière Verdon.
- ✓ Octobre 2007 : Recrutement de l'Animatrice du Contrat de rivière du Verdon (Florence CARONE)
- ✓ 18 janvier 2008 : 1^{ère} réunion du Comité Rivière du Verdon.
- ✓ 14 février 2008 : Validation du contenu du contrat de rivière Verdon par le Comité rivière.
- ✓ 29 mai 2008 : Présentation du dossier définitif devant le Comité d'Agrément du Bassin RMC pour l'obtention de l'agrément définitif.
- ✓ 10 juillet 2008 : Organisation de la cérémonie de signature du Contrat de rivière.
- ✓ 07 janvier 2009 : Signature de l'Arrêté Inter préfectoral n° 2009-19 portant sur la composition du Comité de rivière Verdon.
- ✓ 23 octobre 2009 : 2^{ème} Comité de Rivière
- ✓ Avril 2010 : Recrutement (pour remplacement) de l'Animatrice du Contrat de rivière du Verdon (Corinne GAUTIER)
- ✓ 17 novembre 2010 : Signature de l'Arrêté Inter préfectoral n° 2010-2246 portant sur la composition du Comité de rivière Verdon.
- ✓ 24 janvier 2011 : Validation du bilan à mi-parcours et de l'avenant au Contrat Rivière Verdon par le comité Rivière.



Cérémonie de signature du Contrat rivière Verdon

2. Les objectifs du contrat de rivière du Verdon et de ses affluents et les stratégies d'actions

Le Contrat de Rivière du Verdon a été signé en Juillet 2008 pour une période de cinq ans 2008-2013. Il s'étend sur un périmètre de 2 289 km² pour une population de 42 315 habitants. D'un montant global de 34 millions d'euros, le programme d'actions du contrat de rivière s'articule autour de 6 grands objectifs déclinés en 107 actions, soit 167 opérations.

Objectifs généraux	Volets		Sous objectifs		Nombre d'opérations
					167
Objectif 1 : Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques	A	Qualité des eaux superficielles et souterraines	A1	Améliorer l'assainissement des effluents domestiques	71
A2			Gestion des sous-produits	1	
A3			Gestion des rejets diffus	9	
Objectif 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes	B1	Travaux de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de mise en valeur des milieux aquatiques, marins et de paysages, de protection des espèces piscicoles, nécessaires pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau.	B1-1	Restauration des continuités piscicoles	19
Objectif 3 : Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux			B1-2	Réhabilitation des habitats piscicoles	4
Objectif 4 : Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques			B1-5	Restauration et entretien des milieux	9
			B1-3	Diminution des impacts des loisirs aquatiques	2
			B1-4	Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux	2
	B2	Les actions de prévention des inondations et de protection contre les crues concernant les zones urbanisées (travaux et mesures réglementaires) et le cas échéant de prévention des submersions marines.	B2-1	Travaux de confortement et protection	11
			B2-2	Gestion du risque	1
			B2-3	Gestion du transport solide	2
Objectif 5 : Aller vers une gestion solidaire de la ressource	B3	Les travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, ainsi que la protection des ressources en eau potable.	B3-1	Gestion quantitative	13
			B3-2	Gestion qualitative	5
Objectif 6 : Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon, et adapter les politiques et les moyens à mettre en œuvre aux résultats des actions	C	La coordination, l'animation, le suivi et la réalisation du bilan du Contrat	C1	Animation	4
			C2	Suivi et évaluation	11
			C3	Sensibilisation	3

3. Les actions réalisées entre juillet 2008 et décembre 2010 par objectif opérationnel

Depuis sa signature mi-2008, de nombreuses actions ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation.

Ce bilan doit permettre :

- de faire le point sur l'état d'avancement des opérations prévues en 2008, 2009 et 2010,
- de réajuster la programmation des actions à venir pour 2011-2013,
- d'identifier les éventuels points de blocage ou les questions à soumettre à une décision du Comité de Rivière.

Le détail de chaque action par objectif est disponible en annexe. Les analyses sont effectuées par opérations car de nombreuses actions ne sont que partiellement réalisées mais les volets études ou une partie des travaux a été réalisé.

Les **communes d'Artignosc-sur-Verdon, de Baudinard sur Verdon, et de Puimoisson** n'ont ni approuvé les objectifs du Contrat, ni délibéré pour s'engager à réaliser les actions pour lesquelles elles étaient maîtres d'ouvrage, ni signé le Contrat. Pour les communes d'Artignosc et de Baudinard, on peut mettre cette décision en lien avec leur sortie du Parc naturel régional du Verdon lors du renouvellement de sa Charte en 2007.

3.1. Objectif 1 - Qualité

Il s'agit des volets A1, A2 et A3 du contrat, soit 74 opérations.

- 64 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.
- 26 opérations démarrées.

Les principales réalisations de cet objectif concernent :

- La création de 5 nouvelles stations d'épurations opérationnelles, de leurs réseaux de transfert et de collecte (La Martre au Plan d'Anelle, Les Salles sur Verdon, Montagnac-Montpezat à Montagnac, Quinson, Esparron de Verdon), et une station réhabilitée à La Palud sur Verdon.
- Des travaux sur les réseaux d'assainissement sur 5 sites (Quartier de la Palud à Castellane : 1^{ère} tranche, Valderoure (porté par la Communauté de communes des Monts d'Azur), La Palud sur Verdon, Moustiers-Sainte-Marie, Sainte Croix du Verdon au Hameau du Castellas,
- La réalisation de 2 Schémas Directeurs d'Assainissement (St Julien du Verdon, St Martin de Brômes),
- La réalisation d'une étude sur le devenir des boues de station d'épuration (Communauté de Communes Artuby Verdon) vient également de débiter.



Construction de la nouvelle station d'épuration des Salles-sur-Verdon

Les travaux de 7 nouvelles stations d'épuration devraient débuter courant 2011 (Thorame-Haute, La Mure-Argens, Brenon, Trigance, Bauduen, La Verdrière, St Julien le Montagnier) conjointement ou non avec des réhabilitations ou extensions de réseaux.

La rénovation de réseaux d'assainissement continue également en 2011 (Quartier de la Palud à Castellane : 2^{ème} tranche, Sainte Croix du Verdon au Hameau des Roux, Valensole)

Les études pour la création de nouvelles stations d'épuration du Bourguet, de St Jurs, Vinon sur Verdon, Thorame-Basse, Aiguines et St Laurent du Verdon débiteront courant 2011.

Les études sur les rejets des stations de Beauvezer et Castellane vont débiter en 2011.

Des toilettes sèches ont été financées en 2009, à Moustiers Sainte-Marie, le modèle installé est un lombricompostage avec récupération d'urines en cuve étanche. Il fonctionne très bien, est particulièrement fréquenté (20 000 visiteurs /an) et nécessite une vidange de la fosse tous les 2 ans et une vidange partielle du compost tous les 5 à 8 ans avec un entretien annuel.

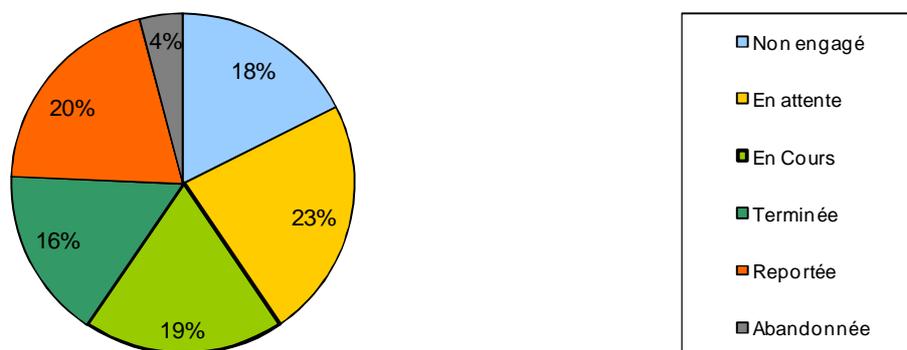
L'ensemble des projets de toilettes sèches a été bloqué en 2010 pour des raisons administratives, en attente de directives des services de l'état, les ARS étaient en charge de refuser toute nouvelle implantation.

Les textes viennent de changer, le dossier de demande de la commune de Quinson est en cours de traitement. Nous espérons lancer tous les projets début 2011, avec l'aval des services de l'état en mode expérimental avec suivi concret du devenir des effluents.

Notons que des actions ont été annulées :

- Travaux d'extension de réseau (St André les Alpes) : plus nécessaires
- Création d'une station d'épuration au hameau de Bellieux à Esparron de Verdon : passage en ANC
- Extension du réseau d'assainissement de Gréoux les Bains (04): quartier des Riayes : passage en ANC

Objectif 1



Etat d'avancement de l'objectif 1 en nombre d'opérations

3.2. Objectif 2 - Milieux

Il s'agit des volets B1-1, B1-2 et B1-5 du contrat, soit 32 opérations.
Les principales réalisations de cet objectif concernent :

Volet B1-1 : Restauration des continuités piscicoles

14 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

8 opérations démarrées

- Une étude de restauration des continuités piscicoles à Allos a finalement été remplacée par une étude de faisabilité de mise en place d'un forage, afin de connaître les possibilités de proposer un effacement complet du seuil. Les résultats sont attendus courant janvier 2011.
- Des projets de franchissabilité sont en cours (Villars-Colmars par le CG04, seuil EDF à Castellane par EDF)
- L'aménagement d'une route a permis de condamner un gué à Castellane,
- Un diagnostic écologique et hydraulique a été réalisé sur la Maire à Moustiers-Sainte-Marie.



Travaux d'aménagement d'une passe à poissons sur le seuil EDF de Chaudanne



Seuil infranchissable sur la Chasse à Villars-Colmars (étude en cours)

Les études pour l'aménagement de la franchissabilité du seuil des Listes à Castellane, du boudin à Gréoux les Bains, des deux seuils de Vinon-sur-Verdon et des principaux seuils du Colostre débiteront en 2011.

Volet B1-2 : Restauration des habitats piscicoles

1 opération prévue pour un démarrage entre 2008 et 2010.

1 opération démarrée (administrativement)

- L'étude de réhabilitation du Tronçon court-circuité de Castellane initialement prévue en 2010 débutera en 2011, portée par EDF et le SIVU d'entretien des berges du Verdon. Les travaux seront donc sans doute réalisés en 2012.
- L'étude pour la restauration de l'habitat physique du Verdon du pont de la RN85 au pont de Soleils à Castellane est reportée à 2012, puisqu'elle devrait être intégrée au nouveau PDPG, attendu pour fin 2012. Les travaux en découlant (s'ils s'avèrent nécessaires) seront donc programmés en 2013.

Volet B1-5 : Restauration et entretien des cours d'eau

9 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

7 opérations démarrées

- Les plans de restauration mis en œuvre par le SIVU d'entretien des berges du Verdon, la Communauté de Communes Artuby-Verdon et le Parc naturel régional du Verdon se déroulent selon le calendrier prévu.
- Par contre le Syndicat des 3 Vallées ne souhaite plus participer aux actions proposées, les communes se désengageant financièrement des actions proposées. Seules les actions 2008 ont eu lieu en 2008/2009.
- L'étude et la restauration des prairies humides du Plan de Luby à Seillans comprenant la rédaction du plan de gestion de la zone c'est correctement déroulée en 2008 mais n'a pu voir le jour en 2009 et 2010, faute de fonds pour l'autofinancement.
- La renaturation du torrent du Riou Tort et du marais de Châteaugarnier à Thorame Basse ne verra vraisemblablement pas le jour, un des propriétaires s'opposant au projet de manière ferme. Toutefois les actions de suivis faunistiques et floristiques de la zone se déroulent normalement.



Le Verdon à Vinon avant travaux



Après travaux : le Verdon a retrouvé sa section d'écoulement en crue



Débardage à cheval sur le Malaurie

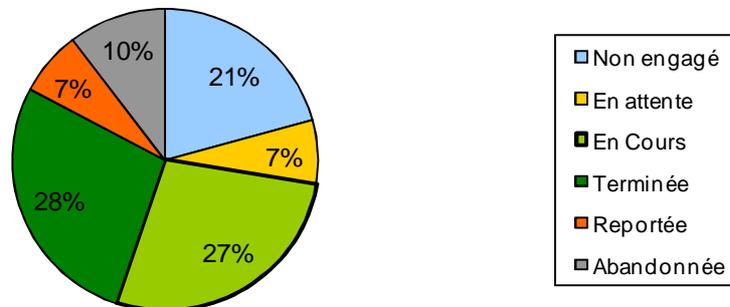


Equipe du SIVU d'entretien des berges du Verdon

Notons qu'une action a été annulée :

Pour l'opération B1-1-02 : il s'agissait d'étudier et de mettre en œuvre un moyen de rendre franchissable le seuil du pont de bois sur la Chasse à Villars – Colmars. Or la présence d'un obstacle naturel infranchissable à la montaison a été identifiée quelques dizaines de mètres à peine à l'amont de ce seuil. Le rendre franchissable ne s'avère donc pas judicieux.

Objectif 2



Etat d'avancement de l'objectif 2 en nombre d'opérations

3.3. Objectif 3 – Activités touristiques

- 2 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.
- 1 opération démarrée

Il s'agit du sous-volet B1-3 du contrat, soit 2 sous actions.

Il s'agit de l'action intitulée « **Aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière** », les deux opérations inscrites sont en cours de réalisation mais les projets ne seront réalisés que partiellement (en effet seul le site de Castellane est aménagé, pour le

site de pont de Taloire une nouvelle réunion doit avoir lieu début 2011 pour réévaluer les besoins, pour le site de Chasteuil, un aménagement a été réalisé pour faciliter l'accès au site mais le reste ne sera à priori pas fait). Une nouvelle tranche pourrait être réalisée en 2011.



Zone d'embarquement à Castellane

3.4. Objectif 4 – Fonctionnement hydraulique et biologique et gestion des risques

Il s'agit des volets B1-4 et B2 du contrat, soit 17 opérations.

Volet B1-4 : Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux

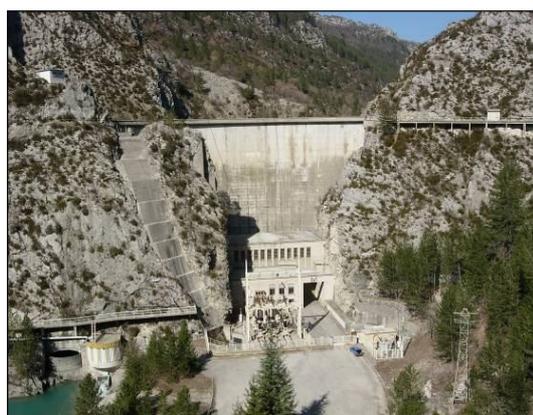
2 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

2 opérations démarrées.

Il s'agit de l'augmentation des débits réservés de Chaudanne et Esparron (opérationnel en 2011, dès raccordement au réseau RDF)



Ancien groupe de restitution de Chaudanne, en cours de changement pour pouvoir turbiner le nouveau débit réservé



Barrage de Chaudanne

Volet B2 : Action de prévention des inondations et de protection contre les crues

9 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

3 opérations démarrées

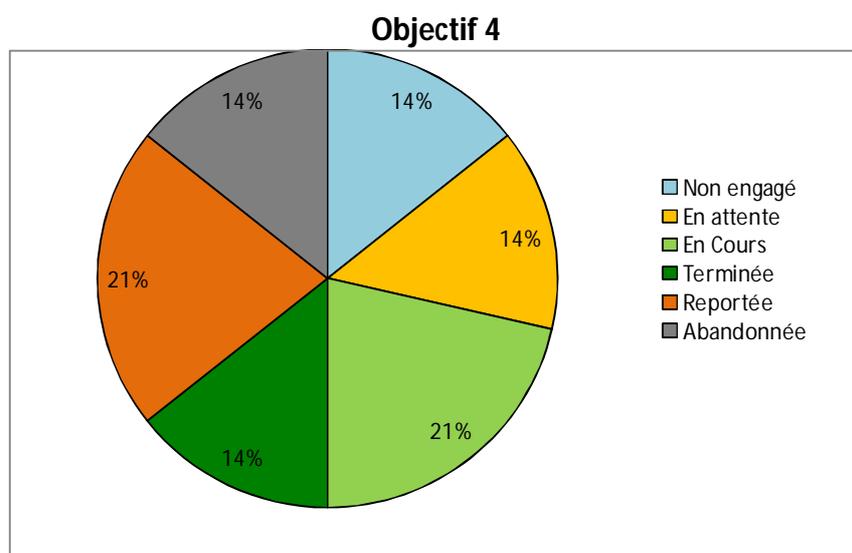
Les principales réalisations de cet objectif concernent :

- La mise en œuvre d'un système d'alerte de crues sur le haut Verdon a débuté, il s'agit d'une collaboration des communes avec le CEMAGREF et Météo France pour la mise en place de nouveaux radars. (cette action a évolué par rapport à ce qui était prévu au Contrat grâce à ce partenariat)
- Les opérations B2-1-04 et 08, concernant la mise en place de protection contre les crues à Castellane et au plan Est, à Allos, ont été mises en œuvre.
- Les actions de gestion du transport solide n'ont pas encore débuté.
- Les travaux de protection contre les crues à Gréoux (B2-1-10) vont dépendre en grande partie du devenir et de l'aménagement du seuil de Gréoux (B1-1-08), porté par EDF.
- D'autres travaux de restauration de digues à Castellane et Allos devraient être réalisés courant 2011, les deux autres projets (Riez et Vinon sur Verdon), sont reportés.

Notons que deux actions ont été annulées :

Il s'agit de l'opération B2-3-01, consistant en la maîtrise du transport solide sur le ravin de Séoune à Thorame-Basse, la pertinence de cette action semble avoir été remise en question.

Et l'opération B2-1-06 de protection contre les crues de l'Issole entre St André et la Mure Argens.



Etat d'avancement de l'objectif 4 en nombre d'opérations

3.5. Objectif 5 - Ressource

Il s'agit du volet B3 du contrat, soit 14 opérations.

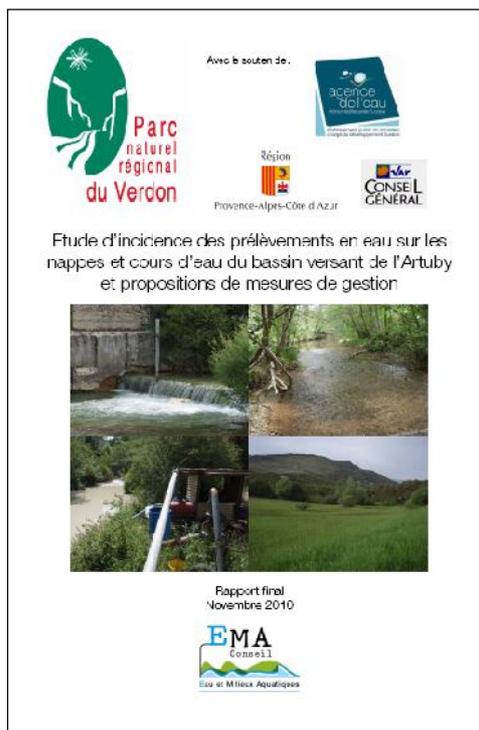
14 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

11 opérations démarrées.

Les principales réalisations de cet objectif concernent :

- La réalisation d'études d'incidence des prélèvements en eau (Allos : démarrage administratif, secteur Artuby)
- La réalisation de schéma directeur d'eau potable (St Julien du Verdon, Bauduen, Gréoux les Bains)
- La réhabilitation de réseaux AEP (La Garde, St Martin de Brômes, Valensole)
- La sécurisation et amélioration des captages AEP (Thorame-haute, La Bastide, Roumoules, St Martin de Brômes)

En 2011, les rénovations des réseaux d'AEP devraient se poursuivre pour les communes de Valensole et Moustiers-Sainte-Marie, sans doute par tranches.

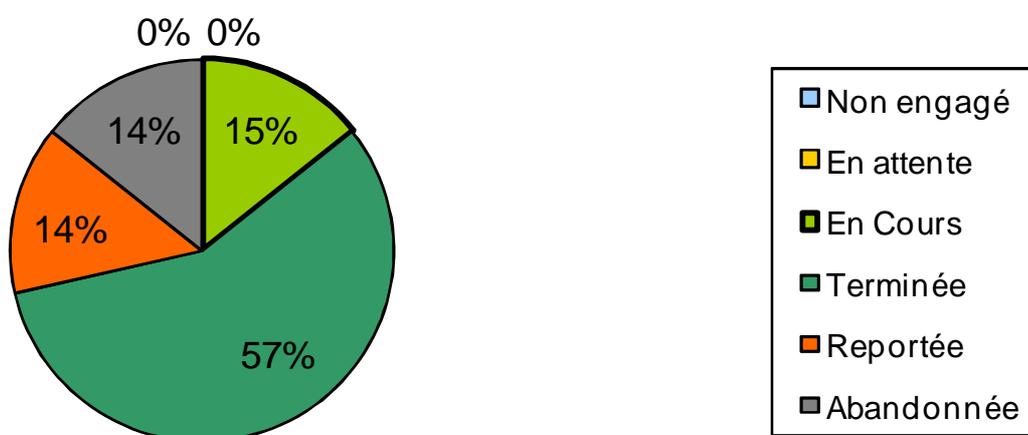


Notons que des actions ont été annulées :

Création d'un réservoir d'eau à Moustiers-Sainte-Marie : plus pertinente

Création d'une unité de traitement de l'eau potable intercommunale pour les Salles sur Verdon et Aiguines : plus pertinente

Objectif 5



Etat d'avancement de l'objectif 5 en nombre d'opérations

3.6. Objectif 6 – Gestion globale

Il s'agit du volet C du contrat, soit 18 opérations.

16 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

16 opérations démarrées

Ce sont les postes de :

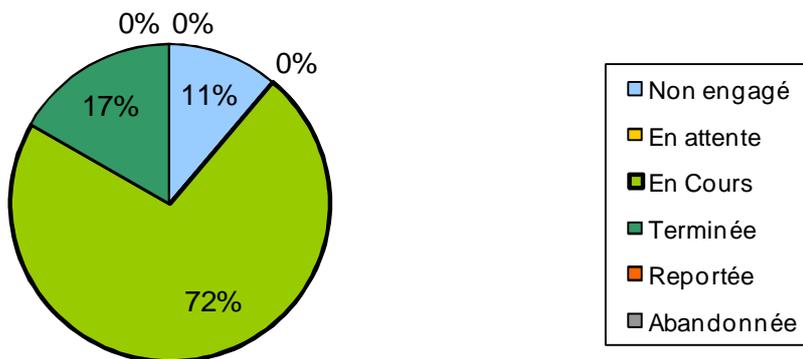
- Guillaume RUIZ : technicien rivière du PNRV
- Odile GUILLARD : Chargée de projet "Sports de nature et territoire" du PNRV
- Corinne GAUTIER : animatrice du contrat de rivière Verdon du PNRV
- Corinne GUIN : Chargée de mission eau du PNRV

Mais aussi la mise en place de l'observatoire de l'eau (suivis qualité, débits, faune flore, température,...) et exploitation de ces données.

Et enfin tout le volet communication et sensibilisation, avec l'édition de la lettre Inf'eau Verdon tous les trimestres et les autres actions qui débiteront dès début 2011.



Objectif 6



Etat d'avancement de l'objectif 6 en nombre d'opérations

4. Bilan global fin 2010

4.1. Etat d'avancement

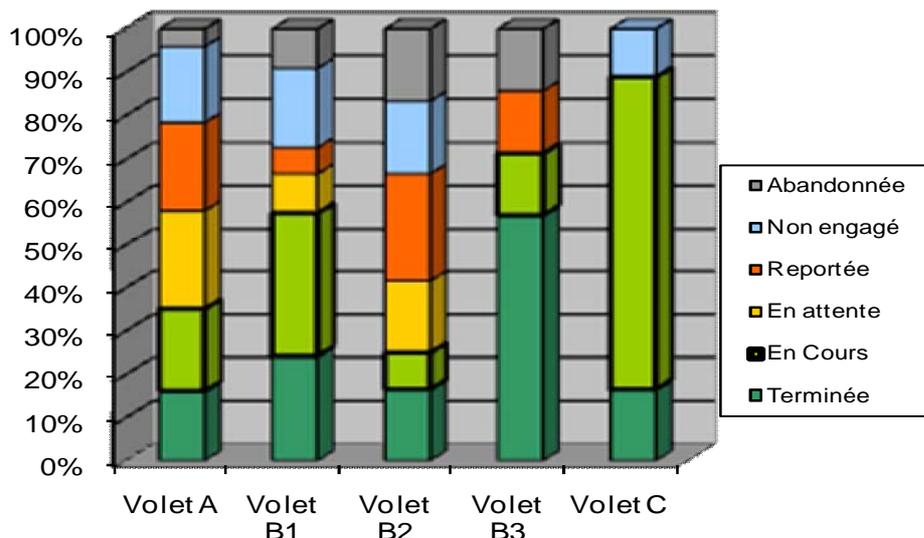
Le contrat de rivière Verdon se décline en 151 opérations valides dont 74 pour l'objectif 1, 29 pour l'objectif 2, 2 pour l'objectif 3, 14 pour les objectifs 4 et 5 et 18 pour l'objectif 6.

Les actions « non engagées » sont originellement programmées entre 2011 et 2013.

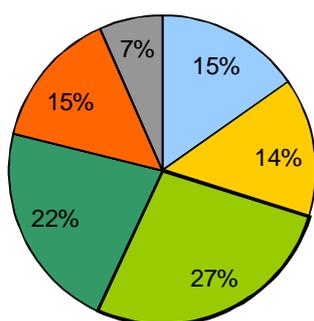
Les actions « en attente » ont généralement débuté sur le plan administratif mais il s'agit d'une des phases les plus longues pour chaque projet.

Les actions « en cours » sont en cours de réalisation (étude ou travaux entamés)

Les actions « reportées » sont des projets initialement prévus entre 2008 et 2010 mais repoussés, le plus souvent pour des motifs financiers.



Etat d'avancement global du contrat par nombre d'opération



L'état d'engagement du contrat de rivière Verdon est donc à 49% à mi-parcours, rapidement à 63% (avec les « dossiers en attente ») Et 50 % des subventions programmées ont été demandées.

4.2. Volet financier

Cf. annexe B

	Montant prévisionnel du Contrat de rivière 2008 HT		Montant prévisionnel du Contrat de rivière 2010 HT	Nombre de dossier de demande de subvention déposés	Montant des dossiers de demande de subvention déposés avant janvier 2011 en € HT	Taux d'avancement financier en décembre 2010 en %
Objectif 1 : Améliorer la qualité des eaux	19 174 917		18 302 453	20	10 664 746	58,3
Objectif 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel B1-1, B1-2, B1-5	3 506 037		3 408 241	14	2 382 683	69,9
Objectif 3 : Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux B1-3	396 460		396 460	1	324 460	81,8
Objectif 4 : Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction de tous, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques	B1-4	3 483 000	3 483 000	0	0	0
	B2	3 830 000	3 214 000	1	811 952	25,3
Objectif 5 : Aller vers une gestion solidaire de la ressource	1 958 450		987 866	5	698 047	70,7
Objectif 6 : Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau à l'échelle du bassin versant, et adapter les politiques et les moyens à mettre en œuvre	1 121 853		1 216 053	13	561 211	46,2
Total	33 470 717		31 008 073	54	15 443 099	49,8

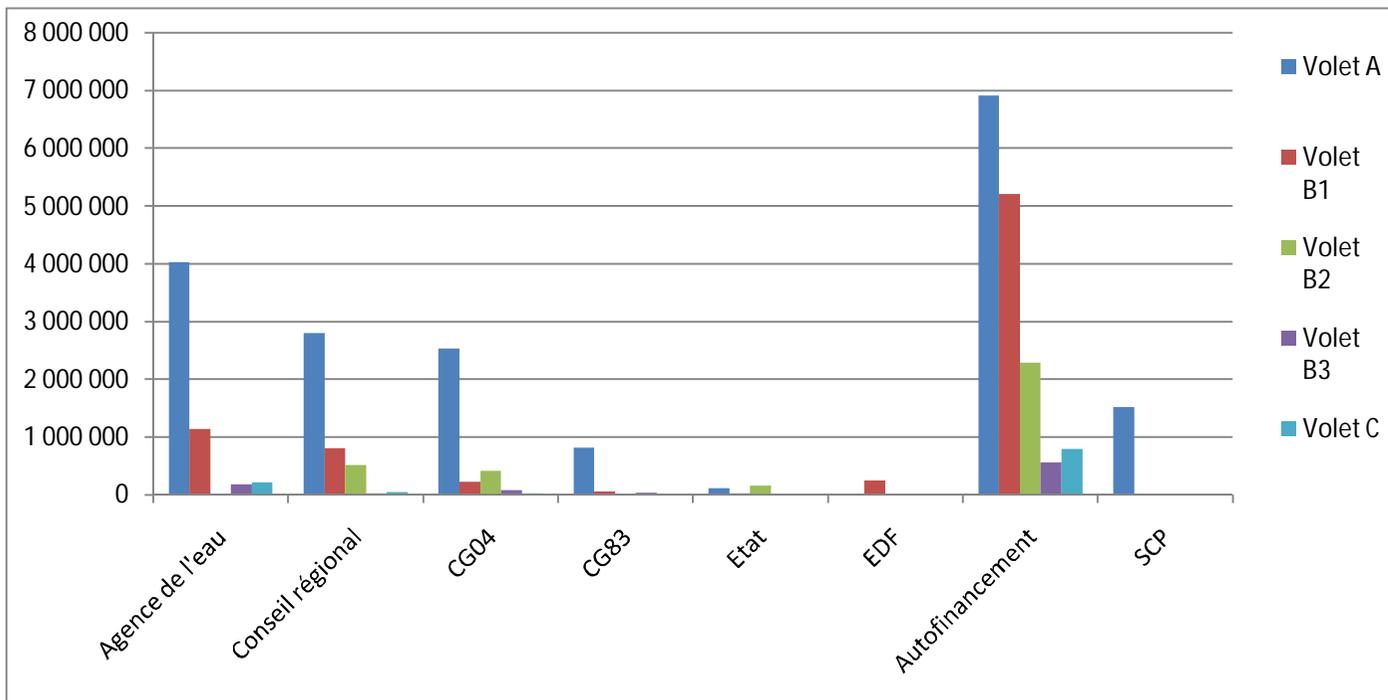
Montant prévisionnel du Contrat de rivière 2008 HT : Montant du contrat moins les actions des communes non signataires (Artignosc, Beaudinard et Puimoisson)

Montant prévisionnel du Contrat de rivière 2010 HT : Montant du contrat actualisé sur les montants déposés lors des demandes de subventions, moins les actions annulées.

Montant des dossiers de demande de subvention en décembre 2010 en € HT : Somme des montants déposés lors des demandes de subventions

Taux d'avancement financier en décembre 2010 en % : Pourcentage des montants déposés lors des demandes de subventions par rapport au montant prévisionnel 2010.

Les deux opérations du volet B1-4 sont en cours, toutefois les projets sont en cours de réévaluation, la participation financière de est donc en cours de négociation.



Graphique 1: Répartition des financements par financeurs et par volet sur l'ensemble du contrat

Le volet A est proportionnellement le mieux financé que les autres. L'Agence intervient à des taux plus importants que les autres financeurs, directement ou via le fond FSR.

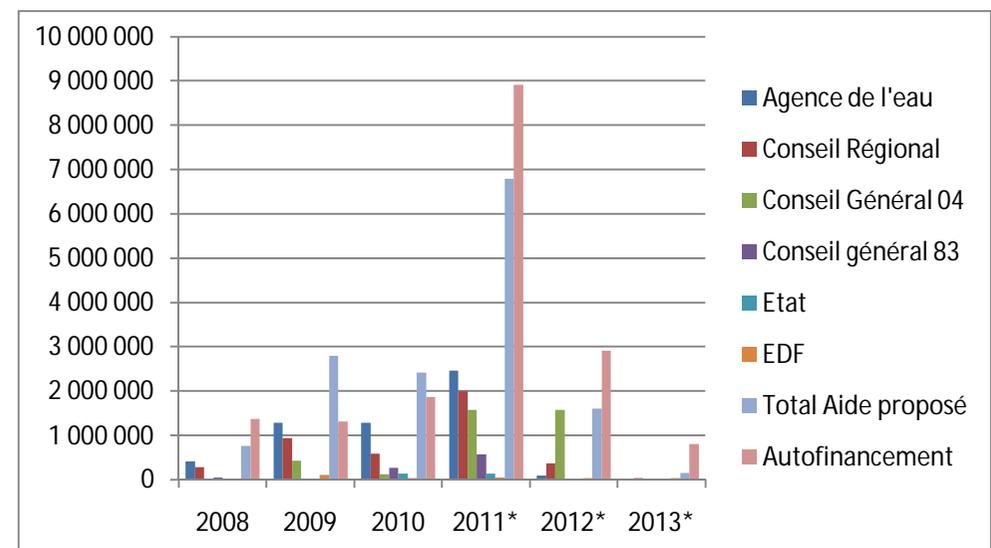
Il semble que le volet B1 soit très faiblement financé alors que les montants engagés sont importants.

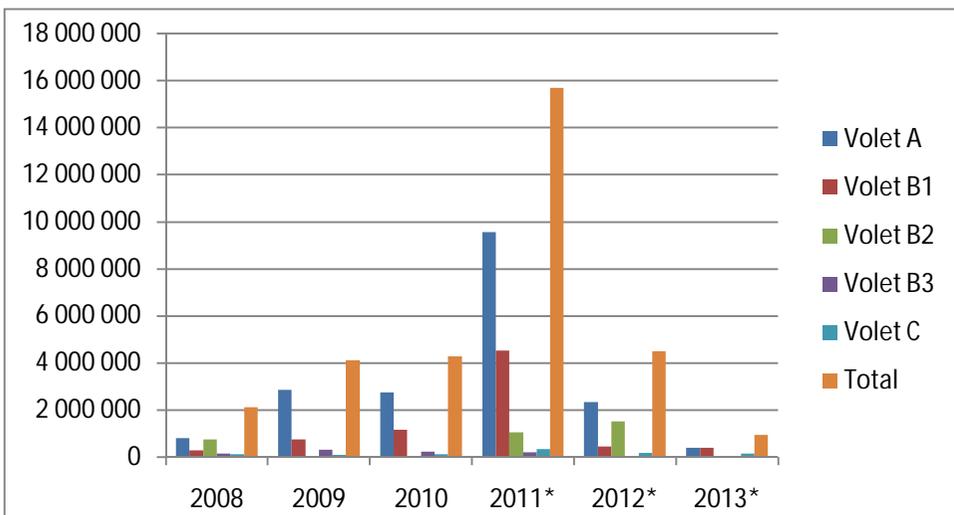
Par ailleurs une part de l'autofinancement du volet A est prise en charge par la SCP dans le cadre d'une convention SCP/Parc naturel régional du Verdon. Pour l'heure, la SCP intervient au maximum à hauteur de 66% de l'autofinancement résiduel sous conditions à concurrence de 350 000€ par an. Sur l'ensemble du contrat, plus de 1 500 000 € d'aides complémentaires seront ainsi apportés aux communes du Parc.

Graphique 2 : Répartition des financements par financeurs et par année

Les années 2008, 2009 et 2010 affichent les montants réels engagés. Les années 2011, 2012 et 2013 correspondent au prévisionnel.

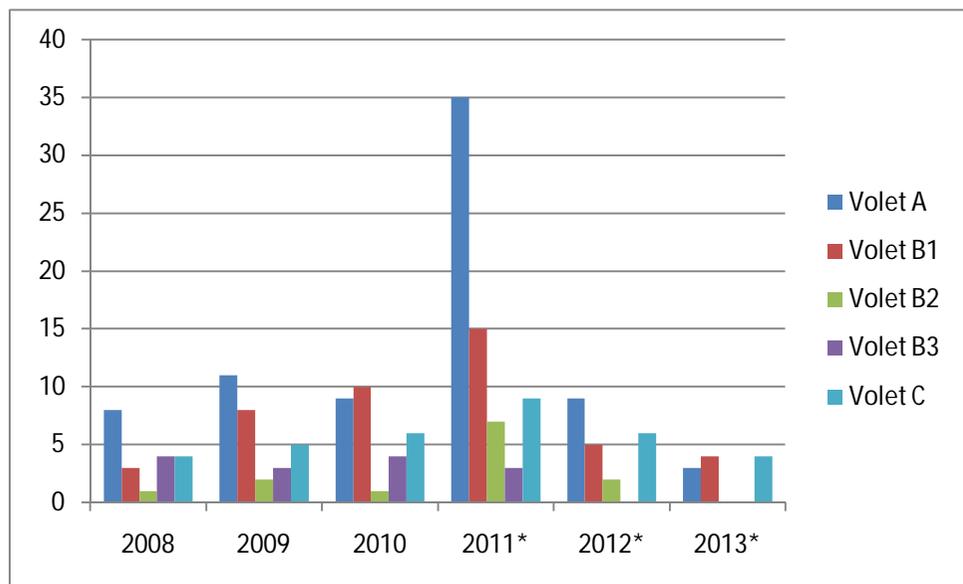
De nombreuses actions ont été reportées en 2011, ce qui explique le volume financier planifié en 2011.





Graphique 3 : Répartition des financements par volets et par année

Le volet A est prédominant dans le contrat rivière. L'année 2010 a vu démarrer un grand nombre des actions B1 (actions administrativement très longues). L'année 2011 devrait absorber le retard pris par les actions du volet A. Les actions des volets A et B1 débutées en 2011 peuvent être finalisées courant 2013, les maîtres d'ouvrages portant les actions des volets A et B2 en 2012 seront fortement incités à anticiper la réalisation de leurs actions dès mi-2011 en terme administratif afin de miser sur une réalisation opérationnelle fin 2013 ou courant 2014.



Graphique 4 : Répartition des opérations par années et par volet

La répartition des opérations par années et par volet montre, comme le graphique 2 que l'année 2011 est effectivement la plus chargée. Il est possible de constater que le contrat est relativement bien équilibré avec un nombre d'actions croissant jusqu'en 2011, puis une diminution progressive jusqu'à la finalisation du contrat. Ce qui permettra d'absorber les dérapages inévitables.

5. Evaluation de l'impact sur le milieu des actions réalisées dans le cadre du contrat de rivière Verdon

Après deux années et demie de vie du contrat de rivière Verdon, il est difficile et prématuré d'évaluer l'impact des actions entreprises dans le cadre du contrat. En effet, seul 9% des actions sont terminées et il s'agit souvent des phases d'études ou de travaux terminés courant 2010.

5.1. Impacts de l'objectif 1 - Qualité

Les actions inscrites au Contrat en matière d'assainissement collectif sont issues des schémas directeurs d'assainissement déjà réalisés et viseront à la mise en conformité réglementaire par rapport à la directive ERU, la mise en conformité avec les objectifs de réduction des flux de substances polluantes.

Il est proposé de présenter l'évaluation des pollutions « évitées » grâce aux travaux achevés au sein de l'objectif 1 :

- Création de la STEP du Plan d'Annelle, Commune de la Martre :
Pollution anciennement traitée ; 0 EH,
Pollution nouvellement traitée : 50 EH
- Construction de la nouvelle station d'épuration de Montagnac :
Pollution anciennement traitée ; 600 EH,
Pollution nouvellement traitée : 800 EH
- Construction de la nouvelle station d'épuration d'Esparron de Verdon :
Pollution anciennement traitée ; 900 EH,
Pollution nouvellement traitée : 1800 EH + 100 fosses septiques
- Travaux de raccordement d'Hôtel des Gorges du Verdon, Auberge de Jeunesse de la Palud sur Verdon : pollution nouvellement traitée 150 EH

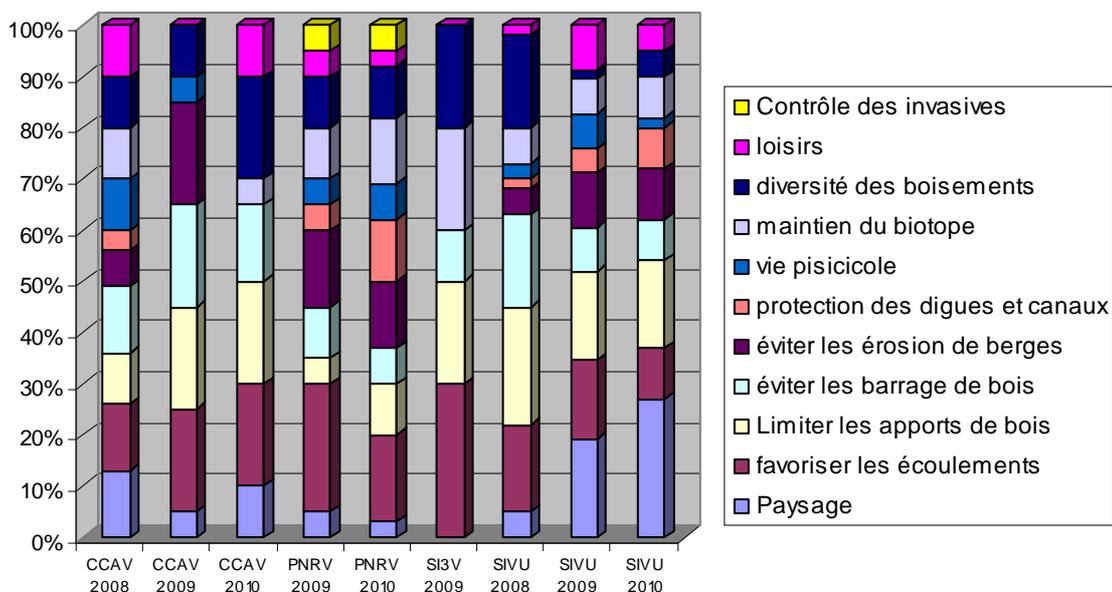
A l'heure actuelle, les pollutions de 2 200EH supplémentaires peuvent être traités, principalement en période estivale. En effet les problèmes de surcharge des stations et d'insuffisance de capacité se posent principalement en période estivale, sur des durées très limitées. Hors saison estivale les capacités sont généralement suffisantes. Les indicateurs de suivi seront donc orientés dans ce sens lors de l'analyse globale des impacts via l'observatoire de l'eau.

5.2. Impacts de l'objectif 2 - Milieux

Les travaux de restauration des continuités piscicoles sont en courts de réalisation, l'évaluation de leur impact serait donc prématuré.

Les travaux d'entretien du Verdon sont répartis entre différents acteurs. Les actions sont menées conformément aux préconisations du bureau d'étude BIOTOPE.

250 km de cours d'eau sont maintenant gérés et entretenus sur le bassin versant du Verdon, sur un linéaire total de 450km environ. Soit environ 56% du linéaire de berges du haut Verdon, 53 % du moyen Verdon et 30 % du bas Verdon.



Interventions réalisées par objectifs, par maître d'ouvrage et par année.

Depuis 2008, les quatre maîtres d'ouvrages s'attachent à améliorer le fonctionnement du Verdon et de ses affluents pour atteindre le bon état à l'horizon 2015. Les travaux réalisés ont permis d'améliorer sensiblement les conditions d'écoulement (gestion d'embâcles, et conservation du gabarit des cours d'eau) et de limiter les risques inondations sur de nombreux secteurs (protection des digues et canaux). Ces opérations ont permis également une valorisation paysagère des cours d'eau et le maintien d'un équilibre des peuplements ripicoles (diversité des boisements). Les crues annuelles permettent d'évaluer les travaux et d'apprécier leur pertinence à court et moyen terme (dégâts). Depuis 3 ans, les travaux d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire ont permis de réduire les dommages (inondation, érosion...) sur le territoire du Verdon mais doivent continuer pour assurer le bon fonctionnement à l'échelle du bassin versant

5.3. Impacts de l'objectif 3 – Activités touristiques

Les actions prévues n'ayant été réalisées que partiellement et très récemment, il sera pertinent de proposer des indicateurs de suivi à intégrer dans l'observatoire de l'eau.

L'objectif, à terme, est de limiter l'impact des activités sur les berges et la ripisylve, en évitant le développement de zones d'embarquement en dehors des zones aménagées.

5.4. Impacts de l'objectif 4 – Fonctionnement hydraulique et biologique et gestion des risques

L'augmentation des débits réservés a fait l'objet de nombreux suivis de l'état initial physique du Verdon, dans le cadre de l'observatoire de l'eau, qui se poursuivront avant de pouvoir évaluer l'effet de cette augmentation.

Le volet B2 est l'un des moins engagé du contrat, une seule action a été réalisée, une réflexion et en cours pour déterminer des indicateurs pertinents.

5.5. Impacts de l'objectif 5 - Ressource

Les actions prévues n'ayant été réalisées que partiellement et récemment, il sera pertinent de proposer des indicateurs de suivi tels que les rendements des réseaux à intégrer dans l'observatoire de l'eau.

5.6. Impacts de l'objectif 6 – Gestion globale

La mise en place de l'observatoire de l'eau via le SIT (Système d'Information Territorial) du Parc naturel régional du Verdon (dont le premier comité de pilotage aura lieu en février 2010) permettra d'analyser les résultats de l'ensemble des actions menées sur le territoire du bassin versant du Verdon.

Ainsi l'évaluation de différents paramètres tels que la qualité des eaux, l'évolution des frayères à Truites fario, des IBGN, les profils de températures, les débits, le suivi des espèces invasives...pourra être réalisée de manière cartographique et en corrélation avec les actions réalisées dans le cadre du contrat de rivière Verdon. L'analyse des traitements de la pollution et de l'état des réseaux AEP pourra également être évaluée, en corrélation avec la population présente sur le territoire du bassin versant.

Enfin, le volet communication et sensibilisation a permis de réaliser le magazine Inf'eau Verdon, qui paraît tous les trimestres. La publication est diffusée à l'ensemble des habitants du bassin versant par voie postale ainsi qu'aux partenaires du Parc.

Les subventions très récemment accordées pour les autres actions de ce volet vont permettre de débiter une campagne d'information et d'éducation à l'environnement sur le thème de l'eau, à raison de 3 interventions grand public par trimestre au minimum.

La « culture » de la gestion à l'échelle du bassin versant s'est développée progressivement sur le bassin du Verdon, et le rôle de structure de gestion des milieux aquatiques du Parc est maintenant de plus en plus reconnu.

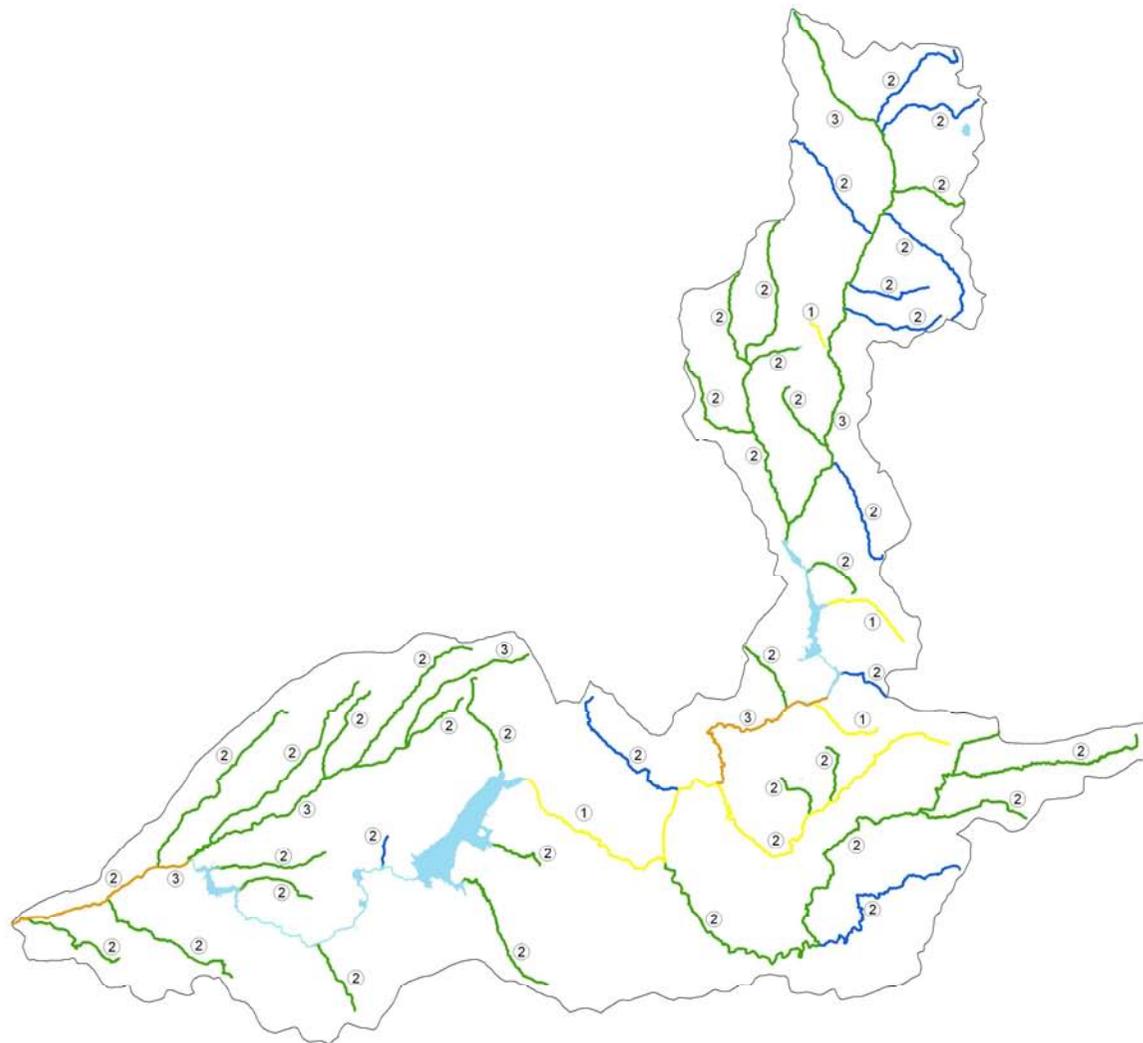
5.7. Bilan qualitatif des actions

Conformément à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des eaux d'ici à 2015, aux orientations fondamentales du SDAGE et du SAGE Verdon, les actions inscrites au contrat de rivière Verdon tendent à modifier les milieux récepteurs en agissant sur les problèmes détectés, à la source.

Des actions primordiales pour les milieux, telles que l'augmentation des débits réservés, la restauration des continuités piscicoles, la mise en place de traitement tertiaires plus poussés (bactériologie) sont intégrées au présent contrat. Toutefois, de nouvelles actions impactant d'autres secteurs géographiques ont vu le jour et seront donc proposées dans le cadre d'un avenant au contrat.

Enfin les indicateurs de suivi des actions sont pour partie encore à définir ou à mettre en œuvre. L'observatoire de l'eau doit permettre la prise en compte de tous les objectifs et permettre d'évaluer l'impact des actions par secteur géographique.

CARTE 21 : CARTE DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE ACTUEL DES MASSES D'EAU
DU BASSIN VERSANT DU VERDON



Légende

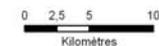
Etat écologique actuel :

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre

Niveau de confiance
de l'état évalué :

- ① Faible
- ② Moyen
- ③ Fort

Source : SDAGE Rhône
Méditerranée - 20 novembre
2009



Logiciel SIG : ArcView 9.1

Projection : Lambert 2 étendu

Sources :
SIEE CARTES - EG2/PPAE-PACA-70008240
PNE du Verdon
Réalisation : PNE du Verdon, 16/06/2010.
N. PETIT



Etat des masses d'eau du SDAGE du bassin versant du Verdon 2009

6. Difficultés et décalages rencontrés

6.1. Difficultés administratives

Les principaux problèmes ou reports viennent d'une mauvaise prise en compte des délais et modalités administratives des dossiers.

Les communes ne sont pas forcément bien au fait des procédures d'appel d'offres, de demandes de subventions et ou des obligations réglementaires liées à chaque projet. Il semble nécessaire d'accentuer la communication à ce sujet auprès des maîtres d'ouvrage.

Difficultés de suivis par le porteur du Contrat : La récupération des informations (principalement administrative) reste compliquée et très chronophage. La mise en place d'un outil commun à tous les acteurs financier du Contrat rivière Verdon permet un suivi en temps réel en théorie, mais est encore sous exploité (généralement rempli une fois par an).

L'outil Tableau fourni par l'ARPE, impose un travail en doublon par une saisie administrative systématique mais déconnecté des outils réellement utilisés pour la gestion au jour le jour. Les reports ou modifications de montants sont mal pris en compte et les outils d'analyse sont relativement limités.

6.2. Difficultés financières

Le volet études a globalement été sous-estimé, et dans l'ensemble les travaux programmés en 2011 et après n'ont pas pris en compte l'augmentation de l'indice du point, ce qui laisse à penser que les montants subventionnables seront plus importants que prévus. Ce point est problématique lorsque les financeurs s'engagent sur une enveloppe et non sur un taux d'intervention.

Enfin les modalités de versement des subventions varient en fonction des financeurs, ce qui rend la programmation d'un projet pluriannuel relativement compliqué (financement HT ou TTC en fonction des actions, conditions d'attributions, délais...).

6.3. Des changements de maîtrise d'ouvrage

Suite à la mutation du SIVOM Artuby-Verdon en Communauté de Communes Artuby-Verdon intégrant les compétences « assainissement collectif et individuel, Eau potable et déchets », tous les projets en maîtrise d'ouvrage des communes de Bargème, Le Bourguet, Brenon, La Bastide, Trigance, La Roque-Esclapon, La Martre, Chateaueux, Comps sur Artuby ont été transférés à la CCAV.

Enfin le Syndicat Intercommunal des 3 Vallées, maître d'ouvrage du plan d'entretien et de restauration des berges du secteur des Alpes maritimes ne souhaite plus assurer son rôle, les communes concernées refusant d'assurer leur part de financement. La programmation des actions du plan d'entretien, proposée via l'étude préalable du bureau d'étude BIOTOPE n'est donc plus assurée depuis 2009.

7. Nouvelles actions du Contrat de Rivière Verdon

Un bilan intermédiaire permet de réactualiser les besoins.

Certaines actions inscrites au contrat, n'ayant pas encore fait l'objet de demande de subventions, s'avèrent sous évaluées ou pourraient bénéficier de programme financiers n'existant par lors de l'inscription des actions au premier contrat.

Il est donc proposé de les réévaluer et de les intégrer au montant total du contrat de base.

Par ailleurs, dès sa création, le contrat rivière Verdon intégrait en partie 3.B.5., un volet « Actions susceptibles d'être rattachées au Contrat par avenant ». En effet, de nombreuses actions dont la mise en œuvre était nécessaire, mais encore trop immatures pour être inscrites ont été recensées. Aujourd'hui une partie d'entre elles ainsi que de nouveaux besoins ont émergés et sont proposés pour une nouvelle programmation, via un avenant au contrat rivière. Le tableau du Porté à Connaissance simplifié (PAC), présenté dans le dossier Avenant au Contrat de rivière Verdon, permet de visualiser l'intérêt de chacune des actions existantes ou proposées pour l'atteinte de l'objectif du bon état ou bon potentiel écologique.

7.1. Réactualisation du volet A

Les modifications principales apportées à ce volet portent essentiellement sur la réactualisation du programme d'actions : bien que de nombreuses actions aient démarré, dans les temps, les délais administratifs ont été sous évalués, de nombreuses actions voient donc les phases opérationnelles décalées dans le temps, toutefois, cela ne semble pas remettre en question la fin du contrat.

Le Volet A réactualisé est augmenté de (*) de 235 277 € HT.

Avenant : 13 nouvelles actions réparties en 17 opérations :

- Construction de stations d'épurations (5 projets),
- Réhabilitation de réseaux d'assainissement (suite à la réalisation des Schéma Directeurs d'Assainissement, 5 projets)
- Mise en place de suivi expérimental d'épandage de boues de STEP, en raison d'une forte demande du territoire (1 projet)
- Mise en place de toilettes sèches (2 unités)

(*) Les montants annoncés n'incluent ni les nouvelles actions; ni le prolongement des actions : elles seront comptabilisées dans l'avenant au contrat de rivière.

7.2. Réactualisation du volet B

Le volet B fait l'objet du plus grand nombre de modifications.

Comme pour le volet A, de nombreuses actions ont été décalées dans le temps pour des raisons principalement administratives (fortement sous évalué lors du démarrage des actions)

Trois actions de restauration des continuités piscicoles ont été sous évaluées. De plus les études nécessaires à leur réalisation (étude de l'impact hydraulique en particulier) n'ont pas forcément été intégrées.

Une action inscrite au volet B2-3 : Gestion du transport solide, s'avère en fait être une étude de restauration des continuités piscicoles, il est donc proposé de l'intégrer au volet B1-1 et d'inscrire en plus de l'étude prévue le montant des travaux prévisionnels.

Par ailleurs, de nouvelles modalités financières ont vu le jour pour les actions du volet B1-1 : Restauration des continuités piscicoles. Deux financeurs s'imposent afin de faciliter la mise en œuvre des démarches, l'Agence de l'eau RMC et l'Europe via les fonds FEDER, attribués par les DREAL et ce, à hauteur de 100% des projets (sous conditions). Les autres financeurs se verront donc déchargés de ces actions, pour tout ou partie.

Enfin la nécessité de restaurer les continuités piscicoles et sédimentaires, prioritairement sur les zones à enjeux a permis de proposer de nouveaux projets.

Une action du volet B1-2 : Réhabilitation des habitats piscicoles va bénéficier d'un double portage afin de mutualiser les compétences (Etude du TCC de Chaudanne, portage SIVU/EDF).

Une action du volet B2-1 : Travaux de confortement des crues (Etude et confortement des digues de Vinon sur Verdon), doit également être réévaluée, en effet, les travaux de première urgence

s'avèrent plus important que prévus et nécessite beaucoup plus de moyens, sous réserve que la commune maître d'ouvrage puisse dégager les fonds nécessaires.

Le Volet B réactualisé sera diminué (*) de 1 343 209 € HT.

Les nouveaux projets sont très nombreux dans ce volet :

- Restauration des continuités (5 projets),
- Restauration d'habitats (3 projets),
- Etude des milieux (1 projet),
- Amélioration de la gestion hydroélectrique (1 projet),
- Restauration et entretien de milieux (3 projets),
- Travaux de confortement contre les crues (4 projets),
- Gestion du risque (1 projet),
- Gestion quantitative de la ressource (3 projets),
- Gestion qualitative de la ressource (10 projets).

(*) Les montants annoncés n'incluent ni les nouvelles actions, ni le prolongement des actions : elles seront comptabilisées dans l'avenant au contrat de rivière.

7.3. Réactualisation du volet C

Le volet C a été correctement évalué, toutefois la découverte d'Ecrevisses à pattes blanches (espèce bénéficiant d'une protection nationale) sur un cours d'eau devant faire l'objet de travaux a obligé à modifier le protocole initialement prévu et à proposer la poursuite du suivi par la création d'une nouvelle action, inscrite à l'avenant. Il est toutefois proposé de reporter la réalisation du bilan du contrat à fin 2014 afin de permettre aux actions engagées en 2013 (par report ou prévues) d'être soldées. Ce report implique un prolongement de certaines actions, tels que le financement des postes, les actions de communication existantes (Inf'eau Verdon, animation, sensibilisation), l'animation de l'observatoire de l'eau...

Le Volet C réactualisé sera diminué (*) de 10 543 € HT.

Les nouveaux projets intègrent l'avancé de nombreuses études :

- Prolongation des postes au terme du contrat rivière (4 projets)
- Suivi et études (5 projets)
- Communication sensibilisation (3 projets)

(*) Les montants annoncés n'incluent ni les nouvelles actions, ni le prolongement des actions : elles seront comptabilisées dans l'avenant au contrat de rivière.

7.4. Réactualisation du contrat dans sa globalité

La simple réactualisation des coûts connus et la suppression des actions abandonnées se traduisent par une diminution du coût total du contrat de rivière de 33 à 32 millions d'€ HT soit 1 118 475 € HT de moins.

L'avenant au contrat consiste donc en la réévaluation de 11 actions (surcoût de 815000 € HT) et au prolongement de 1 an et demi de 10 actions en cours (postes, entretien berges, communication...) pour un surcoût de 659 500 € HT.

L'avenant propose l'ajout de 53 nouvelles opérations, le volume total du contrat en nombre d'opérations passe donc de 151 à 203, soit une augmentation de ¼.

Au vu du nombre d'actions inscrites jusqu'en 2013, il semble pertinent de proposer une prolongation de la durée du contrat afin de permettre la finalisation des actions engagées en 2013 et précédemment.

Il est donc proposé de prolonger la durée d'engagement des actions de mi-2013 à fin 2013 au plus tard.

Enfin, un prolongement jusqu'à fin 2014 permettra d'effectuer le bilan des actions, la mise en application des indicateurs proposés, l'intégration des informations à l'observatoire de l'eau et éventuellement, après étude des conclusions du bilan, la rédaction d'un nouveau contrat permettant la mise en application des mesures du SAGE (validé fin 2012 normalement).

Il est donc proposé de reporter la fin du contrat à fin 2014, soit un report de 1 an et demi.

L'ensemble des opérations portées à l'avenant figurent dans le dossier « Avenant au Contrat rivière Verdon ». Les actions, maîtres d'ouvrages, coûts, plans de financements et fiches actions y sont disponibles.

8. Conclusion

Le bilan du contrat de rivière à la mi-parcours fait donc état d'un avancement cohérent tant sur le plan financier que sur le nombre d'actions engagées.

Le montant prévisionnel est passé de 33 millions d'€ HT en 2008 à 32 millions d'€ HT en 2010, principalement en raison de l'équilibre approximatif entre les montants d'actions abandonnées et les actions existantes réévalués. Par ailleurs, de nombreux projets ont finalement coûté plus cher que prévu sans toutefois que cela n'influe de manière significative sur le montant global du contrat.

Comme évoqué précédemment, la prise en compte de nouveaux besoins permettant de répondre aux objectifs de la DCE (bon état écologique en 2015), des orientations fondamentales du SDAGE et de la future mise en application du SAGE Verdon, semblent nécessiter la proposition d'un avenant au contrat actuel.

La mise en place de ces nouvelles actions et d'autres grands projets tels que la restauration des continuités piscicoles et sédimentaires nécessitant une phase d'études assez lourde et imposant des dossiers réglementaires type étude d'incidence laissent à penser qu'une année et demi supplémentaire sera nécessaire à la finalisation (réalisation des actions entamées) du contrat de rivière Verdon.

L'avenant au contrat de rivière tel que proposé ne changera en rien les objectifs du contrat mais seulement les moyens de les atteindre.

Annexes

A. Etat d'avancement opérationnel (tableaux arrêtés en décembre 2010)

1. Objectif 1

1.1. SOUS VOLET A1 : ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE

✓ Etat d'avancement

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée en 2010 ?	Commentaires & remarques
A-1-03	Etude pour l'optimisation du rejet de la station d'épuration intercommunale de Beauvezer (04)	SIVU pour l'assainissement du Haut Verdon	2008	NON	marché infructueux, opération décalée au printemps 2011
A-1-05	Construction de la station d'épuration de Thorame Haute (04)	SIVU pour l'assainissement du Haut Verdon	2009	OUI	en cours
A-1-05	Réalisation du réseau de transfert à Thorame Haute (04)	SIVU pour l'assainissement du Haut Verdon	2009	OUI	en cours
A-1-05	Réalisation du réseau de collecte à Thorame Haute (04)	SIVU pour l'assainissement du Haut Verdon	2009	OUI	en cours
A-1-06	Amélioration de l'assainissement à Thorame basse (04) : construction d'une station d'épuration à la bâtie	Commune de Thorame Basse	2009	NON	Opération décalée 2011
A-1-06	Amélioration de l'assainissement à Thorame basse (04) : réseau de transfert	Commune de Thorame Basse	2009	NON	Opération décalée 2011
A-1-06	Amélioration de l'assainissement à Thorame basse (04) : réhabilitation du réseau de collecte	Commune de Thorame Basse	2010	NON	Opération décalée 2011
A-1-07	Construction de la station d'épuration d'Argens à La Mure - Argens (04)	Commune de La Mure - Argens	2009	NON	appel d'offre en cours
A-1-08	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de La Mure - Argens (04)	Commune de La Mure - Argens	2009	NON	Opération décalée à 2011 phasage proposé jusqu'à 2012
A-1-09	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint André les Alpes (04) : élimination des eaux claires parasites permanentes	Commune de Saint André les Alpes	2008	NON	Opération décalée à 2011

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée en 2010 ?	Commentaires & remarques
A-1-09	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint André les Alpes (04) : élimination des eaux claires parasites par temps de pluie	Commune de Saint André les Alpes	2008	NON	Opération décalée à 2011
A-1-09	Travaux d'extension du réseau au lotissement "Le lac" à Saint André les Alpes (04)	Commune de Saint André les Alpes	2009	NON	Opération abandonnée
A-1-10	Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Julien du Verdon (04)	Commune de Saint Julien du Verdon	2008	OUI	reste enquête publique
A-1-11	Etude de définition du type de traitement tertiaire le plus approprié au cas de la STEP de Castellane (04)	Commune de Castellane	2010	NON	Préétude de la SCP réalisée opération décalée en 2011
A-1-11	Mise en place du traitement tertiaire (bactériologique) sur la station d'épuration de Castellane (04)	Commune de Castellane	2010	NON	Opération décalée en 2011
A-1-12	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Castellane (04) : Hameau de La Palud 1ere tranche	Commune de Castellane	2008	OUI	terminé fin 2010
A-1-12	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Castellane (04) : Hameau de La Palud 2eme tranche	Commune de Castellane	2010	NON	Opération décalée 2011
A-1-13	Construction de la nouvelle station d'épuration de Brenon (83)	Commune de Brenon transféré CAV	2009	OUI	attente de subventions pour lancement appel d'offre
A-1-14	Reconstruction de la station d'épuration du Bourguet (83)	Commune du Bourguet transféré CAV	2009	NON	Opération décalée en 2011 attente de subventions pour lancement études
A-1-15	Construction de la nouvelle station d'épuration de Trigance (83)	Commune de Trigance transféré CAV	2009	OUI	attente de subventions pour lancement appel d'offre

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée en 2010 ?	Commentaires & remarques
A-1-16	Travaux de restructuration du réseau d'assainissement de Thorenc à Andon (06)	Communauté de communes des Monts d'Azur	2008	OUI	En cours
A-1-17	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Valderoure (06) : reconstruction de la station d'épuration	Communauté de communes des Monts d'Azur	2009	OUI	En cours
A-1-17	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Valderoure (06) : extension du réseau d'assainissement collectif	Communauté de communes des Monts d'Azur	2009	OUI	En cours
A-1-18	Construction de la station d'épuration du hameau du Plan d'Anelle à La Martre (83) : surcoût	Commune de La Martre	2008	OUI	Travaux terminés été 2009
A-1-19	Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la Palud sur Verdon (04)	Commune de La Palud sur Verdon	2011	OUI	En cours
A-1-21	Raccordements au réseau d'assainissement collectif de La Palud sur Verdon (04) : Hôtel des Gorges du Verdon, Auberge de Jeunesse	Commune de La Palud sur Verdon	2009	OUI	terminé
A-1-21	Raccordements au réseau d'assainissement collectif de La Palud sur Verdon (04) : quartier Chaumas	Commune de La Palud sur Verdon	2009	NON	Opération décalée en 2011
A-1-21	Raccordements au réseau d'assainissement collectif de La Palud sur Verdon (04) : quartier Bourbon	Commune de La Palud sur Verdon	2009	NON	Opération décalée en 2011
A-1-22	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Moustiers Sainte - Marie (04)	Commune de Moustiers Sainte Marie	2009	OUI	Réalisé par tranche 1 ^{ère} terminée
A-1-25	Reconstruction de la station d'épuration des Salles sur Verdon (83)	Commune des Salles Sur Verdon	2008	OUI	en cours
A-1-26	Reconstruction de la station d'épuration de Bauduen (83)	Commune de Bauduen	2009	OUI	Travaux début 2011, Appel d'offre lancé
A-1-27	Amélioration de l'assainissement du hameau du Castellat à Sainte-Croix du Verdon (04)	Commune de Sainte-Croix du Verdon	2010	OUI	terminé

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée en 2010 ?	Commentaires & remarques
A-1-27	Amélioration de l'assainissement du hameau des Roux à Sainte-Croix du Verdon (04)	Commune de Sainte Croix du Verdon	2010	OUI	En cours
A-1-29	Construction de la nouvelle station d'épuration de Montagnac (04)	Commune de Montagnac - Montpezat	2008	OUI	Terminé
A-1-29	Construction du réseau de transfert de la nouvelle station d'épuration de Montagnac (04)	Commune de Montagnac - Montpezat	2008	OUI	Terminé
A-1-31	Construction de la nouvelle station d'épuration de St Laurent du Verdon	Commune de St Laurent du Verdon	2010	Non	Opération reportée en 2011
A-1-33	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Quinson (04) : construction d'une station d'épuration	Commune de Quinson	2009	OUI	En cours
A-1-33	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Quinson (04) : extension du réseau de transfert	Commune de Quinson	2009	OUI	En cours
A-1-34	Construction de la nouvelle station d'épuration d'Esparron de Verdon (04)	Commune d'Esparron de Verdon	2009	OUI	Terminé
A-1-34	Construction du réseau de transfert de la nouvelle station d'épuration d'Esparron de Verdon (04)	Commune d'Esparron de Verdon	2009	OUI	Terminé
A-1-34	Construction du réseau de collecte de la nouvelle station d'épuration d'Esparron de Verdon (04)	Commune d'Esparron de Verdon	2009	OUI	Terminé
A-1-35	Création d'une station d'épuration au hameau de Bellieux à Esparron de Verdon (04)	Commune d'Esparron de Verdon	2009	NON	Opération abandonnée, passage en ANC
A-1-36	Extension du réseau d'assainissement d'Esparron de Verdon (04)	Commune d'Esparron de Verdon	2010	Non	Opération reportée en 2012
A-1-37	Reconstruction de la station d'épuration de Saint Jurs (04)	Commune de Saint Jurs	2010	Non	Etude en cours, travaux reportés a 2011

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée en 2010 ?	Commentaires & remarques
A-1-38	Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Puimoisson (04)	Commune de Puimoisson	2008	NON	Opération sera réalisée hors Contrat de rivière
A-1-39	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Roumoules (04)	Commune de Roumoules	2009	OUI	En cours sur 2010-2011
A-1-40	Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Martin de Brômes (04)	Commune de Saint Martin de Brômes	2008	OUI	Terminé mais semble incomplet
A-1-41	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Valensole (04)	Commune de Valensole	2008	NON	Problème de BE, abandon du marché, non réalisé
A-1-42	Extension du réseau d'assainissement de Gréoux les Bains (04): quartiers le Jas du Rocher / la Burlière	Commune de Gréoux les Bains	2009	NON	Opération abandonnée
A-1-42	Extension du réseau d'assainissement de Gréoux les Bains (04) : quartier des Riayes	Commune de Gréoux les Bains	2009	NON	Opération abandonnée
A-1-43	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration du hameau de la Mourotte à La Verdrière (83)	Commune de La Verdrière	2008	OUI	En cours, travaux commencent mi 2011
A-1-44	Création de la station d'épuration du Hameau de Pardigaou à St Julien le Montagnier (83)	Commune de Saint-Julien le Montagnier	2008	OUI	Pbl de foncier, travaux toujours pas commencés
A-1-45	Reconstruction de la station d'épuration de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2010	NON	Reporté 2011 mais mis en demeure avant le 31 décembre 2011
A-1-46	Extension du réseau d'assainissement de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2009	NON	Opération décalée 2011

✓ **Actions à prévoir en 2011**

Dans le tableau ci-dessous sont reportées les opérations décalées (de 2008-2009 et 2010) et les opérations programmées en 2011.

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage
A-1-03	Etude pour l'optimisation du rejet de la station d'épuration intercommunale de Beauvezer (04)	SIVU pour l'assainissement du Haut Verdon
A-1-06	Amélioration de l'assainissement à Thorame basse (04) : construction d'une station d'épuration à la bâtie	Commune de Thorame Basse
A-1-06	Amélioration de l'assainissement à Thorame basse (04) : réseau de transfert	Commune de Thorame Basse
A-1-06	Amélioration de l'assainissement à Thorame basse (04) : réhabilitation du réseau de collecte	Commune de Thorame Basse
A-1-08	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de La Mure - Argens (04)	Commune de La Mure - Argens
A-1-09	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint André les Alpes (04) : élimination des eaux claires parasites permanentes	Commune de Saint André les Alpes
A-1-09	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint André les Alpes (04) : élimination des eaux claires parasites par temps de pluie	Commune de Saint André les Alpes
A-1-11	Etude de définition du type de traitement tertiaire le plus approprié au cas de la STEP de Castellane	Commune de Castellane
A-1-11	Mise en place du traitement tertiaire (bactériologique) sur la station d'épuration de Castellane	Commune de Castellane
A-1-12	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Castellane (04) : Hameau de La Palud 2eme tranche	Commune de Castellane
A-1-14	Reconstruction de la station d'épuration du Bourguet (83)	Commune du Bourguet transféré CAV
A-1-19	Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la Palud sur Verdon (04)	Commune de La Palud sur Verdon
A-1-21	Raccordements au réseau d'assainissement collectif de La Palud sur Verdon (04) : quartier Chaumas	Commune de La Palud sur Verdon

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage
A-1-21	Raccordements au réseau d'assainissement collectif de La Palud sur Verdon (04) : quartier Bourbon	Commune de La Palud sur Verdon
A-1-23	Création d'une station d'épuration au hameau du Pont à Aiguines (83)	Commune d'Aiguines
A-1-24	Extension du réseau d'assainissement d'Aiguines (83)	Commune d'Aiguines
A-1-30	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint Laurent du Verdon (04) : travaux de priorité 2	Commune de Saint Laurent du Verdon
A-1-31	Construction de la nouvelle station d'épuration de St Laurent du Verdon	Commune de St Laurent du Verdon
A-1-36	Extension du réseau d'assainissement d'Esparron de Verdon (04)	Commune d'Esparron de Verdon
A-1-37	Reconstruction de la station d'épuration de Saint Jurs (04)	Commune de Saint Jurs
A-1-41	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Valensole (04)	Commune de Valensole
A-1-45	Reconstruction de la station d'épuration de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon
A-1-46	Extension du réseau d'assainissement de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon

1.2. SOUS VOLET A2 : GESTION DES SOUS PRODUITS

Les actions du volet A2 ont été réalisées

1.3. SOUS VOLET A3 : GESTION DES REJETS DIFFUS

Aucune action du volet A3 n'a encore été réalisée pour des raisons de blocage administratif

✓ **Actions à prévoir en 2011**

L'ensemble des projets de toilettes sèches.

2. Objectif 2

2.1. SOUS VOLET B1-1 : RESTAURATION DES CONTINUITES PISCICOLES

✓ Etat d'avancement

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B1-1-01	Etude de définition des travaux à mettre en œuvre pour rendre franchissable le seuil de la prise d'eau du lac de loisirs d'Allos (04) remplacé par une étude de faisabilité de forage afin d'envisager l'effacement total du seuil.	Commune d'Allos	2009	OUI	Terminé, attente des résultats
B1-1-02	Etude de définition des travaux nécessaires pour rendre franchissable le seuil du pont de la D902 à Villars Colmars (04)	Conseil Général 04	2009	OUI	Avant projet réalisé, appel d'offre
B1-1-02	Mise en œuvre des travaux pour rendre franchissable le seuil du pont de la D902 à Villars Colmars (04)	Conseil Général 04	2010	OUI	Appel d'offre en cours
B1-1-02	Etude de définition des travaux nécessaires pour rendre franchissable le seuil du pont de bois à Villars – Colmars (04)	Commune de Villars - Colmars	2009	NON	Opération abandonnée
B1-1-02	Etude de définition des travaux nécessaires pour rendre franchissable le seuil du pont de bois à Villars – Colmars (04)	Commune de Villars - Colmars	2010	NON	Opération abandonnée
B1-1-03	Etude de définition pour la suppression du gué et l'aménagement de la route du quartier d'Angles à Castellane (04)	Commune de Castellane	2009	OUI	étude réalisée en interne par la Commune de Castellane
B1-1-03	Mise en œuvre des travaux de suppression du gué à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010	OUI	Réalisée en interne par la Commune de Castellane

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B1-1-03	Mise en œuvre des travaux d'aménagement de la route en encorbellement du quartier d'Angles (04)	Commune de Castellane	2009	OUI	Terminé
B1-1-04	Etude de définition des travaux d'aménagement du seuil des Listes à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010	NON	demande d'assistance en cours réflexion globale avec réaménagement du TCC
B1-1-04	Travaux d'aménagement du seuil des Listes à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010	NON	Report 2011
B1-1-05	Etude de définition des travaux d'aménagement du seuil EDF à Castellane (04)	EDF	2010 (avancé)	OUI	Terminé
B1-1-05	Mise en œuvre des travaux d'aménagement du seuil EDF à Castellane (04)	EDF	2010 (avancé)	OUI	En cours
B1-1-06	Diagnostic écologique et hydraulique de la Maire et élaboration d'un schéma directeur (04)	Commune de Moustiers Sainte - Marie	2009	OUI	Terminé, attente du dossier final
B1-1-07	Travaux d'aménagement pour restaurer les connexions piscicoles du Colostre (04)	FDPPMA 04	2009	OUI	DIG et demande subvention en cours, travaux 2011...normalement
B1-1-08	Aménagement pour améliorer la franchissabilité du seuil de Gréoux les Bains (04)	Electricité de France	2010	NON	Opération reportée en 2011

✓ **Actions à prévoir en 2011**

Dans le tableau ci-dessous sont reportées les opérations décalées (de 2008-2009 et 2010) et les opérations programmées en 2011.

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nouvelle année de programmation prévisionnelle
B1-1-04	Etude de définition des travaux d'aménagement du seuil des Listes à Castellane (04)	Commune de Castellane	2011
B1-1-04	Travaux d'aménagement du seuil des Listes à Castellane (04)	Commune de Castellane	2011
B1-1-07	Travaux d'aménagement pour restaurer les connexions piscicoles du Colostre (04)	FDPPMA 04	2011
B1-1-08	Aménagement pour améliorer la franchissabilité du seuil de Gréoux les Bains (04)	Electricité de France	2011
B1-1-09	Etude de définition des travaux d'aménagement du seuil de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2011
B1-1-09	Mise en œuvre des travaux d'aménagement du seuil (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2011

L'étude et les travaux du seuil des listes devraient être intégrés à l'étude et aux aménagements du TCC de Chaudanne (B1-2) enfin de réfléchir aux travaux dans la globalité des milieux et non par petits secteurs. Les travaux d'aménagement du Colostre nécessite une DIG, procédure pouvant être particulièrement longue qui risque de reporter encore cette action.

2.2. SOUS VOLET B1-2: REHABILITATION DES HABITATS PISCICOLES

✓ Etat d'avancement

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B1-2-01	Etude de définition des travaux de réhabilitation du tronçon court-circuité de Chaudanne à Castellane	SIVU d'entretien des berges du Verdon	2010	OUI	Double portage EDF / SIVU

Pré-étude réalisée par EDF fin 2010, étude prévue courant 2011

✓ Actions à prévoir en 2011

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nouvelle année de programmation prévisionnelle
B1-2-01	Etude de définition des travaux de réhabilitation du tronçon court-circuité de Chaudanne à Castellane	SIVU d'entretien des berges du Verdon	2011

2.3. SOUS VOLET B1-4 AMELIORATION DE LA GESTION HYDROELECTRIQUE VIS-A-VIS DE LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX

✓ Etat d'avancement

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B1-4-01	Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Chaudanne à Castellane (04)	Electricité de France	2010	OUI	En cours
B1-4-02	Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Gréoux les Bains (04)	Electricité de France	2010	OUI	En cours

Travaux en cours, augmentation effective des débits au premier trimestre 2011

✓ Actions à prévoir en 2011

L'ensemble des actions prévues au contrat rivière sont réalisées.

2.4. SOUS VOLET B1-5: RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX

✓ Etat d'avancement

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B1-5-01	Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve : Haut et Moyen Verdon	SIVU d'entretien des berges du Verdon	2009-2013	OUI	2009-2010
B1-5-02	Renaturation du torrent du Riou Tort et du marais de Châteaugarnier à Thorame Basse (04) : animation et gestion de projet	CEEP	2008-2013	OUI	
B1-5-02	Renaturation du torrent du Riou Tort et du marais de Châteaugarnier à Thorame Basse (04) : travaux	CEEP	2009	NON <i>Action décalée ou annulée</i>	Point de blocage : propriétaires fonciers
B1-5-02	Renaturation du torrent du Riou Tort et du marais de Châteaugarnier à Thorame Basse (04) : suivis	CEEP	2009-2013	OUI	Premiers suivis réalisés en 2008
B1-5-03	Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve : sous-bassin Alpes Maritimes	Syndicat des 3 Vallées	2008-2012	OUI	Programmation 2008 réalisée en 2009. Programmation 2009 repoussée. Refus d'engager les opérations.
B1-5-04	Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve : sous-bassin Artuby/Jabron	SIVOM Artuby Verdon	2008-2011	OUI	Programmation 2008 et 2009
B1-5-05	Etude et restauration des prairies humides du Plan de Luby à Seillans	CEEP	2008-2013	OUI	Programmation 2008 effectuée, programmation 2009 en attente faute de moyens financiers
B1-5-06	Mise au point de techniques adaptées de maîtrise des herbiers : 2 ^{ème} tranche	SCP	2009	OUI	Terminé
B1-5-07	Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve : Bas Verdon	PNR du Verdon	2009-2013	OUI	en cours

✓ **Actions à prévoir en 2011**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nouvelle année de programmation prévisionnelle
B1-5-01	Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve : Haut et Moyen Verdon	SIVU d'entretien des berges du Verdon	2011 (suite)
B1-5-04	Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve : sous-bassin Artuby/Jabron	SIVOM Artuby Verdon	2011 (suite)
B1-5-07	Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve : Bas Verdon	PNR du Verdon	2011 (suite)

3. Objectif 3

3.1. SOUS VOLET B1-3: DIMINUTION DE L'IMPACT DES LOISIRS AQUATIQUES

✓ **Etat d'avancement**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B1-3-01	Aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière des sites du Pont de Castellane et du Pont de Taloire à Castellane (04)	Commune de Castellane	2008	OUI	En cours pour Pont de Castellane, annulé pour Pont de Taloire
B1-3-01	Aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière du site de la plage de Chasteuil à Castellane (04)	Commune de Castellane	2009	OUI	En cours mais réduit par rapport au projet initial

Les deux opérations prévues dans ce volet sont en cours mais ne seront réalisées que partiellement.

✓ **Actions à prévoir en 2011**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nouvelle année de programmation prévisionnelle
B1-3-01	Aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière des sites du Pont de Castellane et du Pont de Taloire à Castellane (04)	Commune de Castellane	2011
B1-3-01	Aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière du site de la plage de Chasteuil à Castellane (04)	Commune de Castellane	2011

Il se peut qu'une seconde étape voie le jour en 2011...

4. Objectif 4

4.1. SOUS VOLET B2-1 TRAVAUX DE CONFORTEMENT CONTRE LES CRUES

✓ **Etat d'avancement**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B2-1-02	Travaux de confortement et protection contre les crues du Bouchier à Allos (04)	Commune d'Allos	2009	NON	Action décalée en 2011
B2-1-04	Travaux de confortement et protection contre les crues du Verdon de la zone d'activités du Plan Est à Allos (04)	Commune d'Allos	2008	OUI	Terminé
B2-1-07	Travaux de fiabilisation de la digue de la Barricade à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010	NON	dossier loi sur l'eau en cours
B2-1-08	Travaux de protection contre les crues des torrents affluents rive droite du Verdon à Castellane	Commune de Castellane	2009	OUI	Terminé
B2-1-09	Travaux d'aménagement pour la protection contre les crues du ravin de Valvachères à Riez (04)	Commune de Riez	2009	NON	Action décalée aucune réponse de la commune
B2-1-11	Travaux ponctuels de protection contre les crues du Verdon à Vinon sur Verdon	Commune de Vinon sur Verdon	2009-2012	NON	Action décalée à 2011 au moins

✓ **Actions à prévoir en 2011**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nouvelle année de programmation prévisionnelle
B2-1-01	Travaux de confortement et protection contre les crues du Verdon à la Foux d'Allos à Allos (04)	Commune d'Allos	2011
B2-1-02	Travaux de confortement et protection contre les crues du Bouchier à Allos (04)	Commune d'Allos	2011
B2-1-03	Travaux de confortement et de protection contre les crues du Chadoulin à Allos (04)	Commune d'Allos	2011
B2-1-07	Travaux de fiabilisation de la digue de la Barricade à Castellane (04)	Commune de Castellane	2011
B2-1-09	Travaux d'aménagement pour la protection contre les crues du ravin de Valvachères à Riez (04)	Commune de Riez	?
B2-1-10	Travaux de protection contre les crues du verdon en aval du seuil de Gréoux les Bains (04)	Commune de Gréoux les Bains	2011
B2-1-11	Travaux ponctuels de protection contre les crues du Verdon à Vinon sur Verdon	Commune de Vinon sur Verdon	2011

4.2. SOUS VOLET B2-2 GESTION DU RISQUE

✓ **Etat d'avancement**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B2-2-01	Mise en œuvre d'un système d'alerte des crues sur le Haut Verdon (04)	Communauté de communes Haut Verdon Val d'Allos	2009	OUI	Action décalée en 2010 modifié pour partenariat Météo France Cemagref

Action en cours ne nécessitant à priori aucun financement, en phase de calage d'outil. Radar opérationnel en 2013 sans doute.

4.3. SOUS VOLET B2 - 3 GESTION DU TRANSPORT SOLIDE

✓ Etat d'avancement

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B2-3-02	Etude diagnostic du seuil de l'ancienne usine à Comps sur Artuby (83)	Commune de Comps sur Artuby	2009	OUI	CCTP en cours prise en compte des continuités piscicoles dans le projet de diagnostic
B2-3-03	Curage de la queue de retenue du seuil de Gréoux les Bains (04)	Commune de Gréoux les Bains	2010	NON	reporté en 2011?

✓ Actions à prévoir en 2011

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nouvelle année de programmation prévisionnelle
B2-3-02	Etude diagnostic du seuil de l'ancienne usine à Comps sur Artuby (83)	Commune de Comps sur Artuby	2011
B2-3-03	Curage de la queue de retenue du seuil de Gréoux les Bains (04)	Commune de Gréoux les Bains	2011

Le curage de la queue de retenue de Gréoux les bains dépend du devenir du seuil du boudin de Gréoux (porté par EDF), il semble donc judicieux de reporter l'action jusqu'aux conclusions de l'étude hydraulique de restauration des continuités piscicoles du bas Verdon.

5. Objectif 5

5.1. SOUS VOLET B3 - 1 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

✓ **Etat d'avancement**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B3-1-01	Etude d'incidence des prélèvements en eau liés à la consommation humaine sur la ressource en eau et les milieux aquatiques à Allos (04)	Commune d'Allos	2009	OUI	Appel d'offre en cours
B3-1-02	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de Saint-Julien du Verdon	Commune de Saint-Julien du Verdon	2008	OUI	terminé reste enquête publique
B3-1-03	Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de La Garde	Commune de La Garde	2008	OUI	Terminé
B3-1-04	Etude d'incidence des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du sous-bassin de l'Artuby et propositions de mesures de gestion	PNR du Verdon	2009	OUI	Terminé, attente du rapport final
B3-1-05	Amélioration du réseau potable de Moustiers Sainte-Marie : traitement UV	Commune de Moustiers Sainte-Marie	2009	NON	Reporté 2011
B3-1-05	Amélioration du réseau potable de Moustiers Sainte-Marie : création d'un réservoir, réseau	Commune de Moustiers Sainte-Marie	2009	NON	opération abandonnée
B3-1-06	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de Bauduen	Commune de Bauduen	2008	OUI	Appel d'offre en cours
B3-1-07	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de la commune de Baudinard sur Verdon (83)	Commune de Baudinard sur Verdon	2010	?	Action réalisée hors Contrat de rivière
B3-1-08	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de Puimoisson	Commune de Puimoisson	2008	?	Action réalisée hors Contrat de rivière
B3-1-09	Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de Saint Martin de Brômes (04)	Commune de Saint Martin de Brômes	2010	OUI	en cours, par tranches
B3-1-10	Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de Valensole : Faubourg Jean Jaurès	Commune de Valensole	2010	NON	reporté à 2011
B3-1-10	Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de Valensole : Rue Grande	Commune de Valensole	2010	NON	reporté à 2011
B3-1-11	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de Gréoux les Bains	Commune de Gréoux les Bains	2008	OUI	en cours

✓ **Actions à prévoir en 2011**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nouvelle année de programmation prévisionnelle
B3-1-05	Amélioration du réseau potable de Moustiers Sainte-Marie : traitement UV	Commune de Moustiers Sainte-Marie	2011
B3-1-10	Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de Valensole : Faubourg Jean Jaurès	Commune de Valensole	2011
B3-1-10	Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de Valensole : Rue Grande	Commune de Valensole	2011

5.2. SOUS VOLET B3 - 2 GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE

✓ **Etat d'avancement**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
B3-2-01	Sécurisation des captages d'alimentation en eau potable de Thorame Haute (04)	Commune de Thorame Haute	2010	OUI	en cours
B3-2-02	Mise en place d'un traitement pour améliorer la qualité de l'eau de deux sources à la Bastide (83)	Commune de La Bastide transféré à la CAV	2008	OUI	en cours
B3-2-03	Création d'une unité de traitement de l'eau potable intercommunale pour les Salles sur Verdon et Aiguines	SIVU de Chardes	2009	NON	Opération annulée, plus d'objet
B3-2-04	Mise en place de périmètres de protection des captages d'eau potable à Roumoules (04)	Commune de Roumoules	2009	OUI	Terminé
B3-2-05	Réhabilitation des protections des captages d'alimentation en eau potable de Saint-Martin de Brômes (04)	Commune de Saint Martin de Brômes	2008	OUI	en cours

6. Objectif 6

6.1. SOUS VOLET C GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE

✓ Etat d'avancement

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année de programmation prévisionnelle initiale	Opération engagée ?	Commentaires & remarques
C-1-2	Pérennisation du poste de Technicien rivière	PNR du Verdon	2009	OUI	Poste 2009-2011
C-1-4	Poste d'animateur du Contrat de rivière	PNR du Verdon	2008	OUI	Poste 2010-2013
C-1-3	Pérennisation du poste "Sports de nature et territoire"	PNR du Verdon	2010-2013	OUI	Actions, passage poste 2011
C-2-1	Pérennisation des suivis de la qualité des eaux	CG 04	2009	OUI	en cours
C-2-1	Suivi du lit (profil en long)	PNR du Verdon	2009	OUI	en cours
C-2-1	Suivis piscicoles du Colostre	PNR du Verdon	2009	OUI	reporté 2011 demandes de subventions en cours
C-2-1	Suivis piscicoles : pêches d'inventaires	EDF	2009-2013	OUI	en cours
C-2-1	Cartographie des frayères	EDF	2008-2012	OUI	en cours
C-2-1	Suivi des habitats	EDF	2009-2013	OUI	en cours
C-2-1	Suivi thermique en continu	PNR du Verdon	2009	OUI	en cours
C-2-1	Suivis hydrobiologiques	EDF	2009-2013	OUI	en cours
C-2-1	Suivi des débits de l'Artuby	PNR du Verdon	2009	NON	reporté 2011 fonction résultats étude Artuby
C-2-1	Fonctionnement de l'Observatoire	PNR du Verdon	2009	OUI	première réunion copil fin 2010
C-3-1	Edition et publication de la lettre Inf'Eau	PNR du Verdon	2009	OUI	2009-2011
C-3-1	Journées d'animation pour les acteurs de l'eau, manifestations	PNR du Verdon	2008	OUI	en cours
C-3-1	Autres outils de communication / sensibilisation : plaquettes expos	PNR du Verdon	2009	OUI	attente de subventions

✓ **Actions à prévoir en 2011**

N° Action	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nouvelle année de programmation prévisionnelle
C-1-1	Pérennisation du poste de Chargée de mission Eau	PNR du Verdon	2011
C-1-2	Pérennisation du poste de Technicien rivière	PNR du Verdon	2011 (suite)
C-1-4	Poste d'animateur du Contrat de rivière	PNR du Verdon	2011 (suite)
C-1-3	Pérennisation du poste "Sports de nature et territoire"	PNR du Verdon	2011 (suite)
C-2-1	Pérennisation des suivis de la qualité des eaux	CG 04	2011 (suite)
C-2-1	Suivis piscicoles du Colostre	PNR du Verdon	2011
C-2-1	Suivis piscicoles : pêches d'inventaires	EDF	2011 (suite)
C-2-1	Cartographie des frayères	EDF	2011 (suite)
C-2-1	Suivi des habitats	EDF	2011 (suite)
C-2-1	Suivi thermique en continu	PNR du Verdon	2011 (suite)
C-2-1	Suivis hydrobiologiques	EDF	2011 (suite)
C-2-1	Suivi des débits de l'Artuby	PNR du Verdon	2011
C-2-1	Fonctionnement de l'Observatoire	PNR du Verdon	2011 (suite)
C-3-1	Edition et publication de la lettre Inf'Eau	PNR du Verdon	2011 (suite)
C-3-1	Journées d'animation pour les acteurs de l'eau, manifestations	PNR du Verdon	2011 (suite)
C-3-1	Autres outils de communication / sensibilisation : plaquettes expos	PNR du Verdon	2011 (suite)

Seul le financement du poste de la Chargée de mission eau du Parc n'était pas encore engagé en 2010. 2011 verra se réaliser la suite de tous les programmes en cours et l'étude des débits de l'Artuby.

B. Etat d'avancement financier

1. Par volet et par an

Montants subventionables par volet et par an

	2008	2009	2010	2011*	2012*	2013*
Volet A	806 000	2 871 257	2 746 517	9 553 881	2 350 696	399 379
Volet B1	288 051	767 444	1 254 668	4 542 054	456 103	403 282
Volet B2	765 622	46 330	0	1 055 000	1 512 000	0
Volet B3	150 150	310 692	237 205	196 500	0	0
Volet C	116 900	110 457	164 192	352 284	189 784	155 534
Total	2 126 723	4 106 180	4 402 582	15 699 719	4 508 584	958 196

montants ayant fait l'objet d'une demande de subventions

* montants prévisionnels 2010

2. Par an, par volet et par financeurs

Année		Montants prévisionnels 2010	Montants ayant fait l'objet d'une demande de subventions	Montants réellement subventionnés	Agence de l'eau			Conseil régional		CG04			CG83			Etat	EDF	Total aide	Autofinancement	Total
					Montants accordés	FSR	Tx	Montants accordés	Tx	Montants accordés	total 04	Tx	Montants accordés	total 83	Tx					
2008	Volet A	1 119 279	806 000	501 858	14 000	221 400	29,2	167 400	20,8	6 000			0		0	0	408 800	397 200	656 123	
	Volet B1	218 794	288 051	76 570	101 392	0	35,2	87 350	30,3	542			18 616		0	0	207 900	80 151		
	Volet B2	450 000	765 622	0	0	0	0,0	0	0,0	0			0		0	0	0	765 622		
	Volet B3	140 000	150 150	69 000	28 846	0	19,2	20 700	13,8	8 140			29 520		0	0	87 206	62 944		
	Volet C	132 500	116 900	105 909	40 250	0	34,4	0	0,0	10 380			4 830		0	0	55 460	61 440		
	Total	2 060 573	2 126 723	753 337	405 888		19,1	275 450	13,0	25 062	0	0	52 966	0	0	0	759 366	1 367 357	656 123	
2009	Volet A	2 522 260	2 871 257	1 072 577	679 224	198 018	30,6	685 558	23,9	340 072			0		0	0	1 902 872	968 385		
	Volet B1	716 808	767 444	441 430	298 958	0	39,0	238 274	31,0	80 776			25 213		0	104 178	747 399	20 045		
	Volet B2	222 000	46 330	0	0	0	0,0	9 267	20,0	9 267			0		9 267	0	27 801	18 529		
	Volet B3	175 000	310 692	0	28 846	66 900	30,8	0	0,0	0			0		0	0	95 746	214 946		
	Volet C	201 475	110 457	64 946	10 930	0	9,9	4 800	4,3	1 000			1 000		0	0	17 730	92 727		
	Total	3 837 543	4 106 180	1 578 953	1 282 875		31,2	937 899	22,8	431 115	0	0	26 213	0	9 267	104 178	2 791 548	1 314 632	0	
2010	Volet A	2 326 958	2 746 517	907 837	671 955	139 500	29,5	338 504	12,3	0			250 504		120 000	0	1 520 464	1 226 053		
	Volet B1	802 927	1 254 668	0	355 895	0	28,4	230 508	18,4	119 120			5 094		21 414	27 950	759 981	494 688		
	Volet B2	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	0			0		0	0	0	0		
	Volet B3	476 366	237 205	0	0	0	0,0	0	0,0	0			11 700		0	0	11 700	225 505		
	Volet C	184 475	164 192	100 192	110 000	0	67,0	11 600	7,1	2 000			2 000		0	0	125 600	38 592		
	Total	3 790 726	4 402 582	1 008 029	1 277 350		29,0	580 612	15,3	121 120	0	0	269 298	0	141 414	27 950	2 417 744	1 984 838	0	
2011*	Volet A	9 553 881	4 240 972	260 000	1 503 938	533 046	21,3	1 558 968	16,3	1 289 918			563 409		0	0	5 449 278	4 104 603		
	Volet B1	4 542 054	396 980	0	339 605	0	7,5	216 517	4,8	9 600			4 911		0	44 635	615 268	3 926 786		
	Volet B2	1 055 000	0	0	0	0	0,0	206 000	19,5	206 000			0		143 000	0	555 000	500 000		
	Volet B3	196 500	0	0	16 950	45 000	31,5	4 500	2,3	72 600			0		0	0	139 050	57 450		
	Volet C	352 284	132 331	0	22 500	0	6,4	10 500	3,0	3 000			0		0	0	36 000	316 284		
	Total	15 699 719	4 770 283	260 000	2 461 039		15,7	1 996 485	12,7	1 581 118	0	0	568 320	0	143 000	44 635	6 794 596	8 905 123	0	
2012*	Volet A	2 350 696	0	0	0	63 512	2,7	51 690	2,2	897 937			0		0	0	101 319	1 337 557		
	Volet B1	456 103	0	0	18 542	0	4,1	11 937	2,6	1 353			0		0	38 167	69 998,84389	386 105		
	Volet B2	1 512 000	0	0	0	0	0,0	302 400	20,0	202 400			0		3 200	0	508 000	1 004 000		
	Volet B3	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	0			0		0	0	0	0		
	Volet C	189 784	37 331	0	6 000	0	3,2	2 400	1,3	1 200			0		0	0	960	180 184		
	Total	4 508 584	37 331	0	88 054		2,0	368 427	8,2	1 102 890	0	0	0	0	3 200	38 167	1 600 738	2 907 846	0	
2013*	Volet A	399 379	0	0	0	0	0,0	0	0,0	0			0		0	0	0	399 379		
	Volet B1	403 282	0	0	28 900	0	7,2	24 900	6,2	12 600			0		0	38 167	104 566,8439	298 716		
	Volet B2	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	0			0		0	0	0	0		
	Volet B3	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	0			0		0	0	0	0		
	Volet C	155 534	0	0	25 000	0	16,1	15 000	9,6	10 000			0		0	0	50 000	105 534		
	Total	958 196	0	0	53 900		5,6	39 900	4,2	22 600	0	0	0	0	0	38 167	154 567	803 629	0	

AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE Verdon

Mars 2011

Document définitif

Soumis à consultation

Sommaire

<i>1. L'AVENANT au CONTRAT de RIVIERE VERDON.....</i>	<i>5</i>
<i>2. Le CONTRAT de RIVIERE VERDON modifié par avenant.....</i>	<i>5</i>
<i>Article 1 : Territoire Concerné</i>	<i>5</i>
<i>Article 2 : Durée du Contrat avec l'Avenant.....</i>	<i>6</i>
<i>Article 3 : Objectifs de l'Avenant.....</i>	<i>6</i>
<i>Article 4 : Contenu du programme de l'Avenant au Contrat.....</i>	<i>7</i>
<i>Article 5 : Montants Financiers.....</i>	<i>14</i>
<i>3. L'ENGAGEMENT Des PARTENAIRES.....</i>	<i>14</i>
<i>Article 6 : Les Partenaires</i>	<i>14</i>
<i>Article 7 : Engagements des Maîtres d'Ouvrage</i>	<i>15</i>
<i>Article 8 : Engagements de la structure porteuse, le Parc naturel régional du Verdon.....</i>	<i>15</i>
<i>Article 9 : Engagement de l'Etat</i>	<i>16</i>
<i>Article 11 : Engagement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.....</i>	<i>17</i>
<i>Article 12 : Engagement du Département des Alpes-de-Haute-Provence.....</i>	<i>17</i>
<i>Article 13 : Engagement du Département du Var.....</i>	<i>18</i>
<i>Article 14 : Engagement du Département des Alpes-Maritimes</i>	<i>18</i>
<i>Article 15 : Engagement d'EDF</i>	<i>19</i>
<i>Article 16 : Engagement de la Société du Canal de Provence</i>	<i>19</i>
<i>4. Mise en Œuvre du Contrat.....</i>	<i>20</i>
<i>Article 17 : Le Comité de Rivière Verdon</i>	<i>20</i>
<i>Article 18 : Comité technique et commissions</i>	<i>21</i>
<i>5. Contrôle, Révision et Résiliation du Contrat.....</i>	<i>21</i>
<i>Article 19 : Contrôle du Contrat de Rivière</i>	<i>21</i>
<i>Article 20 : Révision du Contrat de Rivière</i>	<i>22</i>
<i>Article 21 : Résiliation</i>	<i>22</i>
<i>6. Suivi et Evaluation de l'Avenant du Contrat</i>	<i>22</i>
<i>Article 22 : Suivi opérationnel du Contrat.....</i>	<i>22</i>
<i>Article 23 : Bilans.....</i>	<i>22</i>
<i>Article 24 : Evaluation.....</i>	<i>23</i>
<i>7. Fiches Actions de l'Avenant</i>	<i>23</i>
<i>8. Les Signataires.....</i>	<i>24</i>

Annexes	28
1. Présentation des plans de financement.....	29
2. Fiches actions.....	33
3. Grille du Porté A Connaissance (PAC).....	33

Sommaire des tableaux

<i>Tableau 1 : Présentation des objectifs et des volets du contrat de rivière Verdon</i>	7
<i>Tableau 2 : Récapitulatif du montant financier du contrat rivière Verdon et de son avenant</i>	8
<i>Tableau 3 : Présentation des actions réévaluées ou modifiées</i>	9
<i>Tableau 4 : Présentation des actions prolongées</i>	10
<i>Tableau 5 : Présentation des nouvelles actions</i>	13

1.L'AVENANT au CONTRAT de RIVIERE VERDON

Le Contrat de Rivière du Verdon est la concrétisation d'une démarche cohérente et concertée de restauration des milieux aquatiques, engagée depuis 1997. Il constitue un engagement, de l'ensemble des partenaires concernés, à réaliser un programme d'aménagement et de gestion de ces milieux aquatiques, suivant une démarche globale, basée sur des objectifs validés par tous.

L'avenant au contrat de rivière s'inscrit dans la même démarche et a pour cadre la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, et repose également sur les bases du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée et de son programme de mesures 2009-2011, et sur la mise en application du futur SAGE Verdon, prochainement validé.

Par leur signature, l'ensemble des partenaires accepte le contenu de l'avenant du Contrat de Rivière du Verdon et s'engage à en assurer le bon déroulement tant par l'apport d'aides financières que par la réalisation des opérations inscrites.

L'avenant du Contrat de Rivière du Verdon regroupe les opérations programmées par chacune des structures compétentes sur le bassin versant. Chaque structure garde la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'entière maîtrise technique et financière des actions pour lesquelles elle possède la compétence.

Lorsque des participations financières croisées sont envisagées entre les maîtres d'ouvrage, notamment en cas d'opérations transversales, c'est sur la base du volontariat réciproque, en fonction de l'intérêt particulier que les uns trouvent aux actions menées par les autres.

Chaque maître d'ouvrage effectuera directement, pour les opérations qu'il engage, la demande de subvention auprès des partenaires financiers, en précisant son inscription au Contrat de Rivière du Verdon.

Le suivi et l'animation du Contrat de Rivière du Verdon seront assurés par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Verdon.

2. Le CONTRAT de RIVIERE VERDON modifié par avenant

Article 1 : Territoire Concerné

L'avenant au Contrat de Rivière concerne le même périmètre géographique que celui du contrat de rivière et couvre ainsi une superficie d'environ 2 289 km².

Il s'étend sur 69 communes incluses dans 4 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var). La liste des communes du bassin figure en Annexe 1.

Les principaux cours d'eau qui composent le réseau hydrographique superficiel du bassin versant du Verdon sont :

- Le Verdon ;
- principaux affluents du Haut Verdon : le Bouchiers, le Chadoulin, la Lance, la Chasse, l'Ivoire, l'Issole
- principaux affluents et sous-affluents du Moyen Verdon : l'Artuby, le Jabron, la Bruyère, la Lane, le Rieu Tort
- principaux affluents du Bas Verdon : le Colostre, l'Auvestre, le Malaurie, le Beurivé

- ainsi que de nombreux Adoux.

Article 2 : Durée du Contrat avec l'Avenant

La mise en œuvre du Contrat de Rivière du Verdon a été programmée sur une période de 5 années pleines, à compter de la signature dudit contrat.

La programmation des actions du Contrat de Rivière s'échelonne de juillet 2008 (année 1) à juillet 2013 (année 5).

Le présent avenant prolonge le contrat de 1 an ½, jusqu'à la fin de l'année 2014.

Article 3 : Objectifs de l'Avenant

L'article 21 du Contrat de Rivière permet la possibilité d'une révision, sous la forme d'avenants, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée
- l'intégration au Contrat d'actions n'ayant pu être inscrite au Contrat initial (actions peu détaillées, non chiffrées lors de l'élaboration du dossier définitif)

En conformité avec cet article, le présent avenant au contrat de rivière permettra ainsi de réactualiser :

- les besoins (émergence de nouvelles actions, intégration d'actions des Schémas Directeurs d'Assainissement...);
- les coûts et financements (réévaluation des coûts initiaux, évolution des critères et taux de financement des partenaires, prise en compte de la durée supplémentaire...)

L'avenant au Contrat de Rivière du Verdon conserve ainsi pour finalité les objectifs validés du Contrat Rivière Verdon qui restent donc les suivants :

- 1 – Assurer une **qualité des eaux** permettant la **satisfaction des différents usages** et préservant les **potentialités biologiques****
- 2 – Préserver et valoriser le **patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile** et soumis à de nombreuses **contraintes**.**
- 3 – Concilier les **activités touristiques** liées à l'eau avec les **autres usages et la préservation des milieux**.**
- 4 – Rechercher un **fonctionnement hydraulique et biologique** permettant la satisfaction des **différents usages**, la préservation des **milieux naturels** et la **gestion des risques**.**
- 5 – Aller vers une **gestion solidaire de la ressource****
- 6 – Mettre en place une **gestion globale cohérente de l'eau** et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon, et **adapter les politiques et les moyens** à mettre en œuvre aux résultats des actions**

L'ensemble des actions est conforme aux orientations fondamentales du SDAGE, et vise l'atteinte du bon état écologique des masses d'eaux, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau. L'évaluation de l'impact des actions sur les masses d'eau et les orientations du SDAGE est faite par l'intermédiaire d'une grille de Porté à Connaissance simplifié, présentée en annexe 3.

Article 4 : Contenu du programme de l'Avenant au Contrat

Le présent avenant comprend 3 volets d'actions complémentaires conformément aux précisions de l'annexe à la circulaire du 24 octobre 1994, remplacée par la circulaire du 30 janvier 2004. Ces actions permettront de mettre en œuvre les six objectifs du Contrat de Rivière

Objectifs généraux	Mesures ciblées au SDAGE concernant le BV du Verdon	Orientations fondamentales et mesures du SDAGE concernées par les actions de l'avenant	Volets		Sous objectifs	
<p><u>Objectif 1 :</u> Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques</p>	5B03 5B17	OF 5A Dispositions 5A01 ; 5A02	A	Qualité des eaux superficielles et souterraines	A1	Améliorer l'assainissement des effluents domestiques
		OF 5A Disposition 5A03			A2	Gestion des sous-produits
	5B03				A3	Gestion des rejets diffus
<p><u>Objectif 2 :</u> Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes</p>	3C11 3C12	OF 6A Disposition 6A03 ; 6A04 ; 6A08	B1	Travaux de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de mise en valeur des milieux aquatiques, marins et de paysages, de protection des espèces piscicoles, nécessaires pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau.	B1-1	Restauration des continuités piscicoles
		OF 6A Disposition 6A01			B1-2	Réhabilitation des habitats piscicoles
	6A01	OF 6A Dispositions 6A01 ; 6A02 OF 6C Dispositions 6C06 ; 6C07			B1-5	Restauration et entretien des milieux
		B1-3			Diminution des impacts des loisirs aquatiques	
		B1-4			Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux	
<p><u>Objectif 3 :</u> Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux</p>	7A03	OF 6C Disposition 6C01				
<p><u>Objectif 4 :</u> Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques</p>	3A32 3C02	OF 6A Disposition 6A13	B2	Les actions de prévention des inondations et de protection contre les crues concernant les zones urbanisées (travaux et mesures réglementaires) et le cas échéant de prévention des submersions marines.	B2-1	Travaux de confortement et protection
		OF 6A Disposition 6A01 OF 6C Disposition 6C09			B2-2	Gestion du risque
					B2-3	Gestion du transport solide
<p><u>Objectif 5 :</u> Aller vers une gestion solidaire de la ressource</p>	3A01 3A32 3C01 3C02	OF 7 Dispositions 7-01 ; 7-05	B3	Les travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, ainsi que la protection des ressources en eau potable.	B3-1	Gestion quantitative
		OF 7 Disposition 705 OF 5D Dispositions 5D01 ; 5D02 OF 5E Disposition 5E01 ; 5E02; 5E04 OF 6C Disposition 6C02			B3-2	Gestion qualitative
<p><u>Objectif 6 :</u> Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon, et adapter les politiques et les moyens à mettre en œuvre aux résultats des actions</p>			C	La coordination, l'animation, le suivi et la réalisation du bilan du Contrat	C1	Animation
		OF6C Dispositions 6C01 ; 6C02 ; 6C05 OF4 Dispositions 4-01 à 4-09			C2	Suivi et évaluation
					C3	Sensibilisation

Tableau 1 : Présentation des objectifs et des volets du contrat de rivière Verdon

Le contrat révisé par cet avenant présente un montant global de 44 699 493 euros HT réparti en 219 opérations (91 opérations du volet A, 99 opérations du volet B et 29 opérations du volet C) selon les sous objectifs récapitulés dans le tableau suivant.

		Montants prévisionnels du Contrat de rivière 2008 (en € HT)	Montants 2010 réévalués du Contrat de rivière (en € HT)	Montants du contrat réévalués, avec avenant (en € HT)
Volet A	Les travaux de lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux			
Sous objectif A1	Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques	18 131 453	18 366 730	23 539 730
Sous objectif A2	Gestion des sous-produits	25 000	25 000	108 612
Sous objectif A3	Gestion des rejets diffus	372 000	372 000	434 000
		18 528 453	18 763 730	24 082 342
Volet B				
Sous objectif B1	Travaux pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau			
B1-1	Restauration des continuités piscicoles	1 113 000	1 398 827	3 483 777
B1-2	Réhabilitation des habitats piscicoles	153 000	153 000	185 000
B1-3	Diminution des impacts des loisirs aquatiques	396 460	396 460	466 460
B1-4	Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux	3 483 000	3 483 000	3 533 000
B1-5	Restauration et entretien des milieux	2 212 241	2 208 572	3 750 522
		7 357 701	7 639 859	11 418 759
Sous objectif B2	Les actions de prévention des inondations et de protection contre les crues			
B2-1	Travaux de confortement et protection	2 895 000	2 853 952	4 684 952
B2-2	Gestion du risque	60 000	0	10 000
B2-3	Gestion du transport solide	850 000	500 000	500 000
		3 805 000	3 353 952	5 194 952
Sous objectif B3	Les travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, ainsi que la protection des ressources en eau potable.			
B3-1	Gestion quantitative	1 459 500	667 650	1 098 300
B3-2	Gestion qualitative	708 366	325 897	1 207 839
		2 167 866	993 547	2 306 139
Volet C	La coordination, l'animation, le suivi et la réalisation du bilan du Contrat			
Sous objectif C1	Animation	671 853	671 853	908 853
Sous objectif C2	Suivi et évaluation	383 200	372 657	531 470
Sous objectif C3	Sensibilisation	161 000	161 000	256 978
		1 216 053	1 205 510	1 697 301
	Montant total du Contrat rivière Verdon	33 075 073	31 956 598	44 699 493

Tableau 2 : Récapitulatif du montant financier du contrat rivière Verdon et de son avenant

L'ensemble des opérations de l'avenant au Contrat de Rivière du Verdon a fait l'objet d'un plan de financement approuvé par les partenaires financiers.

Le tableau général de l'ensemble des actions et comportant les plans de financements de chacune des actions figure en pages suivantes.

Les sommes indiquées sont des estimations prévisionnelles qui pourront être ajustées sur la base du montant réel des travaux ainsi que des coûts plafonds ou forfaitaires en vigueur à la date de décision de leur financement.

Actions réévaluées ou modifiées				Prévisionnel 2010	réévaluation	Surcout par volet
A-1-45	Reconstruction de la station d'épuration de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2008 reporté 2011	2 031 000	3 503 000	1 472 000
B1-1-04	Etude de définition des travaux d'aménagement du seuil des Listes à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010 reporté 2011	2 000	25 000	
B1-1-04	Travaux d'aménagement du seuil des Listes à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010 reporté 2011	3 000	50 000	
B1-1-08	Etude pour améliorer la franchissabilité du seuil de Gréoux les Bains (04)	Electricité de France	2010 reporté 2011	20 000	50 000	
B1-1-08	Aménagement pour améliorer la franchissabilité du seuil de Gréoux les Bains (04)	Electricité de France	2012	0	100 000	
B1-1-09	Etude de définition des travaux d'aménagement du seuil de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2011	2 000	40 000	
B1-1-09	Mise en oeuvre des travaux d'aménagement du seuil de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2011	8 000	100 000	
B2-3-02 basculé en B1-1-16	Etude et aménagement du seuil de l'ancienne usine à Comps sur Artuby (83)	Commune de Comps sur Artuby	2009 reporté 2011	25 000	150 000	455 000
B1-2-01	Etude de définition des travaux de réhabilitation du tronçon court-circuité de Chaudanne à Castellane (04)	EDF	2010 reporté 2011	20 000	20 000	
B1-2-01	Travaux de restauration du tronçon court-circuité de Chaudanne à Castellane (04)	SIVU d'entretien des berges du Verdon/EDF	2011	50 000	50 000	0
B2-1-07	Etude de définition des travaux de fiabilisation de la Digue de la Barricade à Castellane (04)	Commune de Castellane	2011	15 000	25 000	
B2-1-07	Travaux de fiabilisation de la Digue de la Barricade à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010 reporté 2012	0	50 000	
B2-1-11	Travaux ponctuels de protection contre les crues du Verdon à Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2009 reporté 2011	200 000	500 000	360 000

Tableau 3 : Présentation des actions réévaluées ou modifiées

Actions prolongées				Prévisionnel 2010	prévisionnel pour fin 2014	montant total	Surcout par volet
B1-5-01	Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve : Haut et Moyen Verdon (04,83)	SIVU d'entretien des berges du Verdon	2009-2013	1 038 845	250 000	1 288 845	
B1-5-03	Mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve : sous bassin Alpes-Maritimes (06)	Syndicat des 3 vallées	2008-2012	318 295	5 000	323 295	
B1-5-07	Mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve : Bas Verdon	PNR du Verdon	2009-2013	313 088	100 000	413 088	355 000
C-1-1	Pérennisation du poste de Chargée de mission Eau	PNR du Verdon	2011-2013	128 726	64 500	193 226	237 000
C-1-2	Pérennisation du poste de Technicien Rivière	PNR du Verdon	2009-2013	163 127	52 500	215 627	
C-1-3	Pérennisation du poste "Sports de nature et territoire"	PNR du Verdon	2010-2013	120 000	60 000	180 000	
C-1-4	Poste d'Animateur du contrat de rivière	PNR du Verdon	2008-2012	260 000	60 000	320 000	
C-2-1	Fonctionnement de l'Observatoire	PNR du Verdon	2009 reporté 2011	15 000	15 000	30 000	15 000
C-3-1	Edition et publication de la lettre d'informations Inf'Eau (TTC)	PNR du Verdon	2009-2013	81 000	22 500	103 500	52 500
C-3-1	Journées d'animation pour les acteurs de l'eau, manifestations Autres outils de communication / sensibilisation : plaquettes, expos	PNR du Verdon	2008	80 000	30 000	110 000	

Tableau 4 : Présentation des actions prolongées

Action		Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Année de début de mise en œuvre	Montant prévisionnel (en euros HT)	Montant prévisionnel (en euro TTC)
47	A1	Etude d'une STEP	Commune d'Allemagne en Provence	2011-2012	70 000,00	83 720,00
		Création d'une STEP			630 000,00	753 480,00
48	A1	Etude d'une STEP	Commune de Rougon	2012-2013	70 000,00	83 720,00
		Construction d'une STEP			600 000,00	717 600,00
49	A1	STEP d'Argens	Commune de La Mure-Argens	2011-2012	345 000,00	412 620,00
50	A1	Etude STEP de Bargème	CAV	2011-2012	11 000,00	13 156,00
		Travaux STEP de Bargème			200 000,00	239 200,00
51	A1	Etude d'une STEP en zone artisanale de Castellane	Commune de Castellane	2012	80 000,00	95 680,00
		Etude et construction d'une STEP en zone artisanale de Castellane			420 000,00	502 320,00
52	A1	Réaménagement du réseau d'assainissement : Les Fourches	Commune d'Esparron de Verdon	2012	300 000,00	358 800,00
53	A1	Travaux d'assainissement suite au SDA	Commune de Saint-Julien du Verdon	2011	50 000,00	59 800,00
54	A1	Réhabilitation des réseaux Assainissement	Commune de La Mure-Argens	2012	280 000,00	334 880,00
55	A1	Réhabilitation des réseaux Assainissement	Commune d'Allemagne en Provence	2011	45 000,00	53 820,00
56	A1	Etudes structurelle des réseaux et des micro-stations	SIVU du haut Verdon	2011	100 000,00	119 600,00
		Programme opérationnel		2012-2014	500 000,00	598 000,00
2	A2	Mise en place d'un suivi expérimental d'épandage de boues de stations d'épuration	PNRV	2012	83 612,04	100 000,00
1	A3	Toilettes sèches 2 unités	Commune de Moustiers Sainte Marie	2012	62 000,00	74 152,00
10	B1-1	Etude pour la suppression du seuil de la prise d'eau du lac de Loisirs d'Allos	Commune d'Allos	2011-2013	50 000,00	59 800,00
		Travaux pour la suppression du seuil de la prise d'eau du lac de Loisirs d'Allos			100 000,00	119 600,00
11	B1-1	Etude des continuités écologiques du Colostre	PNRV	2011	66 889,63	80 000,00
		Restauration des continuités piscicoles du Colostre	FDAPPMA 04	2012	418 060,20	500 000,00
12	B1-1	Etude des continuités piscicoles pour les seuils munis d'une station hydro de la DREAL	DREAL	2011	0,00	0,00
		Restauration des continuités piscicoles du seuil des Passadoires		2011-2012	0,00	0,00
13	B1-1	Etude du seuil des Aoules	Commune de Trigance	2011	50 000,00	59 800,00
		Aménagement du seuil des Aoules		2012	100 000,00	119 600,00
15	B1-1	Etude de restauration des continuités écologiques de la Maire	Commune de Moustiers Sainte-Marie	2011	20 000,00	23 920,00
		Aménagement ou effacement des 3 seuils de la Maire		2012	60 000,00	71 760,00
				2012	165 000,00	197 340,00
				2012	600 000,00	717 600,00
3	B1-2	Restauration d'habitats de l'Artuby	FDPPMA 83	2011-2015	10 000,00	11 960,00

Action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Année de début de mise en œuvre	Montant prévisionnel (en euros HT)	Montant prévisionnel (en euro TTC)	
4	B1-2	Diversification d'habitats piscicoles du Haut Verdon	FDPMA 04 – Commune de Thorame-Haute	2012	2 000,00	2 392,00
5	B1-2	Reméandrage de Colostre	FDPMA 04	2011	20 000,00	23 920,00
2	B1-3	Etude d'impact du piétinement sur les milieux aquatiques	PNRV	2012	70 000,00	83 720,00
3	B1-4	Mise en œuvre des lâchers de décolmatage à l'aval des barrages de Chaudanne et Gréoux-les-Bains : étude de définition	EDF	2012	50 000,00	59 800,00
8	B1-5	Gestion des espèces invasives sur la Maire	SIVU	2011	30 000,00	35 880,00
9	B1-5	Réhabilitation écologique et paysagère de la queue de retenue de Castillon	Commune de Saint-André les Alpes	2013	981 950,00	1 174 412,20
11	B1-5	Etude d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sous bassin : Artuby-Verdon	CCAV	2012-2014	25 000,00	29 900,00
		Etude et Mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sous bassin : Artuby-Verdon			150 000,00	179 400,00
12	B2-1	Etude et travaux de restauration du lit et des berges et des digues	Commune de Colmars les Alpes	2011	1 115 000,00	1 333 540,00
13	B2-1	Etude de faisabilité Recluse -Notre Dame	Commune de Castellane	2011	51 000,00	60 996,00
14	B2-1	Travaux de protection contre les crues Clastres et Mélaou	Commune de Castellane	2012	105 000,00	125 580,00
15	B2-1	Etude et restauration de deux secteurs de ponts sur la Maire	Commune de Moustiers Sainte-Marie	2012-2013	200 000	239 200,00
2	B2-2	Profils en long Bouchier, Chadoulin, Lance et Chasse	CCHVVA	2013	10 000,00	11 960,00
12	B3-1	Extension réseau AEP de Vaumale	Commune d'Aiguines	2013	365 350,00	436 958,60
13	B3-1	rénovation des réseaux AEP	Commune de La Mure Argens	2012	20 300,00	24 278,80
14	B3-1	Etude ressource en eau de l'Ubac de Cordeuil	CCHVVA	2012	45 000,00	53 820,00
15	B3-1	Animer et coordonner la démarche de gestion quantitative globale sur le bassin de l'Artuby	PNRV	2011-2014	0,00	0,00
6	B3-2	Aménagement de la rue de Villeneuve : renouvellement des réseaux AEP	Commune de Roumoules	2011	100 000,00	119 600,00
7	B3-2	Bilan des apports en nutriments des lacs de Sainte Croix, Quinson et Esparron	SCP	2011-2012	83 612,04	100 000,00
8	B3-2	Pesticides non agricoles - actions de sensibilisation - plan de désherbage	PNRV	201-2012	0,00	0,00

Action		Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Année de début de mise en œuvre	Montant prévisionnel (en euros HT)	Montant prévisionnel (en euro TTC)
9	B3-2	Mise en place du périmètre de protection AEP de 6 captages : Bas Taulane - Taulane Haut - Pesquier - Haute Lagne - Basse Lagne - Lagne	Commune de Castellane	2012	226 000,00	270 296,00
10	B3-2	Mise en place du périmètre de protection AEP de 2 captages : Bonlau - les Graniers	Commune de La Palud sur Verdon	2011	103 300,00	123 546,80
11	B3-2	Mise en place d'un suivi expérimental de BRF	PNRV	2011	83 612,04	100 000,00
12	B3-2	Mise en place du périmètre de protection AEP de Vaumale	Commune d'Aiguines	2013	60 000,00	71 760,00
13	B3-2	Accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, pour une meilleure prise en compte de l'environnement	PNRV	2011-2013	0,00	0,00
14	B3-2	Etude de la ressource stratégique de Canjuers	CG83	2012	125 418,06	150 000,00
15	B3-2	Etude de Captages communaux prioritaires	Communes concernées	2012-2013	100 000,00	119 600,00
3	C-2	Suivi piscicole du Colostre	FDPPMA 04	2013	41 806,02	50 000,00
4	C-2	Enquête publique du SAGE Verdon	PNRV	2011-2012	33 444,82	40 000,00
5	C-2	Suivi Apron	PNRV	2011-2016		
				2011	4 598,66	5 500,00
				2012-2014	13 795,99	16 500,00
6	C-2	Suivi écrevisses	PNRV	2012-2013	25 083,61	30 000,00
7	C-2	Amélioration de la connaissance des Canyons	PNRV	2012	25 083,61	30 000,00
8	C-2	Mise en œuvre de l'EPTB Durance	PNRV	2011	0,00	0,00
2	C-3	Edition du SAGE Verdon	PNRV	2012	16 722,41	20 000,00
3	C-3	Apron communication	PNRV	2011-2013	14 214,05	17 000,00
4	C-3	Apron Formations	PNRV	2011-2012	12 541,81	15 000,00
					9 796 395	

53

Tableau 5 : Présentation des nouvelles actions

Les montants inscrits en rouges correspondent aux dossiers qui seront déposés TTC

Article 5 : Montants Financiers

Le montant financier global est estimé à 44 699 993 € HT (24 082 324 € HT pour le volet A, 11 418 759 € HT pour le volet B1, 5 194 952 € HT pour le volet B2, 2 306 139 € HT pour le volet B3, et 1 697 301 € HT pour le volet C : cf. tableau n°2).

Les montants indiqués dans les fiches action sont des estimations prévisionnelles qui pourront être ajustées par la suite, selon le résultat des phases d'études préalables ou selon le montant réel des travaux.

Le tableau présentant les financements par action est présenté en annexe 1.

3. L'ENGAGEMENT Des PARTENAIRES

Article 6 : Les Partenaires

Les **partenaires du Contrat de Rivière Verdon** sont les suivants :

✓ Les Maîtres d'Ouvrage des opérations :

○ Les communes :

Allemagne en Provence, Allos, Colmars les Alpes, Villars-Colmars, Thorame Haute, Thorame Basse, La Mure-Argens, Saint André les Alpes, Saint-Julien du Verdon, Castellane, La Garde, Comps sur Artuby, La Palud sur Verdon, Moustiers Sainte-Marie, Saint-Jurs, Les Salles sur Verdon, Aiguines, Bauduen, Sainte-Croix du Verdon, Roumoules, Riez, Montagnac-Montpezat, Quinson, Saint-Laurent du Verdon, Esparron de Verdon, Rougon, Saint-Martin de Brômes, Gréoux les Bains, Saint-Julien le Montagnier, Trigance, La Verdière, Vinon sur Verdon, Valensole,

○ Les intercommunalités :

- SIVU pour l'Assainissement Collectif du Haut Verdon,
- Syndicat des 3 vallées (SI3V),
- Communauté de Communes Artuby-Verdon (CCAV),
- SIVU d'entretien des berges du Verdon,
- Communauté de Communes Haut Verdon – Val d'Allos (CCHVVA)
 - Electricité de France
 - La Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Alpes de Haute-Provence
 - La Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Var
 - L'Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques « La Truite du Haut Verdon »,
 - Le Conservatoire d'Etude des Ecosystèmes de Provence
 - La Société du Canal de Provence
 - Le Parc naturel régional du Verdon

- L'Etat, représenté par le Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durable et la DREAL PACA
- Le Département des Alpes de Haute Provence
- Le Département du Var
- ✓ L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- ✓ La Région Provence Alpes Côte d'Azur
- ✓ Le Département des Alpes Maritimes

Article 7 : Engagements des Maîtres d'Ouvrage

Les Maîtres d'Ouvrage valident les objectifs du Contrat de Rivière et s'engagent à :

- Mettre en œuvre les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation du programme d'actions du Contrat jusqu'au terme de celui-ci, en respectant les priorités dont sont affectées les actions inscrites dans ce programme et les procédures d'instruction des demandes de participation financière,
- Transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat,
- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat.

Par leur délibération, les Maîtres d'Ouvrage donnent leur accord de principe sur les objectifs du Contrat de Rivière Verdon, sur le contenu et la programmation des opérations du Contrat dont ils seront porteurs.

Article 8 : Engagements de la structure porteuse, le Parc naturel régional du Verdon

Le Parc naturel régional du Verdon porte le Contrat de Rivière Verdon pour le compte des collectivités du bassin versant.

Il s'engage à assurer :

- Le suivi et le pilotage du Contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires,
- La mise en œuvre administrative et technique du Contrat et en particulier :
 - Le secrétariat technique et administratif des Comités de rivière et des Comités de pilotage,
 - L'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du Contrat,
 - La présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du Contrat,
 - L'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs du Contrat et en particulier la mise en place d'une gestion pérenne du milieu aquatique ainsi que les actions de communication et de sensibilisation,
 - L'appui aux Maîtres d'Ouvrage pour la constitution des demandes de subvention et pour engager leurs opérations.

Par ailleurs, au même titre que les autres Maîtres d'Ouvrage, il s'engage à assurer les opérations dont il a la charge.

Article 9 : Engagement de l'Etat

L'Etat valide les objectifs de Contrat de Rivière et s'engage à :

- **Financer** les opérations dans les conditions prévues au Contrat.
 - o Pour les actions inscrites au volet B2 du Contrat, concourant à la protection localisée des lieux habités contre les crues, l'engagement de l'Etat est celui du Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durable.
 - o Pour les aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière (fiche action n° B1-3-01), l'Etat finance l'opération 1 à hauteur de 6,6% par l'intermédiaire du Fond National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT).
 - o Pour les actions inscrites au volet B1 du Contrat, concernant la restauration des continuités écologiques des cours d'eau, les financements sont Européens (fonds FEDER) attribués par la DREAL (sous conditions)
 - o Pour les actions dont moins de 80% de financements publics ont été proposés lors du plan de financement, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pourra être demandée, les modalités d'application de celle-ci n'ayant pas encore été fixées, il n'a pas été possible de prévoir mes montants d'aide.
- **Accompagner** l'action B2-1-01 (Mise en œuvre d'un système d'alerte des crues sur le Haut Verdon), par un appui méthodologique pour permettre d'aboutir à un système compatible avec le réseau national d'alerte et de prévision des inondations,
- **Participer** aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat,
- **Transmettre** à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat,
- **Informier** la structure porteuse des évolutions de ses modes d'intervention,
- **Apporter** un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse.

Article 10 : Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (version provisoire)

Les objectifs environnementaux du contrat Rivière Verdon intègrent les orientations fondamentales du SDAGE et s'attachent à mettre en œuvre les actions prévues par le programme de mesures.

A ce titre, l'Agence de l'Eau RMC valide les objectifs de Contrat de Rivière et s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2008 - 2014, à compter de l'agrément du présent avenant, selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide. Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau, inscrits sur les fiches du contrat, figurent à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités de son 9^{ème} programme d'intervention en vigueur jusqu'en 2012 (délibération n°2008-37 de son Conseil d'Administration du 3 décembre 2008 et délibérations d'application), au vu des éléments techniques disponibles à la signature du contrat.

En ce qui concerne l'assainissement, cette participation est notamment subordonnée à une facturation minimale de la part assainissement dans le prix de l'eau au moins égale au seuil fixé par l'Agence, lors de l'engagement des travaux. Les dispositions du présent contrat sont liées au strict respect, par le bénéficiaire, des calendriers d'engagement des opérations tels que prévus dans les tableaux d'échéanciers.

Article 11 : Engagement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

La Région Paca valide les objectifs de Contrat de Rivière et s'engage à :

- **Participer** prioritairement au financement des opérations prévues dans le Contrat de Rivière du Verdon, conformément à sa politique d'intervention et suivant ses critères d'attribution, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants, aux budgets concernés. Elles resteront subordonnées à l'ouverture des moyens financiers correspondants et au vu des dossiers de demande de financement des Maîtres d'Ouvrage projet par projet. La Région intervient selon le cadre fixé par sa délibération du 18 octobre 2002 sur la mise en œuvre des Contrats de Rivière, qui ouvre la possibilité de déroger aux critères habituels d'aide financière si l'intérêt de la préservation des milieux naturels aquatiques le justifie. Pour ces actions, le plafonnement des aides peut excéder les 30 % maximum habituellement pratiqués ou des travaux non éligibles au cadre d'intervention peuvent bénéficier d'un soutien régional à titre exceptionnel, sans que le total cumulé des aides régionales d'un contrat puisse excéder 20 %. De cette façon, et conformément au tableau financier annexé au présent contrat, la Région interviendra financièrement, à titre exceptionnel sur l'installation de toilettes sèches sur les zones de fréquentation touristique (fiche A-3-01).
- **Participer** aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat,
- **Transmettre** à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat,
- **Inform**er la structure porteuse des évolutions de ses modes d'intervention,
- **Apporter** un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse.

Article 12 : Engagement du Département des Alpes-de-Haute-Provence

Le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence valide les objectifs de Contrat de Rivière et s'engage à :

- **Financer** les opérations en fonction des critères en vigueur et de ses disponibilités financières lors du dépôt de chaque dossier. Les taux et les montants de la participation prévisionnelle du Conseil général, inscrits sur les fiches d'opération du contrat, figurent à titre indicatif au vu des éléments techniques disponibles à la signature du contrat,
- **Participer** aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat,
- **Transmettre** à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat,
- **Inform**er la structure porteuse des évolutions de ses modes d'intervention,

- **Apporter** un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse,
- **Assurer** dans la limite de ses possibilités la maîtrise d'ouvrages des opérations suivantes :
 - o Action B1-1-02 : Etude et travaux nécessaires pour rendre franchissable le seuil du pont de la D902 à Villars Colmars
 - o Action C-2-01 : Pérennisation des suivis de la qualité des eaux (dans le cadre de l'observatoire de l'eau)

Article 13 : Engagement du Département du Var

Le Conseil Général du Var valide les objectifs de Contrat de Rivière et s'engage à :

- **Financer** les opérations dans les conditions prévues au Contrat, selon la politique départementale d'aides financières en vigueur au moment de l'instruction des dossiers. A la date de la signature du Contrat, cette politique correspond à l'attribution d'enveloppes annuelles aux communes et aux groupements maîtres d'ouvrage. L'enveloppe annuelle est définie en fonction de la population. Les aides sont attribuées chaque année en fonction de projets définis par les communes ou leurs groupements. Les actions inscrites au Contrat devront être listées dans la délibération globale présentée annuellement par la collectivité et sollicitant l'aide financière du Conseil Général. Le financement d'une opération sur plusieurs exercices est envisageable. Les taux maximum d'intervention du Conseil Général pour les communes et groupements porteurs d'actions figurent en annexe. Afin de ne pas dépasser un taux maximum d'aides publiques de 80 %, les taux d'intervention du Conseil général figurant dans les plans de financement de chacune des fiches action correspondent au bouclage des plans de financement par rapport aux engagements des autres partenaires financiers. Les participations du Département restent, en tout état de cause, subordonnées à l'ouverture des moyens financiers suffisants correspondant aux budgets annuels votés.
- **Participer** aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat,
- **Transmettre** à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat,
- **Inform**er la structure porteuse des évolutions de ses modes d'intervention,
- **Apporter** un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse.

Article 14 : Engagement du Département des Alpes-Maritimes

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes valide les objectifs de Contrat de Rivière et s'engage à :

- **Financer** les opérations dans les conditions prévues au Contrat. Il s'agit d'actions d'assainissement (fiches actions A1-16 et A1-17), et de la mise en œuvre du plan d'entretien de la ripisylve de la Lane et du Riou Tort (fiche B1-5-03).
- **Participer** aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat,
- **Transmettre** à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat,
- **Inform**er la structure porteuse des évolutions de ses modes d'intervention,

- **Apporter** un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse.

Article 15 : Engagement d'EDF

Le Contrat de Rivière Verdon s'inscrit dans les orientations du SAGE Verdon en cours d'élaboration.

Dans ce contexte EDF s'engage à :

- **Participer** aux volets B1 et C du Contrat de Rivière, selon les plans de financement associés aux fiches actions :
 - o en réalisant, pour service d'intérêt général, les opérations d'augmentation des débits à l'aval de Chaudanne et Gréoux (actions B1-4-01 et B1-4-02) qui visent à concilier amélioration des milieux aquatiques et préservation du potentiel hydroélectrique avec la mise en place de groupes de turbinage,
 - o en assurant la maîtrise d'ouvrage de certaines actions visant à restaurer les continuités piscicoles, via l'aménagement des seuils EDF (action B1-1-06 relative au seuil situé dans le tronçon court-circuité de Castellane, sous réserve de partenariats financiers, et action B1-1-09 relative au seuil de Gréoux les bains),
 - o en assurant la maîtrise d'ouvrage de l'étude de définition des travaux de réhabilitation du tronçon court-circuité de Chaudanne, à Castellane (action B1-2-01) et une partie de la mise en œuvre des travaux (secteur amont d'intervention, l'aval étant porté par le SIVU d'entretien des berges du Verdon).
 - o en participant financièrement à des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrages sur les thèmes de la restauration et l'entretien des milieux (actions B1-5-01 et B1-5-07 relatives à la mise en place de plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve, et de la gestion qualitative de la ressource dans le cadre du devenir des résidu de coupes d'entretien des berges (action B3-2-11)
 - o en portant certains suivis (suivis piscicoles et hydrobiologiques) inscrits à l'Observatoire de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Verdon (action C-2-1).
- **Participer** aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat,
- **Transmettre** à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat.

Les opérations portées par EDF seront engagées sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus dans les fiches actions. Il reste en effet notamment, à lever les réserves liées aux modalités d'application de l'encadrement communautaire.

Article 16 : Engagement de la Société du Canal de Provence

La Société du Canal de Provence et le Parc naturel régional du Verdon, structure porteuse du Contrat de Rivière Verdon, sont liés par une convention de partenariat, dont l'un des objectifs

est la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau. Dans le contexte de cette convention, et dans le cadre du Contrat de Rivière, la SCP s'engage à :

- **Intervenir** financièrement sur une part de l'autofinancement restant à la charge des maîtres d'ouvrages des actions du volet A du Contrat de Rivière situés dans le périmètre du Parc naturel régional du Verdon, le volet A concourant à assurer la préservation de la qualité de l'eau. Dans la mesure où les collectivités Maîtres d'Ouvrages des installations de traitement des eaux usées s'engagent à mobiliser l'ensemble des financements susceptibles de l'être, la SCP pourra les accompagner en intervenant financièrement selon les principes suivants. Pour la réalisation d'équipements primaires et secondaires obligatoires, la SCP pourra prendre en charge jusqu'à 33 % maximum de l'autofinancement dans la limite de 15 % du coût du projet. Lors de la mise en place d'une filière intégrant un traitement tertiaire, la participation financière de la SCP pourra atteindre 66 % de l'autofinancement, et ce dans la limite de 20 % du coût du projet.

Un programme annuel d'intervention sera élaboré en fonction du programme de travaux arrêté chaque année par le Comité de Rivière dans le cadre du Contrat. Les modalités d'interventions de la SCP seront définies en concertation avec les autres partenaires financiers du Contrat de Rivière, de manière à pouvoir prioriser les interventions si besoin.

La contribution financière de la SCP aux travaux d'amélioration des dispositifs d'assainissement des communes s'effectue à titre de fonds privés et ne peut en aucun cas être comptabilisée comme une participation publique.

- **Assurer la maîtrise d'ouvrage** de l'action B3-2-07 intitulée « Bilan des apports en nutriments des lacs de Sainte Croix, Quinson et Esparron »,
- **S'associer** au Parc naturel régional du Verdon pour la mise en place d'un Observatoire de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
- **Participer** aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat de Rivière,
- **Transmettre** à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat,
- **Inform**er la structure porteuse des évolutions de ses modes d'intervention,
- **Apporter** un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse.

4. Mise en Œuvre du Contrat

Article 17 : Le Comité de Rivière Verdon

La composition du Comité de Rivière a été définie par Arrêté inter préfectoral du 17 novembre 2010. Le Comité de Rivière est présidé dans les conditions prévues par l'Arrêté inter préfectoral et se réunit au moins une fois par an. Son secrétariat est assuré par le Parc naturel régional du Verdon. Un règlement soumis au vote du comité rivière du 24 janvier 2011 régit le fonctionnement du Comité de Rivière.

Les rôles du Comité de Rivière sont les suivants :

- Constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs de l'eau (à cette fin, ses réunions pourront être élargies au-delà de sa composition définie par l'Arrêté inter préfectoral),
- Apprécier l'état d'avancement du Contrat, valider le programme annuel,
- Proposer des orientations,
- Contrôler la bonne exécution du Contrat et veiller à l'atteinte des objectifs définis à l'article 3,
- Promouvoir et valoriser les actions du Contrat de Rivière,
- Veiller au respect des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage, et du calendrier prévisionnel de réalisation des actions,
- Assurer la cohérence des aménagements et des mesures de gestion intervenant sur le bassin versant du Verdon,
- Assurer la coordination avec les autres procédures d'aménagement et de gestion du territoire hors Contrat de Rivière.

Article 18 : Comité technique et commissions

Le Comité technique, et, si nécessaire, les Commissions thématiques et géographiques mises en place dans le cadre de l'élaboration du SAGE Verdon, sont repris pour le suivi du Contrat de Rivière.

Le secrétariat du Comité technique est assuré par la structure porteuse.

Il assure les missions suivantes :

- Suivi de la réalisation des études, élaboration des cahiers des charges et validation des résultats techniques pour les soumettre au Comité de Rivière,
- Examiner la programmation annuelle des actions,
- Préparer les séances du Comité de Rivière et notamment le bilan annuel d'avancement technique et financier du Contrat,
- Attirer l'attention du Comité de Rivière en cas de dérive du programme d'actions,
- Définir puis suivre les indicateurs du Contrat.

5. Contrôle, Révision et Résiliation du Contrat

Article 19 : Contrôle du Contrat de Rivière

La bonne exécution du Contrat, contrôlée par le Comité de Rivière, se définit au minimum par :

- Le respect des engagements des différents partenaires tels que précisés ci-dessus,
- La mise en œuvre effective des opérations du Contrat,
- Le respect des modalités de fonctionnement.

Chaque année, les Maîtres d'Ouvrage présenteront devant le Comité de Rivière les actions menées et proposées pour l'année suivante, dans la meilleure conformité possible avec la programmation du Contrat. Le Comité de Rivière adressera à l'ensemble des partenaires le bilan annuel et le programme de travaux arrêté pour l'année suivante.

Le constat de dysfonctionnements pourra donner lieu à l'application des clauses de réserve éventuellement spécifiées par certains partenaires, voire des clauses de résiliation.

Article 20 : Révision du Contrat de Rivière

Le Contrat de Rivière pourra faire l'objet d'une révision, sous forme d'avenants, afin de permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée
- l'intégration au Contrat d'actions n'ayant pu être inscrite au Contrat initial (actions peu détaillées, non chiffrées lors de l'élaboration du dossier définitif)

Chaque Maître d'Ouvrage pourra proposer un avenant, durant les années de programmation du Contrat. Son opportunité sera validée par le Comité de Rivière. Il sera signé par les partenaires financiers et les Maîtres d'Ouvrage concernés.

Article 21 : Résiliation

En cas de dysfonctionnement grave entre les différents signataires, la résiliation du présent Contrat pourra être prononcée. Dans ce cas, un exposé des motifs sera communiqué par un ou plusieurs signataires auprès du Comité de Rivière. La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

6. Suivi et Evaluation de l'Avenant du Contrat

Article 22 : Suivi opérationnel du Contrat

Le suivi opérationnel (technique et financier) du Contrat sera réalisée grâce au renseignement de l'outil Tabl'Eau développé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement de la Région PACA.

Un bilan annuel d'avancement des travaux et une évaluation de la concordance avec la programmation initialement prévue sera réalisé par le Parc naturel régional du Verdon.

Article 23 : Bilans

Un bilan technique et financier du Contrat à mi-parcours a été réalisé. Suite à la présentation au Comité Rivière du 24 janvier 2011, il sera adressé au Président du Comité de Bassin par la structure porteuse, avec copie aux Préfets de département et au Préfet coordonnateur de Bassin.

A la fin du Contrat la structure porteuse réalise une analyse « bilan / évaluation et perspectives du Contrat ». Cette analyse permet de définir les suites à donner au Contrat. Ce bilan est adressé au Président du Comité de Bassin.

Article 24 : Evaluation

L'évaluation doit permettre de vérifier l'efficacité des actions engagées vis-à-vis de l'atteinte des objectifs fixés. La fiche action C2-1 prévoit la mise en œuvre d'un Observatoire de l'Eau et des Milieux Aquatiques, qui se traduit par différents suivis (qualité de l'eau, géomorphologie, populations piscicoles, hydrobiologie...). Cet observatoire permettra de percevoir les évolutions des paramètres suivis et donc du milieu naturel, et de les mettre en relation avec les actions réalisées.

Les indicateurs d'évaluation, la mise en place des tableaux de bord, seront définis de manière plus précise par la mise en place du comité de pilotage de l'observatoire.

7. Fiches Actions de l'Avenant

Le programme du Contrat de Rivière est détaillé sous la forme de fiches actions (cf. Annexes n°2).

Les fiches actions sont numérotées et ordonnées en fonction des critères suivants :

Volets : Sous volets : Numéro d'action :

Les ordres de priorité initialement définis (Priorité 1 : deux premières années du Contrat, Priorité 2 : deux années suivantes, Priorité 3 : dernière année du Contrat) ne sont pas définis pour les actions ajoutées à l'avenant.

Les plans de financement présentés sont donnés à titre indicatif sur la base des éléments disponibles lors de l'agrément du Contrat. Avant chaque engagement d'opération le Maître d'Ouvrage doit transmettre un dossier technique pour instruction définitive par les différents financeurs de l'opération. Au vu de ces dossiers, les taux de financement peuvent être modifiés par rapport à ceux figurant dans le présent Contrat et les montants de travaux susceptibles d'être plafonnés. Pour l'ensemble des opérations, seule l'instruction du dossier permettra de définir avec précision les participations définitives.

8. Les Signataires

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Le Directeur de la Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement PACA

Le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée Corse

Le Président du Conseil Régional

Le Président du Conseil Général des Alpes-
de-Haute-Provence

Le Président du Conseil Général du Var

Le Président du Conseil Général des Alpes
Maritimes

Le Directeur de l'Unité de Production
Méditerranée d'Electricité de France

Le Directeur de la Société du Canal de
Provence

Le Président du Parc naturel régional du
Verdon

Le Président du Conservatoire d'Etude des
Ecosystèmes de Provence

Le Président de la Fédération
Départementale pour la Pêche et la
Protection des Milieux Aquatiques des
Alpes-de-Haute-Provence

Le Président de la Fédération
Départementale pour la Pêche et la
Protection des Milieux Aquatiques du Var

Le Président du SIVU d'entretien des berges
du Verdon

Le Président du Syndicat des trois vallées

Le Président de la Communauté de
Commune Artuby-Verdon

Le Président de la Communauté de
Communes Haut Verdon – Val d'Allos

Le Président du SIVU pour l'assainissement
du Haut Verdon

Le Maire de Villars-Colmars

Le Maire de Thorame Haute

Le Maire de Thorame Basse

Le Maire de La Mure – Argens

Le Maire de Saint André les Alpes

Le Maire de Saint – Julien du Verdon

Le Maire de Castellane

Le Maire de La Garde

Le Maire de Comps sur Artuby

Le Maire de La Bastide

Le Maire d'Allos

Le Maire de Colmars les Alpes

Le Maire de Rougon

Le Maire de Trigance

Le Maire de La Palud sur Verdon

Le Maire de Moustiers Sainte-Marie

Le Maire de Saint-Jurs

Le Maire des Salles sur Verdon

Le Maire d'Aiguines

Le Maire de Bauduen

Le Maire d'Allemagne en Provence

Le Maire de Sainte-Croix du Verdon

Le Maire de Roumoules

Le Maire de Vinon sur Verdon

Le Maire de Riez

Le Maire de Montagnac-Montpezat

Le Maire de Quinson

Le Maire de Valensole

Le Maire de Saint-Laurent du Verdon

Le Maire d'Esparron de Verdon

Le Maire de Saint-Martin de Brômes

Le Maire de Gréoux les Bains

Le Maire de Saint-Julien le Montagnier

Le Maire de La Verdrière

Annexes

1. Présentation des plans de financement

Action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Année de début de mise en œuvre	Montant prévisionnel (en euros HT)	Montant prévisionnel (en euro TTC)	Agence de l'eau			Région PACA		Conseil général 04		Conseil général 83		Autre			Autofinancement			
						Taux	Montant	FSR	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	type	Taux	Montant		
47	A1	Etude d'une STEP Création d'une STEP	Commune d'Allemagne en provence	2011-2012	70 000,00	83 720,00						80	56 000						20	14 000	
					630 000,00	753 480,00	28	176 130					10,6	66 500							DETR
48	A1	Etude d'une STEP Construction d'une STEP	Commune de Rougon	2012-2013	70 000,00	83 720,00						80	56 000						20	14 000	
					600 000,00	717 600,00	19,50	117 000	x				7,96	47 744							DETR
49	A1	STEP d'Argens	La Mure Argens	2011-2012	345 000,00	412 620,00	9	30 600	x			5	17 064						DETR	86	297 336
50	A1	Etude STEP de Bargème Travaux STEP de Bargème	CAV	2011-2012	11 000,00	13 156,00	30	3 300	x					50	5500					20	2 200
					200 000,00	239 200,00	30	60 000	x						50	100000					DETR
51	A1	Etude d'une STEP en zone artisanale de Castellane Etude et construction d'une STEP en zone artisanale de Castellane	Castellane	2012	80 000,00	95 680,00						80	64 000							20	16 000
					420 000,00	502 320,00	15	64 800	x						15	63 150					DETR
52	A1	Réaménagement du réseau d'assainissement : Les Fourches	Esparron de Verdon	2012	300 000,00	358 800,00	30	90 000	x			30	90 000						DETR	40	120 000
53	A1	Travaux d'assainissement suite au SDA	Saint Julien du Verdon	2011	50 000,00	59 800,00													DETR	100	50 000
54	A1	Réhabilitation des réseaux Assainissement	La Mure Argens	2012	280 000,00	334 880,00	30	84 000	x			20	56 000						DETR	50	140 000
55	A1	Réhabilitation des réseaux Assainissement	Commune d'Allemagne en provence	2011	45 000,00	53 820,00	30	13 500	x			20	9 000						DETR	50	22 500
56	A1	Etudes structurelle des réseaux et des micro-stations Programme opérationnel	SIVU du haut Verdon	2011 2012-2014	100 000,00	119 600,00	30	30 000				0								70	70 000
					500 000,00	598 000,00	30	150 000							0						
2	A2	Mise en place d'un suivi expérimental d'épandage de boues de stations d'épuration	PNRV	2012	83 612,04	100 000,00	50	50 000			15?		15?	30	30000					20	16 722
1	A3	Toilettes sèches 2 unités	Moustiers sainte Marie	2012	62 000,00	74 152,00	30	18 600				20	12 400							50	31 000
10	B1-1	Etude pour la suppression du seuil de la prise d'eau du lac de Loisirs d'Allos Travaux pour la suppression du seuil de la prise d'eau du lac de Loisirs d'Allos	Allos	2011-2013	50 000,00	59 800,00	50	25 000								50	25 000	Feder			
					100 000,00	119 600,00	50	50 000							50	50 000	Feder				

Action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Année de début de mise en œuvre	Montant prévisionnel (en euros HT)	Montant prévisionnel (en euro TTC)	Agence de l'eau			Région PACA		Conseil général 04		Conseil général 83		Autre			Autofinancement	
						Taux	Montant	FSR	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	type	Taux	Montant
11	B1-1	Etude des continuités écologiques du Colostre	PNRV	2011	66 889,63	80 000,00	50	40 000							50	40 000	Feder		
		Restauration des continuités piscicoles du Colostre	FDAPPMA 04	2012	418 060,20	500 000,00	50	250 000							50	250 000	Feder		
12	B1-1	Etude des continuités piscicoles pour les seuils munis d'une station hydro de la DREAL	DREAL	2011	0,00	0,00												100	
		Restauration des continuités piscicoles du seuil des Passadoires		2011-2012	0,00	0,00													100
13	B1-1	Etude du seuil des Aoules	Trigance	2011	50 000,00	59 800,00	50	25 000				80		50	25 000	Feder			
		Aménagement du seuil des Aoules		2012	100 000,00	119 600,00	30	30 000		20	20000		80	150000	50	50 000	Feder		
14	B1-1	Etude de restauration des continuités écologiques de la Maire	Moustiers	2011	20 000,00	23 920,00	50	10 000						50	10 000	Feder			
				2012	60 000,00	71 760,00	30	18 000		20	12000				50	30 000	Feder		
		Aménagement ou effacement des 3 seuils de la Maire		2012	165 000,00	197 340,00	30	49 500		20	33000				50	82 500	Feder		
				2012	600 000,00	717 600,00	30	180 000		20	120000				50	300 000	Feder		
3	B1-2	Restauration d'habitats de l'Artuby	FDPPMA 83	2011-2015	10 000,00	11 960,00	30	3 000		30	3000							40	4 000
4	B1-2	Diversification d'habitats piscicoles du Haut Verdon	FDPPMA 04 - Thorame Haute	2012	2 000,00	2 392,00	50	1 000		30	600							20	400
5	B1-2	Reméandrage de Colostre	FDPPMA 04	2011	20 000,00	23 920,00	50	10 000		30	6000							20	4 000
2	B1-3	Etude d'impact du piétinement sur les milieux aquatiques	PNRV	2012	70 000,00	83 720,00	50	41 860		30	25116							20	16 744
3	B1-4	Mise en œuvre des lâchers de décolmatage à l'aval des barrages de Chaudanne et Gréoux-les-Bains : étude de définition	EDF	2012	50 000,00	59 800,00	50	25 000				15	7 500	15	7500			20	10 000
8	B1-5	Gestion des espèces invasives sur la Maire	SIVU	2011	30 000,00	35 880,00	30	9 000		30	9000	20	6 000					20	6 000
9	B1-5	Réhabilitation écologique et paysagère de la queue de retenue de Castillon	Saint andré les Alpes	2013	981 950,00	1 174 412,20	30*	294 585		30*	294585							40	392 780
10	B1-5	Etude d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sous bassin : Artuby-Verdon	CCAV	2012-2014	25 000,00	29 900,00	50	12 500		30	7500							20	5 000
		Etude et Mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sous bassin : Artuby-Verdon			150 000,00	179 400,00	30	45 000		30	45000			20	30000			20	30 000

Action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Année de début de mise en œuvre	Montant prévisionnel (en euros HT)	Montant prévisionnel (en euro TTC)	Agence de l'eau			Région PACA		Conseil général 04		Conseil général 83		Autre			Autofinancement		
						Taux	Montant	FSR	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	type	Taux	Montant	
11	B2-1	Etude et travaux de restauration du lit et des berges et des digues	Colmars les Alpes	2011	1 115 000,00	1 333 540,00				20	223000	20	223 000					DETR	60	669 000
12	B2-1	Etude de faisabilité Recluse - Notre Dame	Castellane	2012	51 000,00	60 996,00				20	10200	20	10 200					DETR	60	30 600
13	B2-1	Travaux de protection contre les crues Clastres et Mélaou	Castellane	2012	105 000,00	125 580,00				20	21000	20	21 000					DETR	60	63 000
14	B2-1	Etude et restauration de deux secteurs de ponts sur la Maire	Moustiers Sainte Marie	2012-2013	200 000	239 200,00				20	17000	20	17 000					DETR	60	51 000
2	B2-2	Profils en long Bouchier, chadoulin, Lance et Chasse	CCHVVA	2013	10 000,00	11 960,00	50	5 000		30	3000								20	2 000
12	B3-1	Extension réseau AEP de Vaulame	Aiguines	2013	365 350,00	436 958,60						55	201280	25	91 000			DGE	20	73 070
13	B3-1	rénovation des réseaux AEP	La Mure Argens	2012	20 300,00	24 278,80	30	4 410	x			20	2 940					DETR	50	7 350
14	B3-1	Etude ressource en eau de l'Ubac de Cordeuil	CCHVVA	2012	45 000,00	53 820,00													100	45 000
15	B3-1	Animer et coordonner la démarche de gestion quantitative globale sur le bassin de l'Artuby	PNRV	2011-2014	0,00	0,00														
6	B3-2	Amenagement de la rue de Villeneuve : renouvellement des réseaux AEP	Commune de Roumoules	2011	100 000,00	119 600,00	30	30 000	x			8	7 919					DETR	62	62 081
7	B3-2	Bilan des apports en nutriments des lacs de sainte croix, quinson et esparron	SCP	2011-2012	83 612,04	100 000,00	50	50 000		30	30000								20	20 000
8	B3-2	Pesticides non agricoles - actions de sensibilisation - plan de désherbage	PNRV	201-2012	0,00	0,00														
9	B3-2	Mise en place du périmètre de protection AEP de 6 captages : Bas Taulane - Taulane Haut - Pesquier - Haute Lagne - Basse Lagne - Lagne	Castellane	2012	226 000,00	270 296,00	50	113 000				30	67 800						20	45 200
10	B3-2	Mise en place du périmètre de protection AEP de 2 captages : Bonlau - les Graniers	La Palud sur Verdon	2011	103 300,00	123 546,80	50	51 650				23	23 759						27	27 891
11	B3-2	Mise en place d'un suivi expérimental de BRF	PNRV	2011	83 612,04	100 000,00	30	30 000		30	30000			30	30 000	EDF			10	10 000
12	B3-2	Mise en place du périmètre de protection AEP de Vaumale	Aiguines	2013	60 000,00	71 760,00	55	33 000	forfait 6600			25	15000						20	12 000
13	B3-2	Accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, pour une meilleure prise en compte de l'environnement	PNRV	2011-2013	0,00	0,00														

Action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Année de début de mise en œuvre	Montant prévisionnel (en euros HT)	Montant prévisionnel (en euro TTC)	Agence de l'eau			Région PACA		Conseil général 04		Conseil général 83		Autre			Autofinancement	
						Taux	Montant	FSR	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	type	Taux	Montant
14	B3-2	Etude de la ressource stratégique de Canjuers	CG83	2012	125 418,06	150 000,00	80	120 000										20	30 000
15	B3-2	Etude de Captages communaux prioritaires	Communes concernées	2012-2013	100 000,00	119 600,00	80	80 000										20	20 000
3	C-2	Suivi piscicole du Colostre	FDPPMA 04	2013	41 806,02	50 000,00	50	25 000		15	7500	15	7 500					20	10 000
4	C-2	Enquête publique du SAGE Verdon	PNRV	2011-2012	33 444,82	40 000,00	50	20 000		10	4000	10	4 000	10	4000			20	8 000
5	C-2	Suivi Apron	PNRV	2011-2016															
				2011	4 598,66	5 500,00	30	1 650		20	1100				50	2 750	DREAL		
				2012-2014	13 795,99	16 500,00	50	8 250							50	8 250			
6	C-2	Suivi écrevisses	PNRV	2012-2013	25 083,61	30 000,00	50	15 000		30	9000							20	6 000
7	C-2	Amélioration et connaissance des Canyons	PNRV	2012	25 083,61	30 000,00	50	15 000		30	9000							20	6 000
8	C-2	Mise en œuvre de l'EPTB Durance	PNRV	2011	0,00	0,00													
2	C-3	Edition du SAGE Verdon	PNRV	2012	16 722,41	20 000,00	50	10 000		30	6000							20	4 000
3	C-3	Apron communication	PNRV	2011-2013	14 214,05	17 000,00	50	8 500		10	1700	10	1 700	10	1700			20	3 400
4	C-3	Apron Formations	PNRV	2011-2012	12 541,81	15 000,00	50	7 500		10	1500	10	1 500	10	1500			20	3 000
53					9 796 395		27,4	2 655 335		10	949 801	10	939 676	6	546 480	10	994 500	41	3 957 900

*l'aide sera calculé sur un montant de dépenses éligibles à définir et sous réserve d'atteinte de l'objectif de restauration des zones humides.

Les montants FSR sont attribués sous réserve de budget disponible

Les montants inscrits en rouges correspondent aux dossiers qui seront déposés TTC

2. Fiches actions

3. Grille du Porté A Connaissance (PAC)



Volet A		Travaux de lutte contre la pollution		
Thème (sous-volet)	<i>Amélioration de l'assainissement et des effluents domestiques</i>	Fiche d'action	A-1-47	
Définition Action	Etude et construction d'une station d'épuration à Allemagne-en-Provence (04) – 950 EH	Commune(s) concernée(s)	Allemagne en Provence	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Colostre DCE 251	Commune d'Allemagne en Provence	2011-2012		700 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à la réalisation du Schéma Directeur d'assainissement, la commune d'Allemagne doit réaliser des travaux prioritaires en raison de la vétusté de certaines installations. La construction d'une nouvelle station d'épuration de capacité 950 Eqhab est préconisée.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour cette raison et pour se mettre en conformité avec la réglementation, la Commune a décidé de lancer les études et travaux de création d'une nouvelle unité de traitement.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs : Amélioration du traitement des eaux usées tout en prenant en compte les fluctuations saisonnières

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Colostre DCE 251 : atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015, atteinte du bon état chimique 2021.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-01 : « Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

- Amélioration du traitement des eaux usées
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs :

Suivi de la qualité du traitement, suivi du milieu récepteur.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé en conformité avec la réglementation en vigueur.



Localisation STEP d'Allemagne en Provence

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude STEP	Allemagne en Provence	Total	70 000	83 720	100
			Conseil général 04	56 000	X	80
			Commune d'Allemagne en Provence	14 000	X	20
2	Construction d'une STEP	Allemagne en Provence	Total	630 000	753 480	100
			Agence de l'eau RM&C	176 130	X	28
			Conseil général 04	66 500	X	10.5
			Commune d'Allemagne en Provence	387 370	X	61

Cette action est éligible au titre des financements DETR et SCP.
Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions études	X	
Réalisation des études incluant les dossiers réglementaires	X	
Demande de subventions travaux	X	
Démarrage des travaux		X

COMMENTAIRE

Cette action est complémentaire :

- Du suivi piscicole du Colostre dans le cadre de l'observatoire de l'eau (fiches n°C-2-01 et C-2-03 : proposée à l'avenant mi-parcours)
- Restauration des continuités piscicoles du Colostre (fiches n° B1-1-07 et B1-1-11 : proposée à l'avenant mi-parcours)
- Travaux de reméandrage du Colostre (fiche n°B1-2-05 : proposée à l'avenant mi-parcours)



Volet A	Travaux de lutte contre la pollution			
Thème (sous-volet)	<i>Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques</i>	Fiche d'action	A-1-48	
Définition Action	Etude et construction d'une station d'épuration à Rougon (04) 500 EH	Commune(s) concernée(s)	Rougon	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon du Jabron à la retenue de Sainte Croix DCE 256	Commune de Rougon	2011-2013		670 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La station d'épuration actuelle de Rougon est vétuste et présente divers dysfonctionnements. Suite à ce constat et à ses obligations, la commune lance en 2011 la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement. Celui-ci permettra de définir plus précisément le projet mais l'ensemble des études de création de la station devraient voir le jour en 2012, pour un démarrage des travaux mi ou fin 2013.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etude et réalisation d'une nouvelle unité de traitement de 500 EqHab (à confirmer par le Schéma directeur).

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs : La création d'une nouvelle station d'épuration devrait permettre à la commune de se mettre en conformité avec la réglementation, de limiter les frais permanents nécessaires aux multiples réparations de la station actuelle.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du Jabron à la retenue de Sainte Croix DCE 256 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-01 : « Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

- Amélioration du traitement des eaux usées
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs :

Suivi de la qualité du traitement, suivi du milieu récepteur.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.



Localisation STEP de Rougon

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude STEP	Rougon	Total	70 000	83 720	100
			Conseil général 04	56 000	X	80
			Commune de Rougon	14 000	X	20
2	Construction d'une STEP	Rougon	Total	600 000	717 600	100
			FSR	117 000	X	20
			Conseil général 04	47 744	X	8
			Commune de Rougon	435 256	X	72

Cette action est éligible au titre des financements DETR et SCP.
Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013
Demande de subventions pour étude	X		
Réalisation des études et dossiers réglementaires		X	
Demande de subventions pour travaux et acquisition foncière		X	
Réalisation des travaux			X

Volet A		Travaux de lutte contre la pollution		
Thème (sous-volet)	Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques	Fiche d'action	A-1-49	
Définition Action	Construction d'une station d'épuration à Argens (04) 120 EH	Commune(s) concernée(s)	La Mure- Argens	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Torrent La Sasse DCE 11313	Commune La Mure-Argens	2011-2012		345 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de La Mure-Argens (passage en enquête publique en 2011) a fait ressortir la nécessité de construire une station d'épuration de 120 EqHab à Argens.

Le projet est abouti, reste la réalisation de la notice d'incidence. Les travaux de construction de la station devraient donc démarrer en fin 2011, ou début 2012, en fonction des conditions météorologiques de fin d'année.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La station proposée est un filtre planté de roseaux pour 120 EqHab.



Localisation de la STEP d'Argens, commune de La Mure-Argens

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs : Construction d'une station d'épuration dans le hameau d'Argens, prise en compte des pics estivaux. Mise en conformité réglementaire.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Torrent La Sasse DCE 11313 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-01 : « Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

-Amélioration du traitement des eaux usées du hameau d'Argens

-Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs :

Suivi de la qualité du traitement, suivi du milieu récepteur.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet est soumis à notice d'incidence au titre de la LEMA. Le projet sera réalisé conformément à la réglementation.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Construction d'une STEP	La Mure-Argens	Total	345 000	412 620	100
			FSR	30 600	X	9
			Conseil général 04	17 064	X	5
			Commune de La Mure-Argens	297 336	X	86

Cette action est éligible au titre des financements DETR.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Notice d'incidence	X	
Demande de subventions	X	
Démarrage des travaux	X	X



Volet A	Travaux de lutte contre la pollution			
Thème (sous-volet)	<i>Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques</i>	Fiche d'action	A-1-50	
Définition Action	Etude et construction d'une station d'épuration à Bargème (83) 100 EH	Commune(s) concernée(s)	Bargème	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
L'Artuby DCE 257	Communauté de Communes Artuby Verdon	2011-2012		211 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Bargème est dotée d'un réseau d'assainissement eaux usées de type séparatif gravitaire sur un linéaire de 2 400 ml. L'actuelle station d'épuration de type boues activées faible charge en bassins combinés d'une capacité de 500 EqHab a été construite en 1971 et fait état de nombreuses dégradations via le Schéma Directeur d'assainissement.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La communauté de communes envisage de construire une nouvelle unité d'une capacité de 100 EqHab de type filière plantés de roseaux afin de remplacer l'ouvrage existant. L'étude consiste en la réalisation d'études topographiques, géotechniques et étude d'incidence.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Construction d'une station d'épuration de type filière lits plantés de roseaux dimensionnée pour une charge de 100 EqHab permanent. Cette filière est réputée pour absorber les fluctuations de charge saisonnière et pourra alors traiter 200 EqHab en haute saison.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

L'Artuby DCE 257 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-01 : « Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

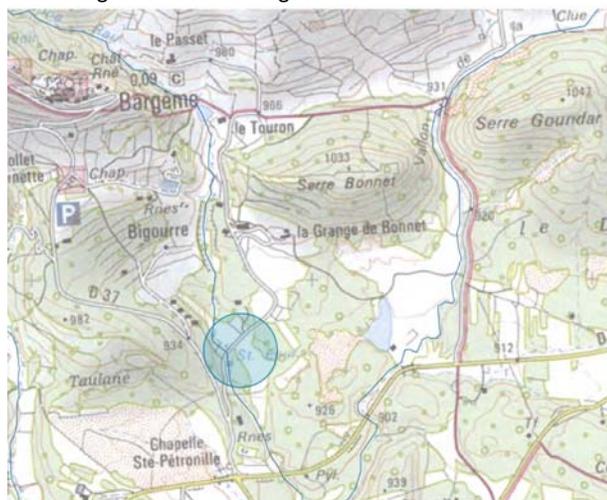
- Amélioration du traitement des eaux usées
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs :

Suivi de la qualité du traitement, suivi du milieu récepteur.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé en conformité avec la réglementation en vigueur.



Localisation de la future STEP de Bargème (a la place de l'actuelle)

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude STEP	Bargème	Total	11 000	13 156	100
			FSR	3 300	X	30
			Conseil général 83	5 500	X	50
			CCAV	2 200	X	20
2	Construction d'une STEP	Bargème	Total	200 000	239 200	100
			FSR	60 000	X	30
			Conseil général 83	100 000	X	50
			CCAV	40 000	X	20

Cette action est éligible au titre des financements DETR et SCP.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

Montants d'aides calculés sur coûts plafonds.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions études	X	
Réalisation des études incluant les dossiers réglementaires	X	
Demande de subventions travaux	X	
Démarrage des travaux		X



Volet A	Travaux de lutte contre la pollution			
Thème (sous-volet)	Amélioration de l'assainissement-des effluents domestiques	Fiche d'action	A-1-51	
Définition Action	Etude et construction d'une station d'épuration à Castellane (Zone artisanale) (04)	Commune(s) concernée(s)	Castellane	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Coût € HT	
Le Verdon du barrage de Chaudanne au Jabron DCE 259	Commune de Castellane	2011-2012	500 000	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La station d'épuration de la zone artisanale de Castellane est vétuste voire hors service. Suite à ce constat, la commune a décidé de construire une nouvelle station d'épuration.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour cette raison et pour se mettre en conformité avec la réglementation, la Commune a décidé de lancer les études et travaux de création d'une nouvelle unité de traitement. L'étude déterminera la capacité de la station (entre 69 et 270 EH)

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Amélioration et traitement des effluents de la zone artisanale.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du barrage de Chaudanne au Jabron DCE 259 : atteinte du bon potentiel écologique à l'horizon 2027.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-01 : « Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

-Amélioration du traitement des eaux usées

-Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs :

Suivi de la qualité du traitement, suivi du milieu récepteur.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé en conformité avec la réglementation en vigueur.



Localisation du projet de STEP

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude STEP	Castellane	Total	80 000	95 680	100
			Conseil général 04	64 000	X	80
			Commune de Castellane	16 000	X	20
2	Construction d'une STEP	Castellane	Total	420 000	502 320	100
			FSR	64 800	X	15
			Conseil général 04	63 150	X	15
			Commune de Castellane	294 000	X	70

Cette action est éligible au titre des financements DETR et SCP.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

Montants d'aides calculés sur coûts plafonds.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions études	X	
Réalisation des études incluant les dossiers réglementaires	X	
Demande de subventions travaux	X	
Démarrage des travaux		X

COMMENTAIRE

Cette action est complémentaire :

- de l'augmentation du débit réservé en aval du barrage de Chaudanne à Castellane (fiche action n° B1-4-01)
- de l'étude et la restauration du tronçon court-circuité de Chaudanne à Castellane (fiche n° B1-2-01)
- de l'étude et travaux d'aménagement du seuil des Listes à Castellane (fiches n°B1-1-04)
- de l'étude et travaux d'aménagement du seuil EDF à Castellane (fiche n°B1-1-05)



Volet A	Travaux de lutte contre la pollution			
Thème (sous-volet)	<i>Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques</i>	Fiche d'action	A-1-52	
Définition Action	Rénovation du réseau d'assainissement : Les Fourches à Esparron-de-Verdon (04)	Commune(s) concernée(s)	Esparron de Verdon	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Lac d'Esparron DCE L89	Commune d'Esparron de Verdon	2011		300 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le projet fait suite aux dispositions qui ont été prises lors de la création de la nouvelle station d'épuration. Il s'agit de relier le réseau d'assainissement existant du haut village à la station de pompage de Ste Magdeleine nouvellement créée et dont le franchissement du ravin du Sorbiou, obstacle majeur à cette réalisation, est déjà en place : soit 720 mètres de réseau à créer environ.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Extension du réseau d'assainissement du secteur des Fourches

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Lac d'Esparron DCE L89 : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-02 : « Améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

-Prise en compte des besoins nouveaux engendrés par l'extension du village qui ne peut se faire que par le haut

- Allègement des charges polluantes des 3 stations de relevage existantes et très anciennes, toutes trois situées très près du Lac d'Esparron, ce qui limite les délais d'intervention en cas de problèmes, surtout en période estivale, lorsque la charge est multipliée par 10.

- Réalisation d'économies notables puisque seule une, et non 4, station de relevage serait nécessaire en période estivale
- Eloignement des effluents du plan d'eau ce qui facilitera la mise en place d'un dispositif d'urgence en cas de problème.

Indicateurs :

Calcul du Taux de raccordement, Calcul des économies d'énergies.

CONDITIONS D'EXECUTION

Nécessite une étude de faisabilité au préalable (réalisée début 2011 par la SCP)
Le projet sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Extension des réseaux d'assainissement	Esparron de Verdon	Total	300 000	358 800	100
			FSR	90 000	X	30
			Conseil général 04	90 000	X	30
			Commune d'Esparron de Verdon	120 000	X	40

Cette action est éligible au titre des financements DETR.
Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Etude de faisabilité (SCP)	X	
Demandes de subventions	X	
Etude y compris réglementaire	X	
Démarrage des travaux	X	X



Volet A	Travaux de lutte contre la pollution			
Thème (sous-volet)	<i>Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques</i>	Fiche d'action	A-1-53	
Définition Action	Travaux d'assainissement suite au SDA à Saint-Julien-du-Verdon (04)	Commune(s) concernée(s)	Saint Julien du Verdon	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Lac de Castillon DCE L90	Commune de Saint Julien du Verdon	2011		50 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, les travaux préconisés doivent être réalisés. Par ailleurs, la commune devrait prochainement installer des compteurs afin de ne plus facturer l'eau au forfait.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Deux stations d'épuration (Le touron et du lotissement des Pins) doivent subir des opérations de remise aux normes (arrêt d'urgence, garde corps...) et d'amélioration de fonctionnement (automatisation).

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Adapter les traitements des eaux usées en place afin de respecter la réglementation, sécuriser la STEP.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Lac de Castillon DCE L90 : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-04 : « Améliorer le fonctionnement des ouvrages par la mise en place de services techniques à la bonne échelle territoriale et favoriser leur renouvellement par leur budgétisation »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

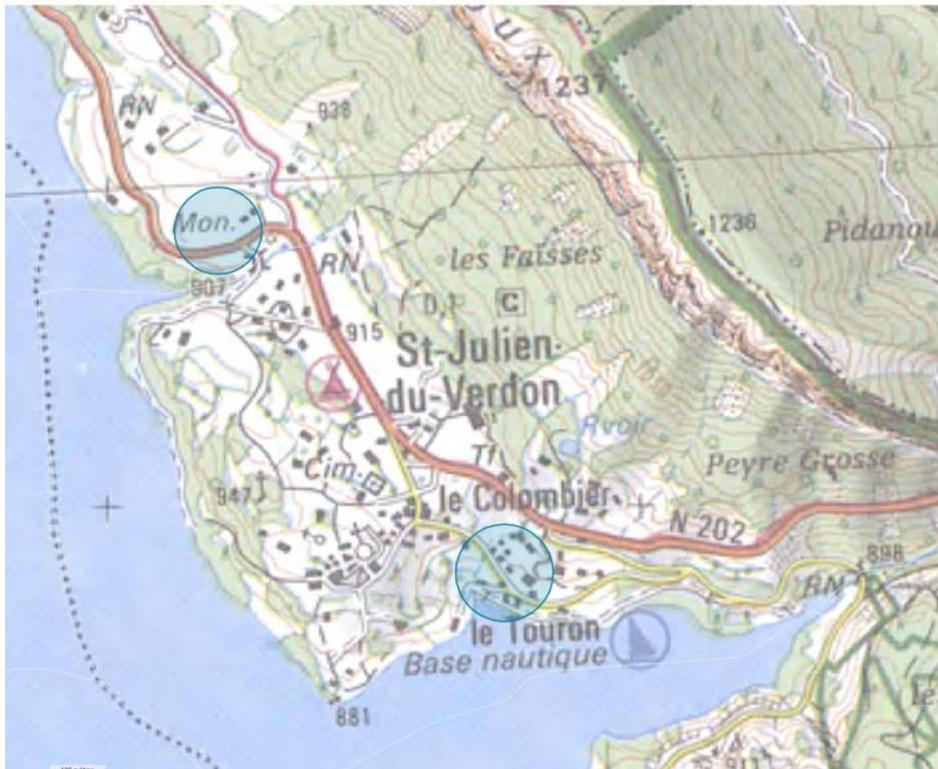
- Amélioration du traitement des eaux usées
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs :

Suivi de la qualité du traitement, suivi du milieu récepteur.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera conforme à la réglementation en vigueur



PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
			Total	50 000	59 800	100
1	Mise en application des préconisations du Schéma directeur	St Julien du Verdon	FSR	0	X	0
			Conseil général 04	0	X	0
			Commune de St Julien du Verdon	50 000	X	100

Cette action est éligible au titre des financements DETR.

Des aides du CG04 et de l'Agence de l'eau RMC via le FSR sont susceptibles d'être mobilisées sous réserve de s'engager à augmenter le prix de l'eau actuel.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution. Actuellement prix de l'eau trop faible.

PHASAGE PREVISIONNEL

Travaux prévus pour l'été –Automne 2011

Action	2011
Demande de subventions	X
Réalisation des travaux	X



Volet A		Travaux de lutte contre la pollution		
Thème (sous-volet)	Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques	Fiche d'action	A-1-54	
Définition Action	Réhabilitation des réseaux Assainissement de la Mure-Argens (04)	Commune(s) concernée(s)	La Mure -Argens	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon du Riou du Trou au Lac de Castillon DCE 2028	Commune La Mure-Argens	2012		280 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de La Mure-Argens (passage en enquête publique en 2011) a fait ressortir la nécessité de réhabiliter et renforcer une série de réseaux et en particulier les réseaux situés sous la D955.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de la réfection de la route départementale n° 955 par le Conseil Général 04, et suite aux préconisations faites dans le Schéma directeur d'assainissement de la Commune de la Mure-Argens, il semble opportun de refaire l'ensemble des réseaux secs (éclairage public...) et humides (AEP et assainissement) sur tout le linéaire touché par les travaux (380 mètres).

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs : Limiter les fuites, se mettre en conformité avec les préconisations du Schéma directeur d'Assainissement.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du Riou du Trou au Lac de Castillon DCE 2028 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-02 : « Améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains : Amélioration de la qualité du milieu, limiter les apports en eaux parasites

Indicateurs : Quantification des arrivées d'eaux claires parasites à la STEP.

CONDITIONS D'EXECUTION

Les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.



Localisation des travaux à la Mure Argens (à confirmer)

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
			Total 1, 2 & 3	280 000	334 880	100
Tranche ferme	Réhabilitation de réseaux d'assainissement	La Mure-Argens	Total	210 000	251 160	100
			FSR	63 000	X	30
			Conseil général 04	42 000	X	20
			Commune de La Mure-Argens	105 000	X	50
Tranche conditionnelle 1	Réhabilitation de réseaux d'assainissement	La Mure-Argens	Total	40 000	47 840	100
			FSR	12 000	X	30
			Conseil général 04	8 000	X	20
			Commune de La Mure-Argens	20 000	X	50
Tranche conditionnelle 2	Réhabilitation de réseaux d'assainissement	La Mure-Argens	Total	30 000	35 880	100
			FSR	9 000	X	30
			Conseil général 04	6 000	X	20
			Commune de La Mure-Argens	15 000	X	50

Cette action est éligible au titre des financements DETR.
Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions	X	
Démarrage des travaux sous la D955		X



Volet A	Travaux de lutte contre la pollution				
Thème (sous-volet)	<i>Amélioration de l'assainissement -des effluents domestiques</i>		Fiche d'action	A-1-55	
Définition Action	Réhabilitation de réseaux d'assainissement d'Allemagne-en-Provence (04)		Commune(s) concernée(s)	Allemagne en Provence	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT	
Colostre DCE 251	Commune d'Allemagne en Provence	2011		45 000	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à la réalisation du Schéma Directeur d'assainissement, la commune d'Allemagne doit réaliser des travaux prioritaires en raison de la vétusté de certaines installations. La réfection de réseaux d'assainissement en vue de réduire l'arrivée d'eaux claires parasites permettra de prévoir sereinement le remplacement de la station d'épuration.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Reprise de divers tronçons, interventions ponctuelles

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Améliorer la qualité des effluents arrivant à la STEP

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Colostre DCE 251 : atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015, atteinte du bon état chimique 2021.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-02 : « Améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

Bonne fonctionnalité de la nouvelle STEP

Indicateur :

CONDITIONS D'EXECUTION

Procédures réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Réhabilitation de réseaux d'assainissement	Allemagne en Provence	Total	45 000	53 820	100
			FSR	13 500	X	30
			Conseil général 04	9 000	X	20
			Commune d'Allemagne en Provence	22 500	X	50

Cette action est éligible au titre des financements DETR.
Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011
Demande de subventions	X
Réalisation des travaux	X



Volet A		Travaux de lutte contre la pollution		
Thème (sous-volet)	<i>Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques</i>	Fiche d'action	A-1-56	
Définition Action	Diagnostic structurels des réseaux d'assainissement et de petits ouvrages collectifs	Commune(s) concernée(s)	Colmars-les-Alpes, Villars-Colmars, Beauvezer, Thorame-Haute	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon de sa source au Lac de Castillon DCE 265 & 2028	S.I.V.U d'Assainissement Collectif du Haut Verdon	2011		600 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En 2009, le SIVU d'Assainissement Collectif du Haut Verdon a mis en service une nouvelle Station d'Épuration Intercommunale située sur la commune de Beauvezer et recevant les effluents des communes de Colmars-les-Alpes, Villars-Colmars et Beauvezer. Le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2003 avait mis en lumière l'intrusion d'eaux claires parasites dans les réseaux. Une campagne d'élimination de ces eaux parasites a été menée en 2005 en préalable à la construction du nouvel équipement. Malgré ces travaux, l'auto surveillance de la nouvelle station démontre encore une part importante d'eaux claires en entrée station entraînant un bypassage fréquent, perturbant les fonctions d'épuration de la station et accélérant l'usure des équipements.

Par ailleurs, l'opération pour la construction d'une station d'épuration et la prolongation du réseau d'eaux usées est commencée sur la commune de Thorame-Haute. L'étude d'impact a été réalisée et le récépissé de déclaration délivré par la Préfecture en août 2010. Un bilan effectué sur les réseaux de la commune en août 2009 démontre également la présence d'un volume important d'eaux claires parasites.

Enfin, Le SIVU a en charge la gestion de sept stations d'épuration de petite taille :

Commune de Colmars-les-Alpes	Station de Chaumie	250 EH
	Station de Clignon-bas	250 EH
	Station du Pont de Clignon	150 EH
	Station de Miègessoles	150 EH
	Station de Villars-Heyssier	250 EH
Commune de Beauvezer	Station du Village	
Commune de Thorame-Haute	Station de la Colle	

Certains de ces équipements sont assez vétustes et, bien que vidangés régulièrement, ne fonctionnent pas de manière optimale.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Suite à la réalisation d'un bilan des actions préconisées via le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2002/2003, le SIVU va réaliser un diagnostic structurel de l'ensemble des réseaux d'eaux usées des communes en complément du SDA afin de :

- Déterminer les origines de l'intrusion d'eaux claires parasites dans les réseaux,
- Etablir un prévisionnel financier de réfection des désordres sur les réseaux d'eaux usées accompagné d'une priorisation chiffrée des travaux à réaliser,

Réaliser un diagnostic fonctionnel des stations de petite taille et un programme de réhabilitation de ces installations (stade Projet).

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs : Amélioration du traitement des eaux usées et des réseaux

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon de sa source au Lac de Castillon DCE 265 & 2028 : atteinte du bon état à l'horizon 2015

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-01 : « Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains : - de diminuer très sensiblement le flux d'eaux parasites arrivant en tête de la station d'épuration de Beauvezer, limiter ainsi les périodes de by-pass et l'usure des équipements,

- d'améliorer le fonctionnement des stations de petite taille.
- meilleure épuration des eaux usées sur les installations concernées.

Indicateurs :

Fonctionnement des stations d'épuration concernées
Quantités d'eau en entrée de STEP

CONDITIONS D'EXECUTION

L'opération sera réalisée en conformité avec la réglementation en vigueur, en partenariat avec les services de l'état.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Bilan du SDA	Colmars-les-Alpes Villars-Colmars Beauvezer Thorame-Haute	-	-	-	-
2	Etude	Colmars-les-Alpes Villars-Colmars Beauvezer Thorame-Haute	Total	100 000	119 600	100
			Agence de l'eau RMC	50 000	X	50
			SIVU d'assainissement collectif du haut Verdon	50 000	X	50
3	Travaux	Colmars-les-Alpes Villars-Colmars Beauvezer Thorame-Haute	Total	500 000	598 000	100
			Agence de l'eau RMC	150 000	X	30
			SIVU d'assainissement collectif du haut Verdon	350 000	X	70

Cette action est éligible au titre des financements DETR.

Cette action est éligible au titre des financements du CG04, sous réserve d'augmenter le prix de l'eau conformément aux modalités d'attribution. Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution. Pour étude Projet des petites STEP, financements Agence via FSR à 30% (et non 50%).

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013	2014
Demande de subventions études	X			
Réalisation des études incluant le phasage et l'estimation des travaux	X			
Demande de subventions travaux	X	X	X	
Démarrage des travaux		X	X	X



Volet A		Travaux de lutte contre la pollution		
Thème (sous-volet)	<i>Gestion des sous-produits</i>	Fiche d'action	A-2-02	
Définition Action	Suivi expérimental des effets de l'épandage des boues de stations d'épuration en terrain agricole	Commune(s) concernée(s)	Quinson (réalisation des essais) Ensemble des communes du BV (résultats)	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Bassin versant du Verdon	Parc naturel régional du Verdon	2011-2013		83 612

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Pour le bassin du Verdon, la production de boues estimée est de 800 tonnes de matière sèche (4 700 tonnes de boues brutes) par an (2007). Pour 356 tonnes de matière sèche (44 %), la destination est considérée « satisfaisante » (compostage, plan d'épandage, stockage longue durée). Pour 446 tonnes de matière sèche (56 %), la destination est considérée comme « non satisfaisante » (épandage non réglementaire ou en cours, décharge, traitement sur autre station, non déterminé).

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 2 088 ha sont concernés par un plan d'épandage, environ 220 ha sont épandus par an. L'origine des boues est locale, mais aussi extérieure au bassin versant (Digne, Antibes, Cagnes, Durance Compostage, Menton, Nice).

Pour le Var, environ 190 ha sont concernés par un plan d'épandage, environ 30 ha ont été épandus en 2006. L'origine des boues est locale.

L'épandage des boues de station d'épuration est une pratique qui se développe de plus en plus sur le territoire du Parc, surtout dans le secteur du plateau de Valensole, et qui suscite de nombreuses questions et réactions : conséquences environnementales réelles, nuisances pour le voisinage (notamment olfactives), retombées économiques, etc. L'épandage se heurte actuellement à la méfiance de différents acteurs, habitants, et élus. Des tensions commencent à voir le jour sur le sujet, et récemment, des éléments de conflit plus forts sont apparus. La question devient également de plus en plus récurrente au sein même des instances du Parc. Ces éléments conduisent aujourd'hui le Parc à envisager un travail spécifique sur la question, dans le but de rechercher un positionnement clair de la structure sur le sujet. L'un des volets de ce travail est l'amélioration des connaissances sur les effets à long terme des opérations de recyclage des boues.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le SAGE préconise d'améliorer les connaissances sur les effets à long terme, positifs (structure des sols...) ou négatifs (risques de contamination des sols, des eaux, ou des productions...), des opérations de recyclage agricole des boues, grâce à la mise en œuvre de suivis plus précis et complets que ceux mis en œuvre dans le cadre du suivi réglementaire (intégration d'autres paramètres...).

Dans un premier temps, un état des lieux précis des opérations de recyclage sur le bassin versant sera élaboré (quantités, surfaces, origine des boues, bilan des suivis boues et sols...), ainsi qu'une synthèse des recherches existantes sur cette problématique.

Un protocole de suivi sera alors élaboré par un groupe de travail (paramètres à analyser : hormones, résidus médicamenteux... ; fréquence de suivis...), et des suivis mis en œuvre sur des parcelles faisant l'objet d'un plan d'épandage (agriculteurs volontaires).

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectif :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Ensemble des masses d'eau : atteinte du bon état à l'horizon 2015 ou 2021...

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-03 : « Améliorer la gestion des sous produits de l'assainissement »

Orientation fondamentale 5E : « Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine » disposition : 5E-07 : « Engager des actions vis-à-vis des pollutions émergentes »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains : Approfondir les connaissances sur les effets à long terme des opérations de recyclage des boues de stations d'épuration

Amélioration des connaissances sur les risques de contamination ou au contraire le bénéfice (apport de matière organique permettant d'éviter le lessivage des éléments minéraux, amélioration de la structure des sols) de la fertilisation des sols par les boues.

Indicateurs : Paramètres suivis, Surfaces suivies...(définis plus précisément dans le protocole réalisé courant 2011)

CONDITIONS D'EXECUTION

Procédures réglementaires au titre du Code de l'Environnement : réalisation des suivis dans le cadre de plans d'épandage autorisés.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Suivi expérimental boues	Toutes les communes du bassin versant	Total	83 612	100 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	50 000	50
			Région PACA	X	0	0
			Conseil général 04	X	0	0
			Conseil général 83	X	30 000	30
			PNRV	X	20 000	20

Demande d'aide à déposer en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013
Demande de subventions	X		
Bilan des opérations de recyclage sur le territoire	X		
Définition d'un protocole (paramètres, fréquences, parcelles)	X		
Mise en œuvre des suivis		X	X
Bilan et propositions			X



Volet A	Travaux de lutte contre la pollution				
Thème (sous-volet)	<i>Gestion des rejets diffus</i>		Fiche d'action	A-3-01	
Définition Action	Installation de toilettes sèches sur les zones de fréquentation touristique (04)		Commune(s) concernée(s)	Moustiers Sainte-Marie	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT	
Lac de Sainte-Croix DCE L106	Commune Moustiers Sainte-Marie	2011		62 000	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant du Verdon connaît une importante fréquentation touristique, les sites fréquentés étant souvent proches des milieux aquatiques (attractivité des lacs et gorges). Les apports diffus liés à cette fréquentation peuvent impacter la qualité des milieux malgré les efforts importants mis en œuvre pour l'amélioration de l'assainissement collectif. Le traitement de ces rejets diffus est donc un enjeu sur ce bassin.

Les toilettes sèches n'utilisent pas d'eau et permettent de récupérer les excréments pour en faire du compost. Ce système consiste à mélanger aux matières organiques (selles et urine) et au papier, un broyat de végétaux secs tels que des copeaux, de la sciure de bois et/ou de la cendre, de façon à obtenir un équilibre carbone/azote dans le mélange. Il fonctionne sans dégagement d'odeur si on prend soin de recouvrir les matières fécales d'un broyat qui bloque la fermentation anaérobie et permet le démarrage du compostage.

Il existe également d'autres systèmes de toilettes sèches. Par exemple celui fonctionnant en compostage direct, à l'aide de lombrics. Ce système permet de régler la plupart des petits inconvénients des toilettes sèches, notamment le problème de l'odeur, et celui du vidage fréquent.

Dans les zones à forts enjeux en termes de fréquentation touristique le long du Verdon, ce système de toilettes écologiques serait très adapté. Un diagnostic des besoins a été réalisé auprès des communes riveraines du Verdon.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mise en place de toilettes sèches sur les principaux sites à forte fréquentation touristique. Les sites précis d'implantation restent à définir.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

- Cette action permettra à la fois une meilleure préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau, et un service au public dans les zones à forts enjeux de fréquentation.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Lac de Sainte-Croix DCE L106 : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5A : « Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle »
disposition : 5A-03 : « Améliorer la gestion des sous produits de l'assainissement »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

- Amélioration de la qualité bactériologique des eaux du Lac de Sainte Croix

Indicateurs :

Suivi de la qualité des eaux, suivi de la fréquentation des toilettes mises en place.

CONDITIONS D'EXECUTION

Ces projets seront mis en place conformément à la réglementation.

COMMENTAIRES

Le montant indiqué correspond au prix du système de toilettes le plus cher mais nécessitant le moins d'entretien (lombricompostage); chaque maître d'ouvrage choisira le type de système qui lui convient, le montant pourra donc varier.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant	Montants €	%
				€ HT	TTC	
1	Mise en place de 2 toilettes sèches	Moustiers Sainte-Marie	Total	62 000	74 152	100
			Agence de l'eau RMC	18 600	X	30
			Conseil général 04	12 400	X	20
			Commune de Moustiers Sainte-Marie	31 000	X	50

Cette action est éligible au titre des financements SCP.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Prévu avec l'ensemble des projets de toilettes sèches, demande de subventions 2011, mise en place fin 2012 au plus tard, fonction des autorisations réglementaires.

Action	2011	2012
Etude des sites – Réalisation des dossiers administratifs	X	
Démarrage des travaux (nécessite 3 jours de travaux maximum)	X	
Mise en service (au plus tard)		X

Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Restauration des continuités écologiques</i>	Fiche d'action	B1-1-10	
Définition Action	Etude et travaux pour la suppression du seuil de la prise d'eau du lac de loisirs d'Allos	Commune(s) concernée(s)	Allos	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Torrent le Bouchier DCE 11976	Commune d'Allos	2011-2013		150 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Bouchier, affluent rive gauche du Verdon classé en première catégorie piscicole, fait l'objet d'une prise d'eau pour l'alimentation du lac de loisirs d'Allos (en période estivale) et pour la fabrication de neige artificielle (en période hivernale). Cette prise d'eau, autorisée en 1987, a impliqué la construction d'un seuil constitué de deux petites marches et d'un radier aval, seuil qui constitue un obstacle à la fois à la circulation piscicole (il est infranchissable à la montaison par les salmonidés) et au transport solide. De plus, cet obstacle à la continuité écologique au sens de la rubrique 3110 de la nomenclature semble poser des problèmes d'exploitation de la prise d'eau (prise engravée nécessitant des curages). Il semble donc nécessaire que ce seuil fasse l'objet d'une étude et d'aménagements pour remédier à ces différents problèmes.

La restauration des continuités piscicoles au niveau de ce seuil est aussi préconisée dans le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG de la Fédération de Pêche du 04).

Une étude préalable de faisabilité d'une nouvelle prise d'eau par forage a été réalisée courant 2010, elle permet de réfléchir à l'effacement complet de l'ouvrage (résultats attendus en décembre 2010 ou janvier 2011).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Des travaux (rajout de blocs) ont déjà été réalisés, mais sont insuffisants. Afin de juger de la pertinence de réaliser des aménagements durables dans le temps, une expertise piscicole a été menée par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en décembre 2006. Selon les résultats de cette expertise, un projet devra être défini par un bureau d'études, qui prendra en compte les contraintes hydrauliques du cours d'eau. Cette action concerne une étude de définition des travaux réalisée par un cabinet d'études. Les travaux préconisés seront décrits et chiffrés par l'étude et seront réalisés l'année suivante, sous réserve d'obtention de tous les accords réglementaires nécessaires. En fonction des résultats, deux scénarii sont envisageables : Création d'une passe à poisson ou effacement complet de l'ouvrage.



OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Permettre une amélioration des potentialités piscicoles du Bouchier : des zones de frayères potentielles se trouvent en amont de cet ouvrage sur 3000 m environ sans discontinuité piscicole.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Torrent le Bouchier DCE 11976 : Maintien du très bon état à l'horizon 2015

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-03 : « Intégrer les dimensions économiques et sociologiques dans les opérations de restauration hydromorphologiques »

6A-04 : « Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques »

6A-08 : Restaurer la continuité des milieux aquatiques » :

(3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison

3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison)

Atteinte des objectifs du SAGE :

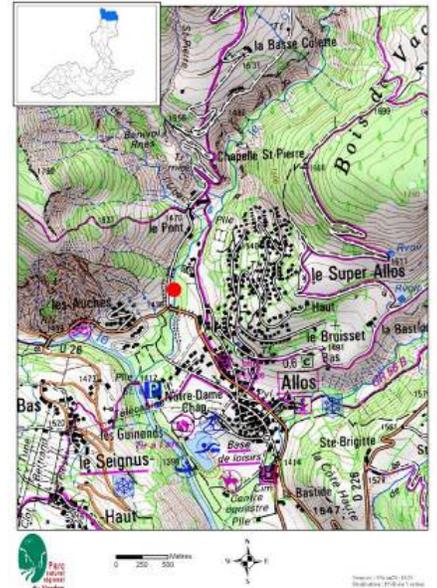
Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Restaurer les continuités piscicoles, mieux gérer la ressource en eau (via les suivis de prélèvements du forage)

Indicateurs :

Réalisation de suivi piscicoles avant et après travaux (via l'ONEMA et la Fédération de pêche 04)



CONDITIONS D'EXECUTION

- Validation de l'avant projet par l'ONEMA
- Projet réalisé conformément à la réglementation en vigueur.
- Travaux de restauration et d'aménagement réalisés dans des conditions d'étiage, hors période de fraie (aout – septembre)

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune(s) concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude seuil Allos	Allos	Total	50 000	59 800	100
			Agence de l'eau	25 000	X	50
			FEDER	25 000	X	50
2	Travaux seuil Allos	Allos	Total	100 000	119 600	100
			Agence de l'eau	50 000	X	50
			FEDER	50 000	X	50

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013
Demande de financements	X		
Réalisation de l'étude	X		
Réalisation des dossiers Loi sur l'eau	X		
Information sensibilisation auprès des riverains	X		
Lancement des travaux (effacement ou passe à poissons)		X	

Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques				
Thème (sous-volet)	<i>Restauration des continuités écologiques</i>		Fiche d'action	B1-1-11	
Définition Action	Etude et mise en œuvre de la restauration des continuités écologiques du Colostre		Commune(s) concernée(s)	St Martin de Brômes, Allemagne en Provence, Riez, Roumoules, St Jurs	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € TTC	
Colostre DCE 251	PNRV et FDPPMA 04	2011-2013		500 000	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE



Le Colostre est un affluent important du Bas-Verdon à fort potentiel salmonicole. Mais à partir des années 60, le lit du Colostre a été fortement perturbé par des recalibrages et chenalizations afin de lutter contre les crues. De plus, le diagnostic du SAGE a montré l'importance de rétablir les connexions piscicoles sur un axe Durance / Tête du bassin du Colostre, qui constitue un réservoir piscicole important. C'est dans ce cadre que la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Alpes de Haute-Provence a engagé en 1999 des actions de réhabilitation et de restauration du Colostre. Il s'agit de favoriser la diversité des faciès et rétablir une continuité piscicole. Depuis 1999, quatre campagnes de travaux ont permis de diversifier la nature des écoulements et rétablir une continuité piscicole sur 11 km (1999 : remise en eaux de deux méandres et aménagement de deux passes à poissons; 2000 : reconquête de 8 méandres par pose de déflecteurs déviant les écoulements vers l'ancien chenal;

2003 : aménagement d'une prise d'eau de canal afin d'en permettre le franchissement; 2005 : remise en eaux de 5 méandres). Il reste toutefois un certain nombre d'ouvrages infranchissables pour les poissons. La Fédération de Pêche s'est donc lancée dans un projet qui aboutira à un décroisement complet du Colostre de la confluence avec le Verdon jusqu'à Roumoules (22 km) où son écoulement est temporaire.

Une première action inscrite au contrat de rivière est en cours (phase administrative engagée) les travaux devraient débuter en 2011, ils ont été reportés de deux ans en raison du manque d'eau dans le Colostre en 2008 et 2009.

Rappelons que les continuités piscicoles et sédimentaires de Gréoux et Vinon sur Verdon doivent être rétablies d'ici 2012 (Etude 2011 et travaux 2012). Tout le bas Verdon jusqu'au Colostre seront donc au moins rendus franchissables.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il est prévu de réaliser une étude globale du Colostre en terme biologique (usage des données existantes) et hydraulique (à faire) intégrant les travaux réalisés en 2011 sur 9 seuils, et proposant la restauration de toutes les continuités du Colostre. Les travaux préconisés seront ensuite mis en œuvre.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Colostre DCE 251 : atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015, atteinte du bon état chimique 2021.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-03 : « Intégrer les dimensions économiques et sociologiques dans les opérations de restauration hydromorphologiques »

6A-04 : « Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques »

6A-08 : Restaurer la continuité des milieux aquatiques » :

(3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison

3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison)

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Rétablissement des continuités piscicoles sur le Colostre,

Amélioration de la fonctionnalité biologique sur le Bas Verdon.

Indicateurs :

En parallèle des travaux, le Parc naturel régional du Verdon est Maître d'ouvrage de la réalisation du suivi piscicole du Colostre dans le cadre de l'observatoire de l'eau, ce suivi sera réalisé tous les 2 ans au moins deux fois à la suite des premiers travaux

CONDITIONS D'EXECUTION

La phase d'étude sera portée par le PNRV, les travaux seront portés par la Fédération de pêche 04.

Constitution d'un dossier loi sur l'eau et d'une DIG (en cours pour la première phase)

Travaux de restauration et d'aménagement réalisés dans des conditions d'été (août – septembre)

Sous réserve d'obtention de financements.

COMMENTAIRE

Cette action est complémentaire :

- de l'augmentation du débit réservé en aval du barrage de Gréoux-les-Bains (fiche action n° B1-4-02)
- de deux autres actions visant à améliorer la franchissabilité des seuils de Gréoux (fiche n° B1-1-08) et de Vinon-sur-Verdon (fiche n° B1-1-09)
- du suivi piscicole du Colostre dans le cadre de l'observatoire de l'eau (fiches n° C-2-01 et C-2-03 : proposée à l'avenant mi-parcours)

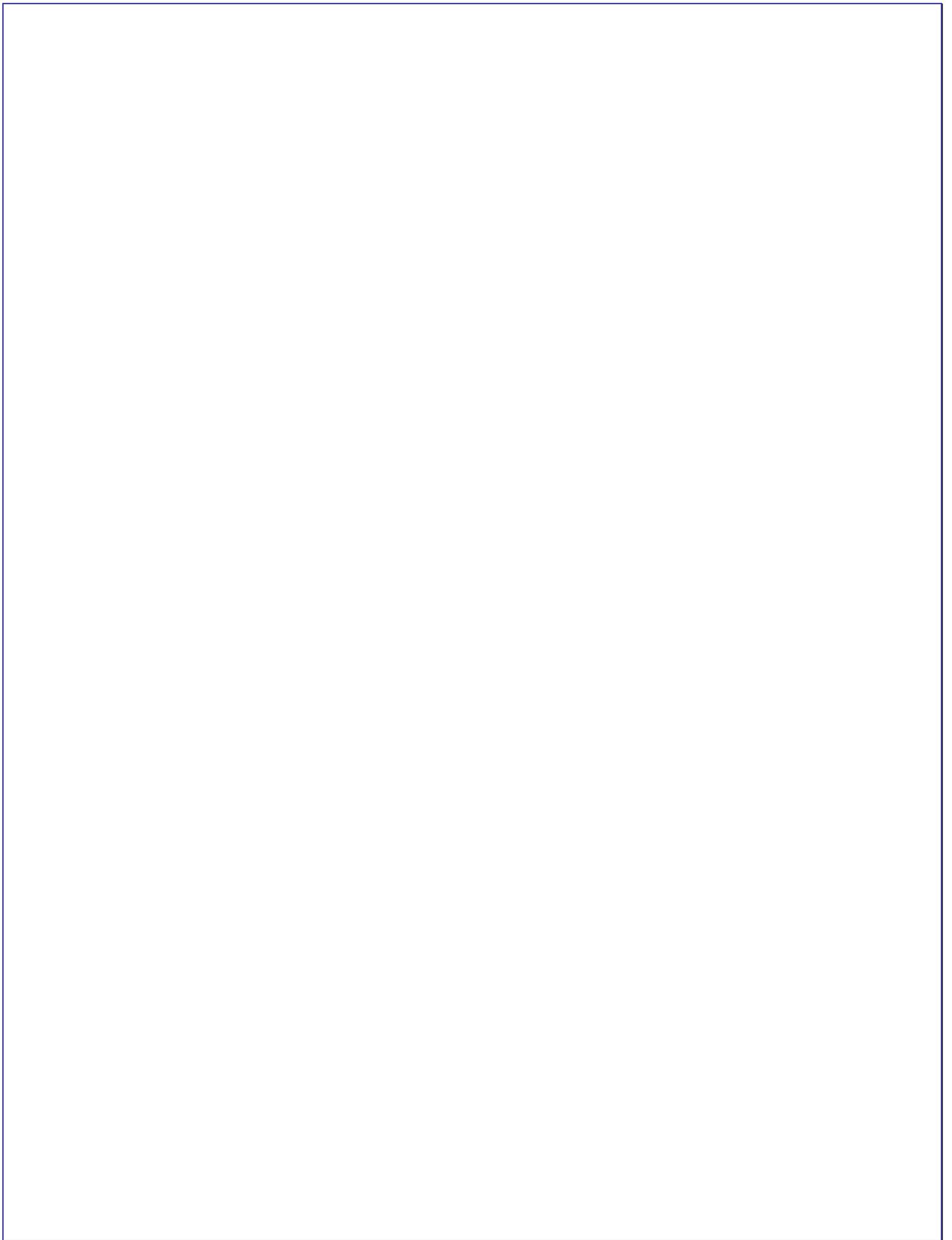
PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune(s) concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude Colostre MO : PNRV	St Martin de Bromes, Allemagne en Provence, Riez, Roumoules, St Jurs	Total	66 889	80 000	100
			Agence de l'eau	X	40 000	50
			FEDER	X	40 000	50
2	Travaux Colostre : MO FDPPMA	St Martin de Bromes, Allemagne en Provence, Riez, Roumoules, St Jurs	Total	418 060	500 000	100
			Agence de l'eau	X	250 000	50
			FEDER	X	250 000	50

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013
Inventaire piscicole avant travaux (porté par PNRV)	X		
Inventaire écrevisses avant travaux (porté par PNRV)	X		
Réalisation de l'étude (MO à confirmer)	X		
Réalisation des dossiers Loi sur l'eau	X		
Obtention DIG	X	X	
Information sensibilisation auprès des riverains	X	X	
Lancement des travaux, de l'amont vers l'aval (MO à confirmer)		X	
Inventaire piscicole après travaux (MO à confirmer)			X





Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Restauration des continuités écologiques</i>	Fiche d'action	B1-1-12	
Définition Action	Etude des seuils munis de station hydrologique et Aménagement ou effacement du seuil de Pont des Passadoires	Commune(s) concernée(s)	La Martre	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Artuby DCE 257	DREAL PACA	2011-2013		

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La station hydrométrique de la Bastide Taulane a été mise en service en mai 1977, sur un site anciennement exploité pour la mesure par EDF. Cette station présente une bonne qualité de la mesure sur une chronique d'observations de plus de 30 ans compte tenu de la présence du seuil aménagé à cet effet. Cette station est fortement influencée par des pompages et, tout en ayant vocation à la connaissance hydrologique générale, depuis 2004, fait partie des stations dites " sécheresse" du Plan Cadre Sécheresse du Département du Var.

L'Artuby est identifié comme un réservoir biologique à préserver, aussi la franchissabilité du seuil permettrait d'améliorer notablement cette qualité du milieu aquatique.

Seuil de la station hydrométrique de la Bastide Taulane - **X2414030**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objet de l'action consiste à favoriser la continuité écologique sur le tronçon de cours d'eau tout en préservant la qualité de la mesure notamment à l'étiage: le régime hydrologique est de type pluvial, aussi les périodes de sécheresse sévère doivent pouvoir être observées correctement afin qu'en situation de crise, la gestion des restrictions de l'usage de la ressource soit efficace sans être abusive. Par ailleurs, suite à l'étude quantitative de la ressource en eau de l'Artuby, il a été demandé de pouvoir effectuer des mesures directes de débits afin de pouvoir intervenir plus rapidement en période de sécheresse.

Le module du tronçon observé est de l'ordre de $1\text{m}^3/\text{s}$: le plan cadre sécheresse a défini les seuils de débit d'alerte et de crise respectivement à 235 l/s et 200 l/s, ce qui serait délicat à mesurer sans la présence d'un seuil sur ce site. Aussi à priori, il sera fait un aménagement de l'ouvrage, son effacement ne paraît pas pertinent, de même le déplacement de la station, qui risque de conduire à la même problématique en perdant le bénéfice de la chronique existante.

Dans un premier temps en 2011, une étude de faisabilité fera l'analyse détaillée des solutions envisageables prenant en compte les différents impératifs du site pour faire émerger un projet qui sera mise en œuvre en 2012, lorsque le budget nécessaire sera évalué et obtenu pour la réalisation de l'opération.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Artuby DCE 257 : atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015, atteinte du bon état chimique 2021.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le découloignement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-03 : « Intégrer les dimensions économiques et sociologiques dans les opérations de restauration hydromorphologiques »

6A-04 : « Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques »

6A-08 : Restaurer la continuité des milieux aquatiques » :

(3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison

3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison)

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Rétablissement des continuités piscicoles sur l'Artuby et tous les cours d'eau concernés.

Amélioration de la fonctionnalité biologique de l'Artuby.

Possibilité de lecture directe des débits.

Indicateurs :

Réalisation de pêche électrique avant et après les aménagements (réalisées par l'ONEMA ou la Fédération de Pêche du Var)

Franchissabilité du seuil et continuité de la mesure de qualité.

CONDITIONS D'EXECUTION

Constitution d'un dossier loi sur l'eau.

Travaux de restauration et d'aménagement réalisés dans des conditions d'étiage (août – septembre)

PLAN DE FINANCEMENT

La DREAL ne peut bénéficier d'aucune aide classique

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Etude de faisabilité	x	
Démarrage des travaux		X



Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Restauration des continuités écologiques</i>	Fiche d'action	B1-1-13	
Définition Action	Etude et Aménagement ou effacement du seuil des Aoules à Trigance (83)	Commune(s) concernée(s)	Trigance	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Jabron DCE 258	Commune de Trigance	2011-2013		150 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En France, les rivières ont été marquées par l'aménagement de très nombreux ouvrages (seuils/barrages), notamment pour le fonctionnement de moulins ou pour la production hydroélectrique. Aujourd'hui en France 60 000 ouvrages sont recensés sur les cours d'eau (source :ONEMA) et plus de la moitié ne sont plus utilisés.

Le Jabron est un affluent rive gauche du Verdon (29 km) et traverse la commune de Trigance, plutôt sud-ouest. Un ouvrage infranchissable a été inventorié sur cette commune dans le quartier des « Aoules ». Un moulin à farine était alimenté en eau par un ouvrage type barrage. Aujourd'hui le moulin n'est plus en activité et l'aqueduc n'est plus alimenté en eau mais l'ouvrage demeure et reste infranchissable. En amont de l'ouvrage un blocage du flux de sédiments entraîne un exhaussement du lit (bancs de graviers) et génère de nombreuses érosions de berges. A l'aval par contre un déficit de matériaux entraîne un déséquilibre de la dynamique du Jabron. Le transport solide et le transport liquide étant naturellement équilibrés dans la dynamique fonctionnelle d'un cours d'eau, le déficit provoque la disparition des substrats favorables à la vie et à la reproduction des espèces aquatiques.

Depuis 2007, la Communauté de Communes Artuby Verdon (anciennement le SIVOM) porte les travaux d'entretien et de restauration de la végétation du lit et des berges du sous bassin de l'Artuby et du Jabron. A ce titre elle intervient régulièrement dans le lit du Jabron et notamment sur du recentrage localisé du lit. Cette action vise à remobiliser les exhaussements de matériaux (réalisation de chenaux de crue) sur les zones à enjeux (exploitations agricoles, chemins communaux...). Ces travaux sont peu pérennes et ont un coût. C'est pourquoi, une réflexion plus globale doit être menée sur l'immobilisation des sédiments.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette démarche vise à améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques du Jabron. Pour cela il est important d'améliorer les connaissances sur les effets à long terme, positifs ou négatifs d'un effacement total ou partiel du seuil (barrage) au quartier « Les Aoules ». A noter qu'à environ 300 mètres en amont de l'ouvrage se trouve un pont à trois arches qui dessert la commune de Trigance (D90 via la D955). Une étude hydraulique permettra de définir des scénarii sur l'opportunité d'un démantèlement de barrage.

Cette action se décompose en deux phases. Une phase étude qui définira la pertinence d'effacement du seuil et définira les modalités de travaux complémentaires dans le cas d'effacement total (renforcement des piles du pont de Trigance).

A la lumière des éléments ou scénarii fournis par l'étude il pourra être envisagé l'enlèvement partiel ou total du seuil au lieu dit « Les Aoules »

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Le démantèlement total ou partiel du seuil au lieu dit « Les Aoules » doit permettre de reconstituer un écoulement et un régime hydrologique naturel.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Jabron DCE 258 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-03 : « Intégrer les dimensions économiques et sociologiques dans les opérations de restauration hydromorphologiques »

6A-04 : « Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques »

6A-08 : Restaurer la continuité des milieux aquatiques » :

(3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison

3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison)

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Un rétablissement de la pente naturelle, qui permettra à la rivière de retrouver des écoulements diversifiés.

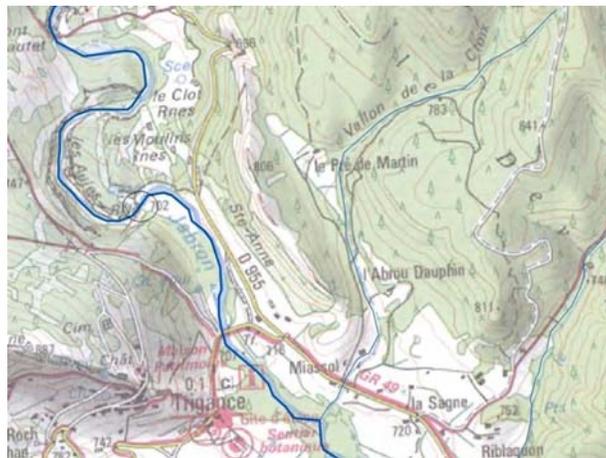
Une remobilisation des sédiments amont et un rétablissement du transport solide à l'aval entraînant une grande diversité des habitats aquatiques.

Une uniformisation amont/aval de la température et des différentes concentrations en éléments nutritifs

Une diminution des problèmes d'érosions de berges des parcelles agricoles.

Indicateurs :

Suivi des frayères, Réalisation de pêches électriques réalisées par les services de l'ONEMA ou de la Fédération Départementale de Pêche du Var.



Localisation du seuil des Aoules

CONDITIONS D'EXECUTION

Constitution d'un dossier loi sur l'eau.

Travaux de restauration et d'aménagement réalisés dans des conditions d'étiage (aout – septembre)

Sous réserve d'obtention de financements.

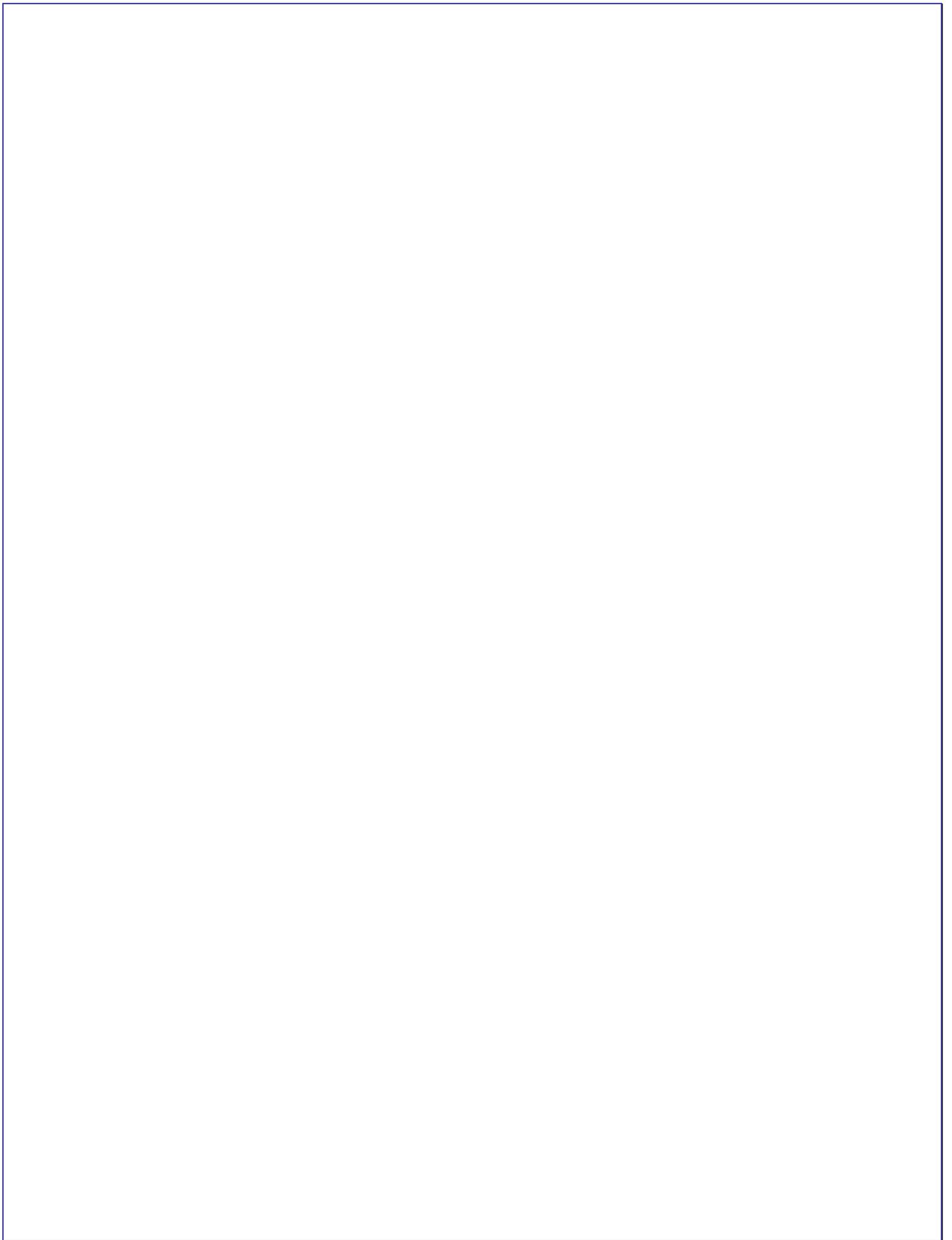
PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune(s) concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude Jabron	Trigance	Total	50 000	59 800	100
			Agence de l'eau	25 000	X	50
			FEDER	25 000	X	50
2	Travaux Jabron	Trigance	Total	100 000	119 600	100
			Agence de l'eau	30 000	X	30
			Région PACA	20 000	X	20
			FEDER	50 000	X	50

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions	X	
Réalisation de l'étude hydraulique	X	
Information sensibilisation auprès des riverains	X	
Démarrage des travaux		X



Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques				
Thème (sous-volet)	<i>Restauration des continuités écologiques</i>		Fiche d'action	B1-1-14	
Définition Action	Etude et Aménagement ou effacement des 3 seuils de la Maïre		Commune(s) concernée(s)	Moustiers Sainte-Marie	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT	
La Maïre DCE 255	Commune de Moustiers Sainte-Marie	2011-2013		845 000	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic écologique et hydraulique de la Maïre, trois discontinuités écologiques majeures ont été détectées. Les services de l'ONEMA, la Fédération de Pêche 04 et l'Université de Provence devront se prononcer sur la pertinence de la restauration des continuités piscicoles. Les continuités sédimentaires, elles, devront être rétablies.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il est prévu de réaliser une étude hydraulique globale de la Maïre et proposant la restauration de toutes les continuités du cours d'eau. Les travaux préconisés seront ensuite mis en œuvre. Les populations d'écrevisses seront particulièrement prises en compte dans le projet.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

La Maïre DCE 255 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-03 : « Intégrer les dimensions économiques et sociologiques dans les opérations de restauration hydromorphologiques »

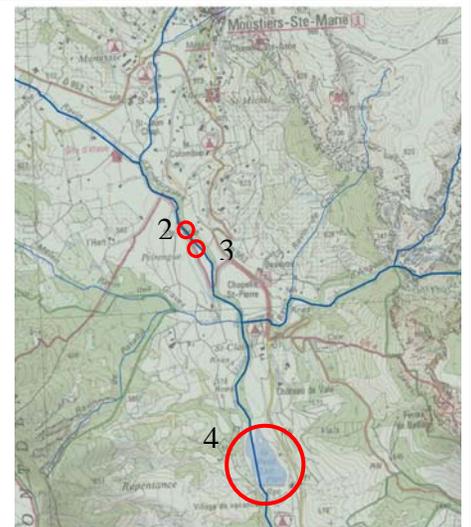
6A-04 : « Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques »

6A-08 : Restaurer la continuité des milieux aquatiques » :

(3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison

3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison)

Atteinte des objectifs du SAGE :



Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Rétablissement des continuités piscicoles et sédimentaires sur la Maire.

Indicateurs :

Réalisation de pêches électriques après travaux (l'état initial a été réalisé dans le diagnostic 2010)

CONDITIONS D'EXECUTION

Réalisation d'une étude hydraulique globale incluant les restaurations des continuités sédimentaires et piscicoles et prenant en compte les droits d'eau existants

Constitution d'un dossier loi sur l'eau et d'une DIG

Travaux de restauration et d'aménagement réalisés dans des conditions d'étiage (août – septembre)

Sous réserve d'obtention de financements.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune(s) concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude Maire	Moustiers-Sainte-Marie	Total	20 000	23 920	100
			Agence de l'eau	10 000	X	50
			FEDER	10 000	X	50
2	Travaux Maire : Seuil de la prise de Peyrengues	Moustiers-Sainte-Marie	Total	60 000	71 760	100
			Agence de l'eau	18 000	X	30
			Région PACA	12 000	X	20
			FEDER	30 000	X	50
3	Travaux Maire : Seuil du passage à gué	Moustiers-Sainte-Marie	Total	165 000	197 340	100
			Agence de l'eau	49 500	X	80
			Région PACA	33 000		
			FEDER	82 500	X	20
4	Travaux Maire : Discontinuité petit Lac	Moustiers-Sainte-Marie	Total	600 000	717 600	100
			Agence de l'eau	180 000	X	30
			Région PACA	120 000	X	20
			FEDER	300 000	X	50

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013
Demande de subvention étude	X		
Réalisation de l'étude des 3 seuils	X		
Demande de subvention travaux	X	X	
Obtention DIG	X	X	
Information sensibilisation auprès des riverains	X	X	
Lancement des travaux (suivant un phasage établi)		X	
Inventaire piscicole après travaux			X



Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Restauration des habitats piscicoles</i>	Fiche d'action	B1-2-02	
Définition Action	Restauration d'habitats de l'Artuby (83)	Commune(s) concernée(s)	La Martre – Comps sur Artuby	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Artuby DCE 257	FDPPMA 83/ AAPPMA « La canne compsoise »	Septembre 2011- Septembre 2015		10 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans sa traversée des zones d'expansion de crue exploitées en parcelles agricoles (Plan de Finiel, La Martre, Farnaquet, La Souche), le cours d'eau perd de sa dynamique fluviale, subit des pressions sur son espace de mobilité, et est impacté au niveau de ses débits naturels d'étiage. Ces contraintes sur le milieu s'expriment par une faible capacité d'accueil pour la Truite fario, espèce repère du contexte piscicole (Réf. PDPG Var – 2002).

Un programme de restauration destiné à rétablir les habitats piscicole de pleine eau (amas minéraux structurés) sur un tronçon de l'Artuby sur La Souche a montré ses limites tant dans sa phase de mise en œuvre et de stabilité des aménagements que de son efficacité en terme de gain sur la population salmonicole.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme d'entretien des habitats de pleine eau, de diversification des faciès uniformes et de valorisation des abris sous berges sur l'Artuby consiste en :

1/ Restauration abris piscicoles :

- Réhabilitation amas minéraux de pleine eau
- Restauration/entretien abris sous berge

2/ Diversification faciès uniforme

- Pose déflecteurs (minéraux ou mixtes)
- Pose micro seuils

3/ Entretien des aménagements :

Pour les habitats de pleine eau : enlèvement sédiments grossiers dans amas comblés, et réfection des amas disloqués à l'aide d'une pelle mécanique à partir des hauts de berge

Pour les autres aménagements : suivi annuel et intervention manuelle de nettoyage des débris grossiers piégés dans les structures.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Restaurer la capacité d'accueil du cours d'eau sur les tronçons circulant au cœur des plaines agricoles pour abriter un peuplement piscicole électif d'une première catégorie piscicole : Truite fario dominante et espèces d'accompagnement rhéophiles : Blageon, Barbeau méridional et Vairon.

Sur chaque faciès homogène identifié, aménagements couplés consistant à diversifier le chenal et à augmenter/valoriser les abris en sous berge.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Artuby DCE 257 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-01 : « Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Attendu selon indicateur de valeurs de densité en truites capturables : Valeur actuelle = 5/100m - Valeur guide : 20/100m en contexte salmonicole conforme

Indicateurs :

Suivi efficacité par inventaire piscicole avant – après aménagements (3 ans)

CONDITIONS D'EXECUTION

Constitution d'un dossier de déclaration au titre de la nomenclature eau

Travaux de restauration et d'aménagement réalisés dans des conditions d'étiage (aout – septembre)

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Restauration et entretien des habitats de l'Artuby	La Martre, Comps sur Artuby	Total	10 000	11 960	100
			Agence de l'eau RMC	3 000	X	30
			Conseil régional	3 000	X	30
			FDPPMA 83	4 000	X	40

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013	2014
Inventaire piscicole avant travaux (actualisation indicateur)	X			
Réhabilitation habitats de pleine eau sur tronçon La Souche	X			
Diversification faciès sur 3 tronçons	X	X	X	
Aménagement abris sous berge sur 3 tronçons	X	X	X	
Entretien tronçon 1		X	X	X
Entretien tronçon 2			X	X
Entretien tronçon 3				X
Inventaire piscicole après travaux (suivi indicateur)			X	



Contrat de Rivière Verdon

Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Restauration des habitats piscicoles</i>	Fiche d'action	B1-2-04	
Définition Action	Diversification d'habitats piscicoles d'Adoux du Haut Verdon	Commune(s) concernée(s)	Thorame-Haute, Thorame-Basse	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Défini ci-dessous	FDPPMA 04 - Commune Thorame-Haute	2011-2012		1000€/projet soit 2000€

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'AAPPMA de Colmars les Alpes « La Truite du Haut Verdon » a pour objectif général de restaurer l'ensemble des Adoux de la haute vallée du Verdon. Ceux-ci, pour des raisons naturelles et/ou anthropiques rencontrent des difficultés fonctionnelles, soit en raison de création de discontinuités piscicoles, soit en raison de perte d'habitats, liée à une homogénéisation du milieu.

L'adoux de la fontaine la Moute de Thorame-Haute est un affluent du Verdon. De nombreuses frayères à truites sont déjà répertoriées dans ce secteur mais la faible diversité d'habitats limite leur expansion.

L'adoux de la Bâtie à Thorame-Basse est un affluent de l'Issole. Cet adoux a déjà fait l'objet d'une restauration de l'habitat des espèces piscicoles de première catégorie, il y 5 ans. Cependant, la présence de branches immergées dans la partie aval constitue une gêne pour les espèces piscicoles de première catégorie.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Projet	Intitulé	Commune concernée	Milieu concerné
1	Adoux de la fontaine de la Moute	Thorame –Haute	Le Verdon du Riou du Trou au Lac de Castillon DCE 2028
2	Adoux de la Bâtie	Thorame-Basse	L'Issole de l'Encure à la confluence avec le Verdon DCE 262

Restauration abris piscicoles :

- Réhabilitation amas minéraux de pleine eau
- Restauration/entretien abris sous berge

Entretien général :

- Pour les habitats de pleine eau : enlèvement des sédiments fins à l'aide d'une pelle mécanique dans la partie aval.
- Pour les autres aménagements : suivi annuel et intervention manuelle de nettoyage des débris grossiers.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Restaurer la capacité d'accueil du cours d'eau pour abriter un peuplement piscicole de Truites fario et d'espèces d'accompagnement de première catégorie. Maintenir, lorsqu'elle est présente, l'Écrevisse à pattes blanches.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du Riou du Trou au Lac de Castillon DCE 2028 et L'Issole de l'Encure à la confluence avec le Verdon DCE 262 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-01 : « Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

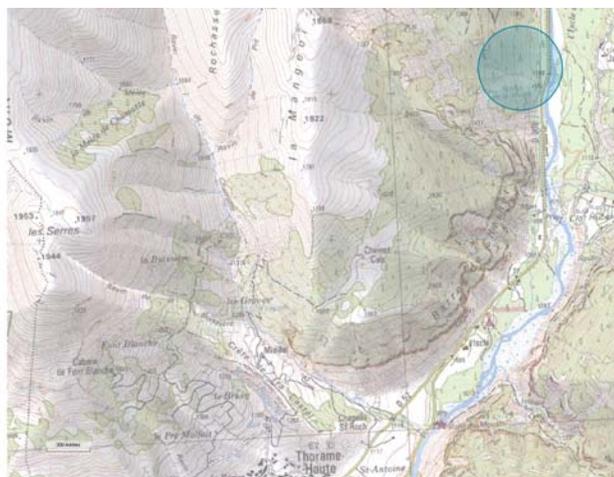
Augmenter l'habitat favorable aux populations piscicoles de première catégorie.

Indicateurs :

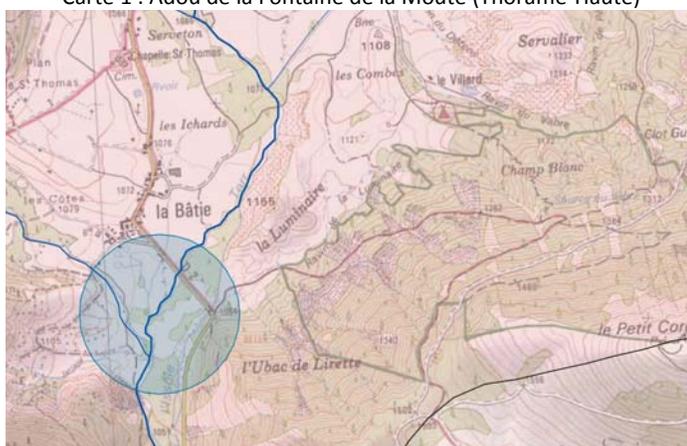
Mise en place de suivis par pêches électriques d'inventaires.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment conformément au code de l'environnement. Une attention particulière sera portée sur la mise en œuvre de l'intervention mécanique dans le lit du cours d'eau.



Carte 1 : Adou de la Fontaine de la Moute (Thorame-Haute)



Carte 2 : Adou de la Bâtie (Thorame-Basse)

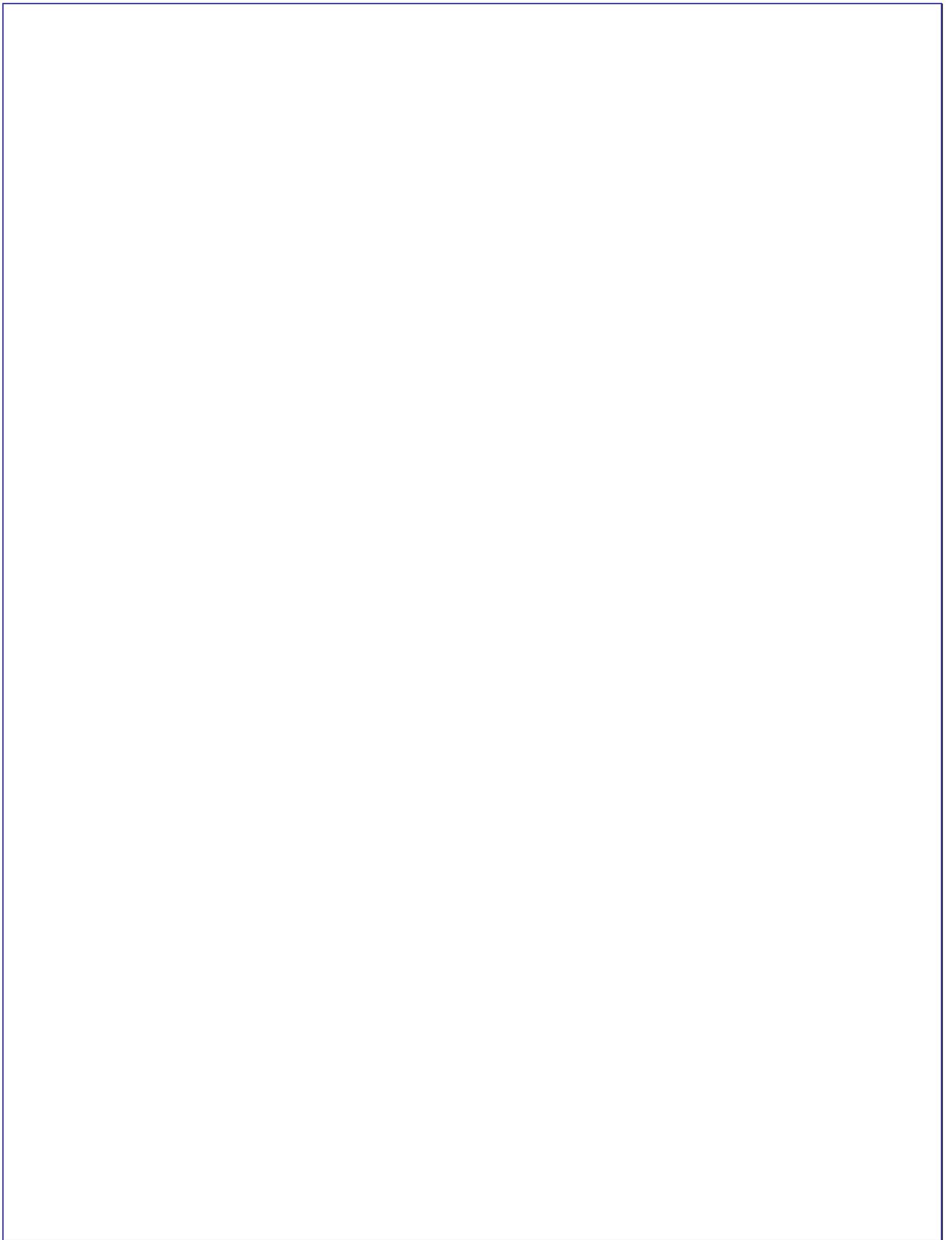
PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Adoux de la fontaine de la Moute	Thorame –Haute	Total	1000	1 196	100
			Agence de l'eau RMC	500	X	50
			Conseil régional	300	X	30
			FDPPMA 04 – Thorame Haute	200	X	20
2	Adoux de la Bâtie	Thorame-Basse	Total	1000	1 196	100
			Agence de l'eau RMC	500	X	50
			Conseil régional	300	X	30
			FDPPMA 04	200	X	20

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Dossier réglementaire	X	
Réalisation de pêches éclectiques qualitatives de suivi	X	X
Réalisation des travaux	X	X





Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Réhabilitation des habitats piscicoles</i>	Fiche d'action	B1-2-05	
Définition Action	Recréation d'un méandre sur le Colostre	Commune(s) concernée(s)	St Martin de Brômes	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Colostre DCE 251	FDPPMA 04	2011		20 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Colostre est un affluent important du Bas-Verdon à fort potentiel salmonicole. Mais à partir des années 60, le lit du Colostre a été fortement perturbé par des recalibrages et chenalisations afin de lutter contre les crues. De plus, le diagnostic du SAGE a montré l'importance de rétablir les connexions piscicoles sur un axe Durance / Tête du bassin du Colostre, qui constitue un réservoir piscicole important. C'est dans ce cadre que la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Alpes de Haute-Provence a engagé en 1999 des actions de réhabilitation et de restauration du Colostre. Il s'agit de favoriser la diversité des faciès et rétablir une continuité piscicole. Depuis 1999, quatre campagnes de travaux ont permis de diversifier la nature des écoulements et rétablir une continuité piscicole sur 11 km (1999 : remise en eaux de deux méandres et aménagement de deux passes à poissons; 2000 : reconquête de 8 méandres par pose de déflecteurs déviant les écoulements vers l'ancien chenal; 2003 : aménagement d'une prise d'eau de canal afin d'en permettre le franchissement; 2005 : remise en eaux de 5 méandres). Il reste toutefois un certain nombre d'ouvrages infranchissables pour les poissons. La Fédération de Pêche propose donc de recréer un méandre existant avant le recalibrage du cours d'eau enfin d'améliorer l'habitabilité du cours d'eau.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une étude réalisée courant 2010 a permis de déterminer les interventions nécessaires.

Les travaux consistent en

- Bucheronnage et élagage du futur méandre (ancien lit)
- Décaissement et entonnement
- Remise en eau par création de merlon sur lit actuel rectifié (permettant l'évacuation des eaux lors d'épisodes de crues)
- Renforts des berges par plantation de pieux de saules, ensemencement

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Colostre DCE 251 : atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015, atteinte du bon état chimique 2021.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le déclouonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-01 : « Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Amélioration de l'habitabilité piscicole sur le Colostre,

Amélioration de la fonctionnalité biologique sur le Bas Verdon.

Indicateurs :

Suivis piscicoles du Colostre dans le cadre de l'observatoire de l'eau : réalisés en 2011, 2013 et 2015

CONDITIONS D'EXECUTION

Cette action sera menée conformément à la réglementation en vigueur.

Travaux de restauration et d'aménagement réalisés dans des conditions d'étiage (août – septembre)

COMMENTAIRE

Cette action est complémentaire :

- de l'augmentation du débit réservé en aval du barrage de Gréoux les Bains (fiche action n° B1-4-02)
- de deux autres actions visant à améliorer la franchissabilité des seuils de Gréoux (fiche n° B1-1-08) et de Vinon sur Verdon (fiche n° B1-1-09)
- du suivi piscicole du Colostre dans le cadre de l'observatoire de l'eau (fiches n°C-2-01 et C-2-03 : proposée a l'avenant mi-parcours)
- de la restauration des continuités piscicoles sur le Colostre (fiches B1-1-07 et B1-1-11 : proposée à l'avenant mi-parcours)

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Reméandrage du Colostre	St Martin de Brômes	Total	20 000	23 920	100
			Agence de l'eau RMC	10 000	X	50
			Conseil régional	6 000	X	30
			FDPPMA 04	4 000	X	20

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011
Demande de subventions	X
Information sensibilisation auprès des riverains	X
Démarrage des travaux	X



Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Diminution de l'impact des loisirs aquatiques</i>	Fiche d'action	B1-3-02	
Définition Action	Etude des effets induits du piétinement sur les habitats et les espèces aquatiques du Verdon (dont l'Apron).	Commune(s) concernée(s)	Castellane, Rougon, La Palud, Moustiers, Trigance, Aiguines	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Bassin versant du Verdon	PNRV	2012-2013		70 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le secteur du moyen-Verdon est inclus en grande partie dans le site Natura 2000 n°FR9301616 « Grand canyon du Verdon ». Il est géré de manière artificielle par EDF (présence du barrage et de l'usine hydro-électrique de Chaudanne en amont). Il est fréquenté de manière importante en été : baigneurs, pêcheurs, pratiquants libres ou encadrés de canoë-kayak, d'hydrospeed, de raft, de canyoning et de marche ou de nage dans l'eau (cette dernière activité est communément appelée « la randonnée aquatique » et représente une activité phare du Verdon accessible à un large public).

Sur le tronçon de 18 km où la présence de l'Apron est avérée, les activités sont la « randonnée aquatique », la baignade, la pêche, la descente de canyon et éventuellement la descente en canoë-kayak par des pratiquants expérimentés.

En amont de ce tronçon, au lieu-dit du « Couloir Samson » on note la présence d'habitats favorables à l'Apron, ainsi qu'une fréquentation très importante par les pratiquants de la « randonnée aquatique ».

Les acteurs de ce territoire, accompagnés des services de l'Etat, réfléchissent actuellement à l'amélioration de la gestion du moyen-Verdon pour limiter les conflits d'usages sur certains tronçons et préserver les milieux et les espèces aquatiques (dont l'Apron) sur l'ensemble du cours d'eau. Cette concertation vise à établir un plan de gestion des gorges du Verdon qui prendrait en compte ces différents aspects.

Concernant la préservation de la population d'Apron située en aval du « Couloir Samson », plusieurs éléments laissent supposer que les activités engendrant un piétinement pourraient fragiliser cette population (pour laquelle, une étude génétique menée par l'Université de Provence en 2009, a montré une absence de diversité génétique au sein de cette population et donc une capacité d'adaptation réduite) :

L'Apron du Rhône est un poisson qui compte sur son mimétisme avec le fond pour se protéger et a donc tendance à rester tapis sur les graviers en cas d'approche ;

Une étude portée par l'Agence de l'eau en 2007 a montré l'impact du piétinement sur les invertébrés aquatiques dans le Verdon (le premier passage provoque une chute brutale de la densité en invertébrés d'environ 65 % de l'effectif initial, s'en suit une baisse progressive des invertébrés lors des passages suivants, puis une disparition totale des invertébrés au bout de 63 passages théoriques). Cette étude ne constituait pas une étude d'impact, mais a consisté à proposer une méthodologie d'évaluation de l'impact et à le tester. Elle n'a donc pas pris en compte l'ensemble des aspects et paramètres et doit être approfondie : utilisation du protocole proposé pour lancer des études locales.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un appui méthodologique sera nécessaire pour construire le cahier des charges de cette étude (dont l'étude réalisée par l'Agence de l'eau en 2007).

Cette méthodologie pourrait être commune avec d'autres structures souhaitant réaliser cette action afin de pouvoir comparer les résultats et éventuellement d'émettre des conclusions communes.

Cependant, concernant les éléments à démontrer dans le Verdon, ils ne concerneront pas uniquement l'Apron car :

Le manque de connaissances et la difficulté d'approche de cette espèce dans le Verdon semble être un frein pour montrer les effets directs du piétinement sur ce poisson

Les activités engendrant un piétinement sont également présentes sur des tronçons où l'Apron n'a pas été trouvé, mais où résident d'autres poissons qu'ils soient communs ou d'intérêt communautaire (Chabot, Blageon, Toxostome).

Le choix des stations d'étude devra également être bien pensé.

Les questions auxquelles il faudrait pouvoir répondre au cours de cette étude sont :

- Quelle évolution de la densité ou de la nature des invertébrés est-elle observée suite à une saison estivale, sur différents tronçons du moyen-Verdon fréquentés de manière plus ou moins importante ? (notamment les invertébrés consommés par l'Apron)
- Quelle résilience de ces invertébrés entre 2 saisons estivales ?
- Quelles modifications physiques du substrat (et notamment des radiers ou autres habitats utilisés par les différents poissons peuplant le Verdon) sont-elles observées sur ces différents tronçons ?
- Des seuils de fréquentation peuvent-ils être définis sur les différents tronçons ?

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'action est réalisée dans le cadre du programme national APRON porté par le CREN Rhône-Alpes

Objectifs :

Etudier les impacts des activités touristiques aquatiques

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6C : « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau » dispositions :

6C-01 : « Assurer un accompagnement des acteurs »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Amélioration des connaissances sur l'espèce des impacts des usages anthropiques, aide à la décision

Indicateurs :

Indicateurs de suivi :

- Existence d'une méthodologie (nombre et choix des stations retenues, éléments physiques mesurés, périodicité des mesures)
- Résultats de relevés annuels réalisés sur ces stations
- Bilan des 3 années de suivi

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de réponses obtenues vis-à-vis des questions posées (cf. description)
- Outils pouvant découler des résultats obtenus
- Pertinence ou limites de la méthodologie utilisée

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude des impacts du piétinement	Communes du moyen Verdon	Total	70 000	83720	100
			Agence de l'eau RMC	X	41 860	50
			Conseil régional	X	25 116	30
			PNRV	X	16 744	20

Dossier de demande d'aide à déposer en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013	2014
Réalisation du CCTP	X			
Demande de subventions		X		
Démarrage de l'étude : état initial		X		
Suivis			X	X



Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux</i>	Fiche d'action	B1-4-03	
Définition Action	Mise en œuvre des lâchers de décolmatage à l'aval des barrages de Chaudanne et Gréoux-les-Bains : étude de définition	Commune(s) concernée(s)	Castellane, Gréoux-les-Bains, Vinon-sur-Verdon, Saint-Julien-Le-Montagnier, Esparron de Verdon	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon du barrage de Chaudanne au Jabron : DCE 259 Le Verdon du Colostre au retour du tronçon court-circuité : DCE 250B	EDF	2012		50 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les études préalables au SAGE ont montré que dans les tronçons court-circuités, l'influence des aménagements est sensible.

Les premiers impacts de l'aménagement de Castillon – Chaudanne au regard des milieux aquatiques sont une perturbation de la structure du peuplement piscicole et de la reproduction, et des biomasses inférieures à celles rencontrées en amont.

Les données disponibles confirment la bonne qualité piscicole du tronçon court-circuité de Chaudanne, notamment en terme de reproduction. L'établissement d'une connexion permanente du tronçon court-circuité au Moyen Verdon, action en cours dans le cadre du Contrat Rivière, apportera une amélioration fonctionnelle de l'habitat piscicole.

Les études préalables au SAGE ont également mis en avant l'intérêt de réaliser des chasses annuelles en vue de décolmater le milieu, en proposant :

- . un lâcher impératif en début d'automne pour « nettoyer » le tronçon court-circuité ;
- . un lâcher en fin de printemps pour faire dévaler les alevins ;
- . un débit de 20 m³.s⁻¹ devrait suffire à obtenir les effets recherchés.

Ces propositions méritent d'être confirmées, en vue de définir un protocole de mise en œuvre de lâchers de décolmatage.

Le Bas Verdon est sous l'influence du barrage de Gréoux. Pour le milieu aquatique, les impacts de l'aménagement sont de plusieurs ordres :

- Une eutrophisation estivale du tronçon court-circuité, due :
 - à la faiblesse du débit réservé cumulé à l'étiage des affluents ;
 - à de nombreux apports déclassant sur le linéaire ;
 - à l'accumulation de matériel végétal facilitée par la grande stabilité hydraulique
- Une compartimentation supplémentaire du Verdon à cause de la faiblesse des hauteurs d'eau en tête de radier.

- Enfin, on notera que la faiblesse du débit estival conjuguée aux périodes intensives de rejets peut pénaliser les usages de loisirs associés au cours d'eau.

Afin d'augmenter la qualité d'habitat du tronçon court-circuité, il est nécessaire de relever le débit réservé pour améliorer la connexion entre les ambiances du tronçon court-circuité. La nécessité de mettre en œuvre des lâchers de décolmatage reste à définir. En effet, sur les 9 années précédant les études préalables au SAGE, il y a eu 10 crues déversantes au niveau du barrage de Gréoux. Sur cette période (1993-2001) des lâchers provoqués à partir de Gréoux pour nettoyer le tronçon court-circuité auraient donc été inutiles. Tant que l'hydraulicité du Verdon maintient ce rythme de crues déversantes à Gréoux on peut s'interroger sur le bien-fondé d'organiser de manière artificielle des déversés.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action est une étude visant à :

- Confirmer l'intérêt ou pas de mettre en œuvre des lâchers de décolmatage à l'aval du barrage de Gréoux
- Proposer un protocole expérimental de mise en œuvre des lâchers de décolmatage à l'aval du barrage de Chaudanne et si nécessaire à l'aval du barrage de Gréoux (période, débit, modalités, périodicité...)

Il s'agit de :

- définir une valeur de débit conciliant l'action de « nettoyage », la sécurité hydraulique, l'absence d'incidence sur les milieux aquatiques ou terrestres et les usages associés au secteur.
- fixer une durée et des périodes favorables aux lâchers afin de les optimiser dans le temps et l'espace.
- fixer le nombre de lâchers utiles.
- fixer des objectifs d'atteinte d'un niveau de colmatage permettant d'améliorer les conditions biologiques du milieu
- proposer des suivis permettant de vérifier les améliorations en suivant régulièrement et sur le long terme les compartiments biologiques, et le cas échéant proposer des évolutions.

La définition du protocole nécessitera dans un 2nd temps des expérimentations et des suivis afin de :

- mesurer l'effet sur le colmatage du fond du lit par les limons
- mesurer l'impact éventuel sur le compartiment benthique
- mesurer l'impact immédiat sur le peuplement piscicole.
- évaluer la pertinence du protocole de suivi mis en place à cette occasion de manière expérimentale et le cas échéant proposer des modifications

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du barrage de Chaudanne au Jabron : DCE 259 : Atteinte du bon potentiel en 2027

Le Verdon du Colostre au retour du tronçon court-circuité : DCE 250B : Atteinte du bon potentiel en 2021

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6C : « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau » dispositions :

6C-05 : « Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique I : « Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques »

Gains :

Amélioration de la qualité physique et biologique des tronçons court-circuités.

Indicateurs :

Proposés dans le protocole, en fonction des débits choisis.

A terme : évolution du degré de colmatage des milieux aquatiques.

CONDITIONS D'EXECUTION

Etude et les propositions en découlant seront conformes à la réglementation en vigueur.

PLAN DE FINANCEMENT

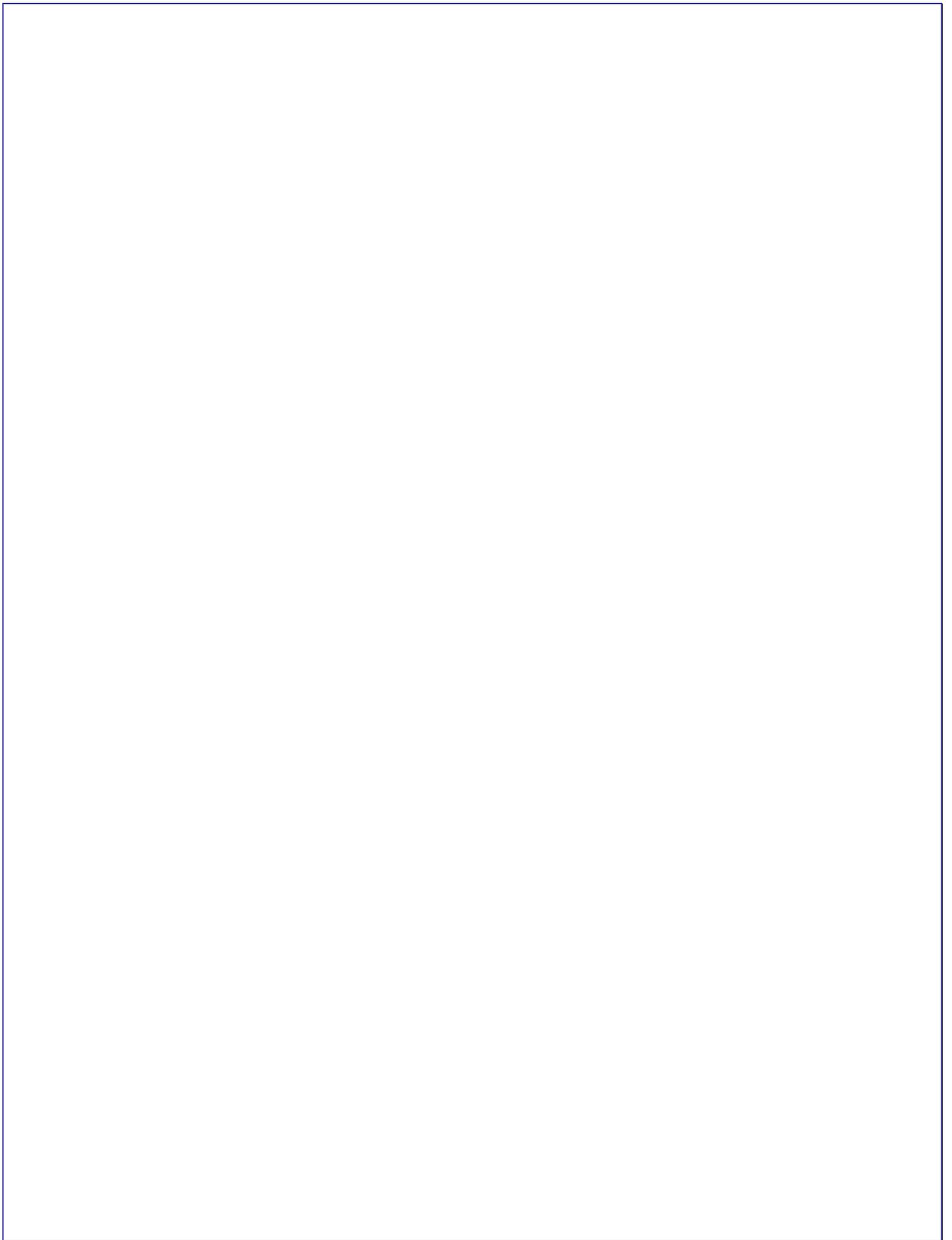
Projet	Intitulé	Communes concernées	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude	Castellane, Gréoux-les-Bains, Vinon-	Total	50 000	59 800	100
			Agence de l'eau RMC	25 000	X	50

		sur-Verdon, Saint-Julien-Le-Montagnier	Conseil général 04	7 500	X	15
			Conseil général 83	7 500	X	15
			EDF	10000	X	20

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2012
Demande de financement	X
Etude	X





Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Restauration et entretien de milieux</i>	Fiche d'action	B1-5-08	
Définition Action	Gestion des espèces invasives sur la Maire	Commune(s) concernée(s)	Moustiers Sainte Marie	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
La Maire DCE 255	SIVU d'entretien des berges du Verdon	2011		30 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic écologique et hydraulique de la Maire, des stations de Cannes de Provence (*Arundo donax*) ont été détectées. Conformément aux préconisations des services de l'état, il sera souhaitable d'intervenir rapidement et efficacement. Les Cannes de Provence sont une espèce invasive dont la présence augmente notablement les risques d'inondations

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un arrachage mécanique systématique est préconisé avec dessouchage (hors période de floraison), l'ensemble des rhizomes existant doit être brûlé sur site (afin d'éviter tout risque de propagation). Une remise en état du site doit ensuite être envisagée afin de ne pas déstabiliser les berges rendues sensibles aux érosions.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Limiter la prolifération des espèces invasives par la mise en place d'intervention sur les stations de petite taille.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

La Maire DCE 255 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6C : « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau » dispositions :

6C-06 : « Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes »

6C-07 : « Mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Limiter l'appauvrissement les milieux, l'installation définitive et problématique d'une espèce dont les capacités d'invasion ne sont plus à démontrer avant que la situation ne soit plus contrôlable.

Indicateurs :

Observatoire de l'eau (cartographie, suivi)

Surface traitée, nombre de pieds retirés

CONDITIONS D'EXECUTION

L'intervention se fera conformément à la réglementation (période de feu) et avant la période de floraison.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Gestion des espèces invasives sur la Maire	Moustiers Sainte Marie	Total	30 000	35 880	100
			Agence de l'eau RMC	9 000	X	30
			Conseil régional	9 000	X	30
			Conseil général 04	6 000	X	20
			SIVU de l'entretien des berges du Verdon	6 000	X	20

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011
Réalisation des travaux	X



Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Restauration et entretien de milieux</i>	Fiche d'action	B1-5-09	
Définition Action	Réhabilitation écologique et paysagère de la queue de retenue de Castillon	Commune(s) concernée(s)	St André les Alpes	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Lac de Castillon DCE L90	Commune de St André les Alpes	2013		981 950

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La retenue du barrage de Castillon fait l'objet d'un marnage important. Ces variations de niveau d'eau entraînent des nuisances paysagères fortes sur la zone de la queue de retenue et les zones d'eau stagnantes favorisent la prolifération de moustiques.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le projet d'aménagement consiste en la création d'une zone humide « contrôlée ».
Dossier du bureau d'étude attendu (réalisation de l'action sous réserve de correspondre aux objectifs recherchés).

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Lac de Castillon DCE L90 : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-01 : « Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Limiter de développement de moustiques

Créer un espace paysager agréable

Indicateurs :

Fréquentation du site

CONDITIONS D'EXECUTION

Réhabiliter une zone d'intérêt écologique par la création d'une part d'un petit plan d'eau séparé de la retenue de Castillon mais avec une circulation d'eau permanente pour éviter les eaux stagnantes et la prolifération des moustiques.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Réhabilitation écologique et paysagère de la queue de retenue du Lac de Castillon	St André les Alpes	Total	981 950	1 174 412	100
			Agence de l'eau RMC	294 585	X	30
			Conseil régional	294 585	X	30
			St André les Alpes	392 780	X	40

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2013
Réalisation des travaux (Printemps)	X

Volet B1	Restauration, gestion et mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème (sous-volet)	<i>Restauration et entretien des milieux</i>	Fiche d'action	B1-5-10	
Définition Action	Etude et mise en œuvre de la programmation d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve : sous - bassins Artuby/Jabron 2012/2016 (83)	Commune(s) concernée(s)	Trigance, Bargème, La Bastide, Châteaueux, Comps- sur-Artuby, La Roque Esclapon, Brenon, Le Bourquet, La Martre.	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Artuby DCE 257, Jabron DCE 258, Ruisseau le Rieu Tort DCE 12057, Rivière La Bruyère DCE 11371	Communauté de Communes Artuby Verdon	2012-2014		175 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre des études préalables au SAGE Verdon un programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire a été réalisé sur l'ensemble du bassin versant du Verdon. Ce programme a été déclaré d'intérêt général et autorisé par arrêté inter préfectoral du 3/01/2007.

Sur le département du Var c'est la Communauté de Communes Artuby Verdon qui regroupe 9 communes (anciennement le SIVOM) qui a été identifié pour porter les travaux d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire sur le Jabron, l'Artuby, la Bruyère et le Rieu Tort.

En 2011, la Communauté de Communes Artuby Verdon arrivera au terme de la première programmation : 2007/2011.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette fiche action concerne la réalisation d'une étude diagnostic de la programmation 2007/2011 et la réalisation d'une nouvelle programmation 2012/2016 et sa **mise en œuvre sur les sous bassins de l'Artuby et du Jabron.**

Les actions proposées sur les différents tronçons sont très différentes en raison de l'état très hétérogène de ces derniers. Elles peuvent aller de la restauration (sur les secteurs déboisés ou très dégradés), à la non-intervention (sur des secteurs naturels ne présentant pas d'enjeux), en passant par un simple rattrapage d'entretien (sur des secteurs en assez bon état présentant de forts enjeux, par exemple). Les différents types d'opérations à réaliser sont les suivants : abattage, élagage, débroussaillage, bouturage, plantation, ensemencement, dessouchage, enlèvement d'embâcles, arasement d'atterrissement

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Rétablir le gabarit du cours d'eau lorsque celui-ci est encombré, réduire le risque de formation d'embâcles en période de crue, améliorer l'état sanitaire de la ripisylve et valoriser le potentiel paysager du cours d'eau et contrôler les espèces invasives (Berce du Caucase, buddleia,...).

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Artuby DCE 257, Jabron DCE 258 & Ruisseau le Rieu Tort DCE 12057 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Rivière La Bruyère DCE 11371 : Maintien du très bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dispositions :

6A-02 : « Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux »

Cette action contribuera à l'atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique I « Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages et la préservation des milieux naturels et la gestion des risques »,

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Eviter la chute d'arbres dans le lit

Favoriser les écoulements en crue

Renforcer l'état sanitaire de la ripisylve

Valoriser le potentiel paysager du cours d'eau

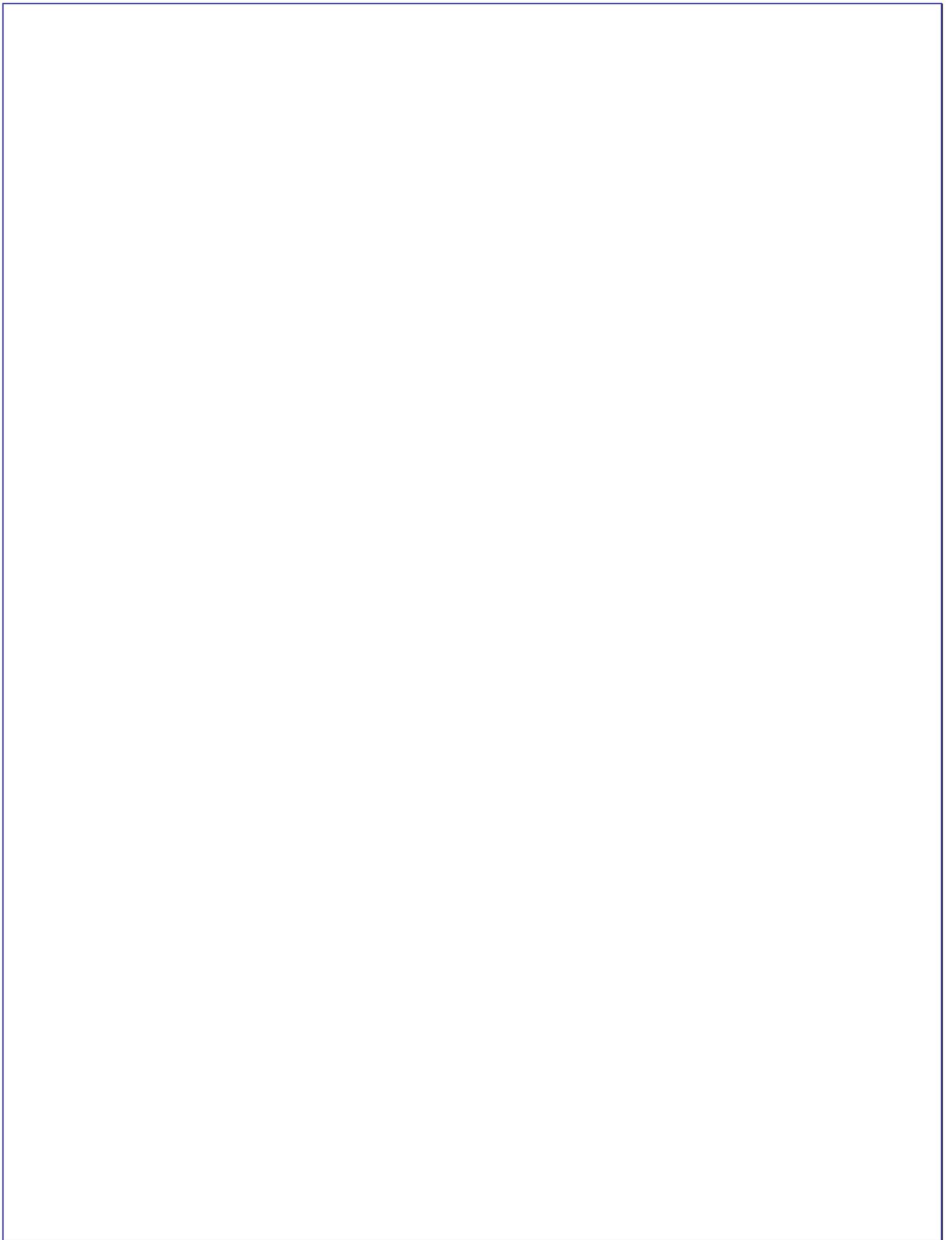
Indicateurs :

Linéaire de rivière entretenue

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Communes concernées	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
Total 1, 2 & 3				175 000		100
1	Etude 2011	Trigance, Bargème, La Bastide, Châteauevieux, Comps- sur- Artuby, La Roque Esclapon, Brenon, Le Bourquet, La Martre.	Total	25 000	29 900	100
			Agence de l'eau RMC	12 500	X	50
			Conseil régional	7 500	X	30
			CCAV	5 000	X	20
2	Travaux 2012	Trigance, Bargème, La Bastide, Châteauevieux, Comps- sur- Artuby, La Roque Esclapon, Brenon, Le Bourquet, La Martre.	Total	50 000	59 800	100
			Agence de l'eau RMC	15 000	X	30
			Conseil régional	15 000	X	30
			Conseil général 83	10 000	X	20
3	Travaux 2013	Trigance, Bargème, La Bastide, Châteauevieux, Comps- sur- Artuby, La Roque Esclapon, Brenon, Le Bourquet, La Martre.	Total	50 000	59 800	100
			Agence de l'eau RMC	15 000	X	30
			Conseil régional	15 000	X	30
			Conseil général 83	10 000	X	20
4	Travaux 2014	Trigance, Bargème, La Bastide, Châteauevieux, Comps- sur- Artuby, La Roque Esclapon, Brenon, Le Bourquet, La Martre.	Total	50 000	59 800	100
			Agence de l'eau RMC	15 000	X	30
			Conseil régional	15 000	X	30
			Conseil général 83	10 000	X	20
			CCAV	10 000	X	20

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.





Volet B2	Prévention des inondations et protections contre les crues			
Thème (sous-volet)	<i>Travaux de confortement et de protection</i>	Fiche d'action	B2-1-12	
Définition Action	Etude et travaux de restauration du lit, des berges et des digues à Colmars et Beauzezer (04)	Commune(s) concernée(s)	Colmars les Alpes Beauzezer	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon de sa source au Riou du trou DCE 265 Torrent La Lance DCE 10502 Ravin de Clignon DCE 11640	Commune de Colmars les Alpes Commune de Beauzezer	2011-2015		1 115 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suites aux différentes crues, il semble nécessaire de restaurer les berges (Lance et Verdon) et les ouvrages de protection.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réalisation d'une étude qui permette de lister l'ensemble des problèmes et des points faibles des ouvrages
- Réalisation des travaux

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

En fonction des résultats de l'étude, renforcer la protection des digues et des ouvrages existants, et si nécessité avérée démontrée par la réalisation de profils en long, réaliser des curages

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon de sa source au Riou du trou DCE 265, Torrent La Lance DCE 10502 et Ravin de Clignon DCE 11640 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique I « Rechercher un fonctionnement hydraulique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques »

Gains :

Assurer la sécurité des biens et des personnes dans le secteur de Colmars les Alpes.

Entretien des ouvrages existants.

Indicateurs :

Suivi de l'état des digues

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment conformément au code de l'environnement.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
Total 1 & 2				1 115 000	1 33 540	100
1	Etudes (incluant profils en longs et aspects réglementaires)	Colmars les Alpes Beauvezer	Total	150 000	179 400	100
			Conseil régional	30 000	X	20
			Conseil général 04	30 000	X	20
			Colmars les Alpes Beauvezer	90 000	X	60
2	Réalisation des travaux : secteur Village	Colmars les Alpes	Total	775 000	926 900	100
			Conseil régional	155 000	X	20
			Conseil général 04	155 000	X	20
			Colmars les Alpes Beauvezer	465 000	X	60
3	Réalisation des travaux : Secteur aval village	Colmars les Alpes	Total	65 000	77 740	100
			Conseil régional	13 000	X	20
			Conseil général 04	13 000	X	20
			Colmars les Alpes Beauvezer	39 000	X	60
4	Réalisation des travaux : Secteur piscine	Colmars les Alpes	Total	35 000	41 860	100
			Conseil régional	7 000	X	20
			Conseil général 04	7 000	X	20
			Colmars les Alpes Beauvezer	21 000	X	60
5	Réalisation des travaux : Secteur amont village : Hameau de Clignon	Beauvezer	Total	65 000	77 740	100
			Conseil régional	13 000	X	20
			Conseil général 04	13 000	X	20
			Colmars les Alpes Beauvezer	39 000	X	60
6	Réalisation des travaux : système d'alertes crues	Beauvezer	Total	25 000	29 900	100
			Conseil régional	5 000	X	20
			Conseil général 04	5 000	X	20
			Colmars les Alpes Beauvezer	15 000	X	60

Cette action est éligible au titre des financements DETR.
Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions études	X	
Réalisation des études incluant les dossiers réglementaires	X	
Demande de subventions travaux	X	
Démarrage des travaux		X



Volet B2		Prévention des inondations et protections contre les crues			
Thème (sous-volet)	Travaux de confortement et de protection	Fiche d'action	B2-1-13		
Définition Action	Etude de faisabilité pour la sécurisation de la Recluse et du canal de Notre-Dame à Castellane (04)	Commune(s) concernée(s)	Castellane		
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT	
Le Verdon du barrage de Chaudanne au Jabron DCE 259	Commune de Castellane	2011-2012		51 000	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Commune souhaite réaliser une étude afin de sécuriser un secteur urbanisé, rendu vulnérable suite aux inondations de 2001.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le secteur de la Recluse permet le passage des eaux via un aqueduc formé d'une buse en demi-lune. L'entretien courant est effectué régulièrement mais une grande part de l'eau est perdue par infiltration. Une restauration semble donc nécessaire. Par ailleurs le canal de Notre-Dame nécessite sans doute un élargissement ou des aménagements facilitant l'écoulement des eaux. L'étude réalisée devra permet de prévoir les travaux nécessaires.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique I « Rechercher un fonctionnement hydraulique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques »

Gains :

Assurer la sécurité des biens et des personnes dans le secteur de Castellane
Entretien des ouvrages existants.

Indicateurs :

Suivi de l'état des digues

CONDITIONS D'EXECUTION

Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude	Castellane	Total	51 000	60 996	100
			Conseil régional	10 200	X	20
			Conseil général 04	10 200	X	20
			Commune de Castellane	30 600	X	60

Cette action est éligible au titre des financements DETR.
Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions	X	
Réalisation de l'étude		X



Volet B2	Prévention des inondations et protections contre les crues			
Thème (sous-volet)	<i>Travaux de confortement et de protection</i>	Fiche d'action	B2-1-14	
Définition Action	Travaux de protection contre les crues des torrents affluents rive droite du Verdon à Castellane (04) – Clastres et la Mélaou	Commune(s) concernée(s)	Castellane	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon du barrage de Chaudanne au Jabron DCE 259	Commune de Castellane	2012	3	105 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les torrents affluents en rive droite du Verdon traversent plusieurs zones urbanisées de la commune de Castellane. Une étude hydrogéologique et hydraulique réalisée en 2004 par le service RTM 04 a permis de mettre en évidence plusieurs points critiques hydrauliques susceptibles d'entraîner des risques de débordement et d'inondation de secteurs urbanisés. Plusieurs torrents sont ici concernés : le torrent de la Mélaou et le torrent de Notre Dame (dit également Clastres).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les travaux préconisés sont les suivants (les codes-ouvrages correspondent à ceux employés dans l'étude réalisée par RTM)

- Torrent de Notre Dame : l'ouvrage ND SO4 n'a pas une section suffisante pour une crue centennale et pourrait occasionner d'importants débordements dans des zones urbanisées. La solution est d'allonger cet ouvrage en rive gauche. A l'aval rive gauche et à l'amont rive droite, la section est obstruée par des avancées de berges. Le recalibrage du lit permettrait de redonner une capacité de débit suffisante.
- Torrent de la Mélaou : le lit du torrent de la Mélaou est insuffisamment dimensionné pour contenir les écoulements en crue ; des débordements sont donc possibles. Le recalibrage du lit permettrait de limiter ces débordements.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

- Cette action permettra de limiter le risque lié aux crues de Castellane

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique I « Rechercher un fonctionnement hydraulique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques »

Gains :

Assurer la sécurité des biens et des personnes dans le secteur de Castellane
Entretien des ouvrages existants.

Indicateurs :

Suivi de l'état des digues
Suivi zones inondables

CONDITIONS D'EXECUTION

Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Travaux de protection contre les crues	Castellane	Total	105 000	125 580	100
			Conseil régional	21 000	X	20
			Conseil général 04	21 000	X	20
			Commune de Castellane	60 000	X	60

Cette action est éligible au titre des financements DETR.
Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions	X	
Réalisation du dossier Loi sur l'eau	X	
Réalisation des travaux		X



Volet B2	Prévention des inondations et protections contre les crues				
Thème (sous-volet)	<i>Travaux de confortement et de protection</i>		Fiche d'action	B2-1-15	
Définition Action	Etude et restauration de deux secteurs de ponts sur la Maïre		Commune(s) concernée(s)	Moustiers-Sainte-Marie	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT	
La Maïre DCE 255	Commune de Moustiers Sainte Marie	2012-2013		200 000	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic écologique et hydraulique de la Maïre, plusieurs points sensibles d'érosions de berges ont été détectés. Deux de ses zones concerne les piles de pont affouillées. Afin de ne pas mettre en péril la sécurité des usagers de ces ponts, il semble indispensable de faire faire une visite des ouvrages ouvrant sur les propositions d'entretien.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réalisation d'une étude des deux secteurs a enjeux, propositions d'actions, mise en œuvre des actions.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique I « Rechercher un fonctionnement hydraulique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques »

Gains :

Protection des biens et des personnes

Indicateurs :

Evolution de l'état des piles de ponts

Restauration de section d'écoulement conforme.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment conformément au code de l'environnement.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
Total 1, 2 & 3				200 000	239 200	100
1	Etude	Moustiers Sainte Marie	Total	10 000	11 960	100
			Conseil régional	2 000	X	20
			Conseil général 04 (Voirie)	2 000	X	20
			Moustiers Sainte Marie	6 000	X	60
2	Réfection du Pont de St Pierre	Moustiers Sainte Marie	Total	105 000	125 580	100
			Conseil régional	21 000	X	20
			Conseil général 04 (Voirie)	21 000	X	20
			Moustiers Sainte Marie	63 000	X	60
3	Réfection du Pont du Moulin	Moustiers Sainte Marie	Total	85 000	101 660	100
			Conseil régional	17 000	X	20
			Conseil général 04 (Voirie)	17 000	X	20
			Moustiers Sainte Marie	51 000	X	60

Cette action est éligible au titre des financements DETR.
Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2012	2013
Etude	X	
Démarrage des travaux		X



Volet B2	Prévention des inondations et protections contre les crues			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion du risque</i>	Fiche d'action	B2-2-02	
Définition Action	Réalisation de profils en long du Bouchier, du Chadoulin, de la Lance et de la Chasse	Commune(s) concernée(s)	Communes du haut Verdon de Allos à Saint-André les Alpes	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon de sa source au lac de Castillon DCE 265 & DCE 2028 Torrent le Chadoulin DCE 10444 Torrent le Bouchier DCE 11976 Torrent La Lance DCE 10502 Torrent la Chasse DCE 10930	Communauté de commune HVVA à définir	2013		10 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le schéma global de gestion du Verdon de 2003 préconisait un suivi géomorphologique du lit du Verdon, en relation avec le risque d'inondation pour les populations riveraines, et afin de prévenir les éventuelles dégradations d'ouvrages de protection. Ce suivi était préconisé pour 3 secteurs : Haut Verdon (confluences du Chadoulin, du Bouchier, de la Lance et de la Chasse), Moyen Verdon (traversée de Castellane), et Bas Verdon (de Gréoux à la retenue de Cadarache). Il doit être réalisé tous les 5 ans, ou suite à des événements de crues importantes.

Pour les secteurs du moyen et bas Verdon, l'étude a été portée par le Parc naturel régional du Verdon fin 2010.

Pour le secteur Haut Verdon, aucun maître d'ouvrage n'avait pu être identifié lors de la signature du Contrat de rivière.

Aujourd'hui, la réalisation de profils en long est indispensable pour envisager tous travaux de restauration de berges, digues ou curage ou reprofilage des cours d'eau.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réalisation de profils en long.
Cf CCTP réalisé pour les secteurs du moyen et bas Verdon

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Haut Verdon :

Torrent le Chadoulin DCE 10444, Torrent La Lance DCE 10502, Torrent la Chasse DCE 10930, Torrent le Bouchier DCE 11976 :
Maintient du très bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques »
dispositions :

6A-01 : « Préserver et /ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques »

6C-09 : « Maitriser les impacts des nouveaux ouvrages et des aménagements »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique I « Rechercher un fonctionnement hydraulique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques »

Gains :

Gestion du risque inondation et planification de l'entretien des digues.

Meilleure prise en compte de l'impact des crues torrentielles sur les milieux.

Suivi des ouvrages d'art associés à ces secteurs.

Indicateurs :

Suivi des profils tous les cinq ans ou lors d'évènements exceptionnels (crues)

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera conforme à la réglementation.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Réalisation de profils en long	Communes du Haut Verdon	Total	10 000	11 960	100
			Agence de l'eau RMC	5 000	X	50
			Conseil régional	3 000	X	30
			CCHVVA	2 000	X	20

Cette action est éligible au titre des financements DETR.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

	2012	2013
Demande de subventions	X	
Lancement de l'étude		X



Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-1-12	
Définition Action	Renforcement des réseaux AEP de Vaumale	Commune(s) concernée(s)	Aiguines	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Lac de Sainte Croix DCE L106 Le Verdon du Jabron à la retenue de Sainte-Croix DCE 256	Commune d'Aiguines	2011-2013		365 350

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à la réalisation du Schéma Directeur eau potable de la commune, les travaux préconisés doivent être réalisés.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le diagnostic du Schéma directeur d'assainissement a montré qu'entre le captage de la source de Vaumale et le troisième regard, le débit d'adduction est divisé par 10 environ. La plus grande partie du débit est perdue entre le captage et le premier regard, soit sur un linéaire de 700 m environs.

Le réseau présent sous la D71 est vétuste. Il est donc nécessaire de le reprendre.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Réparer et renforcer les réseaux d'AEP

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Lac de Sainte Croix DCE L106 : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2015.

Le Verdon du Jabron à la retenue de Sainte-Croix DCE 256 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 7 : « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » disposition :

7-05 : « Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique III : « Aller vers une gestion solidaire de la ressource »

Gains :

Limiter les fuites estimées à 90% au moins. Réduire la consommation d'eau.

Indicateurs :

Suivi des rendements

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet à lieu en site classé, site inscrit, dépendant des Lois littoral et montagne, et inclus au périmètre des monuments historiques (château), les dossiers de demande de réalisation des travaux devront prendre en compte ces informations.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Rénovation réseaux AEP	Aiguines	Total	365 350	436 958	100
			DGE	91 000	X	25
			Conseil général 83	201 280	X	55
			Commune d'Aiguines	73 070	X	20

Cette action est éligible au titre des financements DETR.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Dossier financiers et réglementaires	x	
Renouvellement de la canalisation de la Source de Vaumale, sous la RD71	x	
Augmentation de la capacité de stockage du réservoir St Pierre –Construction d'une cuve de 200m ³	x	x
Amélioration de la qualité de l'Eau distribuée, Modification du traitement actuel (passage du chlore à l'ozone)	x	x
Renouvellement des compteurs d'eau potable- Création d'un système de télérelevé réseau fixe longue portée	x	x

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion quantitative de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-1-13	
Définition Action	Réhabilitation des réseaux AEP à la Mure-Argens (04)	Commune(s) concernée(s)	La Mure_Argens	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon du Riou du Trou au Lac de Castillon DCE 2028	Commune La Mure-Argens	2010-2011		20 300

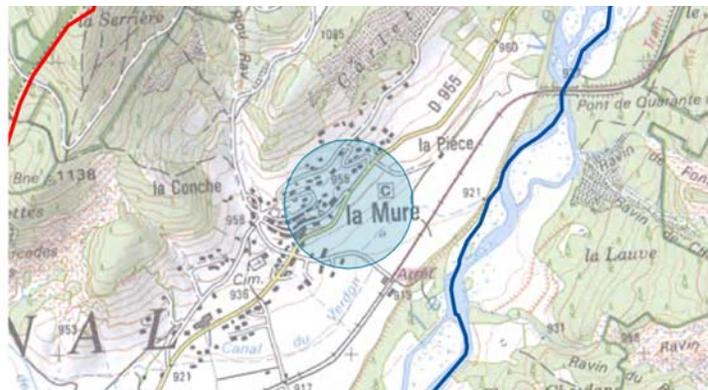
GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la commune de La Mure-Argens (passage en enquête publique en 2011) a fait ressortir la nécessité de réhabiliter et renforcer une série de réseaux et en particulier les réseaux situés sous la D955.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de la réfection de la route départementale n° 955 par le Conseil Général 04, et suite aux préconisations faites dans le Schéma directeur d'AEP de la Commune de la Mure Argens, il semble opportun de refaire l'ensemble des réseaux secs (éclairage public...) et humides (AEP et assainissement) sur tout le linéaire touché par les travaux.



Localisation des travaux à la Mure-Argens

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

- Limiter les fuites par la réparation et le renforcement des réseaux AEP
- Se mettre en conformité avec les préconisations du Schéma directeur d'AEP

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du Riou du Trou au Lac de Castillon DCE 2028: atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 7 : « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » disposition :

7-05 : « Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique III : « Aller vers une gestion solidaire de la ressource »

Gains :

Limiter les fuites. Réduire la consommation d'eau.

Indicateurs :

Suivi des rendements

CONDITIONS D'EXECUTION

Les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
Total 1, 2 & 3				20 300	24 278	100
Tranche ferme	Réhabilitation de réseaux AEP	La Mure-Argens	Total	5 600	6 697	100
			FSR	1 680	X	30
			Conseil général 04	1 120	X	20
			Commune de La Mure-Argens	2 800	X	50
Tranche conditionnelle 1	Réhabilitation de réseaux AEP	La Mure-Argens	Total	14 700	17 581	100
			FSR	4 410	X	30
			Conseil général 04	2 940	X	20
			Commune de La Mure-Argens	7 350	X	50

Cette action est éligible au titre des financements DERT.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions	X	
Démarrage des travaux sous la D955		X



Volet B3	Gestion de la ressource				
Thème (sous-volet)	<i>Gestion quantitative de la ressource</i>		Fiche d'action	B3-1-14	
Définition Action	Etude sur la ressource en eau sur le secteur de l'Ubac de Cordoeil (04)		Commune(s) concernée(s)	Thorame Haute ; Thorame Basse	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT	
L'Issole de sa source à l'Encure DCE 263	Communauté de Commune Haut Verdon Val d'Allos	2012		45 000	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Communauté de communes du Haut Verdon Val d'Allos a réalisé une étude concernant un projet d'aménagement multifonctionnel de l'Ubac de Cordoeil (activités pastorale, forestière et touristique). Les conclusions de cette étude nous amènent à pousser notre réflexion sur la ressource en eau sur ce secteur afin :

- d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau sur le volet agricole ;
- de mesurer la faisabilité économique et environnementale de l'aménagement d'un espace de baignade.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etude sur la ressource en eau et des incidences des prélèvements de l'eau sur le milieu naturel.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectif :

Identifier la faisabilité d'un projet de développement économique et mesurer son impact sur le milieu naturel et notamment sur la ressource en eau.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

L'Issole de sa source à l'Encure DCE 263 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 7 : « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » disposition :

7-01 : « Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins »

7-05 : « Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau »

Atteinte des objectifs du SAGE :

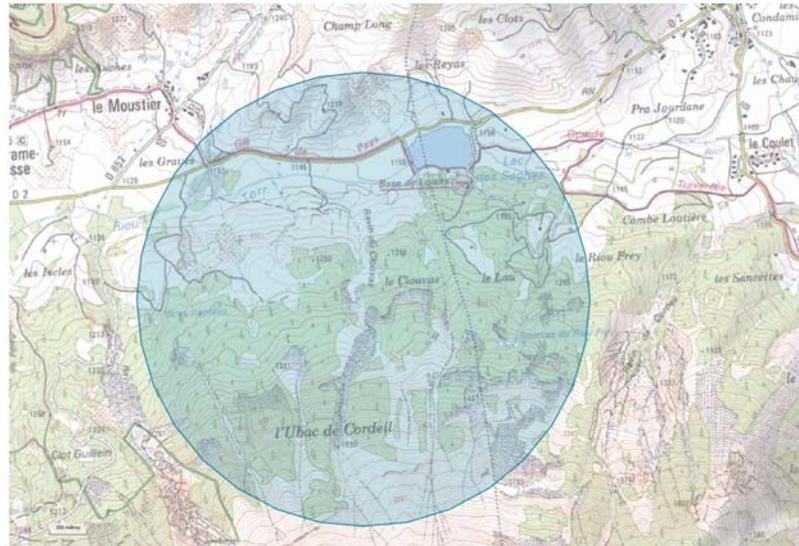
Orientation stratégique III : « Aller vers une gestion solidaire de la ressource »

Gains :

Pouvoir accompagner le programme d'aménagement multifonctionnel du secteur en minimisant son impact sur le milieu.

Indicateurs :

Mise en place d'un suivi des niveaux de remplissage en cas de création d'un plan d'eau destiné à la baignade



Localisation du secteur d'étude

CONDITIONS D'EXECUTION

L'étude prendra en compte la réglementation en vigueur et précisera à minima l'ensemble des textes s'appliquant aux projets proposés.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude ressource	Thorame haute et Thorame basse	Total	45 000	53 820	100
			CCHVVA	45 000	X	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de subventions	X	
Réalisation de l'étude		X



Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion quantitative de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-1-15	
Définition Action	Animer et coordonner la démarche de gestion quantitative globale sur le bassin de l'Artuby	Commune(s) concernée(s)	Comps sur Artuby, Bargême, Valderoure, Andon, Serranon, La Bastide, La Roque-Esclapon, Le Bourguet, Brenon, Trigance, Chateaufieux, La Martre	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
L'Artuby DCE 257	PNR Verdon	2011-2014		0

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Artuby est un cours d'eau de montagne méditerranéenne caractérisé notamment par une forte influence karstique, se manifestant par des pertes et résurgences en différents points de son bassin.

- Les ressources en eau de son bassin sont utilisées pour divers usages de prélèvements, domestiques, agricoles et touristiques et ont donné lieu dans les années 1990 à des conflits d'usages.
- En 1996, suite à ces conflits, une démarche de gestion concertée a été mise en place, s'appuyant sur un Comité de gestion interdépartemental et ayant abouti à la signature, en 1998, d'un « Protocole pour l'amélioration de la gestion des eaux de l'Artuby » par les différents utilisateurs, fixant les modalités de partage de la ressource en période de crise.
- Depuis, les usagers ont globalement amélioré la gestion de leurs ressources : la profession agricole à partir d'une démarche « Irrimieux » démarrée en 2000, les collectivités productrices d'eau potable par des efforts sur les réseaux et/ou la mise en place progressive de compteurs d'eau chez tous les abonnés, en vue de réaliser des économies d'eau, etc.

Une « Etude d'incidence des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant de l'Artuby et propositions de mesures de gestion » a été conduite en 2009-2010 par le PNR Verdon. Il s'agissait, après plus de 10 ans de protocole, d'établir un bilan de l'évolution de la situation tant en terme de ressources que de besoins en eau sur ce bassin versant, qualifié de « secteur sensible d'étiage » dans le SAGE Verdon. Et de proposer en conséquence les mesures de gestion (actualisées) qui permettront de « donner une base légale au protocole de gestion » à travers sa traduction dans le SAGE du Verdon.

L'étude a abouti à des propositions en vue de l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action correspond à l'une des actions proposées par l'étude : « Animer et coordonner la démarche de gestion quantitative globale ».

L'étude aura permis, au delà de la synthèse des connaissances des ressources et des besoins en eau et de l'évaluation de l'impact des pressions quantitatives sur les milieux (avec une estimation en 4 points du débit minimum biologique), de proposer une série d'axes d'actions complémentaires visant l'amélioration de la gestion quantitative globale de la ressource en eau et l'amélioration des connaissances sur certains points précis.

Or, si certaines de ces actions « coulent de source » et s'inscrivent dans une politique déjà en marche (pose de compteur, réhabilitation des réseaux, économies d'eau ...), on sent bien que d'autres pourraient rencontrer plus de réticences ou de difficultés de mise en œuvre. De plus, des connaissances supplémentaires vont être acquises au fur et à mesure des études et des suivis.

Il s'avère donc nécessaire de prévoir la continuation de l'animation de la démarche concertée que la présente étude a permis de raviver pendant un peu plus d'un an.

Il s'agit de :

- Transformer le comité de pilotage de la présente étude en une cellule de gestion pérenne qui pourrait se nommer « cellule de gestion des étiages de l'Artuby » par exemple, en charge :

o de faire se concrétiser les propositions de l'étude,

o de suivre les mesures de gestion et les aménagements,

o de formaliser la révision du protocole de gestion de 1998 au sein du futur SAGE Verdon.

Cette cellule de concertation pourrait être réunie à minima 1 à 2 fois par an.

- Centraliser et analyser (synthétiser) l'ensemble des nouvelles connaissances acquises dans le cadre d'actions ponctuelles ou de suivis ou études globales, en :

o mettant régulièrement à jour les bases de données SIG créées à l'occasion de l'étude,

o rédigeant des notes annuelles de synthèse des nouvelles connaissances et d'avancement des actions.

- Animer, accompagner et coordonner l'ensemble des actions locales visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, en :

o contactant régulièrement les maîtres d'ouvrage locaux,

o les aidant à monter leurs dossiers techniques et administratifs,

o rassemblant ou renseignant l'ensemble des indicateurs de suivi des actions.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectif : amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin de l'Artuby

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions de la cellule de gestion des étiages de l'Artuby

- Tableau de bord de suivi des actions (réalisations et impacts)

- Concrétisation de la révision du protocole au sein du SAGE

- Notes annuelles de synthèse et d'avancement

CONDITIONS D'EXECUTION

Il s'agit de temps d'animation



Volet B3	Gestion de la ressource				
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>		Fiche d'action	B3-2-6	
Définition Action	Réhabilitation des réseaux AEP		Commune(s) concernée(s)	Roumoules	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT	
Colostre DCE 251	Commune Roumoules	2011		100 000	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à la réalisation du Schéma Directeur eau potable de la commune, les travaux préconisés doivent être réalisés.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le réseau de la Rue de Villeneuve est vétuste. Il est donc nécessaire d'y reprendre l'assainissement. Les travaux prévus vont mettre à jour les réseaux AEP, il semble donc pertinent de lancer les travaux AEP également nécessaires en même temps.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Limiter les fuites. Profiter de la reprise des réseaux assainissement pour effectuer les travaux sur les réseaux AEP.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Colostre DCE 251 : atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015, atteinte du bon état chimique 2021.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 7 : « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » disposition :

7-05 : « Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique III : « Aller vers une gestion solidaire de la ressource »

Gains :

Limiter les fuites. Réduire la consommation d'eau.

Indicateurs :

Suivi des rendements

CONDITIONS D'EXECUTION

Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Rénovation réseaux AEP	Roumoules	Total	100 000	119 600	100
			Agence de l'eau RMC	30 000	X	30
			Conseil général 04	7 919	X	8
			Commune de Roumoules	62 081	X	62

Cette action est éligible au titre des financements DERT.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011
Demande de financement	X
Réalisation des travaux	X



Volet B3	Gestion de la ressource				
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>		Fiche d'action	B3-2-7	
Définition Action	Bilan des apports en nutriments et identification des besoins en aménagement d'herbiers dans les lacs de Sainte Croix, Quinson et Esparron		Commune(s) concernée(s)	Quinson, Esparron, St Julien le Montagnier, Sainte Croix du Verdon, St Laurent du Verdon, Artignosc, Regusse, Montagnac-Montpezat, Baudinard, Moustiers, Aiguines, Les Salles, Bauduen	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Priorité	Coût € HT
Lac de Sainte Croix DCE L106 Lac de Quinson DCE L92, Lac d'Esparron DCE L89	SCP		2011 - 2012		83 612

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La cartographie réalisée sur les retenues de Sainte Croix, Quinson et Esparron pendant l'étude « Réhabilitation des plans d'eau du Verdon envahis par la végétation aquatique » a mis en évidence la présence de trois types de plantes aquatiques dominantes (Potamogétons, Myriophylles, Characées) et l'augmentation des Potamogétons, espèce la plus gênante pour les usagers des plans d'eau.

La vidange de la retenue de Quinson en 2008 a permis l'aménagement de 12 placettes sur lesquelles des essais de gestion des herbiers ont été menés. Les résultats de suivi montrent que :

- les aménagements consistant en la couverture du fond par une bâche et des galets permettent d'empêcher le développement massif des herbiers pendant environ 18 mois.
- la transplantation de Characées, espèce plus désirable car tapisante et moins gênante pour les usagers des plans d'eau, est envisageable, mais présente un taux de réussite de 50%.

Il est à noter que vu l'importante action exercée par la végétation aquatique sur le maintien d'une bonne qualité de l'eau du Verdon, seuls des aménagements localisés (et non une suppression totale des herbiers) sont envisagés à ce jour.

En effet, la bonne qualité de l'eau du Verdon est liée à un équilibre entre de multiples facteurs dont les principaux sont les apports diffus et ponctuels, et le recyclage interne à « l'écosystème Verdon » de ces sources de pollution. Sur ce point particulier, la végétation aquatique joue un rôle très important : les herbiers absorbent les nutriments (azote, phosphore) dissous dans l'eau, et exercent ainsi une action d'épuration naturelle ; ils participent aussi au maintien d'une bonne oxygénation et clarté des eaux, et ils constituent une aire d'abri pour les poissons.

L'étude « Réhabilitation des plans d'eau du Verdon envahis par la végétation aquatique » a mis en évidence la nécessité de respecter un équilibre entre les bénéfiques et les gênes apportées par les herbiers.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les actions qui pourraient s'inscrire dans la suite de l'étude « Réhabilitation des plans d'eau du Verdon envahis par la végétation aquatique » sont les suivantes :

- Poursuite du suivi des placettes uniquement du point de vue de la recolonisation des surfaces aménagées (notation des espèces recolonisantes, des taux d'occupation etc. : quatre campagnes par an).
- Prise de contact avec des partenaires étrangers qui ont réussi la transplantation des Characées (retour d'expérience sur les techniques utilisées). Ces partenaires ont déjà été identifiés par les recherches bibliographiques effectuées lors de cette étude.
- Dialogue avec les communes pour examiner au cas par cas les éventuelles zones d'aménagement souhaitées sur des surfaces à développement excessif d'herbiers.
- Mise en place d'une base de données « qualité d'eau » des retenues permettant de chiffrer l'ensemble des apports diffus et ponctuel. Cette base de données, constituée de résultats d'analyses mensuelles des principaux paramètres de qualité d'eau (azote, phosphore, silice, chlorophylle...) en plusieurs points d'échantillonnage par retenue (entrée, milieu, sortie), couplée aux informations de débits turbinés, permettrait d'établir des bilans de nutriments pour chaque plan d'eau. Les informations concernant la quantité de nutriments prélevés par les plantes aquatiques serait incluse dans les bilans, grâce aux données cartographiques déjà acquises sur les surfaces colonisées par les herbiers.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Etablissement de bilans des nutriments (azote, phosphore, silice...) pour les trois retenues.

Identification des zones de fréquentation (embarquements...) envahies par les herbiers à aménager, sur la base des besoins des communes.

Suivi de la recolonisation des placettes aménagées en 2008.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Lac de Sainte Croix DCE L106, Lac de Quinson DCE L92, Lac d'Esparron DCE L89 : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5E : « Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine »

5E-01 : « Identifier et caractériser les ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future »

Orientation fondamentale 6C : « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau »

6C-02 : « Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV : « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

Approfondissement des connaissances sur le fonctionnement biogéochimique des retenues, et sur le rôle des herbiers en tant que filtre à nutriments.

La base de données de qualité de l'eau permettrait d'avoir un « état zéro » pour un suivi futur de l'efficacité de la mise en place/modernisation de stations d'épuration.

Indicateurs :

La qualité de l'eau des retenues de St. Croix et Esparron pourra être évaluée sur la base de la grille des états des masses d'eau fortement modifiées de l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé conformément à la réglementation.

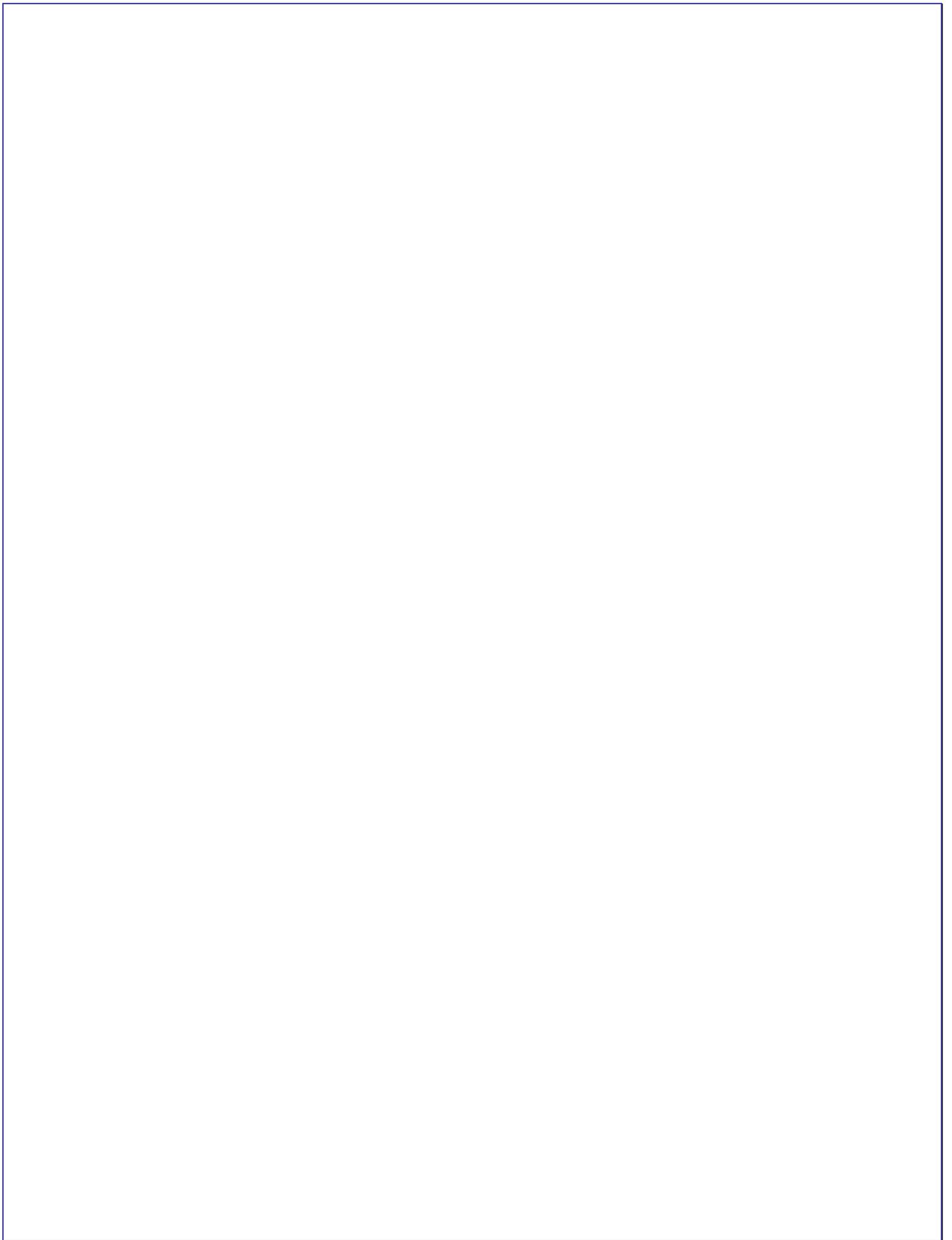
PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Communes concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude nutriments	Moyen et bas Verdon	Total	83 612	100 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	50 000	50
			Conseil régional	X	30 000	30
			SCP	X	20 000	20

Le dossier de demande de subventions sera déposé en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Réalisation de 12 analyses/an en amont, milieu et aval des retenues	X	
Suivi des placettes expérimentales d'Herbiers 4 fois / an	X	
Récupération d'autres données	X	X
Traitement des données	X	X





Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-2-8	
Définition Action	Sensibilisation sur l'impact des pesticides non agricoles	Commune(s) concernée(s)	Toutes les communes du BV (ou du Parc)	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
BV du Verdon	PNRV	2011 - 2012		0

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les pesticides en ville ont un fort impact sur l'eau :

La quasi-totalité des pesticides utilisés en ville sont des herbicides. Jusqu'à 40 % des quantités d'herbicides appliquées sont transférées vers les cours d'eau. L'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries représente une faible part des usages en comparaison de l'agriculture. Mais jusqu'à 40 % de la quantité d'herbicides utilisée en ville sur des surfaces le plus souvent imperméables, donc sensibles au ruissellement, peut être lessivé vers les cours d'eau, contre 1 % environ sur terres cultivées ou pelouses.

Des traitements sur des espaces directement connectés à l'eau : avaloirs, caniveaux, bords de canal, de cours d'eau, de fossés...

Une première opération de diagnostic de l'utilisation des pesticides non agricoles, et de sensibilisation (réalisation d'une exposition, d'une plaquette, d'un film, organisation de journées de démonstration, formation des agents communaux sur les plans de désherbage alternatifs) a eu lieu en 2007-2009, en partenariat avec Agribio 04 et le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Relance des communes du BV pour appel à projet (mise en place de plans de désherbage alternatif ou achat de matériel)

Organisation de journées de formation

Réalisation d'un plan de désherbage communal pilote

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectif :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5D : « Lutter contre la pollution par les pesticides » disposition :

5D-01 : « Intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

- Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques d'entretien des espaces verts et des voiries.
- Préserver la qualité des rivières et des nappes, et notamment la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.
- Réduire les coûts de traitement des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.
- Inscrire la commune dans une stratégie de développement durable.

Indicateurs :

Nombre d'évènements organisés sur ce thème,

Nombre de plan de désherbage communal rédigé.

Nombre de communes ayant engagé une démarche de réduction de l'usage des pesticides

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Relance des communes du BV pour appel à projet	X	
Organisation de journées de formation	X	
Réalisation d'un plan de désherbage communal pilote	X	
Planification à l'échelle du BV		X



Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-2-09	
Définition Action	Mise en place de protection de captages AEP à Castellane (6 sites) (04)	Commune(s) concernée(s)	Castellane	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence DCE 139	Commune de Castellane	2011 - 2012		226 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur AEP de la commune de Castellane, six sources d'alimentation en eau potable non protégées ont été identifiées. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, la commune de Castellane souhaite mettre en place les périmètres de protection rapprochés de ses 6 zones de captage d'eau potable.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Six sources sont concernées :

- Source de Bas Taulane : Protection et réhabilitation de la source
- Source de Taulane haut : Protection et réhabilitation de la source
- Source de la basse Lagne : Protection et réhabilitation de la source
- Source de la Haute Lagne : Protection et réhabilitation de la source
- Source de la Lagne : Protection et réhabilitation de la source

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Mise en conformité réglementaire de la Commune de Castellane

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence DCE 139 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5E : « Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine » disposition :

5E-04 : « Achever la mise en place des périmètres de protection réglementaire des captages et adapter leur contenu »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

Cette action devrait permettre de sécuriser la qualité de l'alimentation en eau potable de la commune de Castellane.

Indicateurs :

Suivi des analyses d'eau potable

CONDITIONS D'EXECUTION

Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1 à 6	Protection des captages AEP	Castellane	Total	226 000	270 296	100
			Agence de l'eau RMC	113 000	X	50
			Conseil général 04	67 800	X	30
			Commune de Castellane	45 200	X	20

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Vérification du foncier et de la réglementation	X	
Mise en place des périmètres de protection rapprochée		X



Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-2-10	
Définition Action	Mise en place de protection de captage AEP à La Palud sur Verdon (2 sites) (04)	Commune(s) concernée(s)	La Palud sur Verdon	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Domaine plissé BV Haut Verdon DCE 401	Commune de La Palud sur Verdon	2011		103 300

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin de se mettre ne conformité avec la réglementation, la commune de La Palud sur Verdon souhaite mettre en place les périmètres de protection rapprochés de ses 2 zones de captage d'eau potable.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Deux sources sont concernées :

Acquisition du foncier

- Source de Bonlau : grillager le périmètre immédiat, construire un parapet sur la route D952 :
- Source des Graniers : grillager le périmètre immédiat

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Cette action devrait permettre de sécuriser la qualité de l'alimentation en eau potable de la commune de La Palud sur Verdon.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Domaine plissé BV Haut Verdon DCE 401 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale SE : « Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine » disposition :

SE-04 : « Achever la mise en place des périmètres de protection réglementaire des captages et adapter leur contenu »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

Cette action devrait permettre de sécuriser la qualité de l'alimentation en eau potable de la commune de La Palud sur Verdon

Indicateurs :

Suivi des analyses d'eau potable

CONDITIONS D'EXECUTION

Sous réserve d'acquisition du foncier.

Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1 et 2	Protection des captages AEP	La Palud sur Verdon	Total	103 300	123 546	100
			Agence de l'eau RMC	51 650	X	50
			Conseil général 04	23 759	X	23
			Commune de La Palud sur Verdon	27 891	X	27

Cette action est éligible au titre des financements DETR.

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011
Acquisition du foncier	x
Mise en place des périmètres de protection rapprochée	x
Travaux complémentaires (réalisation d'un parapet)	x



Volet B3	Gestion de la ressource en eau			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitatif de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-2-11	
Définition Action	Mise en place d'un suivi expérimental de la valorisation agricole de Bois Raméal Fragmenté (BRF) issu des sous produits du plan d'entretien de la ripisylve	Commune(s) concernée(s)	Gréoux-les-Bains	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon du Colostre au retour du tronçon court-circuité DCE 250 B Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents DCE 302	Parc naturel régional du Verdon	2011-2013		83 612

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Depuis 2009, le Parc met en œuvre les travaux d'entretien et de restauration de la végétation du lit et des berges sur le Bas Verdon. Ces opérations de restauration ont permis de récolter une grande quantité de bois. Sur les parcelles communales le bois a été collecté et valorisé en plaquette forestière et sur les parcelles privées le bois a été enstéré et stocké en retrait de la crête de talus pour éviter une reprise éventuelle des bois en cas de crue (mise à la disposition des propriétaires).

Le traitement des bois génère également un important volume de rémanents (branches et souches) qui actuellement ne sont pas valorisés. Actuellement ces déchets verts sont soit broyés sur atterrissement avec tous les problèmes que cela pose sur l'environnement (amendement en matière organique du lit du Verdon...) soit collectés sur une parcelle puis broyés au girobroyeur.

Une alternative est envisageable dans ce domaine. La rivière étant bordée de parcelles agricoles il serait intéressant expérimenter l'utilisation du broyat en agriculture. L'objectif étant de fertiliser et amender les sols agricoles avec du bois raméal fragmenté (dit BRF).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre des travaux rivières lancé par le Parc naturel régional du Verdon de 2011 à 2013, les produits rémanents (branches et/ou souches) issus de parcelles communales ou de propriétaires privés volontaires pourront être collectés et traités en Bois Raméal fragmenté (BRF) pour fertiliser des parcelles agricoles. L'accès à la rivière conditionnera les possibilités de valorisation.

Un protocole d'opération et de suivi sera élaboré par un groupe de travail, et les suivis mis en œuvre sur des parcelles agricoles (agriculteurs volontaires).

Cette action est une expérimentation qui visera d'une part à valoriser les rémanents de travaux de coupe sur les ripisylves et d'autre part à présenter une alternative à l'apport de fertilisants et à l'irrigation sur des cultures gourmandes en engrais et en eau.

Phasage de l'opération :

2011 :

- Groupe de travail et étude de faisabilité début 2011
- Travaux d'entretien de rivière Bas Verdon (Cf. fiche action B1-05-07)
- Transformation des produits rémanents en BRP fin été 2011
- Analyses de sol avant et après amendement
- Epandage sur parcelle agricole (culture d'hiver Blé/colza, arboriculture ?)
- Analyse de sol et rapport d'analyse ex : Evolution de la matière organique, N.P.K, rendement des cultures, suivi irrigation, suivi de la structure du sol.

2012 et 2013 : Phasage similaire à l'année 2011

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectif :

Utiliser les produits rémanents issus des travaux rivière pour fertiliser des parcelles agricoles, et à terme créer une filière de valorisation des produits de tailles communales.

Limiter utilisation engrais de synthèse et économies d'eau, amélioration structures des sols

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du Colostre au retour du tronçon court-circuité DCE 250 B : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2021.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5D : « Lutter contre la pollution par les pesticides » disposition :

5D-01 : « Intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant »

5D-02 : « Inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

Limiter l'apport de produits fertilisant (azote) et de pesticides (herbicides, fongicides...) sur les terres agricoles du plateau de Valensole.

Limiter l'utilisation de la ressource en eau pour irriguer les parcelles agricoles.

Expérimenter l'utilisation du broyat sur différentes filières agricoles (viticulture, arboriculture, maraîchage, etc.)

Indicateurs :

- Résultat des analyses effectuées (comparatifs avant amendement/après amendement et comparatifs parcelle amendée/parcelle témoin)
- Rendement des parcelles
- Economies d'eau ? Economies d'intrants ?
- Comparatif du temps de travail : gain de temps ? Gain de fuel ? Nécessité d'investir dans un nouveau matériel ? Changement de pratique lourde ou acceptable ?

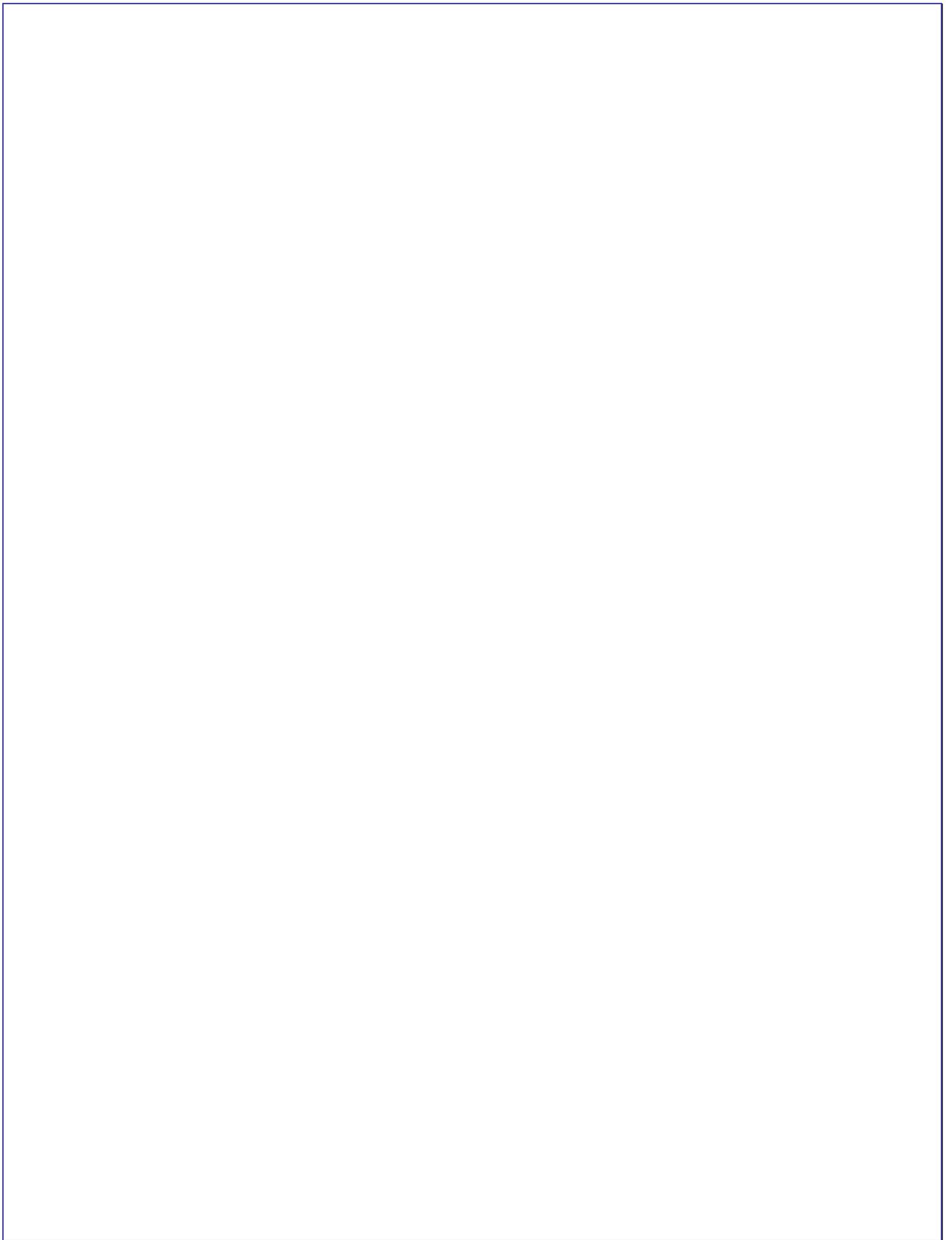
PLAN DE FINANCEMENT

Année	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
Total de l'opération 2011/2013				83 612	100 000	
2011	Mise en place d'un suivi expérimental en Bois Raméal Fragmenté (BRF)	Gréoux les Bains	Total	X	30 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	9 000	30
			Conseil régional	X	9 000	30
			EDF	X	9 000	30
			PNRV	X	3 000	10
2012	Mise en place d'un suivi expérimental en Bois Raméal Fragmenté (BRF)	Gréoux les Bains	Total	X	35 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	10 500	30
			Conseil régional	X	10 500	30
			EDF	X	10 500	30
			PNRV	X	3 500	10
2013	Mise en place d'un suivi expérimental en Bois Raméal Fragmenté (BRF)	Gréoux les Bains	Total	X	35 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	10 500	30
			Conseil régional	X	10 500	30
			EDF	X	10 500	30
			PNRV	X	3 500	10

Les dossiers de demande de subvention seront déposés en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013
Groupe de travail	X	X	X
Etude de faisabilité	X		
Travaux de broyage en BRF	X	X	
Suivi de sol		X	X





Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-2-12	
Définition Action	Mise en place de protection de captage AEP à Aiguines (5 sites) (83)	Commune(s) concernée(s)	Aiguines	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence DCE 139	Commune d'Aiguines	2012 & 2013		60 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, la commune d'Aiguines souhaite mettre en place les périmètres de protection rapprochés de ses 5 zones de captage d'eau potable.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cinq sources sont concernées :

- Source de Vaumale : détails des travaux : (Protection et réhabilitation de la source de Vaumale.)
- Source de Chardes : détails des travaux : (Vérification du foncier, Protection et réhabilitation de la source)
- Source des Mines : détails des travaux : (Protection et réhabilitation de la source)
- 2 Forages pour les campings municipaux : détails des travaux : (Protection et réhabilitation des forages)

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Mise en conformité réglementaire de la Commune d'Aiguines

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence DCE 139 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5E : « Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine » disposition :

5E-04 : « Achever la mise en place des périmètres de protection réglementaire des captages et adapter leur contenu »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains :

Cette action devrait permettre de sécuriser la qualité de l'alimentation en eau potable de la commune d'Aiguines

Indicateurs :

Suivi des analyses d'eau potable

CONDITIONS D'EXECUTION

Les projets sont en site classé, sites inscrit, dépendent des Loi littoral & montagne. Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1 à 5	Protection des captages AEP	Aiguines	Total	60 000	71 760	100
			Agence de l'eau RMC	33 000	X	55
			Conseil général 83	15 000	X	25
			Commune d'Aiguines	12 000	X	20

Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

Montant Agence de l'eau RMC = forfait de 6 600€ par périmètre.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2012	2013
Vérification du foncier et de la réglementation	x	
Mise en place des périmètres de protection rapprochée	x	
Travaux complémentaires (à définir)		x



Volet B3	Travaux de lutte contre la pollution			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-2-13	
Définition Action	Accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, pour une meilleure prise en compte de l'environnement	Commune(s) concernée(s)	Communes du plateau de Valensole A terme ensemble des communes du Parc	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Conglomérat du plateau de Valensole DCE 209	Parc naturel régional du Verdon	2011-2013		0

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'ensemble du territoire du Parc et plus particulièrement le secteur du plateau de Valensole sont des territoires à enjeux agricoles, avec une très forte interrelation avec la ressource en eau.

Suite à un bilan de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires de la région PACA par la Cellule d'Orientation Régionale des Pollution des Eaux par les Pesticides (2004), et révélant plusieurs pollutions phytosanitaires sur le territoire de Valensole, la MISE du département a entrepris une série d'analyses sur l'ensemble du plateau en 2006. Cette campagne a permis de révéler une importante pollution par le 2,6 dichlorobenzamide, produit de dégradation d'un herbicide utilisé sur la lavande et le lavandin.

D'après l'état des lieux de la pollution par les phytosanitaires du plateau de Valensole réalisé par la MISE 04 en 2007, les conclusions soulignent trois aspects :

- Le premier aspect est la mise en évidence d'une pollution étendue et rémanente depuis au moins 2001, du à des pratiques agricoles anciennes (10 à 20 ans), mais sans exclure l'hypothèse d'une utilisation récente ayant joué un rôle dans la pollution actuelle. Cette pollution touche tous les types de captages ainsi que les eaux superficielles.
- Le deuxième aspect est la mise en évidence de plusieurs pollutions ponctuelles par des produits phytosanitaires, d'origine variées (agricoles et non agricoles) et touchant les différentes formations de Valensole ainsi que les eaux de surfaces.
- Le troisième est la pollution importante par les nitrates de quatre captages du plateau.

Au vue de ces trois aspects, il apparaît évident que les formations aquifères de Valensole ainsi que les cours d'eau du secteur sont vulnérables aux pollutions phytosanitaires d'origine agricole ou non. De plus, il n'est pas exclu que des pollutions du même type que le 2,6 dichlorobenzamide surviennent à l'avenir. Le premier enjeu de cette pollution est l'eau potable distribuée aux habitants. Actuellement, les communes concernées par la pollution ont toutes des solutions de secours pour répondre à la norme de potabilité. En effet, elles mélangent les eaux polluées avec d'autres ressources

potables du plateau (réseau de la SCP, source, puits ou forages non pollués). Notons aussi qu'il existe un grand nombre de captages privés, utilisés pour l'eau potable et où les pesticides ne sont pas systématiquement recherchés.

Le deuxième enjeu de cette pollution est l'objectif de reconquête de la qualité des eaux imposé par la DCE à l'échelle de l'Union Européenne d'ici 2015. La masse d'eau souterraine «conglomérats du plateau de Valensole» a un objectif de Bon Etat chimique 2027 (dérogation) par rapport au paramètre « pesticides ». Des actions doivent être menées afin de réhabiliter la qualité de cette masse d'Eau.

Face au constat actuel de pollution et des enjeux que cela implique, la reconquête de la qualité des eaux du plateau de Valensole s'impose. Pour cela il va falloir agir sur un changement des pratiques agricoles d'une part, et non agricole d'autre part.

Conformément aux conclusions de l'étude conduite par la MISE 04 en 2007, le SAGE (non encore approuvé) préconise d'animer une démarche globale sur la masse d'eau des conglomérats du plateau de Valensole. Cette démarche permettra d'entamer une réflexion avec les acteurs concernés sur des changements de pratique et d'apporter des arguments objectifs. »

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis 2008, le Parc du Verdon travaille conjointement à la gestion des usages de l'eau du Verdon ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des eaux du Verdon, et a notamment conclu un partenariat avec la Société du Canal de Provence.

Ce partenariat a vocation à se poursuivre dans le temps et à évoluer en apportant un soutien aux acteurs engagés comme les collectivités ou les agriculteurs.

Une démarche a été engagée fin 2010 afin d'identifier les marges de progression possibles et réalistes en matière de prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles et de construire des outils d'appui à cette politique d'amélioration. En effet il s'agit de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau du Verdon, sans pénaliser le secteur économique agricole.

Suite à cette première réunion, un groupe de travail formel se mettra en place en 2011 afin de bâtir une stratégie et un programme d'actions qui soient portés par les élus du Parc et mis en œuvre dans le cadre de partenariats. Le programme d'actions sera bien sûr élaboré en étroite concertation avec les acteurs économiques concernés.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Suite à la première réunion d'un groupe de travail fin 2010, trois objectifs apparaissent déjà suite aux échanges entre les participants :

- **Objectif 1 : accompagner les pratiques agricoles pour une restructuration et une revitalisation des sols du plateau de Valensole**
 - *Accompagner les filières de production en agriculture biologique ou conventionnelle (blé /lavandin) vers la mise en œuvre technique et économique de l'objectif N°1.*
 - *Proposer des actions « aval » au projet ECOPHYTO*
 - *Etudier les pistes de valorisation du compost de paille de lavandin*
 - *Diagnostic/potentiel développement agriculture biologique (Appel à projet Agence de l'eau)*
 - *Sensibilisation aux techniques de réduction de l'emploi des pesticides et à l'agriculture biologique (Appel à projet agence de l'eau)*
 - *Mise en place d'un réseau d'agriculteurs référents (Appel à projet Agence de l'eau)*
- **Améliorer et développer les usages de l'eau en accord avec l'objectif N°1 et ses principes**
- **Améliorer les pratiques « hors champ »**
 - Pour les agriculteurs
 - *Proposer des diagnostics et du conseil individualisé sur les pratiques de nettoyage des outils de traitement*

- *Mettre en place un réseau de plate forme de lavage des matériels agricoles (épandages)*
- Pour les Collectivités et les particuliers
- *Sensibilisation à la réduction des pesticides*

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Conglomérat du plateau de Valensole DCE 209: atteinte du bon état quantitatif à l'horizon 2015, atteinte du bon état chimique à l'horizon 2025.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5D : « Lutter contre la pollution par les pesticides » disposition :

5D-01 : « Intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant »

5D-02 : « Inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains escomptés : diminution des pressions sur la ressource en eau, préservation à long terme de la qualité de la ressource.

Indicateurs :

- indicateur de réalisation : programme d'actions validé, évolution des surfaces contractualisées et du nombre d'agriculteurs impliqués,
- indicateurs d'effet : suivi qualité des eaux souterraines,

CONDITIONS D'EXECUTION

Mise en œuvre des projets dans le cadre de la réglementation en vigueur

PLAN DE FINANCEMENT

Pour 2011 l'action correspond à de temps de travail des différents partenaires impliqués : pas de financements demandés. Le programme d'actions n'étant pas défini il n'est pas possible de chiffrer les projets à l'heure actuelle.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013
Elaboration du programme d'actions			
Mise en œuvre des projets			

En lien avec l'action n° B3-2-8 « Pesticides non agricoles - actions de sensibilisation - plan de désherbage »



Contrat de Rivière Verdon

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>	Fiche d'action	B3-2-14	
Définition Action	Etude de la ressource stratégique en eau du plateau de Canjuers	Commune(s) concernée(s)	Comps sur Artuby, Aiguines, Vérignon, Bauduen, La Roque- esclapon, Trigance , Bargême	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence DCE 139	Conseil Général 83	2012-2013		125 418

Supprimé : TTC

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'identification et la caractérisation des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle et future est une des priorités du 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau RMC, via les orientations fondamentales du SDAGE. Une liste des ressources majeures à préserver, délimitées et approuvées localement, doit émerger à l'issue du **1^{er} plan de gestion** en 2015.

Sont considérées comme ressources majeures à préserver, les ressources d'intérêt départemental à régional :

- d'ores et déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent ;
- faiblement sollicitées à l'heure actuelle mais à fortes potentialités, et préservées à ce jour du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine, et à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme

Il s'agit de ressources :

- importantes en quantité
- d'une qualité chimique conforme ou encore proche des critères de qualité des eaux distribuées tels que fixés dans la directive 98/83/CE
- bien situées par rapport aux zones de forte consommation (actuelles ou futures) pour des coûts d'exploitation acceptables.

Le contexte varois

Dans le Var, trois masses d'eau sont recensées dans le SDAGE dans lesquelles sont à identifier les zones stratégiques à préserver :

- FR_DO_137 : Massifs calcaires de Ste Baume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Beausset interne
- FR_DO_138 : massifs calcaires du Trias au Crétacé dans le bassin versant de l'Argens,
- **FR_DO_139 : plateaux calcaires des plans de Canjuers et de Fayence.**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'étude sera de compiler les éléments de connaissance qui permettront de dire si l'aquifère des plans de Canjuers et de Fayence répond aux critères de ressource majeure tels que définis dans le SDAGE, à savoir qu'il dispose de ressources en eau :

- dont la qualité chimique est conforme ou encore proche des critères de qualité des eaux distribuées tels que fixés dans la directive 98/83/CE
- importantes en quantité
- bien situées par rapport aux zones de forte consommation (actuelles ou futures) pour des coûts d'exploitation acceptables.

L'étude sera formée de deux parties :

Partie 1 : Identification du périmètre et caractéristiques hydrogéologiques, quantitatives et qualitatives de la zone à protéger

Partie 2 : Situation géographique de la ressource en eau vis à vis des zones de forte consommation en eau potable et évaluation des possibilités de transferts.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence DCE 139 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 5E : « Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine » disposition :

5E-01 : « Identifier et caractériser les ressources majeurs à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle et future »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique IV « Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »

Gains escomptés : préservation à long terme de la qualité de la ressource pour satisfaire les besoins en eau potable.

Indicateurs :

- indicateur de réalisation :

Définition du périmètre de la zone stratégique validé par les collectivités, l'Agence de l'eau, les services de l'Etat et le Camp militaire de Canjuers.

- indicateurs d'effet :

Mobilisation des acteurs (collectivités, Agence de l'eau, services de l'Etat et Camp militaire de Canjuers.)

CONDITIONS D'EXECUTION

Mise en œuvre des projets dans le cadre du programme de mesures du SDAGE

PLAN DE FINANCEMENT

Le dossier de demande de subvention sera déposé en TTC

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2012	2013
Phase 1	X	X
Phase 2	X	X

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude de la ressource stratégique de Canjuers	Comps sur Artuby, Aiguines, Vérignon, Bauduen, La Roque-esclapon, Trigance, Bargême	Total	125 000	150 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	120 000	80
			CG83	X	30 000	20



Volet B3	Gestion de la ressource				
Thème (sous-volet)	<i>Gestion qualitative de la ressource</i>		Fiche d'action	B3-2-15	
Définition Action	Etude de Captages communaux prioritaires		Commune(s) concernée(s)	A définir	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Priorité	Coût € HT
Conglomérat du plateau de Valensole DCE 209	Communes concernées		2012-2013		100 000

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à un bilan de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires de la région PACA par la Cellule d'Orientation Régionale des Pollution des Eaux par les Pesticides (2004), et révélant plusieurs pollutions phytosanitaires sur le territoire de Valensole, la MISE (Mission InterServices de l'Eau) du département a entrepris une série d'analyses sur l'ensemble du plateau en 2006. Cette campagne a permis de révéler une importante pollution par le 2,6 dichlorobenzamide, produit de dégradation d'un herbicide utilisé sur la lavande et le lavandin.

D'après l'état des lieux de la pollution par les phytosanitaires du plateau de Valensole réalisé par la MISE 04 en 2007, les conclusions soulignent trois aspects :

- la mise en évidence d'une pollution étendue et rémanente depuis au moins 2001, due à des pratiques agricoles anciennes (10 à 20 ans), mais sans exclure l'hypothèse d'une utilisation récente ayant joué un rôle dans la pollution actuelle. Cette pollution touche tous les types de captages ainsi que les eaux superficielles.
- la mise en évidence de plusieurs pollutions ponctuelles par des produits phytosanitaires, d'origine variées (agricoles et non agricoles) et touchant les différentes formations de Valensole ainsi que les eaux de surfaces.
- la pollution importante par les nitrates de quatre captages du plateau.

Au vue de ces trois aspects, il apparaît évident que les formations aquifères de Valensole ainsi que les cours d'eau du secteur sont vulnérables aux pollutions phytosanitaires d'origine agricole ou non. De plus, il n'est pas exclu que des pollutions du même type que le 2,6 dichlorobenzamide surviennent à l'avenir.

Le premier enjeu de cette pollution est l'eau potable distribuée aux habitants. Actuellement, les communes concernées par la pollution ont toutes des solutions de secours pour répondre à la norme de potabilité. En effet, elles mélangent les eaux polluées avec d'autres ressources potables du plateau (réseau de la SCP, source, puits ou forages non pollués). Notons aussi qu'il existe un grand nombre de captages privés, utilisés pour l'eau potable et où les pesticides ne sont pas systématiquement recherchés.

Le deuxième enjeu de cette pollution est l'objectif de reconquête de la qualité des eaux imposé par la DCE d'ici 2015. La masse d'eau souterraine « conglomérats du plateau de Valensole » a un objectif de Bon Etat chimique 2027 (dérogation) par rapport au paramètre « pesticides ». Des actions doivent être menées afin de réhabiliter la qualité de cette masse d'Eau.

La disposition 5E-02 du SDAGE demande d'« engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectés par des pollutions diffuses ». Lorsque des pollutions diffuses en provenance de l'ensemble

de l'aire d'alimentation (urbanisation, infrastructures routières, pratiques agricoles, activités humaines et industrielles...) affectent la qualité de la ressource, la collectivité ayant en charge la gestion des captages engage un programme de restauration et de protection à long terme, comportant :

- la délimitation de l'aire d'alimentation de captage ;
- le recensement des sources de pollution et des secteurs les plus vulnérables aux pollutions ;
- des mesures foncières, réglementaires ou économiques visant à supprimer ou à réduire les pollutions.

Le SDAGE établit une liste des captages dont la qualité est dégradée par les pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides). Ces captages sont considérés comme prioritaires pour la mise en œuvre d'un programme de restauration à l'échelle de leur aire d'alimentation. Sur ces captages prioritaires, le SDAGE préconise que :

- la délimitation de l'aire alimentation et ultérieurement les programmes d'actions fassent l'objet d'arrêtés préfectoraux ;
- les SAGE et contrats de milieux mobilisent les acteurs concernés pour la mise en œuvre des actions de restauration ;
- Conformément à l'article L211-3 II 5° du code de l'environnement, le préfet peut mobiliser le dispositif relatif aux zones soumises à contraintes environnementales et les mesures agri environnementales associées pour atteindre les objectifs fixés dans le programme d'actions.

Pour le bassin versant du Verdon, les captages prioritaires pour la mise en place de programme d'actions contre les pollutions diffuses par les nitrates et/ou les pesticides à l'échelle de leurs aires d'alimentation sont :

- **Captage de l'Auvestre de Riez (pesticides)**
- **Captage de l'Auvestre de Puimoisson (pesticides)**
- **Source Michel de Roumoules (pesticides)**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action correspond à l'étude de délimitation de l'aire d'alimentation de captage, de recensement des sources de pollution et des secteurs les plus vulnérables, et de définition des mesures visant à supprimer ou réduire les pollutions, par les collectivités ayant en charge la gestion des captages volontaires.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Objectifs :

Délimitation de l'aire concernée par la nappe captée,
 Identification des pollutions et des pressions,
 Mise en place de plan de communication et propositions d'actions type MAE.

Gains escomptés :

Diminution des pressions sur la ressource en eau, préservation à long terme de la qualité de la ressource.

Indicateurs :

- Analyses d'eau conformes,
- Nombre de Mesures Agri-Environnementales signées

CONDITIONS D'EXECUTION

Mise en œuvre des projets dans le cadre de la réglementation en vigueur

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Etude de Captages communaux prioritaires	A définir selon les demandes	Total	100 000	59 800	100
			Agence de l'eau RMC	80 000	X	80
			Communes	20 000	X	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2012	2013
Délimitation de l'aire concernée par la nappe captée	X	
Identification des pollutions et des pressions	X	
Mise en place de plan de communication et propositions d'actions type MAE		X

Volet C	Coordination, animation et suivi				
Thème (sous-volet)	<i>Suivi et évaluation</i>		Fiche d'action	C-2-03	
Définition Action	Observatoire de l'Eau : Suivi piscicoles du Colostre dans le cadre de l'aménagement ou effacement de l'ensemble des seuils du Colostre		Commune(s) concernée(s)	St Martin de Bromes, Allemagne en Provence, Riez, Roumoules, St Jurs	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT	
Colostre DCE 251	FDPMA 04	2013-2015		41 806	

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le projet d'observatoire de l'état des milieux physiques et naturels du Verdon a été défini dans le schéma global de gestion du Verdon. Sa mission première est de faire le lien entre l'état des connaissances sur le territoire et les politiques de gestion qui vont en découler. La définition d'un observatoire de l'eau doit être considérée comme les premiers pas d'une politique de suivi centralisée de l'état des milieux physiques et naturels du Verdon et ceci pour la dizaine d'années à venir.

Dans le cadre du contrat de rivière Verdon, l'ensemble des continuités piscicoles du bas Verdon devraient être rétablies.



Le Colostre est un affluent important du Bas-Verdon à fort potentiel salmonicole. En 2011 et 2012, la Fédération de Pêche des Alpes de Haute Provence s'est lancée dans un projet qui aboutira à un décloisonnement complet du Colostre de la confluence avec le Verdon jusqu'à Roumoules (22 km) où son écoulement est temporaire.

Une première action inscrite au contrat de rivière est en cours (phase administrative engagée) les travaux devraient débuter en 2011, ils ont été reportés de deux ans en raison du manque d'eau dans le Colostre en 2008 et 2009.

Rappelons que les continuités piscicoles et sédimentaires de Gréoux et Vinon-sur-Verdon doivent être rétablies d'ici 2012 (Etude 2011 et travaux 2012). Tout le bas Verdon jusqu'au Colostre sera donc au moins rendu franchissable.

En 2011 le Parc naturel régional du Verdon réalisera le premier suivi, servant d'état des lieux. Il comprend un suivi piscicole par suivi de frayères, pêches électriques et bornage de populations d'écrevisses.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre des travaux de restauration des continuités piscicoles, le même protocole doit être appliqué tous les deux ans (2013 et 2015).

Annexe : CCTP de réalisation du suivi 2011

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Cette action servira d'indicateur de suivi des actions n° B1-1-07 et B1-1-11 (proposée à l'avenant mi-parcours) (Restauration des continuités piscicoles du Colostre).

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Colostre DCE 251 : atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015, atteinte du bon état chimique 2021.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6C : « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau » dispositions :

6A-05 : « Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Evaluation de l'efficacité de l'action « Restauration des continuités piscicoles du Colostre »

Indicateurs :

Suivi réalisé par rapport au protocole de base, respect des échéances fixées.

CONDITIONS D'EXECUTION

Les suivis seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur, à minima, une autorisation de dérangement d'espèce protégée sera demandée afin de réaliser le bornage des populations d'écrevisses.

COMMENTAIRE

Cette action est complémentaire :

- de l'augmentation du débit réservé en aval du barrage de Gréoux les Bains (fiche action n° B1-4-02)
- de deux autres actions visant à améliorer la franchissabilité des seuils de Gréoux (fiche n° B1-1-08) et de Vinon sur Verdon (fiche n° B1-1-09)
- Restauration des continuités piscicoles du Colostre (fiches n° B1-1-07 et B1-1-11 : proposée à l'avenant mi-parcours)
- Travaux de reméandrage du Colostre (fiche n°B1-2-05 : proposée à l'avenant mi-parcours)
- du suivi piscicole du Colostre dans le cadre de l'observatoire de l'eau (fiches n°C-2-01 et C-2-02 : proposée à l'avenant mi-parcours)

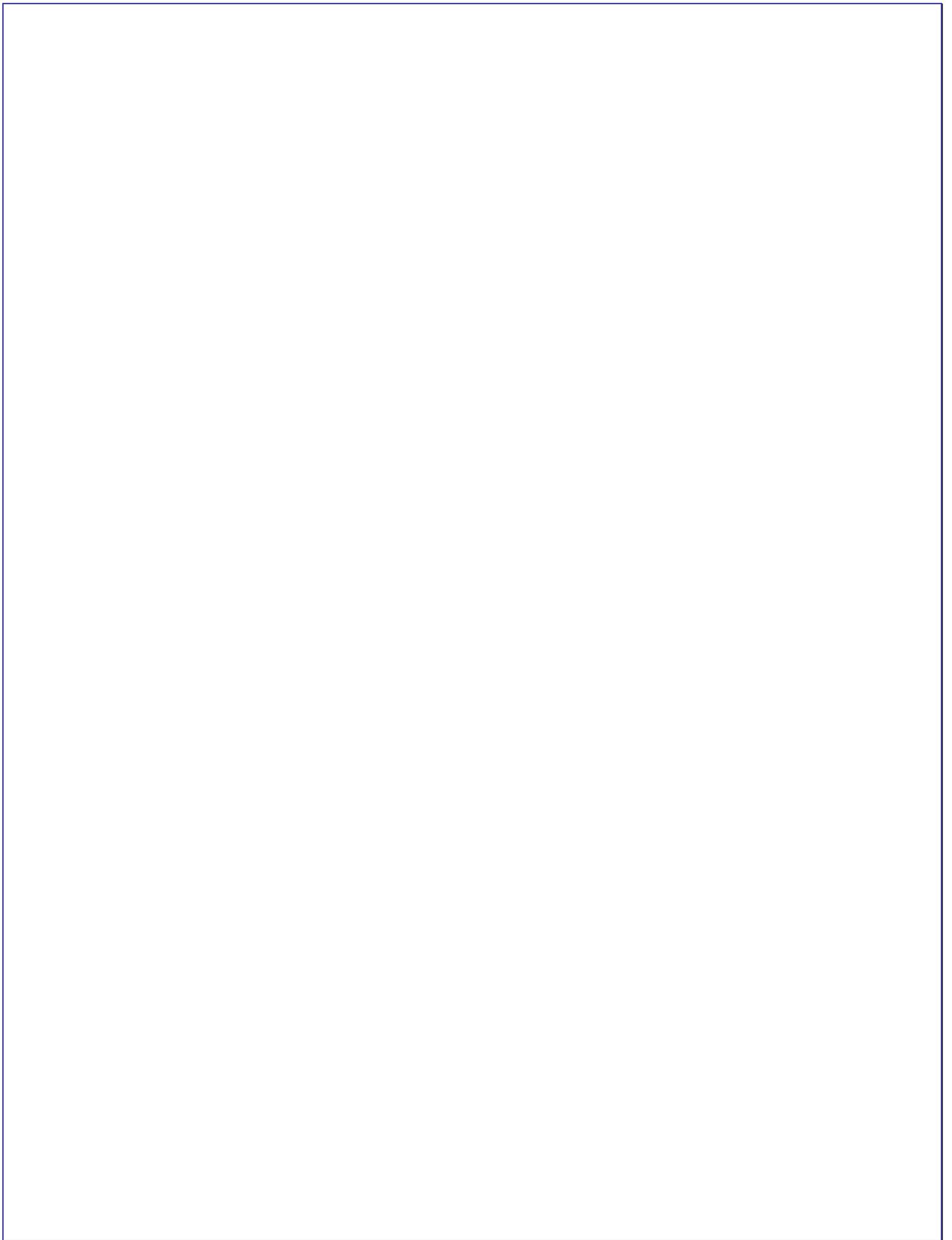
PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
Total 2013/2015				41 806	50 000	100
2013	Suivi piscicole du Colostre	St Martin de Bromes, Allemagne en provence, Riez, Roumoules, St Jurs	Total	20 903	25 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	12 500	50
			Conseil régional	X	3 750	15
			Conseil général 04	X	3 750	15
			FDPPMA 04	X	5 000	20
2015	Suivi piscicoles du Colostre	St Martin de Bromes, Allemagne en provence, Riez, Roumoules, St Jurs	Total	20 903	25 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	12 500	50
			Conseil régional	X	3 750	15
			Conseil général 04	X	3 750	15
			FDPPMA 04	X	5 000	20

Le dossier de demande de subventions sera déposé en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013	2014	2015
Inventaire piscicole avant travaux (porté par PNRV)	X				
Inventaire écrevisses avant travaux (porté par PNRV)	X				
Réalisation de l'étude	X				
Réalisation des dossiers Loi sur l'eau	X				
Obtention DIG	X				
Information sensibilisation auprès des riverains	X				
Lancement des travaux, de l'amont vers l'aval		X			
Inventaire piscicole après travaux			X		X
Inventaire écrevisses après travaux			X		X





Volet C	Coordination, animation et suivi				
Thème (sous-volet)	<i>Suivi et évaluation</i>		Fiche d'action	C-2-04	
Définition Action	Enquête publique du SAGE Verdon		Commune(s) concernée(s)	Ensemble des communes du bassin versant	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Priorité	Coût € HT
Bassin versant du Verdon DU-1315	Parc naturel régional du Verdon		2012		33 445

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Verdon est un cours d'eau qui fait l'objet de multiples usages : hydroélectricité ; production d'eau brute destinée à l'alimentation en eau potable, l'irrigation, les usages industriels ; loisirs aquatiques (baignade, nautisme, sports d'eau vive, pêche), Ces usages, parfois stratégiques à l'échelle régionale (alimentation en eau) voire nationale (hydroélectricité) sont parfois sources de conflits, ou d'impacts sur les milieux aquatiques.

La gestion de l'eau est donc l'un des enjeux prioritaires du parc, et un outil permettant de gérer les enjeux forts et contradictoires liés aux usages de l'eau, et de garantir la satisfaction durable de ces usages dans le respect des équilibres naturels, était nécessaires.

Les acteurs du territoire ont choisi l'outil SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), et la mise en place de ce SAGE a été inscrite dans la première Charte du Parc.

Les études préalables nécessaires à l'élaboration du SAGE ont été conduites entre 2000 et 2003.

La Commission Locale de l'Eau s'est mise en place en 2003, elle a validé fin 2005 l'état des lieux, le diagnostic et les orientations stratégiques du SAGE. Ces étapes ont également été validées par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée le 20 janvier 2006.

L'année 2011 permettra de réaliser l'étude économique et d'élaborer le tableau de bord du SAGE, ainsi que le passage du projet en CLE pour validation.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, les SAGE sont soumis à enquête publique. L'enquête publique a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions. Sa durée ne peut être inférieure à 1 mois ni supérieure à 2 mois (sauf prorogation de 15 jours décidée par le commissaire enquêteur). Elle est ouverte par arrêté préfectoral.

La structure porteuse prend en charge les frais de l'enquête publique, notamment :

- l'indemnisation du (des) commissaire(s) enquêteur(s). Le nombre de vacations indemnisées est à la discrétion du président du tribunal administratif en fonction du nombre de permanences, du temps passé (transport, lecture des documents, rédaction des rapports, réception du maître d'ouvrage...)
- les frais découlant des moyens matériels nécessaires à l'organisation et au déroulement de la procédure d'enquête
- et l'éventuel coût d'une expertise

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Définir et mettre en œuvre une gestion équilibrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle du bassin versant. Planifier la gestion de l'eau.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Ensemble des masses d'eau du bassin versant du Verdon

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 4 : « renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau »

Dispositions : conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau (4-01 à 4-04); renforcer l'efficacité de la gestion locale dans le domaine de l'eau (4_05 à 4-06) ; assurer la cohérence entre les projets eau et hors eau (4-07 à 4-09)

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique III : « Aller vers une gestion solidaire de la ressource »

Gains :

Adoption du SAGE

Indicateurs :

Validation ou non du SAGE

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Enquête publique du SAGE Verdon	Ensemble des communes du bassin versant	Total	33 444	40 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	20 000	50
			Conseil régional	X	4 000	10
			Conseil général 04	X	4 000	10
			Conseil général 83	X	4 000	10
			PNR Verdon	X	8 000	20

Le dossier de demande de subventions sera déposé en TTC

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012
Demande de financement	X	
Réalisation des travaux		X



Volet C	Coordination, animation et suivi			
Thème (sous-volet)	<i>Suivi et évaluation</i>	Fiche d'action	C-2-05	
Définition Action	Suivi démographique et dynamique de la population d'Apron dans le Verdon	Commune(s) concernée(s)	Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon du Jabron à la retenue de Sainte-Croix DCE 256	PNRV	2011-2014 (poursuite jusqu'en 2016 dans le cadre du plan national d'actions « Apron »)		18 394

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le secteur du moyen-Verdon est inclus en grande partie dans le site Natura 2000 n°FR9301616 « Grand canyon du Verdon » et héberge un poisson d'intérêt communautaire, l'Apron du Rhône.

Ce secteur est géré de manière artificielle par EDF (présence du barrage et de l'usine hydro-électrique de Chaudanne en amont) ;

Il est fréquenté de manière importante en été : sur le tronçon de 18 km où la présence de l'Apron est avérée, les activités sont la « randonnée aquatique », la baignade, la pêche, la descente de canyon et éventuellement la descente en canoë-kayak par des pratiquants expérimentés.

En amont de ce tronçon, au lieu-dit du « Couloir Samson » on note la présence d'habitats favorables à l'Apron, ainsi qu'une fréquentation très importante par les pratiquants de la « randonnée aquatique ».

Cette population est estimée entre 520 et 590 aprons dans les gorges du Verdon dans la période 2002-2005. Le suivi démographique de cette population a été mis en place en 2005. :

Mise en place d'une station de suivi dans le cadre de l'observatoire « Apron » au niveau de la passerelle de l'Estellier en 2005 et suivi annuel de la densité d'Apron sur cette station (suivi réalisé par l'ONEMA sur un tronçon variant entre 100 et 600 m linéaire) ;

Amélioration de ce suivi en 2010 dans le cadre de la préfiguration de « l'observatoire des impacts des activités humaines sur les milieux naturels des gorges du Verdon » : ajout d'une station de suivi et augmentation du linéaire et du nombre de radiers prospectés dans le but d'obtenir des résultats statistiquement viables de la dynamique de la population d'Apron du Verdon.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Poursuivre sur le long terme le suivi annuel de la population d'Apron et obtenir des données sur la dynamique de cette population. La méthode définies en 2010 consiste à :

- Compter les individus observés sur les 2 stations retenues (de nuit, à la lampe, en septembre afin de pouvoir identifier les juvéniles) ;
- Prélever des écailles sur ces individus pour réaliser une étude scalimétrique (obtention de données sur la croissance et sur l'âge des individus)
- Mesure de la surface des radiers prospectés

Les questions auxquelles il faudrait pouvoir répondre au cours de ce suivi sont :

- La méthode employée est-elle pertinente ? le nombre et la surface des radiers prospectés sont-ils suffisants pour mettre en évidence une dynamique de la population au cours du temps ?
- Quelle est la dynamique de la population d'Apron dans le Verdon ? population stable, en régression ou en augmentation ?
- Modalités de croissance de l'Apron dans le Verdon ?

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'action est réalisée dans le cadre du programme national APRON porté par le CREN Rhône-Alpes

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du Jabron à la retenue de Sainte-Croix DCE 256 : atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6C « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau » dispositions :

6C-02 : « Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux »

6A-05 : « Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Améliorer les connaissances sur la population d'Aprons présente dans le moyen Verdon.

Observatoire Apron: Surveiller les populations connues et leur environnement, recherche et suivi de leur extension

Indicateurs :

Indicateurs de suivi :

- Pertinence de la méthodologie (nombre et choix des stations retenues, éléments physiques mesurés, périodicité des mesures)
- Résultats de relevés annuels réalisés sur ces stations

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de réponses obtenues vis-à-vis des questions posées (cf. description)
- Pertinence ou limites de la méthodologie utilisée

PLAN DE FINANCEMENT

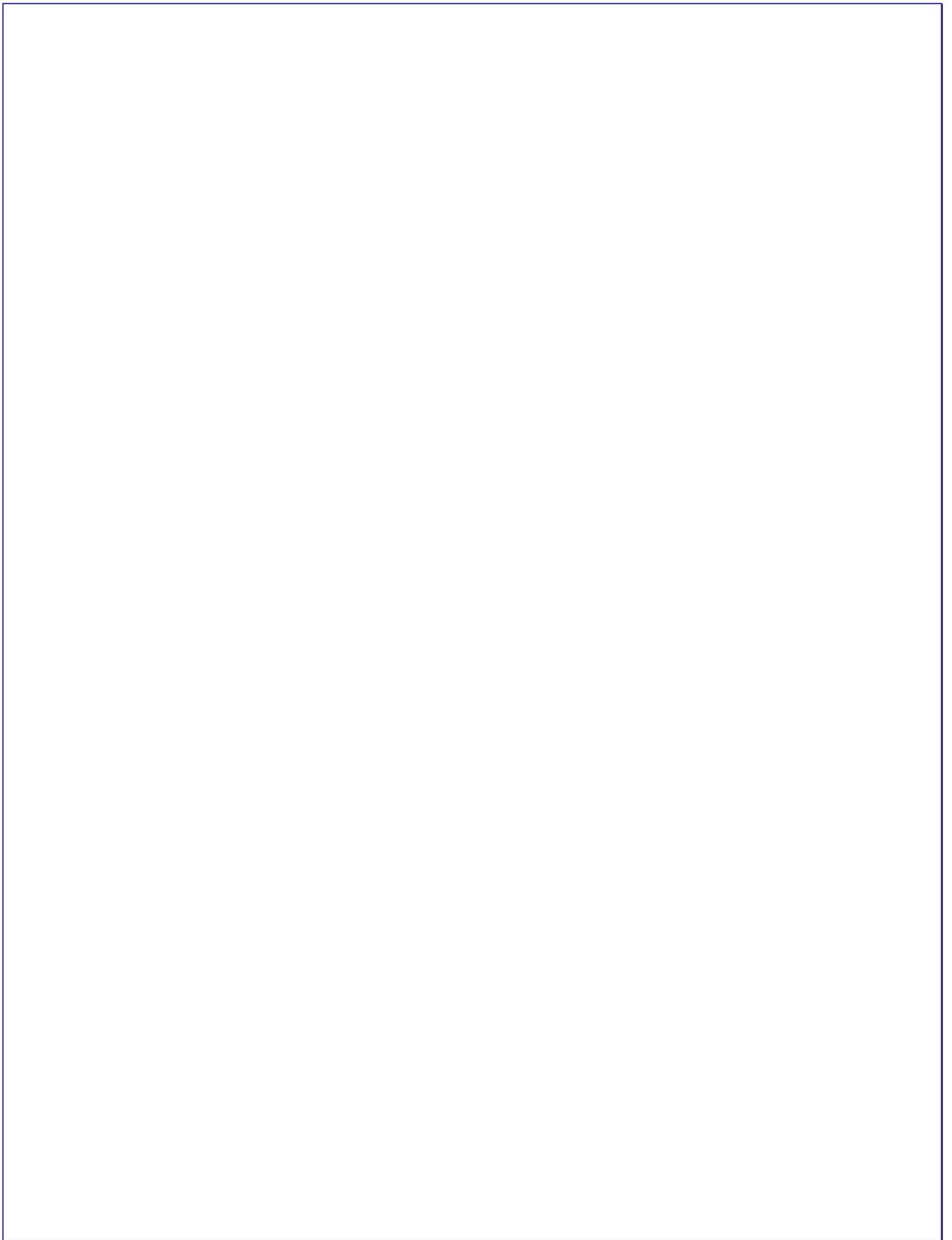
(Maîtrise d'œuvre : Université de Provence)

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
Total année 1, 2 et 3				18 394	22 000	100
2011	Apron	Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines	Total	X	5 500	100
			Etat	X	2 750	50
			Agence de l'eau RMC	X	1 650	30
			Région PACA	X	1 100	20
2012	Apron	Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines	Total	X	5 500	100
			Etat	X	2 750	50
			Agence de l'eau RMC	X	2 750	50
2013	Apron	Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines	Total	X	5 500	100
			Etat	X	850	50
			Agence de l'eau RMC	X	510	30
2014	Apron	Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines	Total	X	5 500	100
			Etat	X	2 750	50
			Agence de l'eau RMC	X	2 750	50

Le dossier de demande de subventions sera déposé en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013	2014
Etude de la pertinence de la méthodologie 2010	X			
Poursuite étude	X	X	X	X
Bilan...2016				





Volet C	Coordination, animation et suivi			
Thème (sous-volet)	<i>Suivi et évaluation</i>	Fiche d'action	C-2-06	
Définition Action	Suivi démographique et dynamique de la population d'Ecrevisses à pattes blanches dans le Verdon	Commune(s) concernée(s)	Territoire du Parc	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Bassin versant du Verdon	PNRV	2012-2013		25 084

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Un 1^{er} état des lieux des populations d'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) a été réalisé en 2010 sur le territoire du Parc. Cet inventaire a permis dans un premiers temps de prospecter un linéaire de 40 km de cours d'eau. S'il a permis de découvrir de belles populations d'Ecrevisse à pattes blanches, ce premier inventaire a aussi mis en avant leur fragilité, avec la proximité de populations d'Ecrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*) et d'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*) dans les mêmes sous-bassins versants. Des CMR (Capture Marquage Recapture) ont également été réalisées sur 3 stations afin de préciser les effectifs des populations et disposer d'un état de référence, dans la perspective de suivis pluriannuels des populations. Le rendu de cette 1^{ère} phase d'inventaire aura lieu au 1^{er} trimestre 2011.

Lors du 1^{er} inventaire, toutes les portions de cours d'eau où la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches est suspectée (communications orales) n'ont pu être prospectées et vérifiées. De même, suite à ce 1^{er} inventaire et devant l'intérêt qu'il a suscité, d'autres témoignages ont été recueillis depuis et demandent à être confirmés ou infirmés. Il reste également un linéaire important à prospecter pour améliorer la connaissance et passer du stade d'un 1^{er} état des lieux partiel à un état des lieux de la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches et de son état de conservation sur le territoire du Parc. Etat des lieux qui puisse permettre d'avoir une vision globale à une échelle spatiale plus pertinente et puisse alimenter les différentes réflexions sur la gestion des cours d'eau (entretien des ripisylves, restauration des continuités piscicoles, mise aux normes de STEP...).

Enfin, certaines populations identifiées en 2010 peuvent nécessiter un bornage plus précis des populations, dans le cas où des populations d'écrevisses exogènes ont été identifiées à faible distance, soit sur le même cours d'eau plus en aval ou sur des affluents proches.

Sur certaines de stations ayant fait l'objet de CMR en 2010, il pourra être judicieux de refaire une CMR en 2013, en fonction de la gestion s'exerçant sur les sites en question.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette 2^{ème} phase de l'inventaire, à cheval sur 2012 et 2013 comporte :

- la réalisation de nouvelles prospections pour compléter le diagnostic engagé en 2010
- la réalisation de nouvelles CMR le cas échéant, en fonction des problématiques identifiées sur le terrain et dans le cadre de conforter un futur observatoire de l'eau et du patrimoine naturel
- un 2nd passage en 2013 sur les stations inventoriées en CMR en 2010

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6C « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau » dispositions :

6C-02 : « Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux »

6A-05 : « Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique II « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »

Gains :

Améliorer les connaissances sur l'espèce

Etudier les impacts potentiels des usages anthropiques et proposer des mesures

Etudier les impacts de la présence d'autres espèces d'écrevisses

Indicateurs :

Indicateurs de suivi :

- Pertinence de la méthodologie (nombre et choix des stations retenues, éléments physiques mesurés, périodicité des mesures)
- Résultats de relevés réalisés
- Résultats des CMR
- Intégration des résultats dans un observatoire de l'Eau et du Patrimoine naturel (suivi dans le temps et dans l'espace des populations recensées, de leur répartition et des effectifs au niveau des stations inventoriées en CMR)

Indicateurs d'évaluation :

- Linéaire prospecté
- Partenaires associés
- Cartographie produite

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment conformément au code de l'environnement.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Suivi des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	Communes du Parc	Total	25 083	30 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	15 000	50
			Conseil régional	X	9 000	30
			PNRV	X	6 000	20

Le dossier de demande de subventions sera déposé en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013
Demande de subventions et autorisations administratives	X	X	
Réalisation des suivis		X	X



Volet C	Coordination, animation et suivi			
Thème (sous-volet)	<i>Communication, sensibilisation</i>	Fiche d'action	C-2-07	
Définition Action	Amélioration et valorisation des connaissances sur les canyons	Commune(s) concernée(s)	Castellane, Trigance, Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines, Moustiers-Sainte-Marie	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Peyroules à Moustiers Sainte Marie	PNRV	2012-2016		25 083

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le territoire du Parc comporte plusieurs canyons affluents du Verdon qui sont utilisés pour la pratique du canyonisme. Un diagnostic de l'activité canyons a été réalisé en 2005 relativisant la pression exercée par l'activité sur ces milieux (nombreux canyons secs ou abandonnés) et mettant en évidence qu'une connaissance fine de ces milieux manquait. D'autre part, un projet de canyon environnement (pédagogique) a été travaillé en 2006 sur le canyon d'Angouïre mais n'a pas encore vu le jour (mise en place d'un support de sensibilisation à l'attention des pratiquants).

Actuellement une démarche est en cours sur le secteur du Moyen Verdon visant à proposer un plan de gestion de la rivière pour concilier les usages et la préservation des espèces et milieux aquatiques des gorges du Verdon. Les objectifs de gestion en cours de définition par les acteurs concernés visent à mieux encadrer les usages, à restreindre certaines pratiques, à améliorer et renforcer la sensibilisation des pratiquants aux enjeux environnementaux.

De ce fait les acteurs ont souligné le fait de prendre en compte dans la réflexion l'éventuel report de certaines activités sur les canyons affluents.

Afin d'alimenter cette réflexion et ce plan de gestion, un travail complémentaire d'acquisition de connaissances naturalistes est nécessaire, base d'une information et d'une sensibilisation efficace des pratiquants.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Améliorer les connaissances naturalistes sur les canyons : réalisation d'inventaires sur la flore et les milieux aquatiques. Dans un premier temps, il est prévu que les inventaires soient réalisés sur un à deux canyons pilotes de typologie différente afin de mettre au point et d'affiner la méthodologie et les modes de vulgarisation des données acquises.

L'objectif est d'associer les professionnels locaux à la réalisation de ces inventaires pour des questions d'encadrement technique et dans un objectif de co-formation, comme cela s'est fait pour les inventaires botaniques en falaises sur la paroi de l'Escalès.

Réalisation de supports de sensibilisation à l'attention des pratiquants : guides encadrant l'activité et leurs clientèles, guides en formation, pratiquants libres (via les fédérations sportives et les sites internet). Ces supports pourraient prendre la forme de relevés topographiques ou de coupes longitudinales présentant les espèces et les milieux d'intérêt patrimonial.

Outils existants ou en cours de création (via l'action C-3-01) :

Public visé	Nature de l'outil
Guides-encadrants des activités d'eau-vive et nautiques (indirectement : leur clientèle)	- Eventail de fiches imperméables présentant les espèces et milieux aquatiques du moyen Verdon, utilisables avec leur clientèle - Livret pédagogique et technique à destination des guides sur le comportement adéquat en rivière par rapport aux enjeux environnementaux - Formation pour les guides sur le comportement à avoir en rivière par rapport aux enjeux environnementaux (cheminement à suivre pour éviter les zones à enjeux comme les radiers)

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du barrage de Chaudanne à la retenue de Sainte-Croix DCE 259 & 256 : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2027, atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6C « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau » dispositions :

6C-01 : « Assurer un accompagnement des acteurs »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique V : « Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux »

Gains :

Améliorer les connaissances naturalistes de ces milieux afin de les protéger.

Sensibiliser les professionnels à la richesse et à la fragilité des milieux

Indicateurs :

Indicateurs de suivi :

- Inventaires naturalistes réalisés sur ces canyons (faune, flore)
- Supports de sensibilisation réalisés

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution de la pratique du canyonisme : prise en compte des enjeux environnementaux, modification des parcours, messages de sensibilisation transmis

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment conformément au code de l'environnement.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
Total années 1, 2 et 3				25 083	30 000	100
1	Amélioration des connaissances naturalistes des canyons	Castellane, Trigance, Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines, Moustiers-Sainte-Marie	Total	X	25 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	12 500	50
			Région PACA	X	7 500	30
			PNRV	X	5 000	20
2	Réalisation de supports de sensibilisation pour les pratiquants de canyonisme	Castellane, Trigance, Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines, Moustiers-Sainte-Marie	Total	X	5000	100
			Agence de l'eau RMC	X	2 500	50
			Région PACA	X	1 500	30
			PNRV	X	1 000	20

Le dossier de demande de subventions sera déposé en TTC

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2012	2013	2014 et suivantes
Inventaires naturalistes	X	X	X
Supports de sensibilisation		X	X



Volet C	Coordination, animation et suivi			
Thème (sous-volet)	<i>Communication, sensibilisation</i>	Fiche d'action	C-2-08	
Définition Action	Mise en œuvre de l'EPTB Durance	Commune(s) concernée(s)	Toutes les communes du Bassin Versant	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Bassin hydrographique de la Durance	PNRV	2011		0

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les besoins de concertation et de coordination à l'échelle du bassin versant de la Durance sont reconnus par l'ensemble des acteurs et structures de gestion œuvrant sur ce territoire. Le périmètre pertinent pour qu'une telle coordination donne toute sa mesure, est celui du bassin hydrographique de la Durance dans son ensemble. La nécessité d'assurer une cohérence des politiques de gestion conduites sur le bassin versant de la Durance avec celles conduites sur le Rhône est également tout à fait partagée.

Dans le cadre de la reconnaissance du SMAVD en tant qu'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) de la Durance, validée par Arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du bassin, en date du 26 mars 2010, une convention cadre entre le Parc naturel régional du Verdon et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance permettra de définir les objectifs et les grandes lignes d'une coopération qui constituera une composante importante de l'approche globale et cohérente des problématiques du Bassin Versant de la Durance.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Parc du Verdon et le SMAVD ont pour objectifs partagés :

- De garantir la satisfaction durable de l'ensemble des usages de l'eau, dans le respect des équilibres naturels
- D'améliorer le fonctionnement écologique des hydrosystèmes, artificialisé par les grands aménagements et leur gestion
- D'améliorer la sécurité au regard des crues et du risque inondation et d'assurer à cet effet une bonne coordination entre les actions conduites dans ce domaine sur le Verdon et sur la Durance
- De veiller à la cohérence entre les dispositions locales et les objectifs de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant
- De permettre l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'eau et du SDAGE, en favorisant notamment la mise en œuvre du programme de mesures, ainsi que la réussite du SAGE et du Contrat de Rivière Verdon, et du Contrat de Rivière Durance

- D'assurer une concertation renforcée, pour une gestion transparente de la ressource en eau, permettant d'aboutir à moyen terme au lancement d'un SAGE sur le bassin de la Durance
- De favoriser le partage équitable de la ressource en eau, ainsi que des coûts engendrés par la préservation de cette ressource, dans une vision prospective à l'échelle régionale

Pour formaliser cette vision commune et construire ensemble une stratégie permettant d'atteindre ces objectifs, une convention de partenariat est souhaitée par les deux parties. Elle formalisera les axes de travail et les actions pour lesquelles la complémentarité des compétences des deux partenaires paraît bénéfique au territoire.

La convention-cadre de partenariat entre le Parc du Verdon et le SMAVD permettra de définir les relations à mettre en œuvre entre les deux structures dans le cadre de la reconnaissance du SMAVD en tant qu'EPTB du bassin de la Durance

La convention a pour objet de définir :

- les modalités de coopération entre le SMAVD et le Parc du Verdon dans le cadre de la reconnaissance du SMAVD en tant qu'EPTB sur le bassin de la Durance,
- les modalités à mettre en œuvre sur le bassin en vue de la définition du mode de fonctionnement de cet EPTB, et les conditions à respecter par ce fonctionnement

Les deux structures établiront entre elles sur une base purement volontaire et conventionnelle, toute coopération et concertation mutuelles qui pourraient se révéler utiles notamment dans les domaines suivants :

- Coordination concernant les crues : information mutuelle ; échanges de données et de retours d'expérience ; concertation dans les relations avec EDF ; coordination sur les problématiques de classement, d'entretien et de gestion des digues etc...
- Articulation des Observatoires du Verdon et de la Durance : échanges sur les méthodes et production, le traitement et la diffusion des données ; recherche de synergies et d'éventuelles mutualisations de moyens.
- Mise en œuvre de Natura 2000 et des DOCOB sur le Verdon et la Durance.
- Gestion des zones humides du Verdon et de la Durance.
- Confluence Verdon-Durance avec la recherche et la mise au point conjointes des modalités d'une gestion commune.

En dehors des domaines identifiés précédemment, la coopération entre les deux structures pourra également porter en tant que de besoin, sur tout sujet d'intérêt commun, sur lequel les parties auront convenu entre elles de conjuguer leurs approches et leurs efforts.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Assurer une cohérence des politiques de gestion conduites sur le bassin versant de la Durance

- Nombre de projets conduits en collaboration
- Nombre de réunions entre les exécutifs des deux structures
- Mise en œuvre d'une instance de concertation à l'échelle du bassin de la Durance, nombre de réunions auxquels le Parc a participé

CONDITIONS D'EXECUTION

PHASAGE PREVISIONNEL

Signature de la convention en 2011



Volet C	Coordination, animation et suivi			
Thème (sous-volet)	<i>Communication, sensibilisation</i>		Fiche d'action	C-3-02
Définition Action	Edition du SAGE Verdon		Commune(s) concernée(s)	Ensemble des communes du bassin versant
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Bassin versant du Verdon	Parc naturel régional du Verdon	2013		16 722

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Verdon est un cours d'eau qui fait l'objet de multiples usages : hydroélectricité ; production d'eau brute destinée à l'alimentation en eau potable, l'irrigation, les usages industriels ; loisirs aquatiques (baignade, nautisme, sports d'eau vive, pêche), Ces usages, parfois stratégiques à l'échelle régionale (alimentation en eau) voire nationale (hydroélectricité) sont parfois sources de conflits, ou d'impacts sur les milieux aquatiques.

La gestion de l'eau est donc l'un des enjeux prioritaires du parc, et un outil permettant de gérer les enjeux forts et contradictoires liés aux usages de l'eau, et de garantir la satisfaction durable de ces usages dans le respect des équilibres naturels, était nécessaires.

Les acteurs du territoire ont choisi l'outil SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), et la mise en place de ce SAGE a été inscrite dans la première Charte du Parc.

Les études préalables nécessaires à l'élaboration du SAGE ont été conduites entre 2000 et 2003.

La Commission Locale de l'Eau s'est mise en place en 2003, elle a validé fin 2005 l'état des lieux, le diagnostic et les orientations stratégiques du SAGE. Ces étapes ont également été validées par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée le 20 janvier 2006.

L'année 2011 permettra de réaliser l'étude économique et d'élaborer le tableau de bord du SAGE, ainsi que le passage du projet en CLE pour validation.

L'enquête publique et la validation finale sont programmées en 2012.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'état des lieux, le diagnostic et les orientations stratégiques ont été édités en 2008. Ces documents sont intégrés dans une pochette cartonnée qui devra être complétée avec les autres documents composant le SAGE : PAGD, règlement, évaluation environnementale.

L'édition de ces documents composant le SAGE est prévue en 2013.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Définir et mettre en œuvre une gestion équilibrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle du bassin versant. Planifier la gestion de l'eau.

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Ensemble des masses d'eau du bassin versant du Verdon

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 4 : « renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau »

Dispositions : conforter la gouvernance locale dans le domaine de l'eau (4-01 à 4-04); renforcer l'efficacité de la gestion locale dans le domaine de l'eau (4_05 à 4-06) ; assurer la cohérence entre les projets eau et hors eau (4-07 à 4-09)

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique III : « Aller vers une gestion solidaire de la ressource »

Gains :

Porter à connaissance du SAGE auprès de l'ensemble des acteurs

Indicateurs :

Edition et diffusion des documents

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
1	Edition du SAGE Verdon	Ensemble des communes du bassin versant	Total	16 722	20 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	10 000	50
			Conseil régional	X	6 000	30
			PNR Verdon	X	4 000	20

Le dossier de demande de subventions sera déposé en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2011	2012	2013
Demande de financement		X	
Réalisation des travaux			X



Volet C	Coordination, animation et suivi			
Thème (sous-volet)	<i>Communication, sensibilisation</i>	Fiche d'action	C-3-03	
Définition Action	Création et/ou mise à jour des supports de communication à destination du grand public	Commune(s) concernée(s)	Castellane, Trigance, Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines, Moustiers-Sainte-Marie	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon du barrage de Chaudanne à la retenue de Sainte-Croix DCE 259 & 256	PNRV	2012-2016		14 214

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le secteur du moyen-Verdon est géré de manière artificielle par EDF (présence du barrage et de l'usine hydro-électrique de Chaudanne en amont).

- Il est fréquenté de manière importante en été : baigneurs, pêcheurs, pratiquants libres ou encadrés de canoë-kayak, d'hydrospeed, de raft, de canyoning et de marche ou de nage dans l'eau (cette dernière activité est communément appelée « la randonnée aquatique » et représente une activité phare du Verdon accessible à un large public).

Les acteurs de ce territoire, accompagnés des services de l'Etat, réfléchissent actuellement à l'amélioration de la gestion du moyen-Verdon pour limiter les conflits d'usages sur certains tronçons et préserver les milieux et les espèces aquatiques (notamment l'Apron du Rhône, espèce d'intérêt communautaire présente sur 18 km entre l'aval du couloir Samson et Maireste) sur l'ensemble du cours d'eau. Cette concertation vise à établir un plan de gestion des gorges du Verdon qui prendrait en compte ces différents aspects.

Pour accompagner les modalités de gestion qui seront mises en place sur le moyen Verdon pour préserver les milieux et les espèces aquatiques, la création d'outils de communication auprès du grand public est nécessaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Créer des outils de communication pour informer le grand public des modalités de gestion de la rivière vis-à-vis de la protection de l'Apron du Rhône et des autres composantes du milieu aquatique (invertébrés, poissons au sens large, ripisylves...).

Outils existant ou en cours de création (via l'action C-3-01) :

Public visé	Nature de l'outil
Guides-encadrants des activités d'eau-vive et nautiques	- Eventail de fiches imperméables présentant les espèces et milieux aquatiques du moyen Verdon, utilisables avec leur clientèle - Livret pédagogique et technique à destination des guides sur le comportement adéquat en rivière par rapport aux

(indirectement : leur clientèle)	enjeux environnementaux - Formation pour les guides sur le comportement à avoir en rivière par rapport aux enjeux environnementaux (cheminement à suivre pour éviter les zones à enjeux comme les radiers)
----------------------------------	---

Outils à créer ou à animer :

Public visé	Nature de l'outil
Offices du tourisme (indirectement : baigneurs et pratiquants de sports d'eau vive)	<ul style="list-style-type: none"> - Film court-métrage sur les milieux aquatiques (Apron, invertébrés) et les pratiques de sport d'eau-vive, la baignade, les sports nautiques - Posters sur les milieux aquatiques (Apron, invertébrés) et les pratiques de sport d'eau-vive, la baignade, les sports nautiques
Structures d'hébergement (notamment camping en bordure du Verdon pour viser les baigneurs et pratiquants de sports d'eau vive)	
Grand public (baigneurs, pratiquants de sports d'eau vive)	<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux d'information concernant une réglementation ou des modalités de gestion particulières mises en place sur certains tronçons du Verdon

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du barrage de Chaudanne à la retenue de Sainte-Croix DCE 259 & 256 : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2027, atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6C « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau » dispositions :

6C-01 : « Assurer un accompagnement des acteurs »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique V : « Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux »

Les actions de communication relatives à la protection de l'Apron du Rhône seront réalisées dans le cadre du programme national APRON porté par le CREN Rhône-Alpes.

Gains :

Communiquer, informer et sensibiliser un large public

Sensibiliser le grand public et les scolaires

Indicateurs :

Indicateurs de suivi :

- Existence des outils
- Animation faite à partir de ces outils

Indicateurs d'évaluation :

- Comportement du grand public dans le Verdon
- Connaissance du grand public quant aux enjeux environnementaux de la rivière

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment conformément au code de l'environnement.

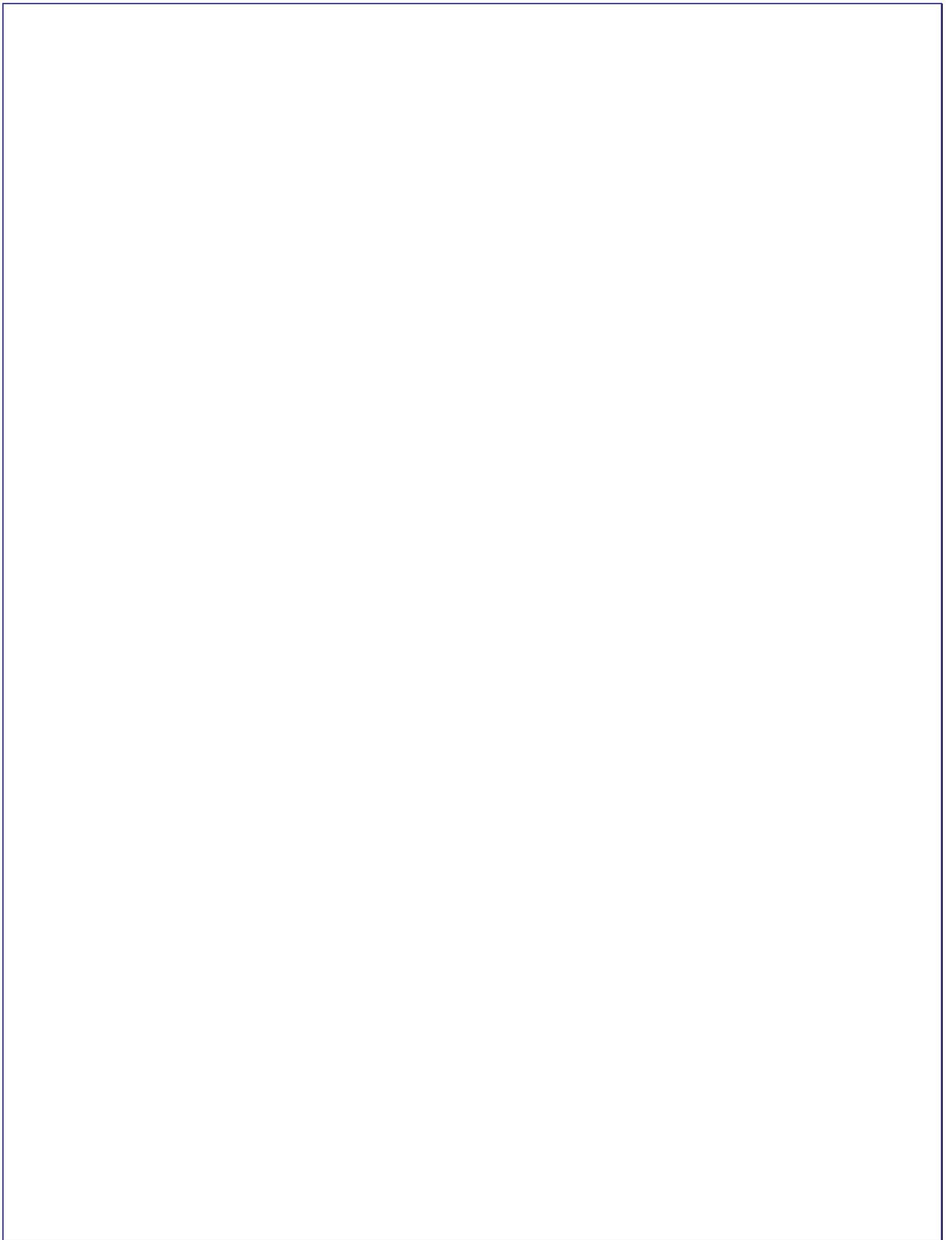
PLAN DE FINANCEMENT

		Total	14 214	17 000	100
Castellane, Trigance, Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines, Moustiers-Sainte-Marie		Agence de l'eau RMC	X	8 500	50
		Région PACA	X	1 700	10
		Conseil général 04	X	1 700	10
		Conseil général 83	X	1 700	10
		PNRV	X	3 400	20
1	Film court-métrage	Total	X	10 000	100
2	Posters	Total	X	2 000	100
3	10 Panneaux d'information (: 500€/panneau)	Total	X	5 000	100

Le dossier de demande de subventions sera déposé en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2012	2013	2014 et suivantes
Film court-métrage	X		
Poster	X		
Panneaux d'informations		X	X





Volet C	Coordination, animation et suivi			
Thème (sous-volet)	<i>Communication, sensibilisation</i>	Fiche d'action	C-3-04	
Définition Action	Formation des professionnels eaux vives	Commune(s) concernée(s)	Castellane, Trigance, Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines, Moustiers-Sainte-Marie	
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Le Verdon du barrage de Chaudanne à la retenue de Sainte-Croix DCE 259 & 256	PNRV	2012-2016		12 541

GENERALITES

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le secteur du moyen-Verdon est géré de manière artificielle par EDF (présence du barrage et de l'usine hydro-électrique de Chaudanne en amont).

- Il est fréquenté de manière importante en été : baigneurs, pêcheurs, pratiquants libres ou encadrés de canoë-kayak, d'hydrospeed, de raft, de canyoning et de marche ou de nage dans l'eau (cette dernière activité est communément appelée « la randonnée aquatique » et représente une activité phare du Verdon accessible à un large public).

Les acteurs de ce territoire, accompagnés des services de l'Etat, réfléchissent actuellement à l'amélioration de la gestion du moyen-Verdon pour limiter les conflits d'usages sur certains tronçons et préserver les milieux et les espèces aquatiques (notamment l'Apron du Rhône, espèce d'intérêt communautaire présente sur 18 km entre l'aval du couloir Samson et Maireste) sur l'ensemble du cours d'eau. Cette concertation vise à établir un plan de gestion des gorges du Verdon qui prendrait en compte ces différents aspects.

Pour accompagner les modalités de gestion qui seront mises en place sur le moyen Verdon pour préserver les milieux et les espèces aquatiques, la création d'outils de communication auprès du grand public est nécessaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Créer des outils de communication pour informer le grand public des modalités de gestion de la rivière vis-à-vis de la protection de l'Apron du Rhône et des autres composantes du milieu aquatique (invertébrés, poissons au sens large, ripisylves...).

Outils existant ou en cours de création (via l'action C-3-01) :

Public visé	Nature de l'outil
Guides-encadrants des activités d'eau-vive et nautiques	- Eventail de fiches imperméables présentant les espèces et milieux aquatiques du moyen Verdon, utilisables avec leur clientèle - Livret pédagogique et technique à destination des guides sur le comportement adéquat en rivière par rapport aux

(indirectement : leur clientèle)	enjeux environnementaux - Formation pour les guides sur le comportement à avoir en rivière par rapport aux enjeux environnementaux (cheminement à suivre pour éviter les zones à enjeux comme les radiers)
----------------------------------	---

Outils à créer ou à animer :

Public visé	Nature de l'outil
Guides-encadrants des activités d'eau-vive et nautiques (indirectement : leur clientèle)	Pérenniser les formations pour les guides sur le comportement à avoir en rivière par rapport aux enjeux environnementaux (cheminement à suivre pour éviter les zones à enjeux comme les radiers)

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Objectifs :

Atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

Le Verdon du barrage de Chaudanne à la retenue de Sainte-Croix DCE 259 & 256 : atteinte du bon potentiel à l'horizon 2027, atteinte du bon état à l'horizon 2015.

Atteinte des objectifs du SDAGE :

Orientation fondamentale 6C « Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau » dispositions :

6C-01 : « Assurer un accompagnement des acteurs »

Atteinte des objectifs du SAGE :

Orientation stratégique V : « Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux »

Les actions de communication relatives à la protection de l'Apron du Rhône seront réalisées dans le cadre du programme national APRON porté par le CREN Rhône-Alpes.

Gains :

Communiquer, informer et sensibiliser un large public

Sensibiliser le grand public et les scolaires

Indicateurs :

Indicateurs de suivi :

- Existence des outils
- Animation faite à partir de ces outils

Indicateurs d'évaluation :

- Comportement du grand public dans le Verdon
- Connaissance du grand public quant aux enjeux environnementaux de la rivière

CONDITIONS D'EXECUTION

Le projet sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment conformément au code de l'environnement.

PLAN DE FINANCEMENT

Projet	Intitulé	Commune concernée	Financements	Montant € HT	Montants € TTC	%
2011	Formations (2 à 4 jours /an)	Castellane, Trigance, Rougon, La Palud sur Verdon, Aiguines, Moustiers-Sainte-Marie	Total	14 214	15 000	100
			Agence de l'eau RMC	X	7 500	50
			Région PACA	X	3 000	20
			Conseil général 04	X	750	5
			Conseil général 83	X	750	5
			PNRV	X	3 000	20

Le dossier de demande de subventions sera déposé en TTC - Montants d'aides inscrits sous réserve d'attribution.

PHASAGE PREVISIONNEL

Action	2012	2013	2014 et suivantes
Formations	X	X	X

	Le verdon de sa source au Riou du trou	Le Verdon du Riou du Trou au Lac de Castillon	L'Issole de sa source à l'Encure	L'Issole de l'Encure à la confluence avec le Verdon	Le Verdon du barrage de Chaudanne au Jabron	Le Verdon du Jabron à la retenue de Sainte-Croix	Le Jabron	L'Aruby	La Maire	Le Verdon du Colestre au retour du tronçon court-circuité	Le Verdon du retour du tronçon court-circuité à la confluence avec la Durance	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon	Lac d'Allos	Lac de Castillon	Lac de Chaudanne	Lac de Sainte-Croix	Lac de Quinson	Lac d'Esparron	Torrent l'Estelle	
libellé masse d'eau	265	2028	263	262	259	256	258	257	255	250B	250A	251	L93	L90	L91	L106	L92	L89	10186	
statut	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Fortement modifié	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Fortement modifié	Fortement modifié	Naturelle	Plan d'eau naturel	Fortement modifié	Fortement modifié	Fortement modifié	Fortement modifié	Fortement modifié	Naturelle	
état écologique actuel	Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre (détail état hydro morpho?)	Moyen (pressions)	Moyen (détail IPR)	Bon	Bon	Médiocre (détail état hydro morpho?)	Médiocre	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
objectif d'état écologique	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2021	Bon potentiel 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Bon potentiel 2015	Bon potentiel 2015	Bon potentiel 2015	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	
état chimique actuel	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais (indéterminé 2,3-cp/prene)	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais (TBT)	Bon	Mauvais (micropolluants DEHP, métaux, PTE)	?	Bon	?	Bon	Bon	
objectif d'état chimique	2015	2015	2015	2015	2027	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	
causes de dérogation					hydrologie, continuités, substances prioritaires (HAP)					hydrologie	hydrologie	substances prioritaires								

		7A03	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	limiter le nb de sites d'embarquement et lutter contre pratiques sauvages (+ étude de l'impact des piénavements ?)																	
Biodiversité, Directive Natura 2000	OF EC05	BIO01	Mise en place outils réglementaires de protection des espèces, espaces, peuplements piscicoles	Protection de l'Apron par AP Biotope																	
		NAT	désigner COPIL Natura 2000. Elaboration et mise en œuvre des DOCOB	sites Boule, Grand Coyer, Basses gorges, Valensole chauve souris, Grand Canyon																	
Protection des Zones Humides	OF 6B	ZH	Inventaire ZH, délimitation zones humides ZHIEP, porter à connaissance, instruction IOTA...	BV																	
			Engager programme d'action																		
Déséquilibre quantitatif	OF7	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	Conventionner avec détenteurs de données (EDF/état) pour assurer veille sur débits surface																	
		3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	Analyser vrais besoins agricoles du périmètre de l'ASA des riverains du Verdon et adapter prélèvement. Définir un mode de fonctionnement respectueux du milieu adapté à la ressource (ASA),AEP																	
		3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	Définir des débits minimum d'étiage et réviser les débits réservés sur les ouvrages de dérivation																	
		3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	Etudes des prélèvements de la commune d'Allos et de leur impact sur le milieu. Définition des améliorations à y apporter																	
Inondations	OF8-10		Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible et apprendre à mieux vivre la crise	Chaudanne - Greoux (+ cf mesure base continué)																	
Gestion locale, sensibilisation, synergie entre les acteurs	1A10R1		Mise en place ou révision du SAGE																		
	OF 4-02		Mise en place de gestion concertée																		
	OF 2-06		observatoire de l'eau																		
																			C3-02		
																			C-1-1/2/3/4		
																			B2-2-02/C2-3/C-2-1		

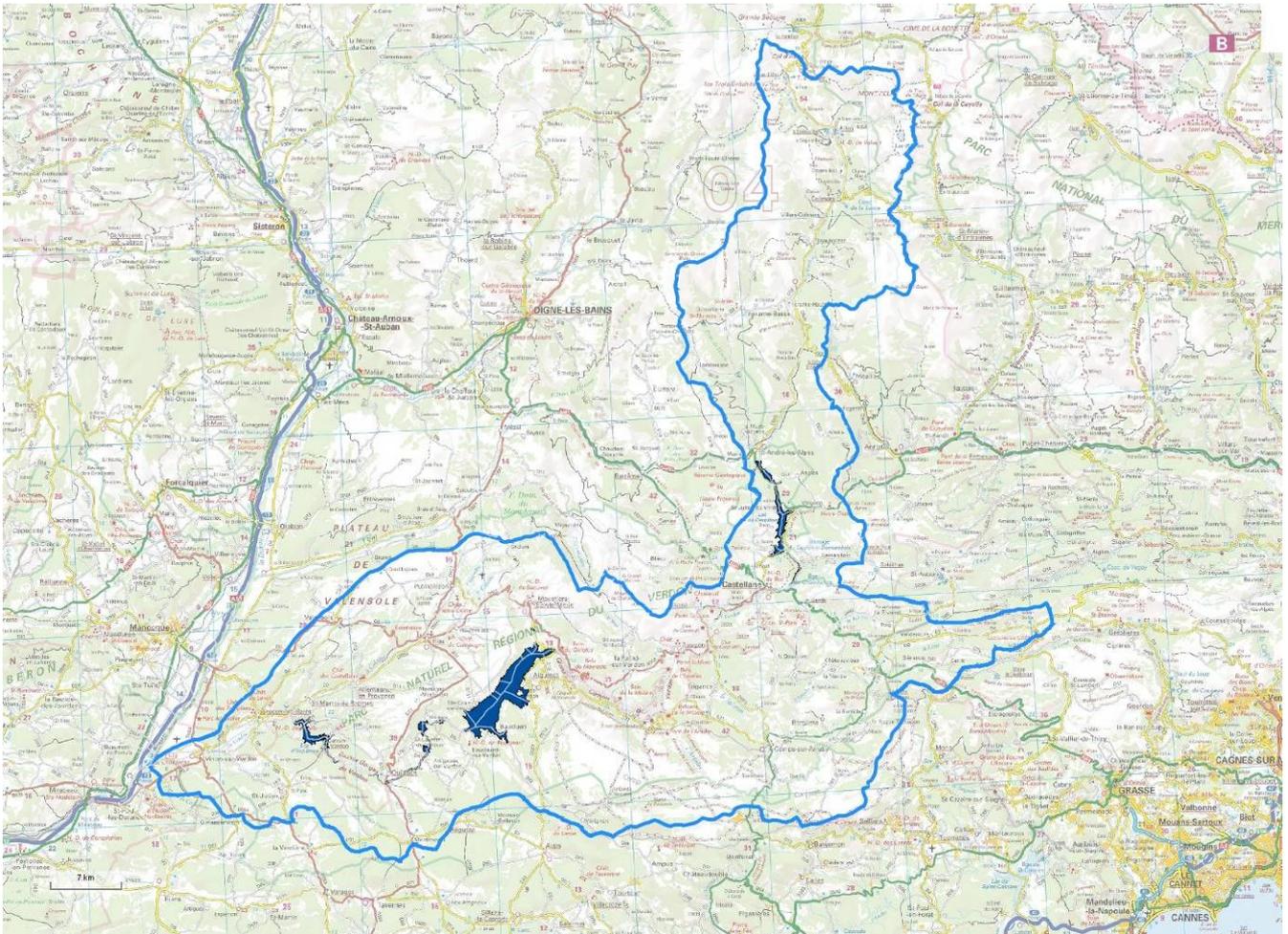


SYNTHESE DU CONTRAT DE RIVIERE Verdon

Document de synthèse
Bilan à mi-parcours et Avenant
Mars 2011

Comité d'agrément
de juin 2011





Carte n°1 : Le bassin versant du Verdon

Sommaire

BILAN A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE VERDON	5
1. Justification de la démarche : le contrat de rivière Verdon, un projet global, concerté et partagé par tous	6
1.1. Une prise de conscience pour une gestion globale, cohérente et durable	6
1.2. L'élaboration du Contrat de Rivière Verdon	6
2. Les objectifs du contrat de rivière du Verdon et de ses affluents et les stratégies d'actions	7
3. Les actions réalisées entre juillet 2008 et décembre 2010 par objectif opérationnel	7
3.1. Objectif 1 - Qualité	8
3.2. Objectif 2 - Milieux	9
3.3. Objectif 3 – Activités touristiques	10
3.4. Objectif 4 – Fonctionnement hydraulique et biologique et gestion des risques	11
3.5. Objectif 5 - Ressource	12
3.6. Objectif 6 – Gestion globale	12
4. Bilan global fin 2010	13
4.1. Etat d'avancement	13
4.2. Volet financier	13
5. Evaluation de l'impact sur le milieu des actions réalisées dans le cadre du contrat de rivière Verdon	16
6. Difficultés et décalages rencontrés	17
6.1. Difficultés administratives	17
6.2. Difficultés financières	18
6.3. Des changements de maîtrise d'ouvrage	18
7. Nouvelles actions du Contrat de Rivière Verdon	18
7.1. Réactualisation du volet A	18
7.2. Réactualisation du volet B	19
7.3. Réactualisation du volet C	19
7.4. Réactualisation du contrat dans sa globalité	19
8. Conclusion	20
AVENANT DU CONTRAT DE RIVIERE VERDON	21
1. L'AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE VERDON	22
2. LE CONTRAT DE RIVIERE VERDON	22
2.1 : Territoire Concerné	22
2.2 : Durée du Contrat avec l'Avenant	22

2.3 : Objectifs de l'Avenant	22
2.4 : Contenu du programme de l'Avenant au Contrat	23
2.5 : Montants Financiers	24
3. SUIVI ET EVALUATION DE L'AVENANT DU CONTRAT	25
3.1 : Suivi opérationnel du Contrat	25
3.2. : Bilans	25
3.3. : Evaluation	26
4. ACTIONS –TABLEAU FINAL	26
5. CONCLUSION – IMPACT DES NOUVELLES ACTIONS DE L'AVENANT SUR LE MILIEU NATUREL	26

BILAN A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE VERDON

1. Justification de la démarche : le contrat de rivière Verdon, un projet global, concerté et partagé par tous

1.1. Une prise de conscience pour une gestion globale, cohérente et durable

La nécessité d'une gestion globale et cohérente à l'échelle du bassin versant du Verdon s'est imposée lors de l'élaboration de la première Charte du Parc en 1997.

Un SAGE est en cours d'élaboration sur le Verdon : la CLE a été créée en 2003. Toutefois les enjeux sont forts et la démarche est longue : un outil plus opérationnel est donc apparu nécessaire en parallèle au SAGE, et le Contrat rivière Verdon a été signé en juillet 2008.

Les objectifs du Contrat de rivière sont les suivants, conformément aux orientations du SAGE Verdon :

- 1 – Assurer une qualité des eaux** permettant la **satisfaction des différents usages** et préservant les **potentialités biologiques**
- 2 – Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile** et soumis à de nombreuses **contraintes**.
- 3 – Concilier les activités touristiques** liées à l'eau avec les **autres usages et la préservation des milieux**.
- 4 – Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique** permettant la satisfaction des **différents usages**, la préservation des **milieux naturels** et la **gestion des risques**.
- 5 – Aller vers une gestion solidaire de la ressource**
- 6 – Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau** et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon, et **adapter les politiques et les moyens** à mettre en œuvre aux résultats des actions

1.2. L'élaboration du Contrat de Rivière Verdon

Les collectivités du bassin versant avec l'appui du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, ont œuvré pour la mise en place du Contrat de rivière du Verdon.

Sur le bassin versant du Verdon, une procédure d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) est en marche depuis 1997 (études préliminaires, dossiers préalables), et réellement en cours depuis 2003 (création de la Commission Locale de l'Eau). Les études préalables au S.A.G.E ont déjà abouti à des propositions d'actions consensuelles, cohérentes, pouvant être mises en œuvre sans attendre son approbation. En parallèle à l'élaboration du S.A.G.E, il s'est ainsi avéré nécessaire de mettre en place un Contrat de Rivière :

- ✓ pour mettre en œuvre ces actions, dont certaines sont urgentes (protections contre les inondations, mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve, travaux d'assainissement),
- ✓ pour maintenir la dynamique de la démarche et la mobilisation des acteurs : le S.A.G.E. est une procédure longue, d'autant plus sur le Verdon où les enjeux traités sont très forts et les compromis difficiles à trouver ;
- ✓ pour affirmer le rôle de moteur et asseoir la légitimité du Parc naturel régional du Verdon dans le domaine de la gestion de l'eau ;
- ✓ pour permettre au PNR Verdon d'avoir connaissance et de coordonner les actions concernant la gestion de l'eau sur le bassin versant.

Ci-dessous, les dates clés de l'élaboration du contrat de rivière :

- ✓ Janvier 2006 : Label Contrat de rivière attribué par le bureau du comité de bassin RMC, sur la base du dossier préalable de candidature
- ✓ 15 juin 2007 : Signature de l'Arrêté Inter préfectoral n° 2007-1258 portant sur la composition du Comité de rivière Verdon.
- ✓ Octobre 2007 : Recrutement de l'Animatrice du Contrat de rivière du Verdon (Florence CARONE)
- ✓ 18 janvier 2008 : 1^{ère} réunion du Comité Rivière du Verdon.
- ✓ 14 février 2008 : Validation du contenu du contrat de rivière Verdon par le Comité rivière.
- ✓ 29 mai 2008 : Présentation du dossier définitif devant le Comité d'Agrément du Bassin RMC pour l'obtention de l'agrément définitif.
- ✓ 10 juillet 2008 : Organisation de la cérémonie de signature du Contrat de rivière.
- ✓ 07 janvier 2009 : Signature de l'Arrêté Inter préfectoral n° 2009-19 portant sur la composition du Comité de rivière Verdon.

- ✓ 23 octobre 2009 : 2ème Comité de Rivière
- ✓ Avril 2010 : Recrutement (pour remplacement) de l'Animatrice du Contrat de rivière du Verdon (Corinne GAUTIER)
- ✓ 17 novembre 2010 : Signature de l'Arrêté Inter préfectoral n° 2010-2246 portant sur la composition du Comité de rivière Verdon.
- ✓ 24 janvier 2011 : Validation du bilan à mi-parcours et de l'avenant au Contrat Rivière Verdon par le comité Rivière.

2. Les objectifs du contrat de rivière du Verdon et de ses affluents et les stratégies d'actions

Le Contrat de Rivière du Verdon a été signé en Juillet 2008 pour une période de cinq ans 2008-2013. Il s'étend sur un périmètre de 2 289 km² pour une population de 42 315 habitants. D'un montant global de 34 millions d'euros, le programme d'actions du contrat de rivière s'articule autour de 6 grands objectifs déclinés en 107 actions, soit 167 opérations.

Objectifs généraux	Mesures ciblées au SDAGE concernant le BV du Verdon	Orientations fondamentales et mesures du SDAGE concernées par les actions de l'avenant	Volets		Sous objectifs	
<u>Objectif 1 :</u> Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques	5B03 5B17	OF 5A Dispositions 5A01 ; 5A02	A	Qualité des eaux superficielles et souterraines	A1	Améliorer l'assainissement des effluents domestiques
		OF 5A			A2	Gestion des sous-produits
	5B03	Disposition 5A03			A3	Gestion des rejets diffus
<u>Objectif 2 :</u> Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes	3C11 3C12	OF 6A Disposition 6A03 ; 6A04 ; 6A08	B1	Travaux de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de mise en valeur des milieux aquatiques, marins et de paysages, de protection des espèces piscicoles, nécessaires pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau.	B1-1	Restauration des continuités piscicoles
		OF 6A Disposition 6A01			B1-2	Réhabilitation des habitats piscicoles
	6A01	OF 6A Dispositions 6A01 ; 6A02 OF 6C Dispositions 6C06 ; 6C07			B1-5	Restauration et entretien des milieux
<u>Objectif 3 :</u> Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux	7A03	OF 6C Disposition 6C01			B1-3	Diminution des impacts des loisirs aquatiques
<u>Objectif 4 :</u> Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques	3A32 3C02	OF 6A Disposition 6A13	B2	Les actions de prévention des inondations et de protection contre les crues concernant les zones urbanisées (travaux et mesures réglementaires) et le cas échéant de prévention des submersions marines.	B1-4	Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux
		OF 6A Disposition 6A01 OF 6C Disposition 6C09			B2-1	Travaux de confortement et protection
					B2-2	Gestion du risque
<u>Objectif 5 :</u> Aller vers une gestion solidaire de la ressource	3A01 3A32 3C01 3C02	OF 7 Dispositions 7-01 ; 7-05	B3	Les travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, ainsi que la protection des ressources en eau potable.	B2-3	Gestion du transport solide
		OF 7 Disposition 7O5 OF 5D Dispositions 5D01 ; 5D02 OF 5E Disposition 5E01 ; 5E02 ; 5E04 OF 6C Disposition 6C02			B3-1	Gestion quantitative
<u>Objectif 6 :</u> Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon, et adapter les politiques et les moyens à mettre en œuvre aux résultats des actions		OF6C Dispositions 6C01 ; 6C02 ; 6C05 OF4 Dispositions 4-01 à 4-09	C	La coordination, l'animation, le suivi et la réalisation du bilan du Contrat	B3-2	Gestion qualitative
					C1	Animation
					C2	Suivi et évaluation
					C3	Sensibilisation

3. Les actions réalisées entre juillet 2008 et décembre 2010 par objectif opérationnel

Depuis sa signature mi-2008, de nombreuses actions ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation. Ce bilan doit permettre :

- de faire le point sur l'état d'avancement des opérations prévues en 2008, 2009 et 2010,
- de réajuster la programmation des actions à venir pour 2011-2013,
- d'identifier les éventuels points de blocage ou les questions à soumettre à une décision du Comité de Rivière.

Le détail de chaque action par objectif est disponible en annexe. Les analyses sont effectuées par opérations car de nombreuses actions ne sont que partiellement réalisées mais les volets études ou une partie des travaux a été réalisé.

Les **communes d'Artignosc-sur-Verdon, de Baudinard sur Verdon, et de Puimoisson** n'ont ni approuvé les objectifs du Contrat, ni délibéré pour s'engager à réaliser les actions pour lesquelles elles étaient maîtres d'ouvrage, ni signé le Contrat. Pour les communes d'Artignosc et de Baudinard, on peut mettre cette décision en lien avec leur sortie du Parc naturel régional du Verdon lors du renouvellement de sa Charte en 2007.

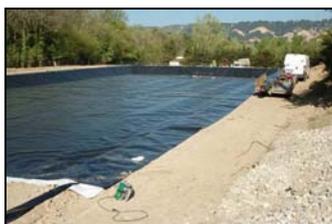
3.1. Objectif 1 - Qualité

Il s'agit des volets A1, A2 et A3 du contrat, soit 74 opérations.

- 64 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.
- 26 opérations démarrées.

Les principales réalisations de cet objectif concernent :

- La création de 5 nouvelles stations d'épurations opérationnelles, de leurs réseaux de transfert et de collecte (La Martre au Plan d'Anelle, Les Salles sur Verdon, Montagnac-Montpezat à Montagnac, Quinson, Esparron de Verdon), et une station réhabilitée à La Palud sur Verdon.
- Des travaux sur les réseaux d'assainissement sur 5 sites (Quartier de la Palud à Castellane : 1^{ère} tranche, Valderoure (porté par la Communauté de communes des Monts d'Azur), La Palud sur Verdon, Moustiers-Sainte-Marie, Sainte Croix du Verdon au Hameau du Castellas,
- La réalisation de 2 Schémas Directeurs d'Assainissement (St Julien du Verdon, St Martin de Brômes),
- La réalisation d'une étude sur le devenir des boues de station d'épuration (Communauté de Communes Artuby Verdon) vient également de débiter.



Construction de la nouvelle station d'épuration des Salles-sur-Verdon

Les travaux de 7 nouvelles stations d'épuration devraient débiter courant 2011 (Thorame-Haute, La Mure-Argens, Brenon, Trigance, Bauduen, La Verdrière, St Julien le Montagnier) conjointement ou non avec des réhabilitations ou extensions de réseaux.

La rénovation de réseaux d'assainissement continue également en 2011 (Quartier de la Palud à Castellane : 2^{ème} tranche, Sainte Croix du Verdon au Hameau des Roux, Valensole)

Les études pour la création de nouvelles stations d'épuration du Bourguet, de St Jurs, Vinon sur Verdon, Thorame-Basse, Aiguines et St Laurent du Verdon débiteront courant 2011.

Les études sur les rejets des stations de Beauvezer et Castellane vont débiter en 2011.

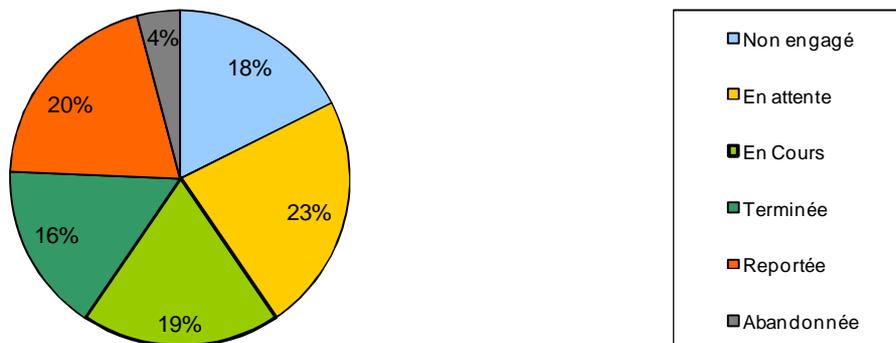
Des toilettes sèches ont été financées en 2009, à Moustiers Sainte-Marie, le modèle installé est un lombricompostage avec récupération d'urines en cuve étanche. Il fonctionne très bien, est particulièrement fréquenté (20 000 visiteurs /an) et nécessite une vidange de la fosse tous les 2 ans et une vidange partielle du compost tous les 5 à 8 ans avec un entretien annuel.

L'ensemble des projets de toilettes sèches a été bloqué en 2010 pour des raisons administratives, en attente de directives des services de l'état, les ARS étaient en charge de refuser toute nouvelle implantation.

Les textes viennent de changer, le dossier de demande de la commune de Quinson est en cours de traitement. Nous espérons lancer tous les projets début 2011, avec l'aval des services de l'état en mode expérimental avec suivi concret du devenir des effluents.

Notons que des actions ont été annulées :

- Travaux d'extension de réseau (St André les Alpes) : plus nécessaires
- Création d'une station d'épuration au hameau de Bellioux à Esparron de Verdon : passage en ANC
- Extension du réseau d'assainissement de Gréoux les Bains (04): quartier des Riayes : passage en ANC



Etat d'avancement de l'objectif 1 en nombre d'opérations

3.2. Objectif 2 - Milieux

Il s'agit des volets B1-1, B1-2 et B1-5 du contrat, soit 32 opérations.

Les principales réalisations de cet objectif concernent :

Volet B1-1 : Restauration des continuités piscicoles

14 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

8 opérations démarrées

- Une étude de restauration des continuités piscicoles à Allos a finalement été remplacée par une étude de faisabilité de mise en place d'un forage, afin de connaître les possibilités de proposer un effacement complet du seuil. Les résultats sont attendus courant janvier 2011.
- Des projets de franchissabilité sont en cours (Villars-Colmars par le CG04, seuil EDF à Castellane par EDF)
- L'aménagement d'une route a permis de condamner un gué à Castellane,
- Un diagnostic écologique et hydraulique a été réalisé sur la Maire à Moustiers-Sainte-Marie.



Travaux d'aménagement d'une passe à poissons sur le seuil EDF de Chaudanne



Seuil infranchissable sur la Chasse à Villars-Colmars (étude en cours)

Les études pour l'aménagement de la franchissabilité du seuil des Listes à Castellane, du boudin à Gréoux les Bains, des deux seuils de Vinon-sur-Verdon et des principaux seuils du Colostre débuteront en 2011.

Volet B1-2 : Restauration des habitats piscicoles

1 opération prévue pour un démarrage entre 2008 et 2010.

1 opération démarrée (administrativement)

- L'étude de réhabilitation du Tronçon court-circuité de Castellane initialement prévue en 2010 débutera en 2011, portée par EDF et le SIVU d'entretien des berges du Verdon. Les travaux seront donc sans doute réalisés en 2012.

- L'étude pour la restauration de l'habitat physique du Verdon du pont de la RN85 au pont de Soleils à Castellane est reportée à 2012, puisqu'elle devrait être intégrée au nouveau PDPG, attendu pour fin 2012. Les travaux en découlant (s'ils s'avèrent nécessaires) seront donc programmés en 2013.

Volet B1-5 : Restauration et entretien des cours d'eau

9 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

7 opérations démarrées

- Les plans de restauration mis en œuvre par le SIVU d'entretien des berges du Verdon, la Communauté de Communes Artuby-Verdon et le Parc naturel régional du Verdon se déroulent selon le calendrier prévu.
- Par contre le Syndicat des 3 Vallées ne souhaite plus participer aux actions proposées, les communes se désengageant financièrement des actions proposées. Seules les actions 2008 ont eu lieu en 2008/2009.
- L'étude et la restauration des prairies humides du Plan de Luby à Seillans comprenant la rédaction du plan de gestion de la zone c'est correctement déroulée en 2008 mais n'a pu voir le jour en 2009 et 2010, faute de fonds pour l'autofinancement.
- La renaturation du torrent du Riou Tort et du marais de Châteaugarnier à Thorame Basse ne verra vraisemblablement pas le jour, un des propriétaires s'opposant au projet de manière ferme. Toutefois les actions de suivis faunistiques et floristiques de la zone se déroulent normalement.



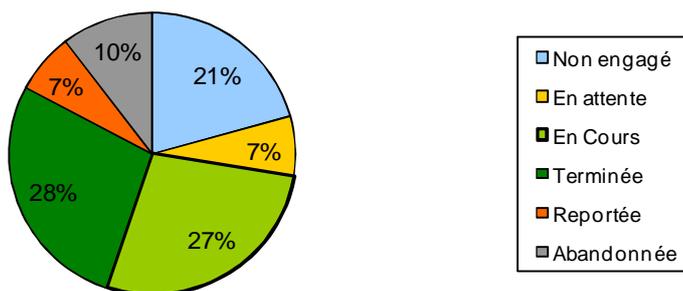
Débardage à cheval sur le Malaurie



Equipe du SIVU d'entretien des berges du Verdon

Notons qu'une action a été annulée :

Pour l'opération B1-1-02 : il s'agissait d'étudier et de mettre en œuvre un moyen de rendre franchissable le seuil du pont de bois sur la Chasse à Villars – Colmars. Or la présence d'un obstacle naturel infranchissable à la montaison a été identifiée quelques dizaines de mètres à peine à l'amont de ce seuil. Le rendre franchissable ne s'avère donc pas judicieux.



Etat d'avancement de l'objectif 2 en nombre d'opérations

3.3. Objectif 3 – Activités touristiques

- 2 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.
- 1 opérations démarrées

Il s'agit du sous-volet B1-3 du contrat, soit 2 sous actions.

Il s'agit de l'action intitulée « **Aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière** », les deux opérations inscrites sont en cours de réalisation mais les projets ne seront réalisés que partiellement (en effet seul le site de Castellane est aménagé, pour le site de pont de Taloire une nouvelle réunion doit avoir lieu début 2011

pour réévaluer les besoins, pour le site de Chasteuil, un aménagement a été réalisé pour faciliter l'accès au site mais le reste ne sera à priori pas fait). Une nouvelle tranche pourrait être réalisée en 2011.



Zone d'embarquement à Castellane

3.4. Objectif 4 – Fonctionnement hydraulique et biologique et gestion des risques

Il s'agit des volets B1-4 et B2 du contrat, soit 17 opérations.

Volet B1-4 : Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux

2 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

2 opérations démarrées.

Il s'agit de l'augmentation des débits réservés de Chaudanne et Esparron (opérationnel en 2011, dès raccordement au réseau RDF)



Ancien groupe de restitution de Chaudanne, en cours de changement pour pouvoir turbiner le nouveau débit réservé



Barrage de Chaudanne

Volet B2 : Action de prévention des inondations et de protection contre les crues

9 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.

3 opérations démarrées

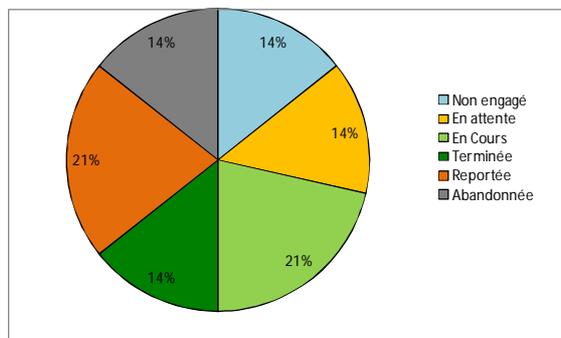
Les principales réalisations de cet objectif concernent :

- La mise en œuvre d'un système d'alerte de crues sur le haut Verdon a débuté, il s'agit d'une collaboration des communes avec le CEMAGREF et Météo France pour la mise en place de nouveaux radars. (cette action a évolué par rapport à ce qui était prévu au Contrat grâce à ce partenariat)
- Les opérations B2-1-04 et 08, concernant la mise en place de protection contre les crues à Castellane et au plan Est, à Allos, ont été mises en œuvre.
- Les actions de gestion du transport solide n'ont pas encore débuté.
- Les travaux de protection contre les crues à Gréoux (B2-1-10) vont dépendre en grande partie du devenir et de l'aménagement du seuil de Gréoux (B1-1-08), porté par EDF.
- D'autres travaux de restauration de digues à Castellane et Allos devraient être réalisés courant 2011, les deux autres projets (Riez et Vinon sur Verdon), sont reportés.

Notons que deux actions ont été annulées :

Il s'agit de l'opération B2-3-01, consistant en la maîtrise du transport solide sur le ravin de Séoune à Thorame-Basse, la pertinence de cette action semble avoir été remise en question.

Et l'opération B2-1-06 de protection contre les crues de l'Issole entre St André et la Mure Argens.



Etat d'avancement de l'objectif 4 en nombre d'opérations

3.5. Objectif 5 - Ressource

Il s'agit du volet B3 du contrat, soit 14 opérations.
 14 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.
 11 opérations démarrées.

Les principales réalisations de cet objectif concernent :

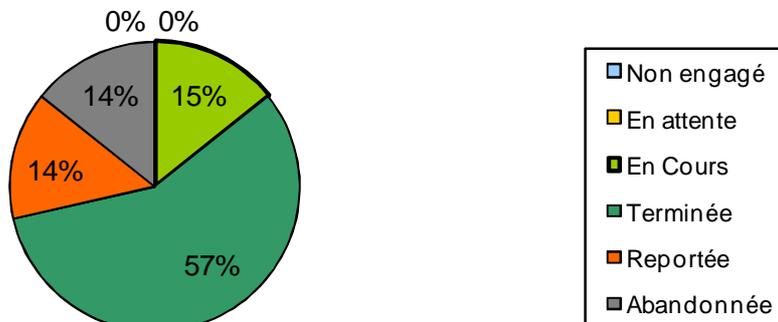
- La réalisation d'études d'incidence des prélèvements en eau (Allos : démarrage administratif, secteur Artuby)
- La réalisation de schéma directeur d'eau potable (St Julien du Verdon, Bauduen, Gréoux les Bains)
- La réhabilitation de réseaux AEP (La Garde, St Martin de Brômes, Valensole)
- La sécurisation et amélioration des captages AEP (Thorame-haute, La Bastide, Roumoules, St Martin de Brômes)

En 2011, les rénovations des réseaux d'AEP devraient se poursuivre pour les communes de Valensole et Moustiers-Sainte-Marie, sans doute par tranches.

Notons que des actions ont été annulées :

Création d'un réservoir d'eau à Moustiers-Sainte-Marie : plus pertinente

Création d'une unité de traitement de l'eau potable intercommunale pour les Salles sur Verdon et Aiguines : plus pertinente



Etat d'avancement de l'objectif 5 en nombre d'opération

3.6. Objectif 6 – Gestion globale

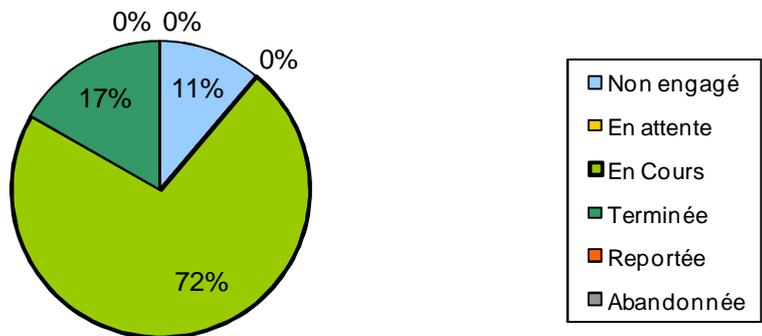
Il s'agit du volet C du contrat, soit 18 opérations.
 16 opérations prévues pour un démarrage entre 2008 et 2010.
 16 opérations démarrées

Ce sont les postes de :

- Guillaume RUIZ : technicien rivière du PNRV
- Odile GUILLARD : Chargée de projet "Sports de nature et territoire" du PNRV
- Corinne GAUTIER : animatrice du contrat de rivière Verdon du PNRV
- Corinne GUIN : Chargée de mission eau du PNRV

Mais aussi la mise en place de l'observatoire de l'eau (suivis qualité, débits, faune flore, température,...) et exploitation de ces données.

Et enfin tout le volet communication et sensibilisation, avec l'édition de la lettre Inf'eau Verdon tous les trimestres et les autres actions qui débiteront dès début 2011.



Etat d'avancement de l'objectif 6 en nombre d'opérations

4. Bilan global fin 2010

4.1. Etat d'avancement

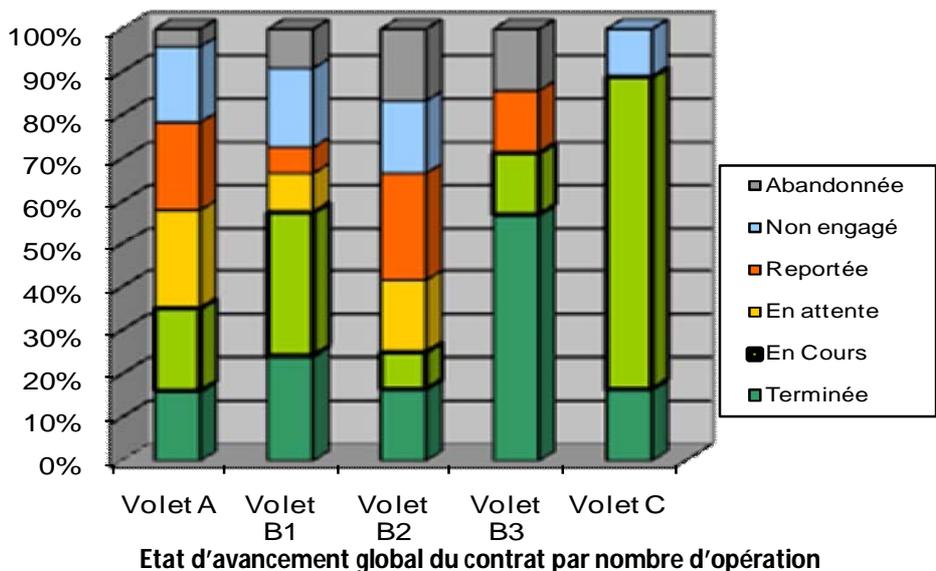
Le contrat de rivière Verdon se décline en 151 opérations valides dont 74 pour l'objectif 1, 29 pour l'objectif 2, 2 pour l'objectif 3, 14 pour les objectifs 4 et 5 et 18 pour l'objectif 6.

Les actions « non engagées » sont originellement programmées entre 2011 et 2013.

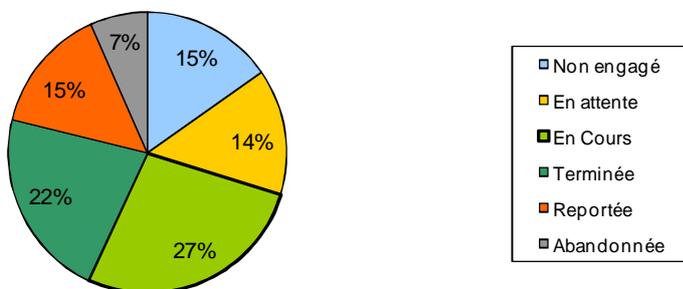
Les actions « en attente » ont généralement débuté sur le plan administratif mais il s'agit d'une des phases les plus longues pour chaque projet.

Les actions « en cours » sont en cours de réalisation (étude ou travaux entamés)

Les actions « reportées » sont des projets initialement prévus entre 2008 et 2010 mais repoussés, le plus souvent pour des motifs financiers.



Etat d'avancement global du contrat par nombre d'opération



L'état d'engagement du contrat de rivière Verdon est donc à 49% à mi-parcours, rapidement à 63% (avec les « dossiers en attente ») Et 50 % des subventions programmées ont été demandées.

4.2. Volet financier

Cf. annexe B

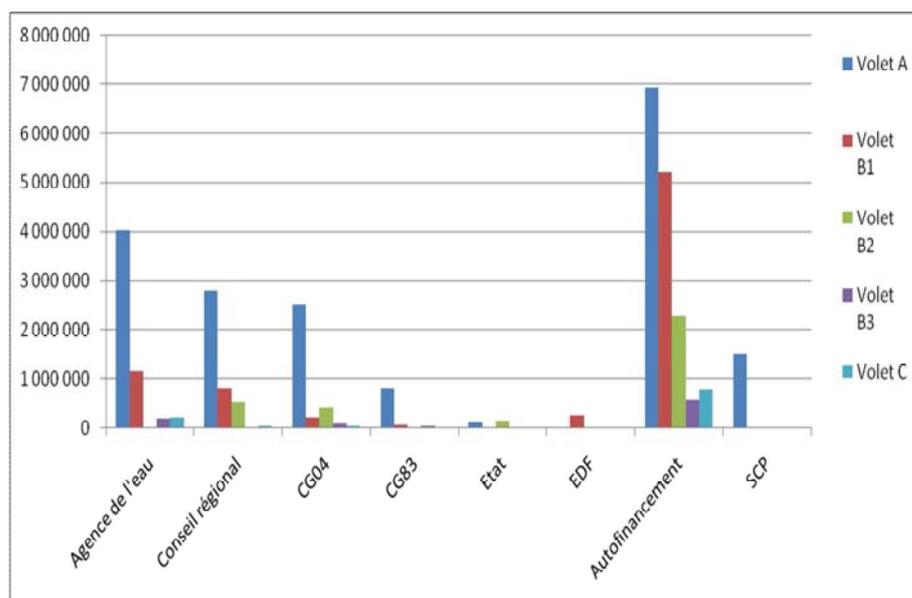
	Montant prévisionnel du Contrat de rivière 2008 HT	Montant prévisionnel du Contrat de rivière 2010 HT	Nombre de dossier de demande de subvention déposés	Montant des dossiers de demande de subvention déposés avant janvier 2011 en € HT	Taux d'avancement financier en décembre 2010 en %
Objectif 1 : Améliorer la qualité des eaux	19 174 917	18 302 453	20	10 664 746	58,3
Objectif 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel B1-1, B1-2, B1-5	3 506 037	3 408 241	14	2 382 683	69,9
Objectif 3 : Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux B1-3	396 460	396 460	1	324 460	81,8
Objectif 4 : Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction de tous, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques	B1-4	3 483 000	3 483 000	0	0
	B2	3 830 000	3 214 000	1	811 952
Objectif 5 : Aller vers une gestion solidaire de la ressource	1 958 450	987 866	5	698 047	70,7
Objectif 6 : Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau à l'échelle du bassin versant, et adapter les politiques et les moyens à mettre en œuvre	1 121 853	1 216 053	13	561 211	46,2
Total	33 470 717	31 008 073	54	15 443 099	49,8

Montant prévisionnel du Contrat de rivière 2008 HT : Montant du contrat moins les actions des communes non signataires (Artignosc, Beaudinard et Puimoisson)

Montant prévisionnel du Contrat de rivière 2010 HT : Montant du contrat actualisé sur les montants déposés lors des demandes de subventions, moins les actions annulées.

Montant des dossiers de demande de subvention en décembre 2010 en € HT : Somme des montants déposés lors des demandes de subventions

Taux d'avancement financier en décembre 2010 en % : Pourcentage des montants déposés lors des demandes de subventions par rapport au montant prévisionnel 2010.

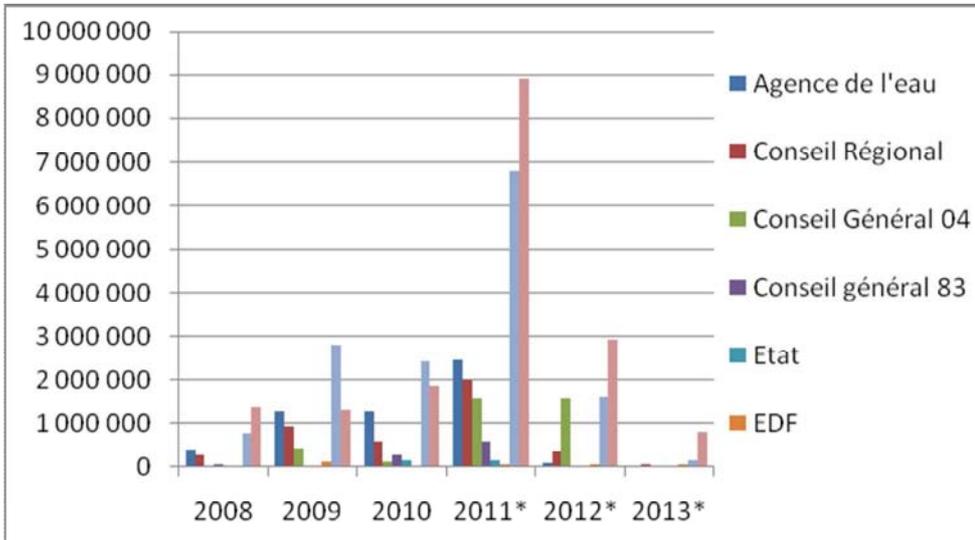


Graphique 1 : Répartition des financements par financeurs et par volet sur l'ensemble du contrat

Le volet A est proportionnellement le mieux financé que les autres. L'Agence intervient à des taux plus importants que les autres financeurs, directement ou via le fond FSR.

Il semble que le volet B1 soit très faiblement financé alors que les montants engagés sont importants.

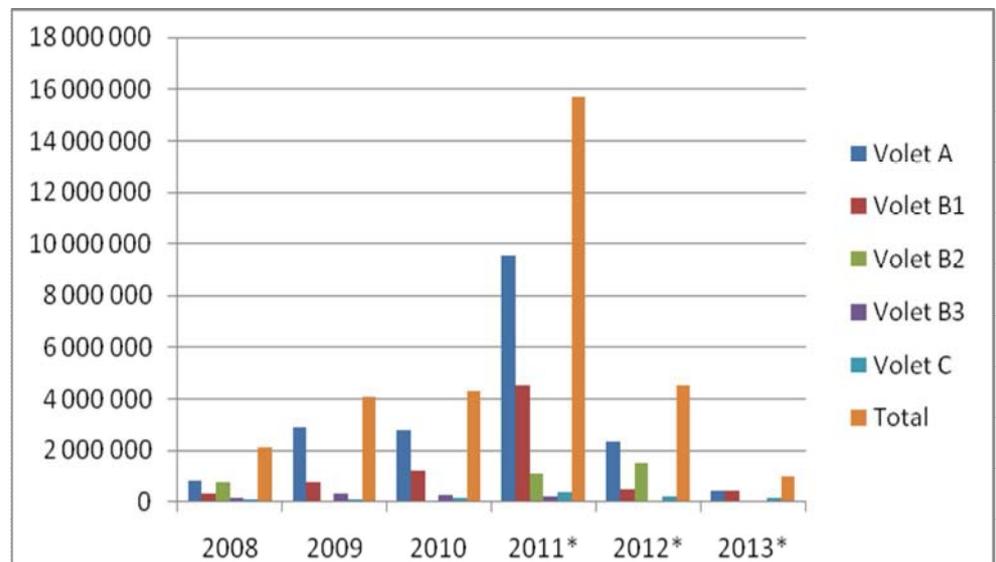
Par ailleurs une part de l'autofinancement du volet A est prise en charge par la SCP dans le cadre d'une convention SCP/Parc naturel régional du Verdon. Pour l'heure, la SCP intervient au maximum à hauteur de 66% de l'autofinancement résiduel sous conditions à concurrence de 350 000€ par an. Sur l'ensemble du contrat, plus de 1 500 000 € d'aides complémentaires seront ainsi apportés aux communes du Parc.



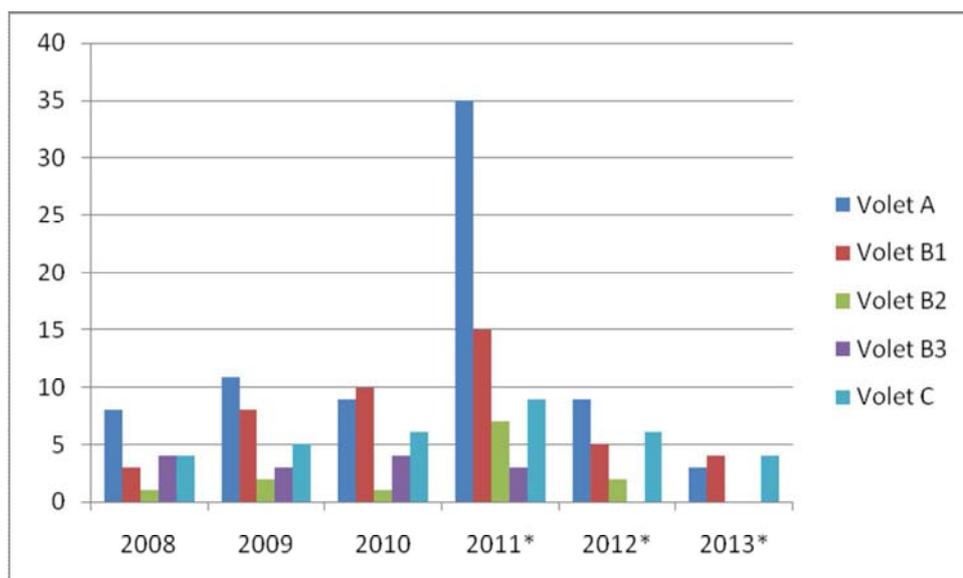
Les années 2008, 2009 et 2010 affichent les montants réels engagés. Les années 2011, 2012 et 2013 correspondent au prévisionnel. De nombreuses actions ont été reportées en 2011, ce qui explique le volume financier planifié en 2011.

Graphique 2 : Répartition des financements par financeurs et par année

Le volet A est prédominant dans le contrat rivière. L'année 2010 a vu démarrer un grand nombre des actions B1 (actions administrativement très longues). L'année 2011 devrait absorber le retard pris par les actions du volet A. Les actions des volets A et B1 débutées en 2011 peuvent être finalisées courant 2013, les maîtres d'ouvrages portant les actions des volets A et B2 en 2012 seront fortement incités à anticiper la réalisation de leurs actions dès mi-2011 en terme administratif afin de miser sur une réalisation opérationnelle fin 2013 ou courant 2014.



Graphique 3 : Répartition des financements par volets et par année



La répartition des opérations par années et par volet montre, comme le graphique 2 que l'année 2011 est effectivement la plus chargée. Il est possible de constater que le contrat est relativement bien équilibré avec un nombre d'actions croissant jusqu'en 2011, puis une diminution progressive jusqu'à la finalisation du contrat. Ce qui permettra d'absorber les dérapages inévitables.

Graphique 4 : Répartition des opérations par années et par volet

5. Evaluation de l'impact sur le milieu des actions réalisées dans le cadre du contrat de rivière Verdon

Après deux années et demie de vie du contrat de rivière Verdon, il est difficile et prématuré d'évaluer l'impact des actions entreprises dans le cadre du contrat. En effet, seul 9% des actions sont terminées et il s'agit souvent des phases d'études ou de travaux terminés courant 2010.

Les actions inscrites au Contrat en matière d'assainissement collectif sont issues des schémas directeurs d'assainissement déjà réalisés et viseront à la mise en conformité réglementaire par rapport à la directive ERU, la mise en conformité avec les objectifs de réduction des flux de substances polluantes.

A l'heure actuelle, les pollutions de 2 200EH supplémentaires peuvent être traités, principalement en période estivale. En effet les problèmes de surcharge des stations et d'insuffisance de capacité se posent principalement en période estivale, sur des durées très limitées. Hors saison estivale les capacités sont généralement suffisantes. Les indicateurs de suivi seront donc orientés dans ce sens lors de l'analyse globale des impacts via l'observatoire de l'eau.

Les travaux de restauration des continuités piscicoles sont en cours de réalisation, l'évaluation de leur impact serait donc prématuré.

Les travaux d'entretien du Verdon sont répartis entre différents acteurs. Les actions sont menées conformément aux préconisations du bureau d'étude BIOTOPE.

250 km de cours d'eau sont maintenant gérés et entretenus sur le bassin versant du Verdon, sur un linéaire total de 450km environ. Soit environ 56% du linéaire de berges du haut Verdon, 53 % du moyen Verdon et 30 % du bas Verdon.

Depuis 2008, les quatre maîtres d'ouvrages s'attachent à améliorer le fonctionnement du Verdon et de ses affluents pour atteindre le bon état à l'horizon 2015. Les travaux réalisés ont permis d'améliorer sensiblement les conditions d'écoulement (gestion d'embâcles, et conservation du gabarit des cours d'eau) et de limiter les risques inondations sur de nombreux secteurs (protection des digues et canaux). Ces opérations ont permis également une valorisation paysagère des cours d'eau et le maintien d'un équilibre des peuplements ripicoles (diversité des boisements). Les crues annuelles permettent d'évaluer les travaux et d'apprécier leur pertinence à court et moyen terme (dégâts). Depuis 3 ans, les travaux d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire ont permis de réduire les dommages (inondation, érosion...) sur le territoire du Verdon mais doivent continuer pour assurer le bon fonctionnement à l'échelle du bassin versant

Les actions prévues n'ayant été réalisées que partiellement et très récemment, il sera pertinent de proposer des indicateurs de suivi à intégrer dans l'observatoire de l'eau.

L'objectif, à terme, est de limiter l'impact des activités sur les berges et la ripisylve, en évitant le développement de zones d'embarquement en dehors des zones aménagées.

L'augmentation des débits réservés a fait l'objet de nombreux suivis de l'état initial physique du Verdon, dans le cadre de l'observatoire de l'eau, qui se poursuivront avant de pouvoir évaluer l'effet de cette augmentation.

Le volet B2 est l'un des moins engagé du contrat, une seule action a été réalisée, une réflexion et en cours pour déterminer des indicateurs pertinents.

Les actions prévues n'ayant été réalisées que partiellement et récemment, il sera pertinent de proposer des indicateurs de suivi tels que les rendements des réseaux à intégrer dans l'observatoire de l'eau.

La mise en place de l'observatoire de l'eau via le SIT (Système d'Information Territorial) du Parc naturel régional du Verdon (dont le premier comité de pilotage aura lieu en février 2010) permettra d'analyser les résultats de l'ensemble des actions menées sur le territoire du bassin versant du Verdon.

Ainsi l'évaluation de différents paramètres tels que la qualité des eaux, l'évolution des frayères à Truites fario, des IBGN, les profils de températures, les débits, le suivi des espèces invasives...pourra être réalisée de manière cartographique et en corrélation avec les actions réalisées dans le cadre du contrat de rivière Verdon. L'analyse des traitements de la pollution et de l'état des réseaux AEP pourra également être évaluée, en corrélation avec la population présente sur le territoire du bassin versant.

Enfin, le volet communication et sensibilisation a permis de réaliser le magazine Inf'eau Verdon, qui paraît tous les trimestres. La publication est diffusée à l'ensemble des habitants du bassin versant par voie postale ainsi qu'aux partenaires du Parc.

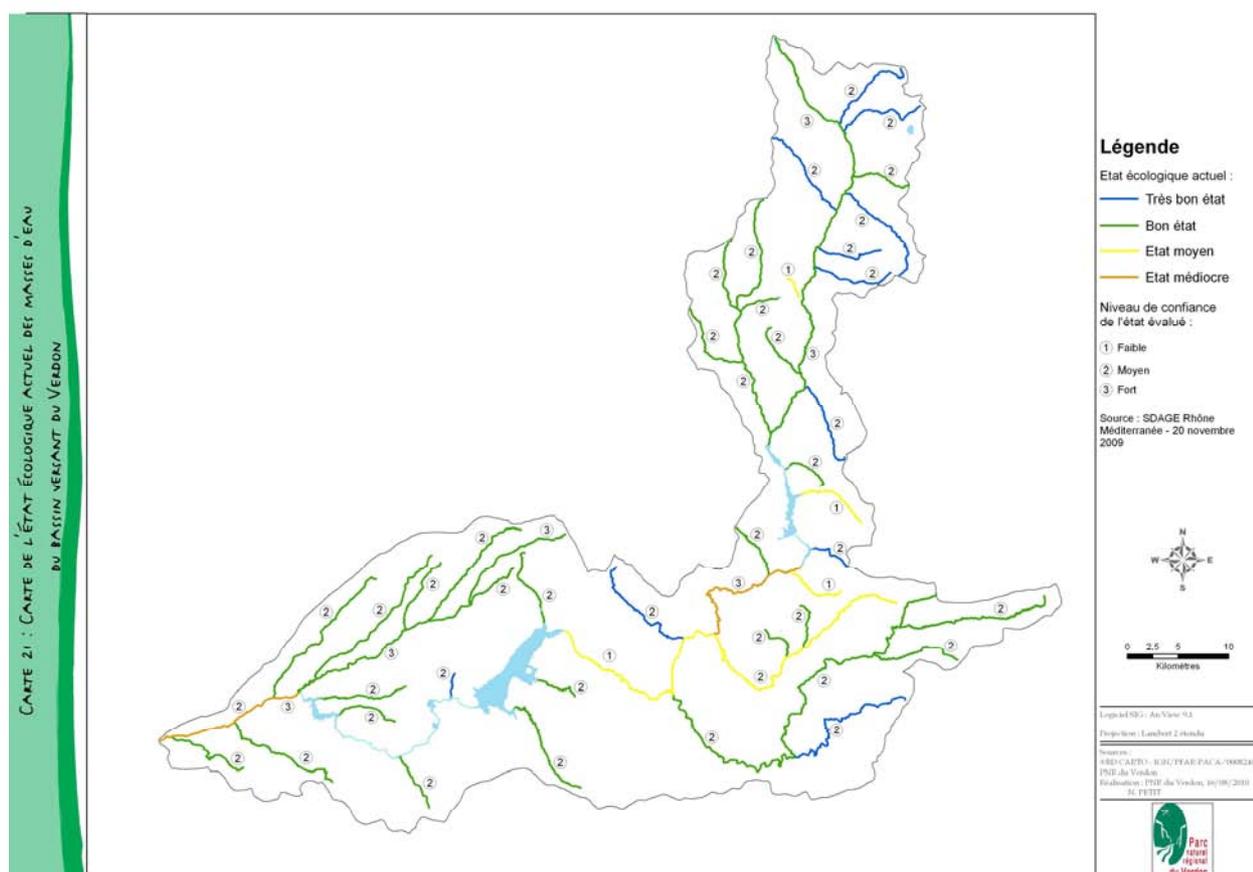
Les subventions très récemment accordées pour les autres actions de ce volet vont permettre de débiter une campagne d'information et d'éducation à l'environnement sur le thème de l'eau, à raison de 3 interventions grand public par trimestre au minimum.

La « culture » de la gestion à l'échelle du bassin versant s'est développée progressivement sur le bassin du Verdon, et le rôle de structure de gestion des milieux aquatiques du Parc est maintenant de plus en plus reconnue.

Conformément à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des eaux d'ici à 2015, aux orientations fondamentales du SDAGE et du SAGE Verdon, les actions inscrites au contrat de rivière Verdon tendent à modifier les milieux récepteurs en agissant sur les problèmes détectés, à la source.

Des actions primordiales pour les milieux, telles que l'augmentation des débits réservés, la restauration des continuités piscicoles, la mise en place de traitement tertiaires plus poussés (bactériologie) sont intégrées au présent contrat. Toutefois, de nouvelles actions impactant d'autres secteurs géographiques ont vu le jour et seront donc proposées dans le cadre d'un avenant au contrat.

Enfin les indicateurs de suivi des actions sont pour partie encore à définir ou à mettre en œuvre. L'observatoire de l'eau doit permettre la prise en compte de tous les objectifs et permettre d'évaluer l'impact des actions par secteur géographique.



Etat des masses d'eau du SDAGE du bassin versant du Verdon 2009

6. Difficultés et décalages rencontrés

6.1. Difficultés administratives

Les principaux problèmes ou reports viennent d'une mauvaise prise en compte des délais et modalités administratives des dossiers.

Les communes ne sont pas forcément bien au fait des procédures d'appel d'offres, de demandes de subventions et ou des obligations réglementaires liées à chaque projet. Il semble nécessaire d'accentuer la communication à ce sujet auprès des maîtres d'ouvrage.

Difficultés de suivis par le porteur du Contrat : La récupération des informations (principalement administrative) reste compliquée et très chronophage. La mise en place d'un outil commun à tous les acteurs financier du Contrat rivière Verdon permet un suivi en temps réel en théorie, mais est encore sous exploité (généralement rempli une fois par an). L'outil Tab'eau fourni par l'ARPE, impose un travail en doublon par une saisie administrative systématique mais déconnecté des outils réellement utilisés pour la gestion au jour le jour. Les reports ou modifications de montants sont mal pris en compte et les outils d'analyse sont relativement limités.

6.2. Difficultés financières

Le volet études a globalement été sous-estimé, et dans l'ensemble les travaux programmés en 2011 et après n'ont pas pris en compte l'augmentation de l'indice du point, ce qui laisse à penser que les montants subventionnables seront plus importants que prévus. Ce point est problématique lorsque les financeurs s'engagent sur une enveloppe et non sur un taux d'intervention.

Enfin les modalités de versement des subventions varient en fonction des financeurs, ce qui rend la programmation d'un projet pluriannuel relativement compliqué (financement HT ou TTC en fonction des actions, conditions d'attributions, délais...).

6.3. Des changements de maîtrise d'ouvrage

Suite à la mutation du SIVOM Artuby-Verdon en Communauté de Communes Artuby-Verdon intégrant les compétences « assainissement collectif et individuel, Eau potable et déchets », tous les projets en maîtrise d'ouvrage des communes de Bargème, Le Bourguet, Brenon, La Bastide, Trigance, La Roque-Esclapon, La Martre, Chateaufieux, Comps sur Artuby ont été transférés à la CCAV.

Enfin le Syndicat Intercommunal des 3 Vallées, maître d'ouvrage du plan d'entretien et de restauration des berges du secteur des Alpes maritimes ne souhaite plus assurer son rôle, les communes concernées refusant d'assurer leur part de financement. La programmation des actions du plan d'entretien, proposée via l'étude préalable du bureau d'étude BIOTOPE n'est donc plus assurée depuis 2009.

7. Nouvelles actions du Contrat de Rivière Verdon

Un bilan intermédiaire permet de réactualiser les besoins.

Certaines actions inscrites au contrat, n'ayant pas encore fait l'objet de demande de subventions, s'avèrent sous évaluées ou pourraient bénéficier de programme financiers n'existant par lors de l'inscription des actions au premier contrat.

Il est donc proposé de les réévaluer et de les intégrer au montant total du contrat de base.

Par ailleurs, dès sa création, le contrat rivière Verdon intégrait en partie 3.B.5., un volet « Actions susceptibles d'être rattachées au Contrat par avenant ». En effet, de nombreuses actions dont la mise en œuvre était nécessaire, mais encore trop immatures pour être inscrites ont été recensées.

Aujourd'hui une partie d'entre elles ainsi que de nouveaux besoins ont émergés et sont proposés pour une nouvelle programmation, via un avenant au contrat rivière. Le tableau du porté à Connaissance simplifié (PAC) dont un extrait est proposé en annexe C, permet de visualiser l'intérêt de chacune des actions existantes ou proposées pour l'atteinte de l'objectif du bon état ou bon potentiel écologique.

7.1. Réactualisation du volet A

Les modifications principales apportées à ce volet portent essentiellement sur la réactualisation du programme d'actions : bien que de nombreuses actions aient démarré, dans les temps, les délais administratifs ont été sous évalués, de nombreuses actions voient donc les phases opérationnelles décalées dans le temps, toutefois, cela ne semble pas remettre en question la fin du contrat.

Le Volet A réactualisé est augmenté de (*) de 235 277 € HT.

Avenant : 13 nouvelles actions réparties en 17 opérations :

- Construction de stations d'épurations (5 projets),
- Réhabilitation de réseaux d'assainissement (suite à la réalisation des Schéma Directeurs d'Assainissement, 5 projets)
- Mise en place de suivi expérimental d'épandage de boues de STEP, en raison d'une forte demande du territoire (1 projet)
- Mise en place de toilettes sèches (2 unités)

(*) Les montants annoncés n'incluent ni les nouvelles actions; ni le prolongement des actions : elles seront comptabilisées dans l'avenant au contrat de rivière.

7.2. Réactualisation du volet B

Le volet B fait l'objet du plus grand nombre de modifications.

Comme pour le volet A, de nombreuses actions ont été décalées dans le temps pour des raisons principalement administratives (fortement sous évalué lors du démarrage des actions)

Trois actions de restauration des continuités piscicoles ont été sous évaluées. De plus les études nécessaires à leur réalisation (étude de l'impact hydraulique en particulier) n'ont pas forcément été intégrées.

Une action inscrite au volet B2-3 : Gestion du transport solide, s'avère en fait être une étude de restauration des continuités piscicoles, il est donc proposé de l'intégrer au volet B1-1 et d'inscrire en plus de l'étude prévue le montant des travaux prévisionnels.

Par ailleurs, de nouvelles modalités financières ont vu le jour pour les actions du volet B1-1 : Restauration des continuités piscicoles. Deux financeurs s'imposent afin de faciliter la mise en œuvre des démarches, l'Agence de l'eau RMC et l'Europe via les fonds FEDER, attribués par les DREAL et ce, à hauteur de 100% des projets (sous conditions). Les autres financeurs se verront donc déchargés de ces actions, pour tout ou partie.

Enfin la nécessité de restaurer les continuités piscicoles et sédimentaires, prioritairement sur les zones à enjeux a permis de proposer de nouveaux projets.

Une action du volet B1-2 : Réhabilitation des habitats piscicoles va bénéficier d'un double portage afin de mutualiser les compétences (Etude du TCC de Chaudanne, portage SIVU/EDF).

Une action du volet B2-1 : Travaux de confortement des crues (Etude et confortement des digues de Vinon sur Verdon), doit également être réévaluée, en effet, les travaux de première urgence s'avèrent plus importants que prévus et nécessitent beaucoup plus de moyens, sous réserve que la commune maître d'ouvrage puisse dégager les fonds nécessaires.

Le Volet B réactualisé sera diminué (*) de 1 343 209 € HT.

Les nouveaux projets sont très nombreux dans ce volet :

- Restauration des continuités (5 projets),
- Restauration d'habitats (3 projets),
- Etude des milieux (1 projet),
- Amélioration de la gestion hydroélectrique (1 projet),
- Restauration et entretien de milieux (3 projets),
- Travaux de confortement contre les crues (4 projets),
- Gestion du risque (1 projet),
- Gestion quantitative de la ressource (3 projets),
- Gestion qualitative de la ressource (10 projets).

(*) Les montants annoncés n'incluent ni les nouvelles actions, ni le prolongement des actions : elles seront comptabilisées dans l'avenant au contrat de rivière.

7.3. Réactualisation du volet C

Le volet C a été correctement évalué, toutefois la découverte d'Ecrevisses à pattes blanches (espèce bénéficiant d'une protection nationale) sur un cours d'eau devant faire l'objet de travaux a obligé à modifier le protocole initialement prévu et à proposer la poursuite du suivi par la création d'une nouvelle action, inscrite à l'avenant. Il est toutefois proposé de reporter la réalisation du bilan du contrat à fin 2014 afin de permettre aux actions engagées en 2013 (par report ou prévues) d'être soldées. Ce report implique un prolongement de certaines actions, tels que le financement des postes, les actions de communication existantes (Inf'eau Verdon, animation, sensibilisation), l'animation de l'observatoire de l'eau...

Le Volet C réactualisé sera diminué (*) de 10 543 € HT.

Les nouveaux projets intègrent l'avancé de nombreuses études :

- Prolongation des postes au terme du contrat rivière (4 projets)
- Suivi et études (5 projets)
- Communication sensibilisation (3 projets)

(*) Les montants annoncés n'incluent ni les nouvelles actions, ni le prolongement des actions : elles seront comptabilisées dans l'avenant au contrat de rivière.

7.4. Réactualisation du contrat dans sa globalité

La simple réactualisation des coûts connus et la suppression des actions abandonnées se traduisent par une diminution du coût total du contrat de rivière de 33 à 32 millions d'€ HT soit 1 118 475 € HT de moins.

L'avenant au contrat consiste donc en la réévaluation de 11 actions (surcoût de 815 000 € HT) et au prolongement de 1 an et demi de 10 actions en cours (postes, entretien berges, communication...) pour un surcoût de 659 500 € HT.

L'avenant propose l'ajout de 53 nouvelles opérations, le volume total du contrat en nombre d'opérations passe donc de 151 à 203, soit une augmentation de 1/4.

Au vu du nombre d'actions inscrites jusqu'en 2013, il semble pertinent de proposer une prolongation de la durée du contrat afin de permettre la finalisation des actions engagées en 2013 et précédemment.

Il est donc proposé de prolonger la durée d'engagement des actions de mi-2013 à fin 2013 au plus tard.

Enfin, un prolongement jusqu'à fin 2014 permettra d'effectuer le bilan des actions, la mise en application des indicateurs proposés, l'intégration des informations à l'observatoire de l'eau et éventuellement, après étude des conclusions du bilan, la rédaction d'un nouveau contrat permettant la mise en application des mesures du SAGE (validé fin 2012 normalement).

Il est donc proposé de reporter la fin du contrat à fin 2014, soit un report de 1 an et demi.

L'ensemble des opérations portées à l'avenant figurent dans le dossier « Avenant au Contrat rivière Verdon ». Les actions, maîtres d'ouvrages, coûts, plans de financements et fiches actions y sont disponibles.

8. Conclusion

Le bilan du contrat de rivière à la mi-parcours fait donc état d'un avancement cohérent tant sur le plan financier que sur le nombre d'actions engagées.

Le montant prévisionnel est passé de 33 millions d'€ HT en 2008 à 32 millions d'€ HT en 2010, principalement en raison de l'équilibre approximatif entre les montants d'actions abandonnées et les actions existantes réévalués. Par ailleurs, de nombreux projets ont finalement coûté plus cher que prévu sans toutefois que cela n'influe de manière significative sur le montant global du contrat.

Comme évoqué précédemment, la prise en compte de nouveaux besoins permettant de répondre aux objectifs de la DCE (bon état écologique en 2015), des orientations fondamentales du SDAGE et de la future mise en application du SAGE Verdon, semblent nécessiter la proposition d'un avenant au contrat actuel.

La mise en place de ces nouvelles actions et d'autres grands projets tels que la restauration des continuités piscicoles et sédimentaires nécessitant une phase d'études assez lourde et imposant des dossiers réglementaires type étude d'incidence laissent à penser qu'une année et demi supplémentaire sera nécessaire à la finalisation (réalisation des actions entamées) du contrat de rivière Verdon.

L'avenant au contrat de rivière tel que proposé ne changera en rien les objectifs du contrat mais seulement les moyens de les atteindre.

AVENANT DU CONTRAT DE RIVIERE VERDON

1. L'AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE VERDON

Le Contrat de Rivière du Verdon est la concrétisation d'une démarche cohérente et concertée de restauration des milieux aquatiques, engagée depuis 1997. Il constitue un engagement, de l'ensemble des partenaires concernés, à réaliser un programme d'aménagement et de gestion de ces milieux aquatiques, suivant une démarche globale, basée sur des objectifs validés par tous.

L'avenant au contrat de rivière s'inscrit dans la même démarche et a pour cadre la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, et repose également sur les bases du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée et de son programme de mesures 2009-2011, et sur la mise en application du futur SAGE Verdon, prochainement validé.

Par leur signature, l'ensemble des partenaires accepte le contenu de l'avenant du Contrat de Rivière du Verdon et s'engage à en assurer le bon déroulement tant par l'apport d'aides financières que par la réalisation des opérations inscrites.

L'avenant du Contrat de Rivière du Verdon regroupe les opérations programmées par chacune des structures compétentes sur le bassin versant. Chaque structure garde la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'entière maîtrise technique et financière des actions pour lesquelles elle possède la compétence.

Lorsque des participations financières croisées sont envisagées entre les maîtres d'ouvrage, notamment en cas d'opérations transversales, c'est sur la base du volontariat réciproque, en fonction de l'intérêt particulier que les uns trouvent aux actions menées par les autres.

Chaque maître d'ouvrage effectuera directement, pour les opérations qu'il engage, la demande de subvention auprès des partenaires financiers, en précisant son inscription au Contrat de Rivière du Verdon.

Le suivi et l'animation du Contrat de Rivière du Verdon seront assurés par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Verdon.

2. LE CONTRAT DE RIVIERE VERDON

2.1 : Territoire Concerné

L'avenant au Contrat de Rivière concerne le même périmètre géographique que celui du contrat de rivière et couvre ainsi une superficie d'environ 2 289 km².

Il s'étend sur 69 communes incluses dans 4 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var). La liste des communes du bassin figure en Annexe 1.

Les principaux cours d'eau qui composent le réseau hydrographique superficiel du bassin versant du Verdon sont :

- Le Verdon ;
- principaux affluents du Haut Verdon : le Bouchiers, le Chadoulin, la Lance, la Chasse, l'Ivoire, l'Issole
- principaux affluents et sous-affluents du Moyen Verdon : l'Artuby, le Jabron, la Bruyère, la Lane, le Rieu Tort
- principaux affluents du Bas Verdon : le Colostre, l'Auvestre, la Malaurie, le Beurivé
- ainsi que de nombreux Adoux.

2.2 : Durée du Contrat avec l'Avenant

La mise en œuvre du Contrat de Rivière du Verdon a été programmée sur une période de 5 années pleines, à compter de la signature dudit contrat.

La programmation des actions du Contrat de Rivière s'échelonne de juillet 2008 (année 1) à juillet 2013 (année 5).

Le présent avenant prolonge le contrat de 1 an ½, jusqu'à la fin de l'année 2014.

2.3 : Objectifs de l'Avenant

L'article 21 du Contrat de Rivière permet la possibilité d'une révision, sous la forme d'avenants, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée
- l'intégration au Contrat d'actions n'ayant pu être inscrite au Contrat initial (actions peu détaillées, non chiffrées lors de l'élaboration du dossier définitif)

En conformité avec cet article, le présent avenant au contrat de rivière permettra ainsi de réactualiser :

- les besoins (émergence de nouvelles actions, intégration d'actions des Schémas Directeurs d'Assainissement...)
- les coûts et financements (réévaluation des coûts initiaux, évolution des critères et taux de financement des partenaires, prise en compte de la durée supplémentaire...)

L'avenant au Contrat de Rivière du Verdon conserve ainsi pour finalité les objectifs validés du Contrat Rivière Verdon.

2.4 : Contenu du programme de l'Avenant au Contrat

Le présent avenant comprend 3 volets d'actions complémentaires conformément aux précisions de l'annexe à la circulaire du 24 octobre 1994, remplacée par la circulaire du 30 janvier 2004.

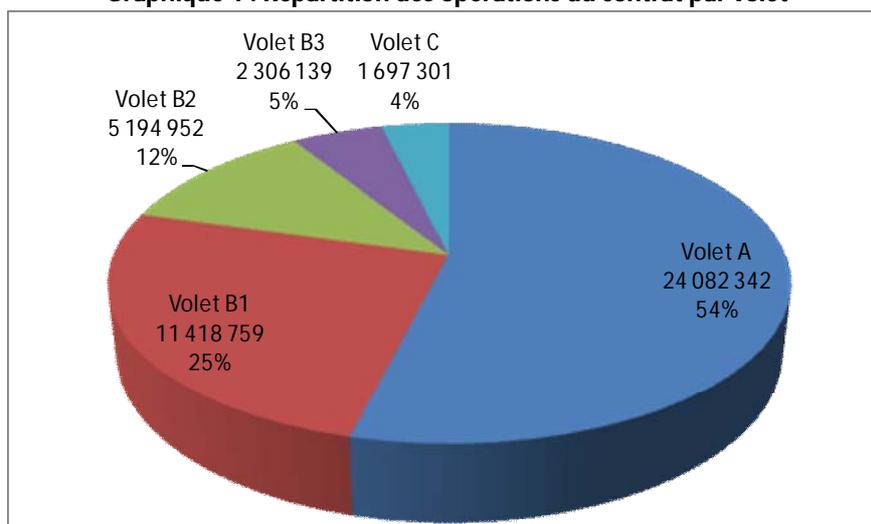
Ces actions permettront de mettre en œuvre les six objectifs du Contrat de Rivière

Le contrat révisé par cet avenant présente un montant global de 44 699 493 euros HT réparti en 219 opérations (91 opérations du volet A, 99 opérations du volet B et 29 opérations du volet C) selon les sous objectifs récapitulés dans le tableau suivant.

L'ensemble des actions sont reprises dans le tableau du paragraphe 6 : Actions.

La répartition des opérations par volet est relativement équilibrée : 54% volet A et 42% volet B. Le volet C est un volet fonctionnel permettant le suivi de l'ensemble des actions mises en œuvre, il représente 4% du montant total du contrat.

Graphique 1 : Répartition des opérations du contrat par volet



L'ensemble des opérations de l'avenant au Contrat de Rivière du Verdon a fait l'objet d'un plan de financement approuvé par les partenaires financiers.

Le tableau général de l'ensemble des actions et comportant les plans de financements de chacune des actions figure en pages suivantes.

Les sommes indiquées sont des estimations prévisionnelles qui pourront être ajustées sur la base du montant réel des travaux ainsi que des coûts plafonds ou forfaitaires en vigueur à la date de décision de leur financement.

		Montants prévisionnels du Contrat de rivière 2008 (en € HT)	Montants 2010 réévalués du Contrat de rivière (en € HT)	Montants du contrat réévalués, avec avenant (en € HT)
Volet A	Les travaux de lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux			
Sous objectif A1	Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques	18 131 453	18 366 730	23 539 730
Sous objectif A2	Gestion des sous-produits	25 000	25 000	108 612
Sous objectif A3	Gestion des rejets diffus	372 000	372 000	434 000
		18 528 453	18 763 730	24 082 342
Volet B				
Sous objectif B1	Travaux pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau			
B1-1	Restauration des continuités piscicoles	1 113 000	1 398 827	3 483 777
B1-2	Réhabilitation des habitats piscicoles	153 000	153 000	185 000
B1-3	Diminution des impacts des loisirs aquatiques	396 460	396 460	466 460
B1-4	Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux	3 483 000	3 483 000	3 533 000
B1-5	Restauration et entretien des milieux	2 212 241	2 208 572	3 750 522
		7 357 701	7 639 859	11 418 759
Sous objectif B2	Les actions de prévention des inondations et de protection contre les crues			
B2-1	Travaux de confortement et protection	2 895 000	2 853 952	4 684 952
B2-2	Gestion du risque	60 000	0	10 000
B2-3	Gestion du transport solide	850 000	500 000	500 000
		3 805 000	3 353 952	5 194 952
Sous objectif B3	Les travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, ainsi que la protection des ressources en eau potable.			
B3-1	Gestion quantitative	1 459 500	667 650	1 098 300
B3-2	Gestion qualitative	708 366	325 897	1 207 839
		2 167 866	993 547	2 306 139
Volet C	La coordination, l'animation, le suivi et la réalisation du bilan du Contrat			
Sous objectif C1	Animation	671 853	671 853	908 853
Sous objectif C2	Suivi et évaluation	383 200	372 657	531 470
Sous objectif C3	Sensibilisation	161 000	161 000	256 978
		1 216 053	1 205 510	1 697 301
	Montant total du Contrat rivière Verdon	33 075 073	31 956 598	44 699 493

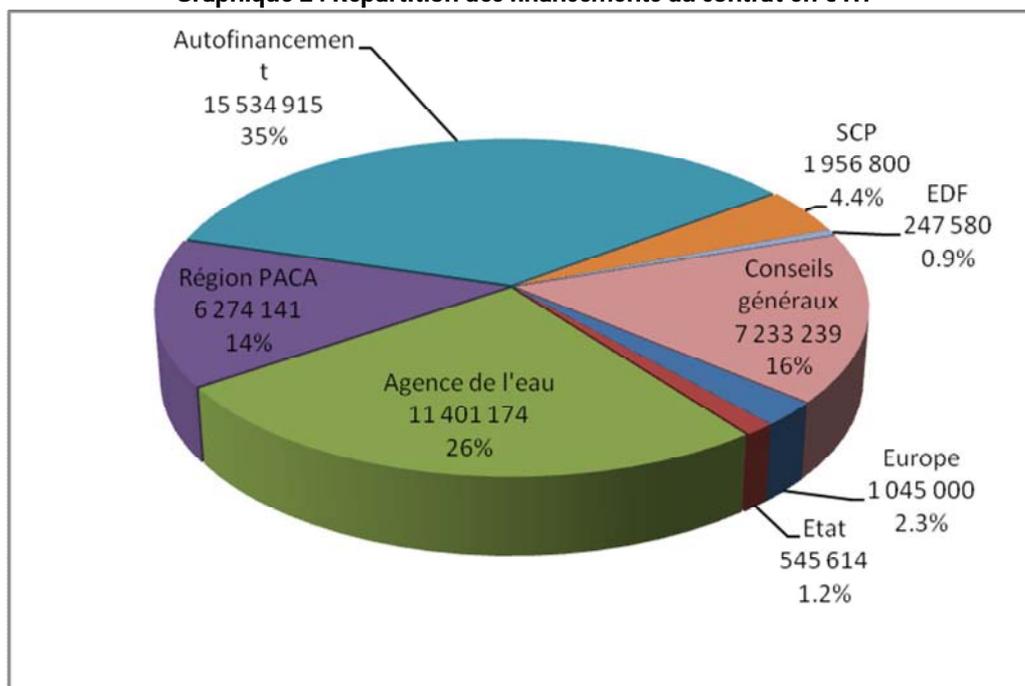
Tableau 1 : Récapitulatif du montant financier du contrat rivière Verdon et de son avenant

2.5 : Montants Financiers

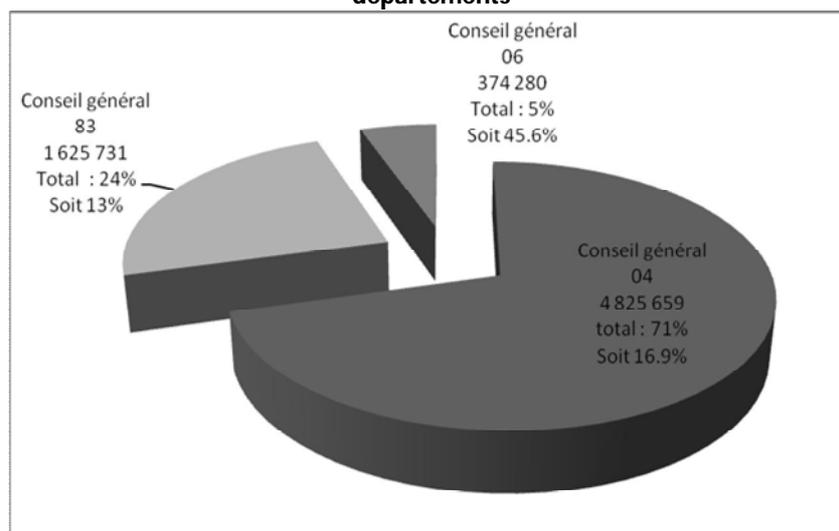
Le montant financier global est estimé à 44 699 493 € HT (24 082 324 € HT pour le volet A, 11 418 759 € HT pour le volet B1, 5 194 952 € HT pour le volet B2, 2 306 139 € HT pour le volet B3, et 1 697 301 € HT pour le volet C : cf. tableau n°2).

Les montants indiqués dans les fiches action sont des estimations prévisionnelles qui pourront être ajustées par la suite, selon le résultat des phases d'études préalables ou selon le montant réel des travaux.

Graphique 2 : Répartition des financements du contrat en € HT



Graphique 3 : Répartition des financements des conseils généraux au prorata des demandes effectuées par départements



Sur les 7 217 119 € apportés par les Conseils généraux, 71% sont apportés par le CG04, 24% par le CG83 et 5% par le CG06, toutefois, rapporté aux actions totales effectuées par département, le CG06 subventionne 45.6% des montants déposés, le CG83 13% et le CG04 16.9%.

3. SUIVI ET EVALUATION DE L'AVENANT DU CONTRAT

3.1 : Suivi opérationnel du Contrat

Un bilan annuel d'avancement des travaux et une évaluation de la concordance avec la programmation initialement prévue seront réalisés par le Parc naturel régional du Verdon.

3.2. : Bilans

Un bilan technique et financier du Contrat à mi-parcours a été réalisé. Suite à la présentation au Comité Rivière du 24 janvier 2011, il sera adressé au Président du Comité de Bassin par la structure porteuse, avec copie aux Préfets de département et au Préfet coordonnateur de Bassin.

A la fin du Contrat la structure porteuse réalise une analyse « bilan / évaluation et perspectives du Contrat ». Cette analyse permet de définir les suites à donner au Contrat. Ce bilan est adressé au Président du Comité de Bassin.

3.3. : Evaluation

L'évaluation doit permettre de vérifier l'efficacité des actions engagées vis-à-vis de l'atteinte des objectifs fixés. La fiche action C2-1 prévoit la mise en œuvre d'un Observatoire de l'Eau et des Milieux Aquatiques, qui se traduit par différents suivis (qualité de l'eau, géomorphologie, populations piscicoles, hydrobiologie...). Cet observatoire permettra de percevoir les évolutions des paramètres suivis et donc du milieu naturel, et de les mettre en relation avec les actions réalisées.

Les indicateurs d'évaluation, la mise en place des tableaux de bord, seront définis de manière plus précise par la mise en place du comité de pilotage de l'observatoire.

4. ACTIONS –TABLEAU FINAL

Le programme du Contrat de Rivière est détaillé sous la forme de fiches actions (cf. Annexe n°2 du dossier Avenant). Les plans de financement présentés sont donnés à titre indicatif sur la base des éléments disponibles lors de l'agrément du Contrat. Avant chaque engagement d'opération le Maître d'Ouvrage doit transmettre un dossier technique pour instruction définitive par les différents financeurs de l'opération. Au vu de ces dossiers, les taux de financement peuvent être modifiés par rapport à ceux figurant dans le présent Contrat et les montants de travaux susceptibles d'être plafonnés. Pour l'ensemble des opérations, seule l'instruction du dossier permettra de définir avec précision les participations définitives.

5. CONCLUSION – IMPACT DES NOUVELLES ACTIONS DE L'AVENANT SUR LE MILIEU NATUREL

Les nouvelles actions proposées notamment dans le cadre du volet A auront un impact direct sur le milieu par la charge polluante traitée grâce à la construction de 5 nouvelles stations d'épuration. Les travaux ou études complémentaires sur les réseaux de 5 communes suite aux préconisations des schémas directeurs d'assainissement devraient réduire les infiltrations et améliorer le fonctionnement du système d'assainissement.

L'opération de suivi expérimental de l'épandage des boues de stations d'épuration permettra une meilleure connaissance de l'effet du recyclage des sous produits de l'assainissement, et de proposer des solutions pour une amélioration des filières.

Enfin, le Verdon compte de nombreux sites très fréquentés, parfois isolés, et l'installation de toilettes sèches devrait permettre de résorber une partie des problèmes d'intrants dans les lacs, particulièrement marqués lors des premières pluies.

Les nouvelles actions du volet B1 devraient améliorer notablement les continuités écologiques du Verdon et de ses affluents par la restauration, à minima, des continuités piscicoles de 4 seuils majeurs et l'aménagement de l'ensemble du Colostre, affluent majeur du bas Verdon (environ 18 seuils actuellement infranchissables).

La restauration des habitats piscicoles de deux sites et la poursuite de l'entretien de la ripisylve incluant une meilleure prise en compte des espèces invasives devraient favoriser la biodiversité.

La mise en œuvre de lâchers de décolmatage (crués non morphogènes) des tronçons court-circuités, en parallèle de la restauration des habitats de ces secteurs déjà inscrite au contrat, laissent espérer l'atteinte du bon potentiel dans les délais impartis.

Le Verdon étant un cours d'eau à régime torrentiel méditerranéen, les digues et ouvrages d'art subissent de nombreux dommages, pouvant parfois impacter la sécurité des personnes. Les nouvelles actions du volet B2 devraient permettre d'étudier les secteurs à enjeux et, le cas échéant de proposer les aménagements nécessaires sur 4 secteurs.

Par ailleurs, la réalisation de profils en long du lit du Verdon sur le secteur haut Verdon servira d'état initial afin de mettre en place un suivi des modifications du cours d'eau.

Les nouvelles actions du volet B3 sont particulièrement variées :

- La mise en place des préconisations des schémas directeurs AEP incluant la réfection de réseaux de 2 communes, la mise en place des périmètres de protection de captage de 5 communes, une étude de ressource stratégique et 3 études de captages communaux prioritaire.

Mais également la mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux pesticides non agricoles, la mise en place d'un suivi expérimentale de bois raméal fragmenté sur parcelles agricoles devant limiter les intrants et les apports en eau, et

l'étude des intrants des lacs de Sainte-croix, Quinson et Esparron devraient, a terme, permettre d'améliorer qualitativement et quantitativement la ressource. Les nouvelles actions du volet B3 sont particulièrement variées :

- Mise en place des préconisations des schémas directeurs AEP incluant la réfection de réseaux de 2 communes, la mise en place des périmètres de protection de captage de 5 communes,
- Une étude de ressource stratégique et 3 études de captages communaux prioritaires.
- Lancement d'une démarche d'accompagnement des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, pour une meilleure prise en compte de l'environnement, sur un secteur où la masse d'eau souterraine est déclassée par le paramètre pesticides
- Mais également la mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux pesticides non agricoles, la mise en place d'un suivi expérimental de la valorisation des rémanents de l'entretien des cours d'eau en bois raméal fragmenté sur parcelles agricoles devant limiter les intrants et les apports en eau, et l'étude des intrants des lacs de Sainte-croix, Quinson et Esparron devraient, a terme, permettre d'améliorer qualitativement et quantitativement la ressource.

Enfin les nouvelles actions du volet C concernent les suivis d'habitats d'espèces protégées, leur étude et la communication nécessaire à leur préservation. L'enquête publique du SAGE Verdon et l'édition du document définitif entrent également dans ce volet. La validation du SAGE Verdon devrait donc être l'aboutissement d'une longue démarche vers une meilleure prise en compte des milieux aquatiques.

L'intégration de toutes ces actions dans un avenant au Contrat montre la dynamique mise en place sur le bassin du Verdon, et permettra au Parc de jouer pleinement son rôle de coordination des actions sur le bassin en vue de l'atteinte des objectifs du SDAGE. Il faut souligner l'intégration d'actions concernant des masses d'eau déclassées en dérogation (conglomérat du plateau de Valensole, objectif de bon état chimique 2027), actions demandant un temps de maturation important n'ayant pas permis leur inscription au Contrat initial.

Action	Opération	Maitre d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat DGE		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		SCP	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant
Sous - Volet A1																			
A-1-01	Rehabilitation de la station de Miegessoles à Colmars les Alpes (04)	SIVU AHV	2012	61 000	61 000			30	18 300	FSR	30	18 300	20	12 200	04	50	30 500		
	Raccordement des Hameaux de Chnaumie et Clignon à la station intercommunale de Beauvezet (04)		2012	890 000	890 000								40	356 000	04	60	534 000		
A-1-02	Creation de la station d'épuration de Chasse à Villars Colmars (04)	SIVU AHV	2012	76 800	76 800			30	23 040	FSR	30	23 040	20	15 360	04	50	38 400		
	Extension des réseaux d'assainissement du hameau de Chasse à Villars Colmars (04)		2012	111 900	111 900								40	44 760	04	60	67 140		
A-1-03	Etude pour l'optimisation du rejet de la station d'épuration intercommunale de Beauvezet (04)	SIVU AHV	2008 reporté en 2011	20 000	20 000			50	10 000		30	6 000			04	20	4 000		
A-1-04	Creation de la station d'épuration du hameau des Combes (04)	SIVU AHV	2012	34 500	34 500			30	10 350	FSR	30	10 350	20	6 900	04	50	17 250		
	Extension du réseau d'assainissement du hameau des Combes à Beauvezet (04)		2012	60 750	60 750								40	24 300	04	60	36 450		
A-1-05	Construction de la station d'épuration de Thorame Haute (04) (600EH)	SIVU AHV	2009 reporté 2011	250 000	250 000			30	75 000		30	75 000	20	50 000	04	20	50 000		
	Réalisation du réseau de transfert à Thorame Haute (04)		2009 reporté 2011	113 000	113 000			30	33 900				40	45 200	04	30	33 900		
	Réalisation du réseau de collecte à Thorame Haute (04)		2009 reporté 2011	37 000	37 000								40	14 800	04	60	22 200		
A-1-06	Amélioration de l'assainissement à Thorame basse (04) : construction d'un station d'épuration à la bâtie (1000 EH)	Commune de Thorame Basse	2009 reporté 2011	500 000	500 000			30	150 000		30	150 000	20	100 000	04	20	100 000		
	Amélioration de l'assainissement à Thorame basse (04) : réseau de transfert		2009 reporté 2011	689 348	689 348			30	206 804				40	275 739	04	30	206 804		
	Amélioration de l'assainissement à Thorame basse (04) : réhabilitation du réseau de collecte		2010 reporté 2011	209 521	209 521								40	83 808	04	60	125 713		
A-1-07	Construction de la station d'épuration d'Argens à La Mure - Argens (04) (100 EH)	Commune de La Mure - Argens	2009	100 000	100 000			30	30 000		30	30 000	20	20 000	04	20	20 000		
A-1-08	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de La Mure - Argens (04)		2009	50 000	50 000			30	15 000				20	10 000	04	50	25 000		
A-1-09	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint André les Alpes (04) : élimination des eaux claires parasites permanentes	Commune de Saint-André les Alpes	2008 reporté 2011	238 350	238 350			30	71 505				20	47 670	04	50	119 175		
	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint André les Alpes (04) : élimination des eaux claires parasites par temps de pluie		2008 reporté 2011	12 050	12 050			30	3 615						04	70	8 435		
	Travaux d'extension du réseau au lotissement "Le lac" à Saint André les Alpes (04)		ABANDON																
A-1-10	Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint-Julien du Verdon (04)	Commune de Saint-Julien du Verdon	Fait 2009	28 000	28 000			50	14 000		30	8 400			04	20	5 600		
A-1-11	Etude de définition du type de traitement tertiaire le plus approprié au cas de la STEP de Castellane (04)	Commune de Castellane	2010 reporté 2011	10 000	10 000			30	3 000		30	3 000	20	2 000	04	20	2 000		
	Mise en place du traitement tertiaire (bactériologique) sur la station d'épuration de Castellane (04) (12 500 EqHab)		2010 reporté 2011	60 000	60 000			30	18 000		30	18 000	20	12 000	04	20	12 000		7 920
A-1-12	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Castellane (04) : Hameau de La Palud	Commune de Castellane	2008 reporté 2011	116 123	116 123			30	34 837		30	34 836,9	20	23 225	04	20	23 225		
	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Castellane (04) : 2ème tranche		2010 reporté 2013	399 379	399 379			30	119 814				20	79 876	04	50	199 690		

Action	Opération	Maitre d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat DGE		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		SCP	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant
A-1-13	Construction de la nouvelle station d'épuration de Brenon (83) (100 EH)	Communauté de communes AV	En cours Etudes	100 000	165 000			30	30 000		30	30 000	20	20 000	83	20	20 000		21 780
A-1-14	Reconstruction de la station d'épuration du Bourguet (83) (150-170 EH)	Communauté de communes AV	En cours lancement étude	260 000	260 000			30	78 000	FSR	30	78 000	20	52 000	83	50	130 000		52 000
A-1-15	Construction de la nouvelle station d'épuration de Trigance (83) (450 -500 EH)	Communauté de communes AV	En cours Etudes	206 000	300 000	DGE refusée		30	61 800	FSR	30	61 800	20	41 200	83	50	103 000		70 000
A-1-16	Travaux de restructuration du réseau d'assainissement de Thorenc à Andon (06)	Syndicat des 3 vallées	2008 reporté 2011	354 400	354 400								70	248 080	06	30	106 320		
A-1-17	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Valderoure (06) : reconstruction de la station d'épuration (600EH)	Syndicat des 3 vallées	2009 reportée 2011	400 000	400 000			30	120 000		30	120 000	20	80 000	06	20	80 000		
	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Valderoure (06) : extension du réseau d'assainissement collectif		En cours	66 000	66 000								70	46 200	06	30	19 800		
A-1-18	Construction de la station d'épuration du hameau du Plan d'Anelle à La Martre (83) : surcoût (50 EqHab)	Commune de La Martre	Fait 2009	10 000	10 000			19	1 880		40	4 000	21	2 120	83	20	2 000		1320
A-1-19	Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la Palud sur Verdon (04) (1 700 EqHab)	Commune de La Palud sur Verdon	Fait 2010	22 000	35 000										04	100	35 000		
A-1-20	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Palud sur Verdon (04)	Commune de La Palud sur Verdon	2012	39 406	39 406			30	11 822	FSR			20	7 881	04	50	19 703		
A-1-21	Raccordements au réseau d'assainissement collectif de La Palud sur Verdon (04) : Hotel des Gorges du Verdon, Auberge de Jeunesse	Commune de La Palud sur Verdon	Fait 2009	181 370	210 000			26	54 411	FSR			30	63 000	04	60	108 822		
	Raccordements au réseau d'assainissement collectif de La Palud sur Verdon (04) : quartier Chaumas		2009 reportée 2011	102 236	102 236			30	30 671	FSR			40	40 894	04	60	61 342		
	Raccordements au réseau d'assainissement collectif de La Palud sur Verdon (04) : quartier Bourbon		2009 reportée 2011	105 770	105 770			30	31 731	FSR			40	42 308	04	60	63 462		
A-1-22	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Moustiers Sainte - Marie (04)	Commune de Moustiers Sainte Marie	En cours par tranche	15 000	15 000			30	4 500	FSR			10	1 500	04	60	9 000		
A-1-23	Création d'une station d'épuration au hameau du Pont à Aiguines (83) (60 EH)	Commune d'Aiguines	2011	105 000	105 000			30	31 500	FSR	30	31 500	20	21 000	83	50	52 500		21 000
A-1-24	Extension du réseau d'assainissement d'Aiguines (83)	Commune d'Aiguines	2011	346 000	346 000								80	276 800	83	20	69 200		
A-1-25	Reconstruction de la station d'épuration des Salles sur Verdon (83) (4 000 EH)	Commune des Salles Sur Verdon	En cours	760 958	994 017		12	120 000			15	148 222	23	228 287	83	20	152 192		16 325
A-1-26	Reconstruction de la station d'épuration de Bauduen (83) (100 EH)	Commune de Bauduen	En cours	1 213 000	1 212 500			30	363 900		30	363 900	20	242 600	83	20	242 600		160 116
A-1-27	Amélioration de l'assainissement du hameau de Castellás à Sainte-Croix du Verdon (04)	Commune de Sainte-Croix du Verdon	En cours	225 300	190 000			30	57 000		20	38 000	10	19 000	04	40	76 000		
	Amélioration de l'assainissement du hameau des Roux à Sainte-Croix du Verdon (04)		En cours	117 250	117 250			30	35 175	FSR	30	35 175	20	23 450	04	20	23 450		
A-1-28	Extension du réseau d'assainissement de Sainte-Croix du Verdon (04)	Commune de Sainte-Croix du Verdon	2012	111 840	111 840								40	44 736	04	60	67 104		
A-1-29	Construction de la nouvelle station d'épuration de Montagnac (04) (800 EH)	Commune de Montagnac - Montpezat	Fait 2009	355 000	355 000			30	106 500	FSR	30	99 962	20	69 580	04	20	71 000		66 000
	Construction du réseau de transfert de la nouvelle station d'épuration de Montagnac (04)		Fait 2009	145 000	145 000			30	43 500	FSR	20	29 000	30	43 500	04	20	29 000		

Action	Opération	Maitre d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat DGE		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		SCP		
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant	
A-1-30	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint Laurent du Verdon (04) : travaux de priorité 1	Commune de Saint-Laurent du Verdon	2010 reporté 2011	18 500	18 500			30	5 550	FSR			20	3 700	04	50	9 250			
	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint Laurent du Verdon (04) : travaux de priorité 2		2011	15 500	15 500			30	4 650	FSR			20	3 100	04	50	7 750			
A-1-31	Construction de la nouvelle station d'épuration de Saint Laurent du Verdon (04) (400 EH)	Commune de Saint-Laurent du Verdon	2010 reporté 2011	200 000	200 000			30	60 000	FSR	30	60 000	20	40 000	04	20	40 000		26 400	
A-1-32	Extension du réseau d'assainissement d'Artignosc sur Verdon (83) : Les Bardellières - La Ferrage	Commune d'Artignosc sur Verdon	ABANDON																	
	Extension du réseau d'assainissement d'Artignosc sur Verdon (83) : Les Serres - Mauran		ABANDON																	
	Extension du réseau d'assainissement d'Artignosc sur Verdon (83) : Les Bouissets		ABANDON																	
A-1-33	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Quinson (04) : construction d'une station d'épuration (1 500 EH)	Commune de Quinson	En cours	450 000	760 500			29	220 150		28	212 285	3	26 150	04	40	301 915		80 192	
	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Quinson (04) : élimination des eaux claires parasites permanentes du réseau		En cours	115 040	104 836								30	31 470	04	70	73 366			
A-1-33	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Quinson (04) : extension du réseau d'assainissement	Commune de Quinson	En cours	126 750	40 173								18	7 200	04	82	32 973			
	Amélioration de l'assainissement sur la commune de Quinson (04) : extension du réseau de transfert		En cours	140 000	205 248						30	61 500	30	61 500	04	40	82 248			
A-1-34	Construction de la nouvelle station d'épuration d'Esparron de Verdon (04) (1 800 EqHab)	Commune d'Esparron de Verdon	fait 2010	700 000	800 000			30	240 000		30	239 858	4	30 150	04	36	289 992		209 884	
	Construction du réseau de transfert de la nouvelle station d'épuration d'Esparron de Verdon (04)		fait 2010	300 000	393 500			30	118 050						04	70	275 450			
	Construction du réseau de collecte de la nouvelle station d'épuration d'Esparron de Verdon (04)		fait 2010	100 000	127 000									7	9 000	04	93	118 000		
A-1-35	Création d'une station d'épuration au hameau de Bellieux à Esparron de Verdon (04)	Commune d'Esparron de Verdon	ABANDON																	
A-1-36	Extension du réseau d'assainissement d'Esparron de Verdon (04)	Commune d'Esparron de Verdon	2010 reporté 2012	964 500	964 500								40	385 800	04	60	578 700			
A-1-37	Reconstruction de la station d'épuration de Saint Jurs (04) (300 EH)	Commune de Saint-Jurs	En cours Etudes	250 000	250 000			30	75 000	FSR	30	75 000	20	50 000	04	20	50 000			
A-1-38	Realisation du schema directeur d'assainissement de la commune de Puimoisson (04)	Commune de Puimoisson	ABANDON																	
A-1-39	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Roumoules (04)	Commune de Roumoules	fait 2009	152 800	40 000			20	8 000	FSR			8	3 000	04	73	29 000			
A-1-40	Realisation du schema directeur d'assainissement de la commune de Saint Martin de Brômes (04)	Commune de Saint Martin de Brômes	fait 2010	30 000	30 000						30	9 000			04	70	21 000			
A-1-41	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Valensole (04)	Commune de Valensole	2008 reporté 2011	546 279	223 000			10	21 798	FSR					04	90	201 202			
	Extension du réseau d'assainissement de Gréoux les Bains (04): quartiers le Jas du Rocher / la Burlière		2009 reporté 2011	1 333 950	1 333 950								40	533 580	04	60	800 370			

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat DGE		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		SCP	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant
A-1-42	Extension du réseau d'assainissement de Gréoux les Bains (04) : quartier des Riayes	Commune de Gréoux les Bains	ABANDON																
A-1-43	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration du hameau de la Mourotte à La Verdère (83)	Commune de La Verdère	2008 reporté 2011	5 023	5 023			30	1 507	FSR			50	2 512	83	20	1 004		
A-1-44	Création de la station d'épuration du Hameau de Pardigaou à St Julien le Montagnier (83) (250 EH)	Commune de Saint-Julien le Montagnier	2008 reporté 2011	703 310	703 310	17	120 000	30	210 993	FSR	23	161 761	10	70 000	83	20	140 556		92 767
A-1-45	Reconstruction de la station d'épuration de Vinon sur Verdon (83) (8000 EH)	Commune de Vinon sur Verdon	2008 reporté 2011	2 031 000	3 503 000			30	1 050 900		30	1 050 900	3	102 937	83	37	1 298 263		700 600
A-1-46	Extension du réseau d'assainissement de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2009 reporté 2011	413 550	413 550								50	206 775	83	50	206 775		
Sous total des actions initiales				17 905 453	19 838 730	1	240 000	21	4 214 358		17	3 286 790	22	4 404 848		39	7 780 790	8	1 526 304
A-1-47	Etude d'une STEP	Commune d'Allemagne en provenance	2011-2012		70 000								80	56 000	04	20	14 000		
	Création d'une STEP (950EH)				630 000		DETR	28	176 130					11	66 500	04	61	387 370	
A-1-48	Etude d'une STEP	Commune de Rougon	2012-2013		70 000								80	56 000	04	20	14 000		
	Construction d'une STEP (500 EH)				600 000		DETR	20	117 000	FSR				8	47 744	04	73	435 256	
A-1-49	STEP d'Argens (120 EH)	Commune de La Mure-Argens	2011-2012		345 000		DETR	9	30 600	FSR			5	17 064	04	86	297 336		
A-1-50	Etude STEP de Bargème	Communauté de communes AV	2011-2012		11 000			30	3 300	FSR			50	5 500	83	20	2 200		
	Travaux STEP de Bargème (100 EH)				200 000		DETR	30	60 000	FSR				50	100 000	83	20	40 000	
A-1-51	Etude d'une STEP en zone artisanale de Castellane	Commune de Castellane	2012		80 000								80	64 000	04	20	16 000		
	Etude et construction d'une STEP en zone artisanale de Castellane (à déterminer)				420 000		DETR	15	64 800	FSR				15	63 150	04	70	294 000	
A-1-52	Réaménagement du réseau d'assainissement : Les Fourches	Commune de Esparron de Verdon	2012		300 000		DETR	30	90 000	FSR			30	90 000	04	40	120 000		
A-1-53	Travaux d'amélioration des stations d'épuration à Saint-Julien du Verdon (04)	Commune de Saint-Julien du Verdon	2011		50 000		DETR									100	50 000		
A-1-54	Réhabilitation des réseaux Assainissement	Commune de La Mure-Argens	2012		280 000		DETR	30	84 000	FSR			20	56 000	04	50	140 000		
A-1-55	Réhabilitation des réseaux Assainissement	Commune d'Allemagne en provenance	2011		45 000		DETR	30	13 500	FSR			20	9 000	04	50	22 500		
A-1-56	Etudes structurelle des réseaux d'assainissement et de petits ouvrages collectifs	SIVU AHV	2011		100 000			30	30 000	Aides classiques ou FSR (30%)					04	70	70 000		
	Mise en œuvre du programme opérationnel		2012-2014		500 000			30	150 000							04	70	350 000	
Sous total des nouvelles actions					3 701 000			22	819 330				17	630 958	04, 83 & 06	61	2 252 662	11	401852
Sous total A1				17 905 453	23 539 730	1	240 000	21	5 033 688		14	3 286 790	21	5 035 806	04, 83 & 06	43	10 033 452	8	1 928 156
		Actions dans le 04			14 490 930								23	3 289 795	04				
		Action dans le 83			8 228 400								17	1 371 731	83				
		Action dans le 06			820 400								46	374 280	06				

Financements FSR : sous réserve du budget disponible

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat DGE		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		SCP	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant
Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat DGE		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		Autre	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant
Sous Volet A2 : gestion des sous-produits																			
A-2-1	Etude sur le devenir des boues d'épuration et des matières de vidange sur le territoire du SIVOM Artuby - Verdon (83)	Communauté de communes AV	En cours	25 000	25 000			50	12 500		20	5 000	10	2 500	83	20	5 000		
Sous total des actions initiales				25 000	25 000			50	12 500		20	5 000	10	2 500	83	20	5 000		
A-2-2	Suivi expérimental d'épandage de boues de stations d'épuration en terrain agricole	PNR du Verdon	2012		83 612			50	50 000				30	30 000	83	20	16 722		
Sous total des nouvelles actions					83 612			50	50 000				30	30 000	83	20	16 722		
Sous total A2				25 000	108 612			58	62 500		5	5 000	30	32 500	83	20	21 722		
Les montants inscrits en rouges correspondent aux dossiers qui seront déposés TTC		Actions dans le 04			0						0	0	04						
		Action dans le 83			108 612						30	32 500	83						
Sous Volet A3 : gestion des rejets diffus																			
A-3-01	Installation de toilettes sèches aux Salles Verdon (83)	Commune des Salles Sur Verdon (83)	2008 reporté 2011	31 000	31 000			30	9 300		30	9 300	20	6 200	83	20	6 200		2046
A-3-01	Installation de toilettes sèches à Esparron de Verdon (83)	Commune d'Esparron de Verdon (04)	2010 reporté 2011	31 000	31 000			30	9 300		30	9 300	20	6 200	04	20	6 200		2046
A-3-01	Installation de toilettes sèches à Bauduen (83)	Commune de Bauduen (83)	2009 reporté 2011	31 000	31 000			30	9 300		30	9 300	20	6 200	83	20	6 200		2046
A-3-01	Installation de toilettes sèches à Quinson (04)	Commune de Quinson (04)	2008 reporté 2011	62 000	62 000			30	18 600		30	18 600	20	12 400	04	20	12 400		4092
A-3-01	Installation de toilettes sèches à Montagnac - Montpezat (04)	Commune de Montagnac - Montpezat (04)	2009 reporté 2011	31 000	31 000			30	9 300		30	9 300	20	6 200	04	20	6 200		2046
A-3-01	Installation de toilettes sèches à Aiguines (83)	Commune d'Aiguines (83)	2009 reporté 2011	62 000	62 000			30	18 600		30	18 600	20	12 400	83	20	12 400		4092
A-3-01	Installation de toilettes sèches à Rougon (04)	Commune de Rougon (04)	2009 reporté 2011	31 000	31 000			30	9 300		30	9 300	20	6 200	04	20	6 200		2046
A-3-01	Installation de toilettes sèches à Moustiers sainte-Marie (04)	Commune de Moustiers Sainte-Marie (04)	Fait 2009																
A-3-01	Installation de toilettes sèches à La Palud sur Verdon (04)	Commune de La Palud sur Verdon (04)	2010 reporté 2011	93 000	93 000			30	27 900		30	27 900	20	18 600	04	20	18 600		6138
Sous total des actions initiales				372 000	372 000			30	111 600		30	111 600	20	74 400	04 & 83	20	74 400	7	24 552
A-3-01	Toilettes sèches 2 unités	Commune de Moustiers sainte-Marie	2012		62 000			30	18 600				20	12 400	04	50	31 000	7	4 092
Sous total des nouvelles actions					62 000			30	18 600				20	12 400	04	50	31 000	7	4 092
Sous total A3				372 000	434 000			30	130 200		26	111 600	20	86 800	04 & 83	24	105 400	7	28 644
		Actions dans le 04			310 000						16	49 600	04						
		Action dans le 83			124 000						20	24 800	83						
Total Volet A				18 302 453	24 082 342	1	240 000	22	5 226 388		14	3 403 390	21	5 155 106		34	8 203 775	8	1 956 800
		Actions dans le 04			14 800 930						23	3 339 395	04						
		Action dans le 83			8 461 012						17	1 429 031	83						
		Action dans le 06			820 400						46	374 280	06						

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Europe FEDER		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		EDF		
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant	Taux	Montant	
Sous Volet B1-1 : restauration des continuités piscicoles																				
B1-1-01	Etude de faisabilité d'un forage pour remplacer la prise d'eau sur le Bouchier(04)	Commune d'Allos	Fait 2010	15 000	19 749			50	9 874			30	5 925			04	20	3 950		
B1-1-02	Etude de définition des travaux nécessaires pour rendre franchissable le seuil du pont de la D902 à Villars Colmars (04)	Conseil Général 04	Fait 2010	20 000	23 920			50	11 960			12	2 880			04	38	9 080		
B1-1-02	Mise en oeuvre des travaux pour rendre franchissable le seuil du pont du pont de la D902 à Villars Colmars (04)	Conseil Général 04	En cours	100 000	100 000			50	50 000			30	30 000			04	20	20 000		
B1-1-02	Etude de définition des travaux nécessaires pour rendre franchissable le seuil du Pont de bois à Villars Colmars (04)	Commune de Villars Colmars	ABANDON													04				
B1-1-02	Mise en oeuvre des travaux pour rendre franchissable le seuil du Pont de bois à Villars Colmars (04)	Commune de Villars Colmars	ABANDON													04				
B1-1-03	Etude de définition pour la suppression du gué et l'aménagement de la route du quartier d'Angles à Castellane (04)	Commune de Castellane	ABANDON													04				
B1-1-03	Mise en oeuvre des travaux de suppression du gué à Castellane (04)	Commune de Castellane	Fait 2010	0	0											04				
B1-1-03	Mise en oeuvre des travaux d'aménagement de la route en encorbellement du quartier d'Angles (04)	Commune de Castellane	fait 2010	168 000	279 050							30	83 715	40	111 620	04	20	55 765	10	27 950
B1-1-04	Etude de définition des travaux d'aménagement du seuil des Listes à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010 reporté 2011	2 000	25 000	50	12 500	50	12 500							04				
B1-1-04	Travaux d'aménagement du seuil des Listes à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010 reporté 2011	3 000	50 000	50	25 000	50	25 000							04				
B1-1-05	Etude de définition des travaux d'aménagement du seuil EDF à Castellane (04)	Electricité de France	fait 2010	25 000	13 892			50	6 946					37	5 168	04	13	1 778		
B1-1-05	Mise en oeuvre des travaux sur le seuil EDF à Castellane (04)	Electricité de France	fait 2011	225 000	472 216			50	236 108					15	70 832	04	35	165 276		
B1-1-06	Diagnostic écologique et hydraulique de la Maire et élaboration d'un schéma directeur (04)	Commune de Moustiers Sainte-Marie	fait 2010	30 000	30 000			50	15 000			30	9 000			04	20	6 000		
B1-1-07	Travaux d'aménagement pour restaurer les connexions piscicoles du Colostre (04)	FDPMPA 04	2009 reporté 2012	400 000	400 000			50	200 000			30	120 000			04	20	80 000		
B1-1-08	Etude pour améliorer la franchissabilité du seuil de Gréoux les Bains (04)	Electricité de France	2010 reporté 2011	5 000	50 000	50	25 000	50	25 000							04				
B1-1-08	Travaux pour améliorer la franchissabilité du seuil de Gréoux les Bains (04)	Electricité de France	2012-2013	15 000	100 000	50	50 000	50	50 000							04				
B1-1-09	Etude de définition des travaux d'aménagement du seuil de Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2011	2 000	40 000	50	20 000	50	20 000							83				
B1-1-09	Mise en oeuvre des travaux d'aménagement du seuil (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2011	8 000	100 000	50	50 000	50	50 000							83				
B1-1-15	Etude et aménagement du seuil de l'ancienne usine à Comps sur Artuby (83)	Commune de Comps sur Artuby	2009 reporté 2011	25 000	150 000	50	75 000	50	75 000							83				
Sous total des actions initiales				1 043 000	1 853 827	10	182 500	38	712 388			14	251 520	10	187 620	04 & 83	18	341 849	2	27 950
B1-1-10	Etude pour la suppression du seuil de la prise d'eau du lac de Loisirs d'Allos (04)	Commune de Allos	2011-2013		50 000	50	25 000	50	25 000							04				
	Travaux pour la suppression du seuil de la prise d'eau du lac de Loisirs d'Allos (04)				100 000	50	50 000	50	50 000								04			

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Europe FEDER		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		EDF		
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant	Taux	Montant	
B1-1-11	Etude des continuités écologiques du Colostre (04)	PNR du Verdon	2011		66 890	50	40 000	50	20 000					04						
	Restauration des continuités piscicoles du Colostre (04)	FDAPPMA 04	2012		418 060	50	250 000	50	125 000					04						
B1-1-12	Etude des continuités piscicoles pour les seuils munis d'une station hydro de la DREAL (83)	DREAL	2011		0									83						
	Restauration des continuités piscicoles du seuil des Passadoires (83)		2011-2012		0										83					
B1-1-13	Etude du seuil des Aoules (83)	Commune de Trigance	2011		50 000	50	25 000	50	25 000					83						
	Aménagement du seuil des Aoules (83)		2012		100 000	50	50 000	30	30 000		20	20 000			83					
B1-1-14	Etude de restauration des continuités écologiques de la Maire (04)	Commune de Moustiers Sainte-Marie	2011		20 000	50	10 000	50	10 000					04						
			2012		60 000	50	30 000	30	18 000		20	12 000			04					
	2012			165 000	50	82 500	30	49 500		20	33 000			04						
	2012			600 000	50	300 000	30	180 000		20	120 000			04						
Sous total des nouvelles actions					1 629 950	53	862 500	33	532 500		11	185 000								
Sous total B1-1				1 043 000	3 483 777	30	1 045 000	36	1 244 888		13	436 520	5	187 620	04 & 83	10	341 849	0,8	27 950	
Les montants inscrits en rouges correspondent aux dossiers qui seront déposés TTC				Actions dans le 04		3 043 777						6		187 620		04				
				Action dans le 83		440 000						0		0		83				

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Europe FEDER		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		EDF			
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant	Taux	Montant		
Sous Volet B1-2 : réhabilitation des habitats piscicoles																					
B1-2-01	Etude de définition des travaux de réhabilitation du tronçon court-circuité de Chaudanne à Castellane (04)	Electricité de France	En cours	20 000	20 000			50	10 000			20	4 000			04	20	4 000	10	2 000	
B1-2-01	Travaux de restauration du tronçon court-circuité de Chaudanne à Castellane (04)	SIVU EBV / EDF	2011-2012	50 000	50 000			30	15 000			30	15 000			04	20	10 000	20	10 000	
B1-2-02	Etude pour la restauration de l'habitat physique du Verdon du pont de la RN85 au pont de Soleils à Castellane (04)	Commune de Castellane	2011 reporté 2012	20 000	20 000			50	10 000			30	6 000			04	20	4 000			
B1-2-02	Travaux de restauration de l'habitat physique du Verdon du pont de la RN85 au pont de Soleils à Castellane (04)	Commune de Castellane	2012 reporté 2013	63 000	63 000			30	18 900			30	18 900	20	12 600	04	20	12 600			
Sous total des actions initiales				153 000	153 000			35	53 900			29	43 900	8	12 600	04	0	30 600	8	12 000	
B1-2-03	Restauration d'habitats de l'Artuby	FDPMA 83	2011-2015		10 000			30	3 000			30	3 000			83	40	4 000			
B1-2-04	Diversification d'habitats piscicoles du Haut Verdon	FDPMA 04 - Thorame Haute	2012		2 000			50	1 000			30	600			04	20	400			
B1-2-05	Reméandrage de Colostre	FDPMA 04	2011		20 000			50	10 000			30	6 000			04	20	4 000			
Sous total des nouvelles actions					32 000			44	14 000			30	9 600				26	8 400			
Sous total B1_2				153 000	185 000			37	67 900			29	53 500	7	12 600	04	21	39 000	6	12 000	
				Actions dans le 04		175 000								7		12 600		04			
				Action dans le 83		10 000								0		0		83			

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		EDF				
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant	Taux	Montant			
Sous Volet B1-3 : diminution de l'impact des loisirs aquatiques																						
B1-3-01	Aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière des sites du Pont de Castellane et du Pont de Taloire à Castellane (04)	Commune de Castellane	En cours	324 460	324 460			7	21 414			28	92 147			15	48 669			04	50	162 230
B1-3-01	Aménagements pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation de la rivière de la plage de Chasteuil à Castellane (04)	Commune de Castellane	2009 reporté 2011	72 000	72 000			5	3 600			30	21 600			40	28 800	5	3 600	04	20	14 400
Sous total des actions initiales				396 460	396 460			6	25 014			29	113 747			20	77 469	1	3 600	04	45	176 630

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Europe FEDER		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		EDF		
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant	Taux	Montant	
B1-3-02	Etude des effets induits du piétinement sur les habitats et les espèces aquatiques du Verdon (dont l'Apron)	PNR du Verdon	2012		70 000			50	41 860			30	25 116			04 et 83	20	16 744		
Sous total des nouvelles actions					70 000			60	41 860			30	25 116				20	16 744		
Sous total B1_3				396 460	466 460	5	25 014	33	155 607			22	102 585	1	3 600	04	41	193 374		
Les montants inscrits en rouges correspondent aux dossiers qui seront déposés TTC				Actions dans le 04									1	3 600	04					
				Action dans le 83									0	0	83					

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		EDF	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant	Taux	Montant
Sous Volet B1-4 : amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux																			
B1-4-01	Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Chaudanne à Castellane (04)	Electricité de France	En cours	1 944 000	1 944 000			50	972 000						04	50	972 000		
B1-4-02	Augmentation du débit réservé à l'aval du barrage de Gréoux les Bains (04)	Electricité de France	En cours	1 539 000	1 539 000			50	769 500						04	50	769 500		
Sous total des actions initiales				3 483 000	3 483 000			50	1 741 500						04 et 83	50	1 741 500		
B1-4-03	Mise en œuvre des lâchers de décolmatage à l'aval des barrages de Chaudanne et Gréoux-les-Bains : étude de définition	Electricité de France	2012		50 000			50	25 000			30	15 000		04 et 83	20	10 000		
Sous total des nouvelles actions					50 000			50	25 000			30	15 000		04 et 83	20	10 000		
Sous total B1-4				3 483 000	3 533 000			50	1 766 500			0,4	15 000		04 & 83	50	1 751 500		
				Actions dans le 04									0,2	7 500	04				
				Action dans le 83									15	7 500	83				

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		EDF		
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant	Taux	Montant	
Sous Volet B1-5 : restauration et entretien des milieux																				
B1-5-01	Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve : Haut et Moyen Verdon (04,83)	SIVU EBV	2009_2014	1 038 845	1 288 845			30	386 654			23	296 434	19	244 881	04	18	231 992	10	128 885
B1-5-02	Renaturation du torrent du Riou Tort et du marais de Châteaugarnier à Thorame basse (04) : animation et gestion du projet	Conservatoire d'Etude des Ecosystèmes de Provence	En cours : ABANDON?	12 440	12 440			46	5 678			30	3 732		04	24	3 030			
B1-5-02	Renaturation du torrent du Riou Tort et du marais de Châteaugarnier à Thorame basse (04) : travaux	Conservatoire d'Etude des Ecosystèmes de Provence	2009 reporté 2013	16 000	16 000			40	6 424			30	4 800	10	1 576	04	20	3 200		
B1-5-02	Renaturation du torrent du Riou Tort et du marais de Châteaugarnier à Thorame basse (04) : suivis	Conservatoire d'Etude des Ecosystèmes de Provence	2008 reporté 2012	39 790	39 790			47	18 542			30	11 937	3	1 353	04	20	7 958		
B1-5-03	Mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve : sous bassin Alpes-Maritimes(06)	Syndicat des 3 vallées	2008-2013	318 295	323 295			30	95 488			30	95 488	10	31 829	06	30	95 488		
B1-5-04	Mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve : sous - bassins Artuby/Jabron(83)	Communauté de communes AV	En cours	202 437	198 768			30	60 731			30	60 731	20	40 487	83	20	40 487		
B1-5-05	Etude et restauration des prairies humides du Plan de Luby à Seillans (83)	Conservatoire d'Etude des Ecosystèmes de Provence	En cours	171 346	171 346			47	80 190			30	51 404	3	5 483	83	20	34 269		
B1-5-06	Mise au point de techniques adaptées de maîtrise des herbiers : 2eme tranche.	Société du Canal de Provence	Fait 2010	100 000	100 000			40	40 000			30	30 000			04 et 83	18	18 040	10	11 960
B1-5-07	Mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve : Bas Verdon	PNR du Verdon	En cours	313 088	413 088			30	93 926			20	62 618	10	31 309	04 et 83	20	62 618	20	18 785
Sous total des actions initiales				2 212 241	2 563 572			31	787 633			24	617 144	14	356 918	04	19	497 082	6	159 630

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Europe FEDER		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		EDF	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant	Taux	Montant
B1-5-08	Gestion des espèces invasives sur la Maire	SIVU EBV	2 011		30 000			30	9 000		30	9 000	20	6 000	04	20	6 000		
B1-5-09	Réhabilitation écologique et paysagère de la queue de retenue de Castillon	Commune de Saint-André les Alpes	2 013		981 950			30	294 585		30	294 585			04	40	392 780		
B1-5-10	Etude d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sous bassin : Artuby-Verdon	Communauté de communes AV	2012-2014		25 000			50	12 500		30	7 500			83	20	5 000		
	Mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sous bassin : Artuby-Verdon				150 000			30	45 000		30	45 000	20	30 000	83	20	30 000		
Sous total des nouvelles actions					1 186 950			30	361 085		30	356 085	3	36 000	04 et 83	37	433 780		
Sous total B1-5					2 212 241	3 750 522		31	1 148 718		26	973 229	10	392 918	04 et 83	25	930 862	4	159 630
Les montants inscrits en rouges correspondent aux dossiers qui seront déposés TTC		Actions dans le 04			2 882 113								9	269 464	04				
		Action dans le 83			1 058 202									9	91 625	83			
Total Volet B1				7 287 701	11 418 759	9	1 070 014	38	4 383 612		14	1 565 834	5	611 738	04 et 83	29	3 256 585	2	199 580
		Actions dans le 04			6 567 350								7	480 784	04				
		Action dans le 83			1 628 202									6	99 125	83			

Action	Opération	Maitre d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat (MEADD)		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant
Sous Volet B2-1 : travaux de confortement contre les crues																	
B2-1-01	Travaux de confortement et protection contre les crues du Verdon à la Foux d'Allos à Allos (04)	Commune d'Allos	2011	68 000	68 000	20	13 600				20	13 600	20	13 600	04	40	27 200
B2-1-02	Travaux de confortement et protection contre les crues du Bouchier à Allos (04)	Commune d'Allos	2009 reporté 2011	312 000	312 000	20	62 400				20	62 400	20	62 400	04	40	124 800
B2-1-03	Travaux de confortement et de protection contre les crues du Chadoulin à Allos (04)	Commune d'Allos	2012	16 000	16 000	20	3 200				20	3 200	20	3 200	04	40	6 400
B2-1-04	Travaux de confortement et de protection contre les crues du Verdon de la zone d'activités du Plan Est à Allos (04)	Commune d'Allos	Fait 2010	450 000	765 622						36	277 936	7	52 117	04	57	435 569
B2-1-05	Travaux de confortement et de protection contre les crues du Verdon à Villars-Colmars (04)	Commune de Villars-Colmars	2012	996 000	996 000						20	199 200	20	199 200	04	60	597 600
B2-1-06	Travaux de confortement et de protection contre les crues de l'Issole : entre le pont de la voie ferrée et le pont de la RD 955 à La Mure - Argens et Saint André les Alpes (04)	Commune de Saint-André les Alpes	ABANDON														
B2-1-07	Travaux de fiabilisation de la digue de la Barricade à Castellane (04)	Commune de Castellane	2010 reporté 2011	15 000	75 000						20	3 000	20	3 000	04	60	9 000
B2-1-08	Travaux de protection contre les crues des torrents affluents rive droite du Verdon à Castellane (04)	Commune de Castellane	fait 2010	162 000	46 330	20	32 400				20	32 400	20	32 400	04	40	64 800
B2-1-09	Travaux d'aménagement pour la protection contre les crues du ravin de Valvachères à Riez (04)	Commune de Riez	2009 reporté 2011	135 000	135 000	20	27 000				20	27 000	20	27 000	04	40	54 000
B2-1-10	Travaux de protection contre les crues du verdon en aval du seuil de Gréoux les Bains (04)	Commune de Gréoux les Bains	2011	300 000	300 000						20	60 000	20	60 000	04	60	180 000
B2-1-11	Travaux ponctuels de protection contre les crues du Verdon à Vinon sur Verdon (83)	Commune de Vinon sur Verdon	2009 reporté 2011	200 000	500 000	20	40 000				20	40 000	20	40 000	83	40	80 000
Sous total des actions initiales				2 654 000	3 213 952	6	178 600				22	718 736	15	492 917	04 et 83	49	1 579 369
B2-1-12	Etude et travaux de restauration du lit et des berges et des digues	Commune de Colmars les Alpes	2011		1 115 000						20	223 000	20	223 000	04	60	669 000
B2-1-13	Etude de faisabilité Reclusse - Notre Dame	Commune de Castellane	2012		51 000						20	10 200	20	10 200	04	60	30 600
B2-1-14	Travaux de protection contre les crues Clastres et Mélaou	Commune de Castellane	2012		105 000						20	21 000	20	21 000	04	60	63 000
B2-1-15	Etude et restauration de deux secteurs de ponts sur la Maire	Commune de Moustiers Sainte-Marie	2012-2013		200 000						20	17 000	20	17 000	04	60	51 000
Sous total des nouvelles actions					1 471 000						18,4364378	271 200	18	271 200	04	55	813 600
Sous total B2-1				2 654 000	4 684 952	4	178 600				21	989 936	16	764 117		51	2 392 969
		Actions dans le 04			4 184 952							17	724 117	04			
		Action dans le 83			500 000							8	40 000	83			

Action	Opération	Maitre d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat (MEADD)		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	departement	Taux	Montant	
Sous Volet B2-2 : gestion du risque																		
B2-2-01	Mise en oeuvre d'un système d'alerte des crues sur le Haut Verdon (04)	Communauté de communes HVVA	En cours 2010-2011	60 000	0													
Sous total des actions initiales				60 000	0													
B2-2-02	Profils en long Bouchier, chadoulin, Lance et Chasse	Communauté de communes HVVA	2013		10 000			50	5 000			30	3 000			20	2 000	
Sous total des nouvelles actions					10 000			50	5 000			30	3 000			20	2 000	
Sous total B2-2				60 000	10 000			50	5 000			30	3 000			20	2 000	
Sous Volet B2-3 : gestion du transport solide																		
B2-3-01	Maîtrise du transport solide sur le ravin de Séoune à Thorame-Basse (04)	Commune de Thorame-Basse	ABANDON															
B2-3-02	Etude diagnostic du seuil de l'ancienne usine à Comps sur Artuby (83)	Basculée en B1-01-16																
B2-3-03	Curage de la queue de retenue du seuil de Gréoux les Bains (04)	Commune de Gréoux les Bains	2010 reporté 2012	500 000	500 000							20	100 000			80	400 000	
Sous total des actions initiales				500 000	500 000							20	100 000			80	400 000	
Sous total B2-3				500 000	500 000							20	100 000			80	400 000	
Total Volet B2				3 214 000	5 194 952	3	1 78 600	0,1	5 000			21	1 092 936	15	764 117	04 et 83	54	2 794 969
				Actions dans le 04										15	724 117	04		
				Action dans le 83										8	40 000	83		

Action	Opération	Maitre d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat (DGE)		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		Autre (EDF)		
						Taux	Montant	Taux	Montant	type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant	
Sous Volet B3 - 1 : gestion quantitative de la ressource																				
B3-1-01	Etude d'incidence des prélèvements liés à la consommation humaine sur la ressource en eau et les milieux aquatiques à Allos (04)	Commune d'Allos	En cours	15 000	15 000			50	7 500			30	4 500			04	20	3 000		
B3-1-02	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de Saint Julien du Verdon (04)	Commune de Saint-Julien du Verdon	Fait 2008	30 000	30 000			50	15 000					20	6 000	04	30	9 000		
B3-1-03	Rehabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de La Garde (04)	Commune de La Garde	Fait 2008	20 000	20 350			30	6000	FSR				40	8 000	04	60	12 000		
B3-1-04	Etude d'incidence des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant de l'Artuby et proposition de mesures de gestion	PNR du Verdon	Fait 2008	50 000	59 800			50	25 000			30	15 000			83	20	10 000		
B3-1-05	Amélioration du réseau d'eau potable de Moustiers-Sainte-Marie et de son stockage (04) : traitement UV	Commune de Moustiers Sainte-Marie	2009 reporté 2011	31 500	31 500			30	9 450					40	12 600	04	30	9 450		
B3-1-05	Amélioration du réseau d'eau potable de Moustiers Sainte-Marie et de son stockage (04): création d'un réservoir, réseau	Commune de Moustiers Sainte-Marie	ABANDON																	
B3-1-06	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de Bauduen (83)	Commune de Bauduen	Fait 2010	19 000	39 000			50	9 500					20	3 800	83	30	5 700		
B3-1-07	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de la commune de Baudinard sur Verdon (83)	Commune de Baudinard sur Verdon	ABANDON																	
B3-1-08	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de Puimoisson (04)	Commune de Puimoisson	ABANDON																	
B3-1-09	Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de Saint Martin de Brômes (04)	Commune de Saint-Martin de Brômes	En cours	39 000	39 000									40	15 600	04	60	23 400		
B3-1-10	Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de Valensole : Faubourg Jean Jaurès	Commune de Valensole	2010 reporté 2011	150 000	150 000			30	45000	FSR				40	60 000	04	60	90 000		
B3-1-10	Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de Valensole : Rue Grande	Commune de Valensole	En cours	100 000	223 000			30	30000	FSR				40	40 000	04	60	60 000		
B3-1-11	Réalisation du schéma directeur d'eau potable de Gréoux les Bains (04)	Commune de Gréoux les Bains	2010 reporté 2011	60 000	60 000			50	30 000					20	12 000	04	30	18 000		
Sous total des actions initiales				514 500	667 650			27	177 450			3	19 500	24	158 000	04 et 83	36	240 550		
B3-1-12	Renforcement du réseau AEP de Vaulame	Commune d'Alquiennes	2013		365 350			25	91 000,00					55	201 280	83	20	73 070		
B3-1-13	Réhabilitation des réseaux AEP	Commune de La Mure-Argens	2012		20 300			30	6 090	FSR				20	4 060	04	50	10 150		
B3-1-14	Etude ressource en eau de l'Ubac de Cordeuil	Communauté de communes HVVA	2012		45 000											04	100	45 000		
B3-1-15	Animer et coordonner la démarche de gestion quantitative globale sur le bassin de l'Artuby	PNR du Verdon	2011-2014		0															
Sous total des nouvelles actions					430 650			21	91 000					48	205 340	04 et 83	30	128 220		
Sous total B3-1				514 500	1 098 300			8	91 000			2	19 500	33	363 340	04 et 83	34	368 770		
Actions dans le 04					574 150									28	158 260	04				
Action dans le 83					464 150									44	205 080	83				

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat (DREAL)		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		Autre (EDF)	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant
C-1-1	Pérennisation du poste de Chargée de mission Eau	PNR du Verdon	2011-2014	128 726	193 226			58	112 000							42	81 226		
C-1-2	Pérennisation du poste de Technicien Rivière	PNR du Verdon	2009-2014	163 127	215 627			65	140 000							35	75 627		
C-1-3	Pérennisation du poste "Sports de nature et territoire"	PNR du Verdon	2010-2014	120 000	180 000			62	112 000							28	50 000	10	18 000
C-1-4	Poste d'Animateur du contrat de rivière	PNR du Verdon	2008-2014	260 000	320 000			44	140 000							56	180 000		
Sous total des actions initiales				671 853	908 853			55	504 000							43	386 853	2	18 000
Sous total C1				671 853	908 853			55	504 000							43	386 853	2	18 000

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat (DREAL)		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		Autre (EDF)	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant
C-2-1	Pérennisation des suivis de la qualité des eaux	Conseil Général 04	En cours	81 600	81 600			50	40 800			30	24 480			04	20	16 320	
C-2-1	Suivi du lit (profil en long)	PNR du Verdon	Fait 2010	9 600	12 000			50	6 000			30	3 600			04 & 83	20	2 400	
C-2-1	Suivis piscicoles du Colostre	PNR du Verdon	Fait 2011	30 000	30 000			50	15 000			20	6 000	10	3 000	04	20	6 000	
C-2-1	Suivis piscicoles : peches d'inventaires	Electricité de France	En cours	90 000	170 000	50	85 000												
	Cartographie de frayères			36 000															
	Suivi des habitats			24 000															
	Suivis hydrobiologiques			20 000															
C-2-1	Suivi thermique en continu	PNR du Verdon	Fait 2009, suivi en cours	15 000	2 057			36	750							64	1 307		
C-2-1	Suivi des débits de l'Artuby	PNR du Verdon	2009 reporté 2012	12 000	12 000			50	6 000			20	2 400	10	1 200	04	20	2 400	
C-2-1	Fonctionnement de l'Observatoire	PNR du Verdon	En cours	15 000	30 000			50	7 500			30	4 500			04 & 83	20	3 000	
C-2-2	Bilan final du contrat de rivière	PNR du Verdon	2013	50 000	50 000			50	25 000			30	15 000				20	10 000	
Sous total des actions initiales				383 200	387 657			48	186 050			14	55 980	10	38 200	04 & 83	24	92 427	
C-2-3	Suivi piscicole du Colostre	FDDPMA 04	2013		41 806			50	25 000			15	7 500	15	7 500	04	20	10 000	
C-2-4	Enquête publique du SAGE Verdon	PNR du Verdon	2011-2012		33 445			50	20 000			10	4 000	20	8 000	04 & 83	20	8 000	
C-2-5	Suivi Apron	PNR du Verdon	2011-2016													04			
			2011	4 599	50	2 750	30	1 650	20	1 100			04						
			2012-2014	13 796	50	8 250	50	8 250					04						
C-2-6	Suivi écrevisses	PNR du Verdon	2012-2013		25 084			50	15 000			30	9 000			04 & 83	20	6 000	
C-2-7	Amélioration et connaissance des Canyons	PNR du Verdon	2012		25 083			50	15 000			30	9 000			04 & 83	20	6 000	
C-2-8	Mise en œuvre de l'EP7B Durance	PNR du Verdon	2011		0														
Sous total des nouvelles actions					143 813	8	11 000	59	84 900			21	30 600	11	15 500	04 & 83	21	30 000	
Sous total C2				383 200	531 470	8	11 000	51	270 950			16	86 580	10	53 700	04 & 83	23	122 427	
Les montants inscrits en rouges correspondent aux dossiers qui seront déposés TTC				Actions dans le 04				519 470											
				Action dans le 83		359 669													

Action	Opération	Maître d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat (DREAL)		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		Autre (EDF)	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant
C-3-1	Edition et publication de la lettre d'informations Inf'Eau	PNR du Verdon	En cours	81 000	103 500			50	51 750			20	20 700	10	10 350	04 & 83	20	20 700	
C-3-1	Journées d'animation pour les acteurs de l'eau, manifestations	PNR du Verdon	En cours	80 000	110 000			50	40 000			20	16 000	10	8 000	04 & 83	20	16 000	
	Autres outils de communication / sensibilisation : plaquettes, expos																		

Action	Opération	Maitre d'ouvrage	Nature de l'avenant	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat (DREAL)		Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		Autre (EDF)	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant
Sous total des actions initiales				161 000	213 500			43	91 750		17	36 700	9	18 350	04 & 83	17	36 700		
C-3-2	Edition du SAGE Verdon	PNR du Verdon	2012		16 722			50	10 000		30	6 000			04 & 83	20	4 000		
C-3-3	Apron communication	PNR du Verdon	2011-2013		14 214			50	8 500		10	1 700	20	3 400	04 & 83	20	3 400		
C-3-4	Apron Formations	PNR du Verdon	2011-2012		12 542			50	7 500		10	1 500	20	3 000	04 & 83	20	3 000		
Sous total des nouvelles actions					43 478			60	26 000		21	9 200	15	6 400	04 & 83	24	10 400		
Sous total C3				161 000	256 978			46	117 750		18	45 900	10	24 750	04 & 83	18	47 100		
Les montants inscrits en rouges correspondent aux dossiers qui seront déposés TTC		Actions dans le 04			256 978							5	12 375	04					
		Action dans le 83			256 978							5	12 375	83					
Total Volet C				1 216 053	1 697 301	1	11 000	53	892 700		8	132 480	5	78 450	04 & 83	33	556 380	1	18 000
		Actions dans le 04			1 685 301							3	51 875	04					
		Action dans le 83			1 525 500							2	26 575	83					

	Montant initial au CR (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Etat ou Europe			Agence de l'eau			Région PACA		Conseils généraux			Autofinancement		SCP & EDF		
			Taux	Montant		Taux	Montant	Type	Taux	Montant	Taux	Montant	Département	Taux	Montant	Taux	Montant	
Total Volet A	18 302 453	24 082 342	1	240 000		22	5 226 388	0	14	3 403 390	21	5 155 106	0	34	8 203 775	8	1 956 800	
	Actions dans le 04	14 800 930									23	3 339 395	04					
	Action dans le 83	8 461 012									17	1 429 031	83					
	Action dans le 06	820 400									46	374 280	06					
Total Volet B1	7 287 701	11 418 759	30	1 045 000		38	4 383 612	0	14	1 565 834	5	611 738	04 et 83	29	3 256 585	2	199 580	
	Actions dans le 04	6 567 350	5	25 014							7	480 784	04					
	Action dans le 83	1 628 202									6	99 125	83					
Total Volet B2	3214000	5 194 952	3	178 600		0	5 000	0	21	1 092 936	15	764 117	04 et 83	54	2 794 969			
	Actions dans le 04	4 579 952									16	724 117	04					
	Action dans le 83	500 000									8	40 000	83					
Total Volet B3	987 866	2 306 139	4	91000		39	893473	0	3	79500	27	623828	04 & 83	31	723207	1	30000	
	Actions dans le 04	982 421									23	229 488	04					
	Action dans le 83	392 642									65	31 000	83					
Total Volet C	1 216 053	1 697 301	1	11 000		53	892 700	0	8	132 480	5	78 450	04 & 83	33	556 380	1	18 000	
	Actions dans le 04	1 685 301									3	51 875	04					
	Action dans le 83	1 525 500									2	26 575	83					
Total contrat	31 008 073	44 699 493	1,2	545 614	Etat	25,5	11 401 174		14,0	6 274 141	16,2	7 233 239	04 & 83 & 06	34,8	15 534 915	4,4	1 956 800	SCP
	Actions dans le 04	28 615 954	2,3	1 045 000	Europe						16,9	4 825 659	04			0,9	247 580	EDF
	Action dans le 83	12 507 356									13,0	1 625 731	83					
	Action dans le 06	820 400									45,6	374 280	06					

Attention total par volet en HT, montant par financeurs comme déposé